THE AMERICA PRESS
LIBRARY

Vol. II. — No 2 Avril-Juin 1932

Revue de l'Université d'Ottawa

SOMMAIRE

PAGES

M. le chanoine EMILE CHARTIER, vice-recteur de l'Université de Montréal.
Le " patois " canadien-français 129

DONAT POULET, O. M. I., professeur à l'Ecole Supérieure.
La cosmogonie biblique 145

ALBERT PERBAL, O. M. I., secrétaire des Missions.
La science des missions (suite) 173

ADRIEN MORICE, O. M. I.
L'unité de l'homme 192

OLIVIER MAURAULT, P. S. S., de la Société Royale du Canada.
Le dictionnaire du Père Le Jeune 213

GEORGES SIMARD, O. M. I., de l'Académie canadienne Saint-Thomas d'Aquin.
L'enseignement français au Canada 219

SÉRAPHIN MARION, président de la Société des Conférences.
Avec ma vie 224

Chronique, p. 232. — **Partie documentaire**, *L'histoire au Canada depuis 1900, par M. le major Gustave Lanctôt*, p. 237. — **Bibliographie**, p. 246.

SECTION SPÉCIALE

FRANÇOIS BLANCHIN, O. M. I.
La paternité de saint Joseph 65*

ARTHUR CARON, O. M. I., secrétaire de l'Ecole Supérieure.
Législation matrimoniale civile et canonique au Canada 83*

RODOLPHE HAIN, O. M. I.
De vi aestimativa et de instinctu animalium 98*

Bibliographie, p. 115*. — **Recension des revues**, p. 119*.

OTTAWA

Revue de l'Université d'Ottawa

publiée tous les trois mois par les Oblats de Marie Immaculée de l'Université d'Ottawa.

Toute correspondance doit être adressée au Secrétariat:

R. LEBLANC, O. M. I.,
Avenue des Oblats,
Ottawa, Ont., Canada.

La *Revue de l'Université d'Ottawa* offre à ses lecteurs des articles touchant l'Ecriture Sainte, la Théologie, le Droit canonique et civil, l'Histoire, la Philosophie, les Sciences et les Arts.

Une *Section spéciale* présente des études plus techniques sur la Théologie, le Droit canonique et la Philosophie.

Prix de l'abonnement: édition partielle—deux dollars,
édition complète (incluant la *Section spéciale*)—
deux dollars et soixante sous.

Prix du numéro: soixante et soixante-quinze sous.

Un article n'engage pas la responsabilité de la *Revue*, mais celle du signataire seulement.

Les ouvrages envoyés à la *Revue* figureront dans la *Bibliographie*. Ils seront déposés à la bibliothèque de l'Université.

PIERRE DUCHAUSSOIS, O. M. I.

Docteur ès lettres de l'Université d'Ottawa.

ROSE DU CANADA

Mère MARIE-ROSE,

Fondatrice de la Congrégation des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie.

Ouvrage orné d'une carte, de divers dessins et de 24 planches hors texte.

DU MEME AUTEUR:

Aux Glaces polaires,
Apôtres inconnus,
Femmes héroïques,
Sous les Feux de Ceylan.

Le "patois" canadien-français

Quelques-uns de nos compatriotes de langue anglaise, quelques Américains aussi, quand ils parlent du langage employé par les Canadiens d'origine française, le déclarent un « patois ». L'appréciation, on le verra tout à l'heure, n'a rien pour offusquer ceux qui possèdent ne fût-ce qu'une légère teinte de science en matière de langues.

Seulement, il semble que par ce terme nos amis désignent le parler quel qu'il soit dont fait usage n'importe quel Canadien de descendance française. Il faut donc attirer leur attention sur le verdict prononcé par un homme qui a toutes sortes de raisons pour bien connaître les Français du Canada et leurs façons de s'exprimer. Dans l'ouvrage récent *The Storied Province of Quebec,* le professeur William Henry Atherton fait cette observation: « Le français que parle (au Canada) la classe instruite est le français normal. Celui qu'emploient les gens moins cultivés ressemble à la langue dont se servent, en tout autre pays, les membres de la classe correspondante. Le rapport entre le français des Canadiens et celui des Français d'outre-mer est le même que celui qui existe entre l'anglais parlé en Amérique et celui qu'on entend à la cour d'Angleterre: l'un et l'autre sont d'excellent français, d'excellent anglais aussi. De même que l'anglais d'ici (au Canada) provient manifestement de l'Angleterre du nord, de même le français d'ici reflète le parler normand. »

I

Aussi bien, il y a un premier fait qui crève les yeux. Les paysans de deux hameaux voisins en France non seulement ne parviennent pas toujours à se faire entendre de leurs compatriotes instruits, mais même ne se comprennent pas entre eux. Au Canada, au contraire, l'*habitant* ou son fils, qu'ils habitent Louisbourg ou Vancouver, qu'ils demeurent dans l'Ontario ou le Québec, n'ont aucune peine à suivre la conversation tant des paysans leurs voisins que de la classe instruite.

L'autre fait, c'est que n'importe lequel de nos *habitants*, s'il circule à travers les provinces françaises d'où ses ancêtres étaient partis, se fait parfaitement comprendre de n'importe lequel de ses hôtes.

Or, cette familiarité qu'il a avec les parlers provinciaux de France ne nuit en rien à sa connaissance du français officiel ou académique. C'est si vrai que tous les Français qui le visitent, même les plus cultivés, sont compris à la perfection par n'importe lequel de nos *habitants*. Bien plus, lorsque l'un de ses enfants, à la sortie du collège, s'inscrit même à la Sorbonne de Paris, on ne le trouve pas parmi ceux qui réussissent le moins, bien qu'il n'ait renoncé en rien au langage de sa famille.

Puis, ce parler familial, il est facile de le retrouver dans des livres. Il a servi aux écrivains des XVe et XVIe siècles, à Rabelais et à Montaigne, à Ronsard et à saint François de Sales, même à Malherbe, à Racan et à Rotrou au début du XVIIe siècle. Même à notre époque, il abonde dans les oeuvres des écrivains régionalistes, Mistral et Vermenouze, Millien, Paysant et Louis Mercier. Aussi, loin d'être un poids mort malgré ses origines lointaines, le langage de nos *habitants* est bien vivant. Et les Français instruits font leurs délices de son caractère pittoresque.

Une conclusion découle de ces remarques préliminaires, et c'est celle-ci: Pour entendre le « patois » de nos *habitants*, il faut avoir une certaine familiarité avec la langue française d'autrefois aussi bien qu'avec le français actuel, connaître donc les parlers des anciennes provinces de France tout autant que le langage officiel et académique. Faute de ces notions assez poussées, on n'est pas en état de comparer le parler de nos paysans, survivant du passé, avec le langage actuel des Français, création quotidienne du présent.

Des Américains et certains Canadiens appellent « patois » — et par là ils signifient *jargon* ou langue inintelligible — la « délicate parlure » (Brunelleschi) de nos *habitants*. Le mot, qui ne réussira jamais à être injurieux, ne prouve qu'une chose: c'est que, s'ils ont quelques notions de vieux français, elles sont bien légères ou bien qu'ils estiment être seule du français la langue actuelle de la France et même celle dont on se sert à Paris ou à l'Académie française.

Il suffit, pour montrer jusqu'à quel point ils se trompent en tout ceci, d'un court exposé

a) sur le terme même de « patois »;

b) sur l'application qu'on en fait au parler des Canadiens d'origine française;

c) sur le caractère de notre parler populaire.

Notre époque est celle de la science. L'heure est propice pour examiner la question d'un point de vue scientifique et non plus sentimental. Quel est donc le verdict de la science sur ce triple sujet?

II

Un « patois » d'abord, d'après la philologie, ce n'est pas une façon de parler artificielle et cabalistique, comprise des seuls initiés; il ne faut pas confondre « patois » et « argot ». Ce n'est pas non plus le mélange absurde de langages divers; le « jargon » n'est pas un « patois », encore moins « le patois ». Ce n'est pas davantage la langue propre à une minorité enclavée dans un groupe plus large; cela, c'est le « dialecte ». Encore moins faut-il couvrir de ce mot les traductions barbares dont certaines maisons anglaises de commerce inondent notre marché; ce n'est pas du « patois », mais des « horreurs » ou des « insanités ».

Ce que la philologie appelle un « patois », c'est une langue qui eut autrefois une influence littéraire parce qu'elle servait d'organe aux écrivains, mais qui est devenue simplement populaire, un agent de conversation entre ruraux.

Si nos amis anglais employaient le terme en ce sens, ils auraient raison. Car il existe, un peu partout à travers le monde, des langues qui ont ce caractère. Mais à voir le regard dédaigneux dont ils accompagnent l'énoncé du mot, on a des motifs de penser qu'ils lui attribuent l'une des significations condamnées par la philologie.

A supposer qu'il en soit ainsi, ils « se discréditent eux-mêmes », pour user d'un jugement cher à leur Shakespeare, beaucoup plus qu'ils ne font tort aux adeptes du « patois ».

III

Sur l'application qu'ils font de ce vocable au parler des Canadiens français, la sociologie, une autre science, a aussi son mot à dire.

Entendent-ils définir ainsi le langage qu'emploient chez nous ceux qui ont reçu leur instruction en France ou dans les maisons d'enseignement du Canada français? Ils se trompent évidemment; rien ne s'enseigne là qui ne soit du français actuel, et le plus authentique.

Il n'y a aucun rapport non plus entre le « patois » et le langage de nos professionnels, qu'ils exercent dans nos villes rurales ou dans nos villages de campagne. De par leur formation collégiale, ils appartiennent à cette classe instruite dont nous parlions tantôt.

Le terme n'est pas moins inexact, si on entend par « patois » le vocabulaire propre à nos ouvriers, manoeuvres ou artisans, et qui s'emploie dans nos centres industriels surtout. Ce peut bien être une terminologie technique, assez peu comprise en dehors de la classe ouvrière. Cette terminologie est pourtant de l'excellent français et de l'excellent anglais, selon l'origine des formes du travail ou la provenance des outils du travailleur.

Mais il existe une relation étroite entre « patois » et la langue que parlent nos « habitants ». Leur conversation est tout émaillée de mots et de formes qu'employaient jadis les écrivains français, mots et formes qui survivent donc comme l'héritage d'une langue autrefois littéraire, mais aujourd'hui simplement populaire.

Aussi, à supposer que nos amis anglais appellent « patois » le français archaïque conservé par notre classe rurale, ils ont certainement raison. Mais l'on a des motifs de penser que, quand ils emploient le terme, ils ne font aucune distinction entre les classes de notre population française et l'appliquent à toutes indifféremment.

Si notre interprétation est exacte, « ils se discréditent eux-mêmes » encore une fois, beaucoup plus qu'ils n'humilient les « patoisants » français du Canada.

IV

Car, que ce langage vétuste se survive sur les lèvres de nos paysans, il y a là un fait susceptible d'étonner ceux-là seulement qui ont peu de commerce avec l'histoire, une autre science encore.

Venus de provinces diverses de la France, nos premiers colons ont fusionné, en même temps que leurs existences par le mariage, leurs parlers provinciaux par la conversation quotidienne.

Dans leurs rapports avec les membres de l'administration, il leur fallait employer le dialecte franc de l'Ile-de-France, de la région qui entoure Paris, parce que c'était là le centre des bureaux. En vertu de cette obligation, ils ont annexé à leur vocabulaire courant, de noblesse simplement terrienne, le vocabulaire officiel, de noblesse hautement aristocratique.

Cette annexion explique la prédominance, dans leur langage, du français administratif, comme la fusion de leurs parlers locaux explique, avec le mélange d'expressions provinciales, la suppression de tout accent dans leur conversation courante.

L'absence de contact avec l'Anglais ou l'Américain rend compte enfin de la survivance chez eux d'un parler deux fois noble et deux fois français, bien que, pendant presque un siècle (1760-1855), ils n'aient eu pratiquement aucunes relations avec la France.

V

Ce « patois » de nos paysans — puisque « patois » il y a—, en quoi consiste-t-il exactement?

Il est facile de le caractériser, en recourant à trois sources de première valeur: les mémoires présentés, en particulier par le professeur Geddes, de Harvard, à Boston, sur le parler acadien ou canadien (*Congrès de la langue française*, 1912) ; les *Etudes sur les parlers de France au Canada* (1914), de l'honorable juge Rivard; le *Glossaire du parler français au Canada* (1930).

* * *

Pour commencer par le *vocabulaire* ou *lexique*, notre parler rural a pour éléments essentiels des termes qu'on retrouve chez les écrivains des XVe et XVIe siècles, tels que *amelette, balier, désabrier, jwal, estatue, castonade, clerté, mortouèse, poumonique, arrouser, jweux, retirance*. La liste de Geddes en relève 84.

Les mots contenus dans ces textes littéraires sont eux-mêmes identiques à ceux qu'employaient, à la même époque, les gens des environs de Paris, par exemple *âbre, armanach, awène, doutance, esquelette, yamant, ganif, criature, potrail, oubliance*. Geddes en indique 75.

A ce fond se sont ajoutés un certain nombre de mots venus de provinces diverses: 59 du Centre, dont *alumelle, liméro, ostiner, plumer, siau;* 50 de la Saintonge, dont *à matin, flambe, brasser, catin, yeux* = gueux; 42 de Normandie, dont *asteur, escousse, quand et, godendard, pagée, vlimeux, ouache, bougrine, couvarte*=couverture, *corvée, débagager* et *décaniller*=déménager, *s'accouver*=s'accroupir, *butin*=habits, *houiller, aveindre, hâler, berlander, bretter;* 20 de la Picardie, dont *faraud, grichu, pulmonique, taleur*=tout à l'heure; 5 de divers endroits (Lorraine, Manche, Anjou), dont *écarquiller, balance*=balançoire, *hucher, lurette, tournippe* (turnip).

Ces tiges d'origine provinciale se sont greffées sur le tronc touffu du parler de l'Ile-de-France et fondues avec lui.

Nos gens y ont cependant ajouté des rameaux qui viennent de leur propre terroir. Il faut signaler d'abord quelques *abréviations,* v. g. *à coup*=tout à coup, *à main* (cf. mal à main)=à la main, commode, docile. Quelques *indianismes* ont servi à désigner soit le monde des oiseaux, poissons, bêtes et fleurs, particuliers ou non à l'Amérique, soit des objets propres aux tribus sauvages, v. g. *mocassins, sagamité, manitou, toboggan, mitasses, petun.*

En attribuant un sens particulier ou une forme nouvelle à de vieux mots français, l'on a constitué un groupe de véritables *canadianismes,* v. g. *presquement, mouiller, berlander, bretter, tasserie, bouler, engranger, achaler* (*achalerie, achalage*), (p'tits) *chars, sucrerie, en dérouine, train* = bruit et besognes domestiques, *brimbale, enfiferouâper, chrétien* =Blanc, *ouvrez*=entrez, *ingambe*=débile, *écrapoutir*=écrapaudir, écraser comme un crapaud.

Puis, tout en les francisant par l'écriture ou la prononciation, on a emprunté aux compatriotes d'autre langue des *anglicismes* réels, v. g. *youke* (yoke)=joug, *lousse* (loose)=lâche, *tabaconiste* (tobacconist), *poutine* (pudding), *manufactureur* (manufacturer), *proposeur* (proposer), *briqueteur* et *briqueleur* (brick layer)=briquetier, *bande* (band) =fanfare, *cloke* (cloak), *compulsoire* (compulsory)=obligatoire, *promissoire* (promissory)=obligation, *appeler* (to call) une assemblée, *contracteur* (contractor)=entrepreneur, *emphatiquement* (emphatically)=énergiquement, *assaut* (assault)=voies de fait, *train* (train) =

convoi, *écuyer* (esquire) = bourgeois, *bécosse* (back house) = toilette, *sympathétique* (sympathetic), *pincushion* = friandises et épingle de sûreté, *litousse* (lighthouse) = phare, *exaltés* (exalted persons) = dignitaires, *balance* (balance) = contrepoids, solde, reliquat, *stomboat* (stoneboat), *mitaine* (meeting) = gants sans doigts et église protestante, *patron* = modèle, canevas, *prémisses* (premises) = propriété, *crossebonnes* (cross buns) = gâteaux, *chassepinte* (sauce pan) = lèchefrite, *applicant* = requérant, faire *application* = présenter une requête, se présenter comme concurrent, *calvette* (culvert) = passage à niveau, caniveau, *néquiouque* (neck yoke) = joug, collet, *termes* (terms) = conditions.

Il ne faudrait pourtant pas confondre, avec ces anglicismes réels, les termes de vieux français que la France a repris à l'Angleterre, après les lui avoir prêtés: *groceur* (grocer), ancien *grosseur; barguigne* (bargain); *boulingrin* (bowling green); *redingote* (riding coat); une *plenté* (plenty). Il faudrait encore moins faire entrer dans ce cadre le joli truc employé par les Français de Sherbrooke, qui désignent sous le nom de *rue Marquette* ce que leurs concitoyens anglais appellent *Market Street* = rue du marché.

VI

Dans le domaine de la *morphologie* ou forme des mots, les particularités du franco-canadien sont assez rares.

Il y a lieu de signaler toutefois la forme, venue des provinces françaises, donnée au pronom personnel. *Y* = il (y'a); *lui* = il (lui y'a-t-un bois), *a, al* = elle (a va, al a). On peut remarquer encore certaines confusions de genre ou de nombre: des singuliers comme *un animau, un canau;* des pluriels comme *chevreux, rossigneux;* des féminins, dont quelques-uns archaïques, comme *une couple, une effluve, d'la belle argent, une espace, une épisode.* Quelques accords sont étranges: une femme *juif*, une *Suisse.* Certains archaïsmes se sont maintenus: *j'avions, j'étions, je voulions; s'assir; malle,* au lieu de *poste,* pour *malle-poste.* Notons aussi le subjonctif *jusqu'à ce qu'y vinssît.*

Les anglicismes ne sont pas rares en morphologie; mais à tous, le peuple cherche à donner une physionomie française par la terminaison, surtout dans les verbes, comme il l'a fait par la prononciation dans le

vocabulaire. On peut citer *scraper, switcher, boarder, roomer, watcher, slacker, squeezer, handicaper, challenger, tougher, jammer, charger, seconder, collecter, loafer, stringer, swinger, bummer, boomer.*

Les Anglais qui écrivent

Where everybody 's somebody
Nobody 's anybody

ne sauraient reprocher à nos gens quelques contractions ou abréviations comme *laquelle est-ce qui?* (quelle est celle qui?), *c'est la celle qui* (c'est celle qui), *qui-ce qui?* (quel est celui qui?), *yousque?* (jusqu'où est-ce que?), *cri* (quérir).

Quant à certaines méprises, elles ne sont qu'amusantes. En n'importe quel pays où les communes et les gares de chemins de fer porteraient des noms de saints, chez tous les peuples que leur culture rudimentaire empêcherait de saisir autrement que par leurs sons les mots étrangers, Somerset s'appellerait *Saint-Morisette,* Inverness *Sainte-Ivrognesse,* Sandy Brook's Point *Saint à broussepoil,* Central (Falls) *Sainte-Relle* et Springfield *Sprinfiel,* tout comme Cincinnati est devenu *Saint-Cinnati.* La loi de l'analogie est vieille comme le monde.

VII

La *phonétique* populaire se fonde ici, comme partout ailleurs et toujours, sur les deux lois de l'analogie et du moindre effort. On retrouverait facilement, dans les dictionnaires des parlers provinciaux de la France, des exemples pour faire comprendre que nos gens n'innovent pas en prononçant les lettres simples ou diphtonguées de la façon qui suit:

A

ai=a (j' m'en vas)
an=in (servint, touchint)
ar=or (caford, Blanchord)
au=ou (souf, soumon)

C

c=mouillé devant i, o, u, (qûré)
ch=jv ou jw (jval, jveux; jwal, jweux)

D

d=mouillé devant i, o, u, (Canayen)

E

e supprimé (v'nez, j'vas, j' m'en vas)
e=a (*sa*rvant, car*a*sser, v*a*rbe, couv*a*rte, t*a*rme, f*a*rme, épid*a*rme)
è=eu (leuvre, creume)
è=ai (paire, maire)
è=é (pére, mére, frére, v. g. Mgr Laflèche, Côteau-du-Lac)
em=èm (fèmme)
en=in (ginsses, argint, arpint)
eu=ou (goule)
eu=u (plurésie)

G

g=h (hinsses)
g=jespagnole (archint, engacher, gache=gage)

L

l, ls supprimés (seu=seuls, seul)
l=i (baliade)
l=n (omenette)
l=r (ambreur)
l ajouté (lambreur)

M

m=b (flambe, oriflambe)

O

o=a (amelette)
o=ou (nout' maire, arrouser, jouli)
oi=é (j'te cré; cf. Richelet: cour de Louis XIV)
oi=è (crère; cf. *ibidem*)
oi=oué (roué, toué, moué, soué, boué)
oi=ouè (souèr, poèr)
oi=o (potrail, jo-ieux, moquié)
ou=o (pomons)

R

r=y (cayotte, cayesser)
re supprimé (not', vot')

S

finale prononcée (plusse, ginsses, hinsses, senses)

T

t intercalé (j'suis t'arrivé, lui y a t'un bois=chanson)
t=mouillé devant i, o, u (chanquier, moiquié, piquié)
tt=ll (allumelle, pour allumette; cf. lamelle)

U

u=eu (breume, pleume, rempleumer).

A parler scientifiquement, nos « habitants », en matière de phonétique, gardent à leurs provinces françaises d'origine la même fidélité qu'entretiennent nos paysans de langue anglaise, dans le même domaine, à l'égard de la région d'Angleterre d'où provenaient leurs ancêtres.

VIII

La partie de notre parler populaire qui produit chez le savant le plus vif émerveillement, c'est le chapitre de la *syntaxe*. Aucune catégorie du langage ne pouvait être plus profondément ni plus insidieusement viciée que celle-là par le contact des races, de l'anglaise surtout.

Pourtant, combien les anglicismes y sont rares! Quand on a cité *excusez mon gant, introduire quelqu'un, opposer un adversaire, faire application pour, remercier pour, être satisfait que, cruauté pour animaux*, on a presque épuisé la liste.

Quelques modernismes, dus à une confusion dans la construction, sont aussi français que canadiens: par exemple *malgré que, celles à être ouvertes, je m'en rappelle, partir à Paris, causer à quelqu'un.*

Certaines tournures sont presque toutes des archaïsmes: ainsi les conjonctions (*aussi gros comme, aussi pire que*) et les pléonasmes (*immortaliser à jamais, forcé malgré lui, le plus souverain*). D'autres, qui le sont aussi, peuvent être réclamées par le sens (*monter en haut, descendre en bas*).

Si maintenant l'on parcourt les diverses catégories de mots ou « parties du discours », l'on constate que les particularités syntaxiques, dans le langage de nos paysans, sont réduites à la plus simple expression. Les substantifs en comportent très peu (*chevaux à mon oncle, Pierre à Paul*) ; l'article, très peu aussi (*beaucoup de livres que j'ai lus, ils ont été les plus applaudis*) ; l'adjectif, pareillement (*habitué, il est difficile qu'on*

en souffre, utile et chéri de sa famille, dix sous chaque=chacun) ; le pronom, à peine davantage (il a demandé grâce et *l'a* obtenue, *on* n'aime pas qu'*on nous* critique) ; la préposition, de même (médaille *en* or, être *après* écrire, *sous* vot'respect) ; l'adverbe, pareillement (de mal en *pire*, je crois *pas*, cette fleur sent *bonne*).

Quant au verbe, le pivot du langage, il y a peu d'occasions où nos gens en faussent la construction (ce n'est pas moi qui *a*, ce *qu*'il a besoin, allant et venant *de* Sainte-Anne, remède pour prévenir et se débarrasser *de* la grippe).

* * *

Nous n'avons étudié jusqu'ici que ce que l'on pourrait appeler le langage *direct* de notre paysan. Le caractère de nos observations ne variera pas si nous examinons maintenant son langage *imagé*. A ce propos, une réflexion préalable s'impose.

Quand on se juge instruit et cultivé, on réprime difficilement un sourire devant certaines expressions que répète ou que crée le paysan. Si le sourire comportait une approbation, il n'y aurait qu'à louer. Mais, trop souvent, il prend le sens de l'astéisme athénien, de la politesse particulière aux citadins. Sous ses dehors bienveillants, il cache la condescendance résignée de l'homme qui se croit supérieur à l'égard du rustre auquel il n'ose marquer explicitement sa réprobation.

Pourtant, il faut le dire à l'honneur de notre paysan, c'est le rat des champs qui a raison une fois de plus contre le rat de ville. En s'exprimant comme il le fait, le rural maintient dans notre parler la qualité essentielle à tout langage expressif: *le pittoresque*. Et il la lui conserve en employant le moyen le plus approprié, l'usage de la métaphore, de la comparaison et de l'hyperbole.

IX

Dans sa notion étymologique elle-même, l'*hyperbole* implique exagération. On comprend donc que « nos gens », esprits de mesure et de prudence à la normande, ne la prodiguent pas.

Ce n'est pas eux du moins qui feraient de la réclame à une drogue en l'appelant le remède *le plus souverain*. Leur député ne sera jamais *le*

plus suréminent de la Chambre. Leurs enfants n'auront jamais les qualités *les plus essentielles.*

Mais, pour signifier combien un objet leur est cher, ils répondent volontiers qu'*ils ne le donneraient pas pour une terre,* pour une *terre en bois* et encore en bois *deboute!* Ils iront même jusqu'à refuser de s'en dessaisir fût-ce *pour tout l'or du monde!*

De même, ils diront d'une procession qu'elle est longue *comme d'icite à demain;* d'un finaud, qu'il est intelligent *comme toute;* d'un ami, qu'il est bon *comme je ne sais quoi.*

Pour décrire la violence d'une rafale, ils vous apprendront qu'*il vente à écorner les boeufs,* ou, comme dans l'Ouest canadien, qu'*il vente une décorne.*

Quelque truculence qui s'attache à de pareils emplois, ils ont du moins ce mérite de s'inspirer d'objets réels, des êtres les plus voisins, des compagnons les plus assidus, du rural.

L'alliance est si étroite entre eux et lui que le vieillard de l'abbé Groulx (*Rapaillages—Le vieux temps*) a pu traduire en ces termes sa répugnance à vendre son domaine: « La terre, c'est *comme la femme ;* on ne s'en sépare *qu'avec la mort!* » C'est une hyperbole sans doute, mais combien expressive de l'espèce d'union qui lie le laboureur au sol fécondé par ses sueurs!

X

Dans un cri comme celui-là, on voit déjà poindre le besoin qu'éprouve l'esprit populaire de rapprocher les objets. Aussi, parce qu'elle associe une photographie à l'expression de la pensée, la *comparaison* devait être chez nos ruraux d'un emploi constant. Elle est d'autant plus juste et plus accessible que les objets eux-mêmes sont plus à portée ou mieux connus.

Pour notre paysan, le livre est intéressant *comme un roman;* l'acariâtre, malin *comme un porc-épic* ou *un paquet de grakias* (=bardane). L'affligé pleure *comme une Madeleine;* le coureur va vite *comme un lièvre* et fend l'air *comme les chars* (=train de chemin de fer) ; le timide tremble *comme une feuille.* Le parvenu est riche *comme Guedagne* (=Guadagni) ; le bavard, intarissable *comme le moulin de Lachine ;* l'ivrogne, saoul *comme un Polonais;* la route, longue *comme le chemin*

de Lachine. Le laborieux travaille *comme un bourreau;* l'octogénaire étire sa vie *comme Mathusalem;* les excursionnistes s'amusent *comme des bossus;* le criminel est coupable *comme Barabbas dans la Passion* ; le voleur se débat *comme un diable dans l'eau bénite;* le calomniateur *ment comme un arracheur de dents;* une preuve est claire *comme de l'eau de roche.*

Parfois, l'ironie agrémente la comparaison. Chez nos paysans, un imbécile est *fin comme une dinde* et un couteau *coupe comme un manche de hache,* à moins qu'il provoque une « boucherie » et alors *tranche comme les chars* (=roue de locomotive).

Mais, ironique ou non, la relation est presque toujours la plus exacte qui soit, si l'on tient compte de l'idée que se fait des choses notre paysan. Le « quêteux » peut-il dormir autrement que *comme un prince* ou le ronfleur autrement que *comme une bûche?* L'ankylose rend sa victime raide *comme une barre;* le prêteur d'argent est riche *comme la banque;* le centenaire, vieux *comme la terre;* la pimbêche, à la fois haute *comme une perche,* maigre *comme un chicot* et mince *comme un manche à balai,* celui-ci parfois *sans aucun ornement.* Le fâcheux ennuie *comme la pluie* ou *la grêle,* quand il n'assomme pas *comme la mort.* Au contraire, l'enfant effrayé ne crie que *comme un perdu.* Le généreux est bon *comme la vie.*

Si parfois la justesse de la comparaison nous échappe, c'est que nous avons oublié le sens originel et exact des termes, sens que le paysan a conservé. Il n'a pas besoin de raisonner, lui, pour comprendre qu'un bavard parle *comme une invention;* qu'un de ses voisins soit laid *comme un pichou* (=taupe malingre et dégoûtante), malade *comme un chien,* menteur *comme un cheval,* pauvre *comme du sel,* saoul *comme une grive,* bête *comme un chou* ou *comme ses pieds,* sain *comme une balle,* tanant (=tenace) *comme une teigne,* drôle *comme un panier percé;* qu'on ait de la mémoire *comme un singe* et qu'une marchandise se vende *comme des petits pains.*

XI

La comparaison révèle l'acuité du sens de l'observation, la facilité à saisir les rapports qui d'avance existent entre les êtres. La *métaphore,*

en plus de cela, atteste la finesse de l'esprit, l'aptitude à établir de son propre cru des relations entre les choses. C'est un privilège commun aux écrivains de premier ordre comme aux peuples naïfs et enfants. Aussi a-t-on pu dire, pensant surtout aux campagnards, que « tout mot est une métaphore » (Faguet), que « toute la mythologie hellénique n'est qu'un vaste recueil de métaphores » (Ordinaire), qu' « il se fabrique plus de métaphores aux Halles (Paris) en un jour qu'en un an à l'Académie ».

En substituant ainsi une photographie à leur pensée, les ruraux respectent toujours d'abord le génie de la langue. Ils ne diraient jamais de leurs enfants qu'ils *foxent* à l'école, y *switchent une punition*, y *coxent* leurs maîtres, y *skinnent* leurs camarades ou les *boycottent*. Ce n'est pas eux non plus qui prennent le *night cap* après une veillée de *clean sweeps*, pas plus qu'ils ne *livreront* jamais leur pays *aux pieds de l'ambition* ni ne *mettront* leur langue *sur le même pied* qu'une autre ni ne penseront à faire *se lever tout un horizon d'idées*.

Mais c'est bien eux qui vous peignent l'irréfléchi comme un homme qui a *plus de voiles que de gouvernail*. A leurs yeux, l'inconstant a quelque part un *taraud mal vissé;* l'irrésolu *branle sans cesse dans le manche;* le voleur de crème *laisse mouiller dans ses canistres*. D'après eux, l'être compliqué *cherche midi à* 14 *heures, va par quatre chemins, butte sur un grain de poussière* et aurait besoin d'*ôter ses mitaines*. Le naïf *prend des vessies pour des lanternes;* le partisan est toujours *du côté du manche ;* le drôle *bat quatre as;* le fort en classe est *calé, ferré* ou *vergeux*, ce qui lui permettra de *faire son petit bonhomme de chemin* pourvu qu'il ne *casse* pas *sa pipe* en route.

Nos paysans ont vite fait de dessiner le portrait de l'esprit borné. L'homme a la *couenne épaisse, n'en fauche pas large* et *ne fera pas prime*. Aussi n'ont-ils pas de peine à le *trigauder*, à le *scier*, à le *chauffer*, à le *tarauder*, à le *rembarrer*, à lui *jouer une patte* ou à le *boucher*, à moins qu'ils ne le *prennent en rance*, lui *mettent la puce à l'oreille*, lui *donnent une attelée*, lui *fassent sauter le gabareau* pour, en définitive, *l'étamper*.

A l'ergoteur ils *rivent son clou* ou lui *plantent ça*, jusqu'à ce qu'il s'aperçoive qu'il a trouvé *une autre paire de manches*. Le maladroit, lui, *se plante des échappes* (=échardes), *fait petaque* et s'en retourne *les*

oreilles dans le crin, si bien qu'on ne *fera plus de fiat sur lui*. Il restera *coquecigrue, plâtreux* ou *gosseux*, et cela « jusqu'à la fin des temps ».

Chez nos « habitants », on se laisse déranger *à tout bout d'champ;* on *fume*, au lieu de causer; on *passe la nuit blanche* pour avoir *apporté son tricotage*, parce qu'*on en a long de décousu* ou qu'on s'amuse aux cartes au risque d'avoir à confesser qu'*il est mort un chien écite*. On va voir sa *blonde*, on promène les *créatures*, on se fait battre le visage par *Simone* (=le simoun) ou l'on se laisse *blouser* le coeur par l'amour. Aussi *sèche*-t-on de dépit, quand on n'est pas déjà un *fruit sec*.

Chez eux toujours, le fêtard, pour avoir *pris une brosse*, a *mal aux cheveux;* l'épileptique *tombe d'un mal;* la rosse *prend l'épouvante ;* le prestidigitateur est un *possédé*. On *s'écarte* (=s'égare), on *en arrache*, mais on se console pourvu qu'on ait toujours sa *terrine de ferblanc* pleine de bon lait. Quant à ses adversaires, on les *habille à plomb*, on les *épluche*, on les *étripe* ou bien on les *écrapoutit* (=écrapaudir, aplatir comme un crapaud).

* * *

Comme on le voit, notre langue populaire est un creuset d'où sortent constamment des images nouvelles et en même temps le conservatoire pieux des images anciennes. Or, l'image est la condition fondamentale du pittoresque, en matière de langue. Aussi le jour où nos « habitants », paralysés par le sourire narquois des soi-disant surhommes, renonceraient à ce genre d'expression, c'est le coeur même de notre parler qui se trouverait atteint.

Qu'ils ne s'en laissent donc pas imposer! Qu'ils continuent, en travaillant *des étoiles aux étoiles* ou *d'une clairté à l'autre*, à marquer de leur finesse leurs entretiens! C'est le voeu que doivent former, pour nos paysans, tous ceux qui veulent garder à notre langue sa richesse et sa saveur.

* * *

De cette brève excursion à travers notre conversation populaire, que peut-on conclure? C'est que la différence, entre le parler du Canadien français rural et celui du Français, est exactement la même que celle qui

sépare le langage du paysan anglo-canadien ou américain et celui de l'Anglais instruit.

L'accent, chez l'un et l'autre, est moins ouvert. Les fautes sont communes à l'un et à l'autre. L'un et l'autre ont un vocabulaire vétuste et une syntaxe relâchée. Quant aux particularités phonétiques, elles s'expliquent par les mêmes lois de l'analogie et du moindre effort.

Mais c'est là l'exception. Au fond, la langue d'ensemble du paysan canadien-français est le français de France, comme celle du paysan anglais ou américain est l'anglais d'Albion. Aussi, comme personne ne prétend que celui-ci parle un « patois » anglais, personne non plus ne devrait parler d'un « patois » canadien-français, au sens péjoratif du mot.

Au lieu de ridiculiser ce langage en le caractérisant par une désignation *fausse* ou en lui opposant le trop célèbre *Parisian French*, les contempteurs, dont beaucoup seraient heureux de parler le français, feraient mieux de suivre l'exemple de deux grands amis: l'honorable Jacob Nicol, président du Conseil législatif de Québec, et monsieur Walter Sherwood Fox, président de l'Université Western Ontario, à London.

Ils n'ont jamais dépensé un sou pour aller apprendre en Europe ou dans les universités luxueuses une langue qu'ils trouvaient tout près d'eux. Au cours de leurs vacances d'étudiants, ils parcouraient à bicyclette les campagnes de Sorel. Leurs études finies, ils avaient réussi à mettre notre « patois » à la base de leur connaissance du français normal parlé dans la province. Depuis lors, ils refont presque chaque année en automobile la tournée des Cantons de l'Est. Et ils continuent de parler un français charmant.

Plutôt que de tant insister sur le prétendu « patois » de nos paysans, les Anglais et les Américains feraient mieux de se mettre à pareille école. En peu de temps et à peu de frais, ils apprendraient une langue que les uns comme les autres, et les premiers tout en la proscrivant parfois de leurs écoles, désirent savoir parce qu'elle est, en plus d'une richesse nationale, une parure internationale.

Chanoine Emile CHARTIER,

Vice-recteur de l'Université de Montréal.

La cosmogonie biblique

(Genèse 1, 1-2, 3)

I — CRÉATION DU MONDE

1. Au commencement Dieu créa le ciel et la terre.
2. La terre était informe et vide; les ténèbres couvraient l'abîme, et l'Esprit de Dieu se mouvait au-dessus des eaux.

II — ORGANISATION DU MONDE

Premier jour

3. Dieu dit: « Que la lumière soit! » et la lumière fut.
4. Et Dieu vit que la lumière était bonne; et Dieu sépara la lumière et les ténèbres.
5. Dieu appela la lumière Jour, et les ténèbres Nuit. Et il y eut un soir, et il y eut un matin; ce fut le premier jour.

Deuxième jour

6. Dieu dit: « Qu'il y ait un firmament entre les eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux. »
7. Et Dieu fit le firmament, et il sépara les eaux qui sont au-dessous du firmament d'avec les eaux qui sont au-dessus du firmament. Et cela fut ainsi.
8. Dieu appela le firmament Ciel. Et il y eut un soir, et il y eut un matin; ce fut le deuxième jour.

Troisième jour

9. Dieu dit: « Que les eaux qui sont au-dessous du ciel se rassemblent en un seul lieu, et que le sec paraisse. » Et cela fut ainsi.
10. Dieu appela le sec Terre, et il appela Mer l'amas des eaux. Et Dieu vit que cela était bon.
11. Puis Dieu dit: « Que la terre fasse pousser du gazon, des herbes portant semence, des arbres à fruit produisant, selon leur espèce, du fruit ayant en soi sa semence, sur la terre. » Et cela fut ainsi.
12. Et la terre fit sortir du gazon, des herbes portant semence selon leur espèce, et des arbres produisant, selon leur espèce, du fruit ayant en soi sa semence. Et Dieu vit que cela était bon.
13. Et il y eut un soir, et il y eut un matin; ce fut le troisième jour.

Quatrième jour

14. Dieu dit: « Qu'il y ait des luminaires dans le firmament du ciel pour séparer le jour et la nuit; qu'ils soient des signes, qu'ils marquent les époques, les jours et les années,
15. et qu'ils servent de luminaires dans le firmament du ciel pour éclairer la terre. » Et cela fut ainsi.
16. Dieu fit les deux grands luminaires, le plus grand luminaire pour présider au jour, le plus petit luminaire pour présider à la nuit; *il fit* aussi les étoiles.
17. Dieu les plaça dans le firmament du ciel pour éclairer la terre, pour présider au jour et à la nuit,
18. et pour séparer la lumière et les ténèbres. Et Dieu vit que cela était bon.
19. Et il y eut un soir, et il y eut un matin; ce fut le quatrième jour.

Cinquième jour

20. Dieu dit: « Que les eaux foisonnent d'une multitude d'êtres vivants, et que les oiseaux volent sur la terre, sur la face du firmament du ciel. »
21. Et Dieu créa les grands animaux aquatiques, et tout être vivant qui se meut, foisonnant dans les eaux, selon leur espèce, et tout volatile ailé selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon.
22. Et Dieu les bénit en disant: « Soyez féconds et multipliez, et remplissez les eaux de la mer, et que les oiseaux multiplient sur la terre! »
23. Et il y eut un soir, et il y eut un matin; ce fut le cinquième jour.

Sixième jour

24. Dieu dit: « Que la terre fasse sortir des êtres animés selon leur espèce, des animaux domestiques, des reptiles et des bêtes de la terre selon leur espèce. » Et cela fut ainsi.
25. Dieu fit les bêtes de la terre selon leur espèce, les animaux domestiques selon leur espèce, et tout ce qui rampe sur la terre selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon.
26. Puis Dieu dit: « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur les animaux domestiques et sur toute la terre, et sur les reptiles qui rampent sur la terre. »
27. Et Dieu créa l'homme à son image; il le créa à l'image de Dieu: il les créa mâle et femelle.
28. Et Dieu les bénit, et il leur dit: « Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre et soumettez-la, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel et sur tout animal qui se meut sur la terre. »
29. Et Dieu dit: « Voici que je vous donne toute herbe portant semence à la surface de toute la terre, et tout arbre qui porte un fruit d'arbre ayant semence; ce sera pour votre nourriture.
30. Et à tout animal de la terre, et à tout oiseau du ciel, et à tout ce qui se meut sur la terre, ayant en soi un souffle de vie, je donne toute herbe verte pour nourriture. » Et cela fut ainsi.
31. Et Dieu vit tout ce qu'il avait fait, et voici cela était très bon. Et il y eut un soir, et il y eut un matin; ce fut le sixième jour.

III — REPOS DIVIN

1. Ainsi furent achevés le ciel et la terre, et toute leur armée.
2. Et Dieu eut achevé le septième jour son oeuvre qu'il avait faite, et il se reposa le septième jour de toute son oeuvre qu'il avait faite.
3. Et Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, parce qu'en ce jour-là il s'était reposé de toute l'oeuvre qu'il avait créée en la faisant. [1]

Le public ne se lasse guère de parler du premier chapitre de la Genèse. Jamais page d'Ecriture Sainte n'a provoqué autant de commentaires et passionné à ce point les esprits. Un nombre considérable de volumes, d'opuscules, d'articles de journaux et de revues reprennent chaque année le thème ancien, mais toujours nouveau, sur lequel il se compose d'infinies variations. Si cette abondante littérature pouvait au moins calmer l'effervescence générale! Tant s'en faut! On reprend le débat, au salon, à l'atelier, au bureau, en voyage, avec bienveillance parfois, plus souvent, hélas! surtout dans les milieux demi-savants ou prétendus libres de préjugés cléricaux, avec sévérité et injustice. Comment expliquer l'extraordinaire intérêt de ce récit?. . . Deux mots résoudront l'énigme: dans sa narration, Moïse pose toutes les bases de la théologie (unité de Dieu, création *ex nihilo,* Providence, unité de l'espèce humaine, dépendance de l'homme envers son auteur) et annihile les erreurs les plus graves du monde ancien et moderne (polythéisme, naturalisme et matérialisme). Un enseignement aussi austère ne pouvait convenir à tous les esprits. Plus d'un s'acharna à le démolir.

Eblouis par l'auréole d'antiquité dont la tradition nimbe ce récit, d'aucuns contestèrent à Moïse les droits d'auteur. L'analyse critico-littéraire révélerait, à les en croire, la trace évidente d'une rédaction excessivement complexe, où seraient intervenus de multiples écrivains de tendances et d'époques opposées. Quatre ou cinq siècles après la mort de Moïse, deux historiens, le *Jéhoviste* et l'*Elohiste* — ainsi appelés parce que le premier désigne Dieu sous le nom de *Jahwé* et le second sous le nom d'*Elohim* — historiens tout à fait indépendants l'un de l'autre et vivant dans des régions diverses, auraient, à l'aide de documents mosaï-

[1] Il nous a paru d'importance capitale, pour l'étude et l'intelligence du premier chapitre de la Genèse, de donner une version aussi exacte que possible. Celle que nous offrons est empruntée au livre de l'abbé Crampon, *La Sainte Bible.*

ques et de traditions orales, composé une histoire de la révélation depuis les temps primitifs jusqu'à la mort du grand législateur. Le *Jéhoviste,* aux narrations vives, naturelles, poétiques, professerait des doctrines monolâtriques: un dieu par nation. *Jahwé* serait pour lui le dieu national des Hébreux, celui qu'ils doivent aimer et honorer sous peine d'encourir les plus terribles châtiments. L'*Elohiste,* au contraire, plus froid, plus raisonné, aux récits abstraits, aux idées larges, croit au polythéisme. Il manifeste sa tendance d'esprit en désignant volontiers l'Etre suprême par le mot *Elohim,* « les dieux ». . . L'un et l'autre de ces historiens, auraient existé vers la fin du huitième siècle avant Jésus-Christ, le premier en Judée, le second dans la tribu d'Ephraïm.

Plus tard, peu avant la réforme religieuse commencée par Josias en 621, un troisième historien, le *Rédacteur deutéronomique* — ainsi dénommé parce qu'on lui attribue la composition intégrale, ou presque, du Deutéronome — aurait songé à fusionner les récits du *Jéhoviste* et de l'*Elohiste,* à leur infuser un esprit monothéiste, c'est-à-dire la doctrine d'un seul dieu pour tous les peuples, d'un dieu unique, jaloux, intolérant, sans rival. Le Pentateuque entre alors dans la deuxième phase de son évolution littéraire, phase qui se prolongera jusqu'au retour de l'exil.

Mais à ce dieu unique, il faut un culte exclusif, un temple majestueux, des sacrifices, un sacerdoce enfin!. . . C'est ce que prêche un dernier écrivain (vers 444, au retour de l'exil), le *Rédacteur sacerdotal.* Le Pentateuque reçoit alors sa forme définitive, actuelle. Ainsi prend fin cette évolution littéraire, longue de 500 ans, d'où est sorti, comme l'arbre de la semence, ce livre imposant, que les rédacteurs eux-mêmes ont attribué à Moïse pour mieux assurer le triomphe de leurs idées religieuses. De sorte que, rajeuni de mille ans et plus, éloigné à l'excès des origines qu'il prétend raconter, le récit mosaïque, particulièrement celui de la création, ne mérite aucune créance historique. . . Il faut l'abandonner. Voilà le dernier mot de l'analyse critico-littéraire!

Moins excentriques que les tenants des théories subversives ci-dessus mentionnées, plusieurs critiques accusent Moïse de plagiat. Ils le reconnaissent pour l'auteur du Pentateuque; mais plus d'un passage de sa cosmogonie, s'il faut les en croire, n'est qu'un vulgaire décalque des cosmogonies sémitiques voisines, en particulier celles des Chaldéens et des Phé-

niciens. Compromettantes similitudes, disent-ils, qui enlèvent à la narration mosaïque son étalon-or et justifient l'historien sérieux de classer au rang de récits légendaires les faits qu'elle raconte. Telles sont les exigences de la critique historique moderne!

Mais là où le premier chapitre de la Genèse pèche le plus, s'écrie-t-on avec un merveilleux ensemble, c'est dans les relations qu'il prétend avoir avec la science. Soyons francs: il la méconnaît sans ambages! Qu'on en juge! Pour la formation du monde, Moïse ne demande que six jours de vingt-quatre heures! Hélas! la géologie et la paléontologie sont plus difficiles: elles exigent des millions d'années!. . . La Genèse suppose, dans la succession chronologique des êtres, des tranches bien nettes; l'homme apparaît après le règne animal, le règne animal après le règne végétal, etc., etc. Elle nie la simultanéité des règnes. Pourtant! la science constate une tout autre méthode. D'après elle, plantes et bêtes se développent simultanément,puisque vingt mille espèces animales existaient déjà quand la terre ne produisait que de rares plantes cryptogames. [2] Pour la Bible, l'élaboration du monde physique cesse avec l'apparition de la vie. Pour la science, au contraire, elle continue, et rien ne laisse présager un arrêt dans l'évolution de notre planète. . . Le récit mosaïque de la création est donc antiscientifique au suprême! Il contredit carrément la géologie et toutes les sciences qui s'intéressent à la formation de notre globe!

Oeuvre *récente, légendaire, antiscientifique*: voilà, certes, trois griefs formidables qui compromettent à demeure la réputation historique du premier chapitre de la Genèse et légitiment toute action judiciaire intentée contre lui! S'ils sont fondés, si les jurés doivent maintenir la charge de la couronne, il ne restera plus au juge qu'à prononcer la peine capitale, et au bourreau qu'à guillotiner le criminel. . . Cependant, est-il coupable des crimes dont on l'accuse?. . . Mérite-t-il les colères de la conscience publique?. . . Nous aurait-il cyniquement trompés?. . . Personne n'osera le croire, et pour cause! Outre que son caractère inspiré répugne absolument à toute erreur, à tout mensonge, il y a des décades que la vraie histoire et la vraie science se sont levées pour défendre son honneur et rétablir son absolue vérité. . .

[2] M. J. Lagrange, *Hexaméron*, Revue Biblique, 1896, p. 391.

Que Moïse soit bel et bien l'auteur de la Genèse, personne, aujourd'hui, même dans les écoles les plus irréductibles, n'ose le contester. La théorie des multiples rédacteurs a vécu, quoi qu'on en dise. Les récentes découvertes, en faisant sauter les dernières redoutes qui lui restaient encore, lui ont porté un coup fatal. Elle ne s'en relèvera pas. [3]

Même résultat définitif pour l'interdépendance des cosmogonies biblique, chaldéenne et phénicienne. Moïse plagiaire! allons donc! Qu'on rapproche les récits! A part quelques similitudes générales — qui recevront plus loin l'attention qu'elles méritent — similitudes exagérées à l'extrême par les hypercritiques d'outre-Rhin et d'outre-Manche, on trouve des divergences si accusées que tout copiage devient manifestement invraisemblable. Moïse possède un tout autre accent que les poètes phéniciens et chaldéens, ses paroles revêtent une tout autre signification. Aussi ne sommes-nous guère surpris d'apprendre que la théorie des emprunts perd de plus en plus de vogue dans le monde des historiens. L'heure vient où cette opinion, jadis assez célèbre, ne sera plus mentionnée que pour l'érudition. . .

Mais les désaccords entre la Bible et la science, l'opposition irréductible entre la cosmogonie biblique et la cosmogonie réelle: que faut-il en penser?. . . Voilà l'objection de fond, celle qui demeure, alors que les autres s'évanouissent comme une vaine fumée; voilà l'obstacle inéluctable que tant d'esprits, d'ailleurs bien pensants, ne peuvent contourner ou franchir! Objection nouvelle, inattendue, insoupçonnée de l'exégèse ancienne, créée de toutes pièces par les exigences sans cesse grandissantes d'une science implacable dans ses déductions et découvertes. . .

Notons, dès l'abord du problème, que les solutions offertes pour le résoudre ne font pas défaut. Il y en a tant et plus! La difficulté n'est donc pas d'en découvrir, mais de tomber sur la vraie, sur l'authentique. C'est le choix qui nous embarrasse, la richesse qui nous gêne, et non la pauvreté!. . . Aussi notre grande préoccupation, comme celle des exégètes du jour, n'est autre que de discerner la meilleure entre les bonnes, d'indiquer celle qui ralliera tous les suffrages et donnera pleine satisfaction,

[3] Voir pour la réfutation de ces fausses théories, E. Mangenot, *Pentateuque, Dictionnaire de la Bible*, col. 97-108; A. Bea, S. J., *Institutiones Biblicae*, Vol. II, fasc. I, p. 24-104.

soit à la Bible, soit à la science. Y a-t-il espoir de l'obtenir bientôt? On le souhaite!. . . Le devoir commun est de hâter, par un labeur constant, la venue de cette heure si désirée. La présente étude n'a pas d'autre idéal. Puisse-t-elle s'en rapprocher et fournir aux lecteurs de la *Revue* l'arme qui permettra de réduire ceux qui opposent Bible et science, cosmogonie mosaïque et cosmogonie réelle.

L'accord de la Bible et des sciences naturelles dépend uniquement et totalement, c'est le cas de le dire, de *la manière d'interpréter* le premier chapitre de la Genèse. Tout est là! Par malheur, les exégètes, qui s'entendent si bien sur les grandes lignes de cette interprétation, perdent leur édifiante unanimité dès qu'ils veulent fixer les détails. Oh! alors, c'est la sainte confusion, la *silva dicendi* dont parle Cicéron! Il ne nous appartient guère de mettre les esprits d'accord; la tâche dépasserait nos ressources. Nous pouvons tout de même, pour notre satisfaction personnelle, rechercher, dans cette multitude d'opinions, celle qui nous paraît la plus sûre et l'offrir comme calmant aux hommes que les dernières découvertes de la science inquiètent outre mesure. Pour y parvenir, on nous permettra de donner à notre étude une certaine ampleur et de lui faire comprendre des éléments dont elle pourrait à la rigueur se passer. Voici quelles seront les principales divisions de notre travail. Dans une première partie, nous verrons *pourquoi* les exégètes se sont divisés sur la manière d'interpréter le premier chapitre de la Genèse; dans une deuxième, *comment* ils se sont divisés; dans une troisième, les *points* ou *principes* sur lesquels ils devraient conclure l'accord; dans une quatrième, la *solution* vers laquelle s'achemine l'exégèse moderne et qui rétablira les ponts entre la Bible et la science.

I

Pourquoi les exégètes sont-ils si divisés sur la manière d'interpréter le premier chapitre de la Genèse?. . . Deux mots d'explication suffisent: dans le récit mosaïque de la création coexistent du réel et de l'artistique, de l'historique et de l'allégorique, du concret et du conventionnel. Ces divers éléments sont si admirablement fusionnés qu'il semble impossible de les disjoindre et de fixer à chacun les limites qu'il ne doit pas franchir.

Aucune habileté humaine n'a pu jusqu'à ce jour dévider l'écheveau sans casser plus d'une fois les fils.

Premièrement, le récit mosaïque de la création est bien réel, concret, historique. [4] Les faits qu'il contient ne sont ni fictifs, ni arbitraires.

De multiples arguments motivent cette assertion:

a) Le récit mosaïque de la création sert de prélude à un livre vraiment historique: la Genèse. Il en constitue l'introduction naturelle. En toute rigueur de pensée, il faut reconnaître qu'il est de même nature, qu'il en possède les notes caractéristiques. Donc cette page frontispice de la Genèse mérite pleine créance historique. C'est une véritable page d'histoire.

b) Le récit mosaïque de la création sert de prélude non seulement à la Genèse, mais à toute l'Histoire Sainte, sans en excepter l'Histoire de l'Eglise elle-même. « Dieu, en créant le monde et en nous faisant connaître son oeuvre par la révélation primitive, a eu pour but la terre; dans la terre, l'homme; dans l'homme, la race d'Abraham, dans la race d'Abraham, le Messie et l'Eglise qu'il a fondée pour ramener à Dieu la créature, faite à son image, et mettre ainsi le sceau à son oeuvre divine.» [5]

c) Le récit mosaïque de la création ne décèle ni l'allure d'une épopée, ni les manières d'une prophétie, ni le caractère d'une thèse théologico-philosophique. « Quelle différence entre les chapitres de la Genèse et les chants d'Homère! Ici, on prétend saisir l'imagination par des tableaux chargés d'aimables couleurs, par des énumérations, des descriptions, des images, enfin par des intrigues combinées avec art et dénouées par l'imprévu, le tragique, etc. Là, au contraire, l'écrivain sacré n'a d'autre but que de montrer les conditions historiques de la vie, l'origine et la destinée humaine, les voies de la justice, de la vertu et du salut

[4] Le mot *histoire* étant réservé aux faits humains, la technique proteste contre son emploi, en parlant du premier chapitre de la Genèse, où l'on ne raconte que des événements qui précèdent la venue de l'homme sur la terre. Les mots *réel, concret* seraient plus exacts. L'usage cependant se montre plus tolérant et l'on nous pardonnera, encouragé par son exemple, d'employer le mot *histoire* même pour des faits *préhistoriques*.

[5] F. Vigouroux, *Manuel Biblique*, Paris, 1905, p. 481.

final. » [6] Par ailleurs, aucune des formules en usage dans les prophètes: *Vision d'Isaïe, Parole de Jahwé, Oracle sur Ninive,* etc., nulle trace, non plus, d'émotion prophétique. C'est un historien qui parle, un historien dont le sens rassis recherche l'exactitude des informations. Enfin, que notre récit ignore les spéculations métaphysiques, nul ne se dira scandalisé. Les auteurs inspirés n'en ont cure. En tout cas une thèse théologico-philosophique ne se renferme pas d'ordinaire dans des formules comme celle-ci: « Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe et vide; les ténèbres couvraient l'abîme, et l'Esprit de Dieu se mouvait au-dessus des eaux. »

d) Le récit mosaïque de la création n'est pas, d'autre part, une pure allégorie comme on a osé parfois l'écrire. . . Qu'il y ait de l'allégorie dans le premier chapitre de la Genèse, personne ne le conteste. Mais que tout le chapitre soit une pure allégorie, voilà ce qu'aucun exégète sérieux ne concédera. « L'allégorie sert de voile à un enseignement plus important que les faits présentés au lecteur: or, on ne voit pas ce qui peut être plus important que la création du ciel et de la terre. » [7] Cette remarque se passe de commentaires. Elle s'impose au premier chef.

e) Aux raisons intrinsèques que nous venons de produire s'en ajoute une autre, extrinsèque celle-là, mais d'une exceptionnelle gravité. Nous voulons parler des décrets de la Commission Biblique Pontificale, du 30 juin 1930. Interrogée sur le caractère historique des trois premiers chapitres de la Genèse, la Commission répondait par huit décisions solennelles où elle déclare nuls tous les arguments invoqués par les hypercritiques contre l'autorité historique de ces pages inspirées et où elle réaffirme, de la manière la plus absolue, la pleine confiance que tous doivent conserver aux témoignages de la tradition, juive et chrétienne, si formels en cette matière. [8] Le récit mosaïque se présente à nous, on le voit, avec

[6] Mgr Meignan, *Le monde et l'homme primitif,* Paris, 1869, p. 4 ss.

[7] J. M. Lagrange, *Hexaméron,* Revue Biblique, 1896, p. 393.

[8] Puisque nous devrons souvent, dans le cours de notre démonstration, faire appel à ces décrets de la Commission Biblique Pontificale, nous croyons utile pour les lecteurs d'en donner immédiatement le contenu. Nous empruntons au manuel de M. le chanoine Verdunoy la traduction du texte latin de ces déclarations pontificales.

toute l'autorité historique que l'on puisse exiger d'une narration. Il entend raconter des faits réels, bien concrets et ses prétentions sont fondées. Bref, nous sommes en face d'une véritable page d'histoire et toute hypothèse qui ne tiendra aucun compte du caractère réel de ce récit devra être impitoyablement écartée. . . Avant tout et par-dessous tout, que soit sauve l'intégrité historique du premier chapitre de la Genèse!. . .

Tout de même, cette intégrité étant pleinement mise à l'abri, il faudra, de plus, reconnaître à l'art un rôle considérable dans la facture de cet épisode biblique. L'analyse recèle des procédés de composition où l'allégorie et la réalité forment un merveilleux ensemble qui classe notre narration parmi les plus belles qui soient. Qu'on en juge!

a) Moïse emploie d'abord des images, des métaphores, des expressions très pittoresques. Ainsi, il attribue à Dieu une parole humaine; il nous le montre délibérant à la manière des hommes, donnant des ordres à l'univers comme un maître ferait pour ses serviteurs, éprouvant une vive satisfaction quand une oeuvre est produite et qu'elle répond à son attente. Bien plus, Dieu semble contraint de se reposer après six jours de travail

---

1° Les divers systèmes d'exégèse imaginés et soutenus avec des apparences scientifiques pour exclure le sens littéral historique des trois premiers chapitres de la Genèse sont-ils solidement fondés? — *Réponse*: *Non.*

2° Nonobstant le caractère et la forme historique du livre de la Genèse; la connexité spéciale de ces trois premiers chapitres entre eux et avec les chapitres suivants; les témoignages multiples des Ecritures, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament; le sentiment presque unanime des saints Pères et le sens traditionnel, transmis également par le peuple d'Israël et toujours maintenu par l'Eglise, peut-on enseigner que ces trois premiers chapitres de la Genèse contiennent, non pas les récits d'événements vraiment accomplis, c'est-à-dire répondant à la réalité objective et à la vérité historique, mais bien ou des fables empruntées aux mythologies et aux cosmogonies des peuples anciens, et, après élimination de toute erreur polythéiste, adaptées par l'auteur sacré à la doctrine monothéiste, ou bien des allégories et des symboles, sans fondement dans la réalité objective, proposés sous forme d'histoire pour inculquer des vérités religieuses et philosophiques; ou enfin des légendes partiellement historiques et partiellement imaginaires composées librement pour l'instruction et l'édification des esprits? — *Réponse*: *Non, sur les deux points.*

3° Peut-on, en particulier, révoquer en doute le sens littéral historique là où il s'agit, dans ces mêmes chapitres, de faits qui touchent aux fondements de la religion chrétienne, comme sont, entre autres, la création de toutes choses faite par Dieu au commencement du temps; la création spéciale de l'homme; la formation de la première femme tirée du premier homme; l'unité du genre humain; la félicité originelle de nos premiers parents dans l'état de justice, d'intégrité et d'immortalité; l'ordre donné par

comme si chaque jour avait dû compter au moins dix heures d'ouvrage!.. Cet anthropomorphisme prouve bien que toutes les expressions du récit génésiaque ne doivent pas être prises au pied de la lettre. On tomberait autrement dans les erreurs les plus grossières,

b) Mais il y a plus qu'un style imagé ou pittoresque dans le premier chapitre de la Genèse. L'auteur semble présenter les faits dans un cadre plus allégorique que réel, dans un ordre plutôt logique que chronologique. Pour bien mesurer toute la gravité de cette affirmation, nous avons cru bon de mettre sous les yeux de nos lecteurs, en un tableau synoptique fourni par le récit lui-même d'ailleurs, toutes les oeuvres de la création ainsi que leurs admirables correspondances.

Dieu à l'homme pour éprouver son obéissance; la transgression de l'ordre divin à l'instigation du démon caché sous les apparences d'un serpent; la déchéance de nos premiers parents de cet état primitif d'innocence; la promesse d'un Rédempteur futur? — *Réponse*: *Non*.

4° Dans l'interprétation des passages de ces chapitres, que les Pères et les docteurs ont diversement compris sans rien enseigner de certain et de défini, est-il permis, sous réserve du jugement de l'Eglise et en se maintenant dans les analogies de la foi, de suivre et de soutenir telle opinion, que chacun, après mûr examen, croira devoir adopter? — *Réponse*: *Oui*.

5° Faut-il toujours et nécessairement prendre au sens propre tous et chacun des mots et phrases qui se rencontrent dans ces chapitres, en sorte qu'il ne soit jamais permis de s'en écarter, même lorsque ces locutions semblent employées dans un sens manifestement impropre, soit métaphorique, soit anthropomorphique, et que la raison défend de s'en tenir au sens propre ou que la nécessité force de l'abandonner? — *Réponse*: *Non*.

6° En supposant le sens littéral et historique, peut-il être sage et utile d'employer, pour certains passages de ces mêmes chapitres, l'interprétation allégorique et prophétique, suivant le significatif exemple des saints Pères et de l'Eglise elle-même?—*Réponse*: *Oui*.

7° Comme l'auteur sacré, en écrivant le premier chapitre de la Genèse, n'a pas eu le dessein d'enseigner scientifiquement la constitution intime des choses visibles et l'ordre complet de la création, mais plutôt de donner à sa nation un récit populaire, tel que le langage commun le comportait à cette époque, et adapté aux sentiments et à l'intelligence de ses contemporains, faut-il régulièrement et toujours y chercher la propriété du langage scientifique? — *Réponse*: *Non*.

8° Dans la dénomination et la distinction des six jours dont parle la Genèse au chapitre Ier le mot *yôm* (jour) peut-il être pris soit au sens propre, pour un jour naturel, soit au sens impropre, pour un certain laps de temps, et cette question est-elle librement ouverte aux discussions des exégètes? — *Réponse*: *Oui*.

LA COSMOGONIE BIBLIQUE (Gen. 1, 1-2, 3).

I — CREATION DU MONDE, 1, 1-2. (opus creationis). "Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe et vide, les ténèbres couvraient l'abîme, et l'Esprit de Dieu se mouvait au-dessus des eaux."

LE SCHEMA OU CADRE DES OEUVRES DIVINES.

		Les jours	Les édits divins	L'exécution	La description de l'exécution	Les noms	Les louanges	Les bénédictions.
II — ORGANISATION DU MONDE, 1, 3-31. (opus sex dierum)	Distinction des oeuvres (opus distinctionis)	**1er Jour:** Ténèbres séparées de la lumière. "Il y eut un soir"...	Dieu dit: Que la lumière soit!	Et cela fut ainsi.		Dieu appela la lumière Jour, les ténèbres Nuit.	Et Dieu vit que la lumière était bonne.	
		2e Jour: Firmament séparé de la terre. "Il y eut un soir"...	Dieu dit: Qu'il y ait un firmament...		Et Dieu fit le firmament. Et cela fut ainsi.	Dieu appela le firmament Ciel.		
		3e Jour: 1) Terre séparée des océans.	Dieu dit: Que les eaux se rassemblent...	Et cela fut ainsi.		Dieu appela le sec Terre, et il appela Mer, etc.	Et Dieu vit que cela était bon.	
		2) Terre ornée de plantes. "Il y eut un soir et un matin"...	Dieu dit: Que la terre fasse pousser du gazon...	Et cela fut ainsi.	Et la terre fit sortir du gazon.		Et Dieu vit que cela était bon.	
	Ornementation des oeuvres (opus ornatus)	**4e Jour:** Création des astres. "Il y eut un soir"...	Dieu dit: Qu'il y ait des luminaires...	Et cela fut ainsi.	Dieu fit deux grands luminaires.		Et Dieu vit que cela était bon.	
		5e Jour: Création des poissons et des oiseaux. "Il y eut un soir"...	Dieu dit: Que les eaux foisonnent, que les oiseaux volent...		Et Dieu créa les poissons... et tout volatile...		Et Dieu vit que cela était bon.	Et Dieu les bénit en disant: soyez féconds...
		6e Jour: 1) Création des animaux.	Dieu dit: Que la terre fasse sortir des êtres animés...	Et cela fut ainsi.	Dieu fit les bêtes de la terre...		Et Dieu vit que cela était bon.	
		2) Création de l'homme. "Il y eut un soir, il y eut un matin"...	Dieu dit: Faisons l'homme à notre image...		Et Dieu créa l'homme. Et cela fut ainsi.		Et voici, cela était très bon.	Et Dieu les bénit en disant: soyez féconds...

III — REPOS DIVIN, 2, 1-3: (opus completionis). "Ainsi furent achevés le ciel et la terre et toute leur armée. Et Dieu... se reposa le septième jour... Et Dieu bénit le septième jour et le sanctifia"...

1. Le récit comprend trois sections: la création du monde (*opus creationis*), l'organisation du monde (*opus sex dierum*), le repos divin (*opus completionis*). Ces termes sont traditionnels dans toutes les écoles d'exégèse.

2. L'organisation du monde (*opus sex dierum*) s'effectue par une double opération fondamentale: la séparation ou distinction des éléments (*opus distinctionis*), l'ornementation des éléments ainsi distingués (*opus ornatus*). Dieu sépare d'abord la lumière des ténèbres, le firmament du globe terrestre, la terre des océans. Puis, aux éléments que la Toute-Puissance divine vient ainsi de disjoindre, est conféré l'ornement qui convient: le firmament se pare d'astres étincelants, la terre d'une verdure abondante et variée, l'espace d'innombrables oiseaux, les océans sans fond d'une multitude d'animaux aquatiques. Sur toutes ces armées célestes et terrestres l'homme règne sans rival. On remarquera la parfaite symétrie entre les sections diverses. Ainsi le premier jour correspond au quatrième, le deuxième au cinquième, le troisième au sixième. Et, chose curieuse, puisque le troisième jour comporte la création de deux éléments, la terre et les plantes, le sixième comportera également la production de deux catégories d'êtres, les animaux et l'homme! Le procédé artistique est trop évident pour qu'il soit nécessaire d'insister.

3. Chaque jour est différencié par une formule que l'on retrouve six fois dans le récit: *Et il y eut un soir, et il y eut un matin: ce fut le premier* (*deuxième, troisième,* etc.) *jour*. Elle manque cependant au septième jour et pour cause: on ne pouvait assigner un soir et un matin au repos divin, de soi éternel. « Chaque jour se terminant par un matin, faire mention du huitième matin, ç'eût été amorcer une oeuvre nouvelle. Or tout était clos pour le repos de Dieu. Le dernier matin n'est pas expressément mentionné, de même que le premier n'a été indiqué que par l'apparition de la lumière. Il y a une grande beauté à ne pas préciser le point où l'infini et l'éternité se raccordent avec le temps. Dieu sort de son repos et rentre dans son repos; ce qui nous permet de fixer des temps, ce sont ses oeuvres. » [9]

[9] J. M. Lagrange, *Hexaméron*, Revue Biblique, 1896, p. 389.

4. La formule pour les édits divins ne varie guère: *Dieu dit*: « *Que la lumière* (*le firmament*, etc) *soit!* » Chaque jour compte un édit, nous en trouvons deux même pour le troisième et le sixième jour. Total: huit édits distincts. Symétrie parfaite, du premier jour au dernier.

5. Des inégalités symétriques se font sentir dans la colonne suivante où il est question de l'exécution des édits divins. Le refrain: *Et cela fut ainsi,* apparaît cinq fois d'une manière régulière (c'est-à-dire, avant la description de l'accomplissement des édits divins), deux fois d'une façon irrégulière (après la description de l'accomplissement des édits divins), et une fois, au cinquième jour, il brille par son absence.

6. La symétrie conserve encore assez bien ses droits dans la description de l'exécution des édits divins. On remarque tout de même deux vides, au premier et au troisième jour. Pourquoi la formule: *Et Dieu fit,* etc., manque-t-elle? Comment expliquer cette atteinte à la régularité?.. Mystère littéraire!

7. Les omissions augmentent considérablement dans la colonne suivante. Seuls la lumière, les ténèbres, le firmament, la terre et les océans méritent de recevoir un nom. Pourquoi les autres êtres en sont-ils privés?. . . Dieu aurait-il réservé à l'homme l'honneur d'imposer lui-même un nom aux autres êtres de la création? C'est possible. C'est même certain en ce qui concerne les animaux, puisque nous lisons au deuxième chapitre de la Genèse: « Dieu, qui avait formé du sol tous les animaux des champs et tous les oiseaux du ciel, les fit venir vers l'homme pour voir comment il les appellerait, et pour que tout être vivant portât le nom que lui donnerait l'homme. Et l'homme donna des noms à tous les animaux domestiques, aux oiseaux du ciel et à tous les animaux des champs. » [10]

8. La symétrie recouvre presque tous ses privilèges quand il s'agit des louanges données par Dieu à ses oeuvres. La formule: *Et Dieu vit que cela était bon,* ne manque qu'une fois, au deuxième jour, après la création du firmament. Erreur des scribes? Omission voulue par l'ha-

[10] Genèse, 2, 19-20.

giographe lui-même? On ne sait! Puisque les manuscrits l'omettent généralement, il y a tout lieu de croire qu'elle ne fait point partie du texte original.

9. Deux catégories d'êtres seulement reçoivent la bénédiction du Créateur: les poissons avec les oiseaux, et l'homme. Pourquoi les animaux terrestres n'en jouissent-ils pas? Mystère! La symétrie eût exigée, semble-t-il, que la parole du créateur: *Soyez féconds, multipliez,* etc., fût adressée à tous les vivants sans exception, aux animaux domestiques également, puisqu'ils sont pour le moins aussi nobles que les poissons et les oiseaux. Preuve qu'il ne faut pas exagérer le parallélisme dans les récits bibliques. Qu'on évite donc le travers de certains copistes que les préoccupations symétriques hantent au point de leur faire combler les vides du texte en introduisant des formules-refrains que l'auteur sacré n'a pas voulu y mettre. Cette manie de corriger, surtout quand elle s'en prend aux Livres Saints, ne saurait être trop sévèrement blâmée.

Les exagérations mises à part, il n'en est pas moins vrai que Moïse agence le récit de la création dans un cadre superbe, où l'allégorie et la réalité, l'art et le concret s'unissent admirablement pour donner à l'ensemble une perfection qu'aucune intelligence humaine, laissée à ses seules forces, ne saurait atteindre. *Digitus Dei est hic!* Le doigt de Dieu est là. « La cosmogonie biblique », écrit un rationaliste, « ne contient pas un mot qui puisse paraître indigne de la pensée de Dieu. Dès lors que l'on tentait de peindre, pour la rendre saisissable à l'intelligence humaine, l'oeuvre de la création qui demeurera toujours un mystère pour l'homme, il était impossible de tracer un tableau plus grand et plus digne. C'est à bon droit qu'on en tire une preuve du caractère révélé de ce récit; ce n'est que là où Dieu s'est manifesté selon sa véritable essence qu'il a pu être écrit. C'est l'oeuvre de l'esprit révélateur. » [11]

Mais c'est précisément cette transcendance du récit qui nous déconcerte!. . . C'est cet heureux mélange d'art et de réel, de logique et de chronologique, d'allégorique et d'historique, qui rend l'interprétation de cette page si difficile! Où finit l'art? Où commence le réel?. . . Quel tribut payer à l'histoire? Quel autre à la logique?. . . Faut-il restreindre

[11] A. Dillman, *Genesis*, Leipzig, 1875, p. 9.

l'art au cadre fixe (édits divins, exécution, description, imposition des noms, louanges, bénédictions) dans lequel les oeuvres divines sont présentées au lecteur?. . . Doit-on l'étendre davantage et croire, par exemple, que l'ordre d'apparition des oeuvres divines (lumière, firmament, terre, océans, plantes, astres, poissons, oiseaux, animaux terrestres, homme) est plus logique que chronologique, plus conventionnel que réel?. . . Pourrait-on soutenir encore que le nombre des jours est arbitraire, allégorique; que l'auteur inspiré aurait pu tout aussi bien centraliser les faits de la création dans un cadre de huit et même de dix jours, sans pour cela compromettre en rien la vérité historique?. . .

Allons plus loin encore! Serait-il téméraire de penser que la distinction posée par Moïse entre matière informe et matière organisée, entre la création du monde et son organisation, ne serait que logique, non historique; que l'hagiographe, puisqu'il voulait faire ressortir deux attributs divins, la puissance et la sagesse, aurait pris sur lui d'établir, dans la formation de notre univers, deux phases: la création, oeuvre de la Toute-Puissance, et l'organisation, oeuvre de la Sagesse?. . .

Le problème, s'il ne manque pas d'intérêt, reste excessivement complexe, difficile. Après dix-neuf siècles d'exégèse, on tâtonne encore, on cherche, on désespère presque de trouver. Et cependant, il nous faut obtenir cette interprétation illuminative qui permettra, en comprenant bien le premier chapitre de la Genèse, de solutionner le problème posé par les découvertes scientifiques modernes. N'oublions pas, en effet, selon la remarque insérée au commencement de cette étude, que l'entente entre la cosmogonie biblique et les exigences scientifiques dépend totalement et uniquement de la manière d'interpréter le premier chapitre de la Genèse. . .

Avant d'aborder l'examen des principes qui doivent diriger l'exégèse dans ce récit si complexe, il est tout à fait dans l'ordre de connaître les efforts réalisés jusqu'à ce jour et de savoir, non seulement *pourquoi* les commentateurs se sont divisés, mais encore *comment* ils se sont divisés. Leurs travaux nous aideront considérablement. Leurs erreurs mêmes rendront service. Prévenus, nous pourrons contourner des obstacles, surmonter des difficultés, franchir des impasses que l'inexpérience rendrait funestes. En cette matière, plus qu'en toute autre, nous ne croyons pas aux méthodes cartésiennes.

II

Puisque la difficulté exégétique actuelle réside dans le mélange heureux du réel et de l'artificiel, de l'allégorique et de l'historique, on peut prévoir tout de suite, avant même de parcourir la nomenclature des opinions, quelles seront les attitudes générales des commentateurs. Les uns, réalistes à l'excès, ne verront dans cette page de nos Saints Livres que de l'histoire; d'autres, imbus d'idéalisme, convertiront tout en allégorie ; des modérés oscilleront entre les extrêmes et voudront maintenir en équilibre les deux éléments du récit: histoire et art. Or, pour qui connaît le développement des controverses génésiaques, les tendances se sont ainsi manifestées. Nous sommes en présence de trois écoles principales; l'école réaliste ou historique, l'école allégorique ou idéaliste, l'école historico-artistique ou modérée. Sans doute les nuances sont infinies entre les maîtres,plus nombreuses en tout cas que la triple répartition que nous venons d'établir. Sans rompre en visière avec la vérité historique, nous pouvons fort bien réunir toutes les catégories d'opinions sous ces trois chefs naturels. [12]

L'école réaliste d'abord!. . . On note dans son histoire deux phases très distinctes: l'ancienne et la moderne. Les anciens — les Pères des Eglises d'Antioche et d'Edesse, et, après eux, jusqu'aux découvertes scientifiques modernes, la plupart des commentateurs catholiques et protestants — rejetaient les allégories forcées et croyaient au sens littéral du récit. . . Ils admettaient sans difficulté les trois propositions suivantes: le monde a été créé à l'état imparfait; l'organisation de cette matière informe s'est faite en six jours et six jours de vingt-quatre heures; l'ordre dans lequel les oeuvres divines sont apparues est chronologique. Bref, l'anthropomorphisme à part, tout est réel dans le premier chapitre de la Genèse. Le texte doit être pris au sens littéral. . .

Survinrent les exigences géologiques. Il fallut déchanter! Pour ne

[12] Plus contestée sera l'appellation d'*historico-artistique* réservée à l'école centriste ou modérée. D'aucuns préféreront *historico-allégorique* ou *historico-logique*, etc. Avouons qu'aucune terminologie ne s'impose. Celle que nous avons choisie, à la suite du R. P. Fernandez, S. J. (*Verbum Domini*, 1923, p. 5), nous paraît la meilleure. Elle met bien en relief les deux éléments du récit, histoire et art. Par ailleurs, le mot *artistique* est essez souple pour comprendre toutes les nuances que nous remarquerons dans l'interprétation du récit.

point perdre avec les réalités les contacts obligatoires, les partisans de l'école réaliste durent modifier leur tactique et mettre en valeur des arguments nouveaux. On proposa divers systèmes de conciliation. Quatre sont surtout célèbres: le *restitutionisme*, le *diluvionisme*, le *concordisme*, l'*interpériodisme*. . .

Le *restitutionisme!*. . . « Au commencement », lisons-nous au premier verset de la Genèse, « Dieu créa le ciel et la terre. » Cette création première, disent les restitutionistes, a eu lieu de la manière exigée par la science, donc progressivement, lentement, selon toutes les lois de la géologie, de la paléontologie, de l'astronomie, etc. Que l'on assigne à cette formation primitive des millions ou des milliards d'années, la Bible n'en a cure. Elle affirme le fait, non sa durée. Mais « la terre était informe et vide », continue le texte sacré, « les ténèbres couvraient l'abîme, et l'Esprit de Dieu se mouvait sur les eaux. » Donc, concluent les restitutionistes, cette formation primitive a connu soudain un cataclysme épouvantable, cataclysme qui, en bouleversant la terre entière au point de la rendre méconnaissable, nécessitait de la part de Dieu une réorganisation, une restitution de l'ordre premier. Cette restitution mondiale nous est décrite, disent-ils, dans les versets suivants: « Dieu dit: Que la lumière soit, qu'il y ait un firmament, que la terre fasse pousser du gazon, qu'il y ait des luminaires », etc. Six jours de vingt-quatre heures suffisent à l'Etre suprême pour remettre sur pied son oeuvre. Bible et science sont donc pleinement d'accord! [13]

Plût au ciel qu'il en fût ainsi! Mais, pour le malheur de l'hypothèse, les fondements scientifiques et raisonnables sont introuvables. La géologie proteste vivement contre l'existence d'une catastrophe mondiale qui aurait anéanti flore et faune, bouleversé de fond en comble les couches terrestres. Aucun vestige d'un tel désastre dans aucune des époques cosmiques! Le texte sacré, pour sa part, s'indigne de la violence qu'on lui fait en exigeant de lui un témoignage qu'il n'a jamais voulu rendre. Le verset 2 ne parle point de cataclysme, mais de l'état imparfait du monde à ses origines. C'est une tout autre affaire! Et puis, à qui fera-t-on croire que Dieu ait eu besoin de restaurer une oeuvre que rien ne pou-

[13] Pour la bibliographie, voir E. Mangenot, *Hexaméron, Dictionnaire de théologie catholique*, col. 2340-2341.

vait bouleverser ou détruire?. . . Le *restitutionisme* répugne. Il faut l'abandonner. [14]

Le *diluvionisme!*... Il parle un langage pour le moins aussi étrange. Le récit mosaïque, selon lui, raconte des faits antécédents aux stratifications connues de la science. Les dépôts sédimentaires, avec les plantes et les animaux fossiles qu'ils recèlent, ne sont pas l'oeuvre de la formation primitive, mais de la catastrophe diluvienne. L'élaboration du monde s'est accomplie en six jours de vingt-quatre heures, comme l'indique la Genèse; mais le déluge a introduit dans cette matière organisée, en pleine marche vers sa perfection définitive, une série de bouleversements considérables. Hommes, plantes et animaux périrent. Leurs cadavres, ensevelis dans les dépôts d'alluvion, devinrent ces fossiles que la paléontologie déterre, ressuscite et replace dans le milieu où ils vivaient autrefois. Bref, la Bible décrit ce qui précède le déluge, la science ce qui le suit. Inutile donc de les faire se chicaner!. . . [15]

Les déficiences de la théorie abondent. Qu'il suffise de signaler les plus graves. D'abord le déluge, s'il a été universel pour tous les hommes, ne l'a pas été pour toute la terre. Des continents, inhabités alors, ont échappé au désastre. Pourtant, là comme ailleurs, des dépôts sédimentaires encombrés de fossiles sont mis à jour par la science. Ils ne sont donc pas l'oeuvre du déluge!. . . Par ailleurs, l'inondation dont parle la Genèse n'a duré qu'une année à peine. Or les strates que la science retrace ne sont pas l'oeuvre d'une année, mais de siècles!. . . Enfin, on a tort de croire que tous les dépôts sédimentaires appartiennent à des phénomènes d'alluvion. . . D'autres causes ont pu intervenir et donner naissance à ces couches terrestres que la géologie signale aujourd'hui. Le *diluvionisme,* on le voit, loin de se concilier les faveurs de la science, l'outrage grandement. Il n'atteint pas son but. . .

Le *concordisme!*. . . Innombrables et enthousiastes furent ses partisans! Comment conçoit-il l'accord entre la Bible et la science ? Il accepte pour base la théorie des *jours-époques*. . . Les jours de la création

[14] Nous montrerons, après l'exposé de chaque théorie des écoles réaliste et idéaliste, les points faibles qui les signalent à l'attention de la critique. Cela nous dispensera d'y revenir plus loin. Du reste, qu'on n'exige pas, d'une étude plutôt restreinte dans ses limites, une réfutation ample et adéquate de chacun des faux systèmes qui seront exposés.

[15] E. Mangenot, *Hexaméron, Dictionnaire de théologie catholique,* col. 2341.

équivalent, selon lui, non à des durées de 24 heures, mais à des périodes indéterminées, durant lesquelles les oeuvres divines décrites dans la Genèse se sont produites. Le mot *yôm* en hébreu peut tout aussi bien signifier une *époque* qu'une *durée de* 24 *heures*. « Tes pères et les pères de tes pères n'ont jamais vu pareille calamité depuis qu'ils existent sur la terre *jusqu'à ce jour* », dit Jahwé au Pharaon oppresseur. [16] « Vous avez été rebelles à Jahwé *depuis le jour* où je vous ai connus », reprochera-t-il plus tard aux Israélites. [17] Et à Moïse qui doit bientôt mourir, le Seigneur parle ainsi: « Voici, tu vas être couché avec tes pères; et ce peuple se lèvera et se prostituera à des dieux étrangers du pays au milieu duquel il va entrer. Il m'abandonnera et il rompra mon alliance que j'ai conclue avec lui. Et ma colère s'enflammera contre lui *en ce jour-là*. » [18] Non seulement le mot *yôm* dans la Bible peut signifier une *époque*, mais le mot *époque* lui-même ne peut pas être exprimé autrement en hébreu que par le mot *yôm*. « Ce fait généralement ignoré », écrit un concordiste fervent, « mérite d'être pris en sérieuse considération. La répugnance du plus grand nombre à admettre les *jours-époques* provient de ce que l'on fait notre mot *jour* absolument identique au mot *yôm*, ce qui n'est pas. Nous avons un mot *jour* distinct du mot *époque;* il n'y a qu'une seule expression en hébreu pour ces deux significations. Cette langue n'est pas riche en expressions comme la nôtre et elle est obligée de se servir métaphoriquement du mot *yôm* pour exprimer l'idée que nous attribuons au mot *époque*. » [19]

D'ailleurs, qu'on lise attentivement le premier chapitre de la Genèse: il est impossible que le mot *jour* désigne une durée de vingt-quatre heures. Comment les trois premiers jours seraient-ils des espaces de vingt-quatre heures puisque le soleil, mesure de nos jours actuels, n'apparaît que le quatrième jour dans la cosmogonie biblique?. . . Et comment le

[16] Ex. 10, 6.

[17] Deut. 10, 24.

[18] Deut. 31, 16. 17. On pourrait multiplier les exemples. Voir Gen. 2, 4; Lév. 7, 35.36; Nom. 7, 10.84; Deut. 32, 7; Ps. 2, 7; Amos 3, 14; Nahum 3, 17; Is. 34, 8; 63, 4; Jér. 46, 10; Joël 2, 31; Zach. 14, 9; Mt. 10, 15; 12, 36; Jean 8, 56 ; Rom. 2, 5.

[19] F. Vigouroux, *Manuel biblique*, Paris, 1905, p. 486.

septième pourrait-il compter vingt-quatre heures puisqu'on ne lui assigne ni soir, ni matin?. . .

Si le texte sacré lui-même s'oppose à des durées de vingt-quatre heures, les cosmogonies des peuples voisins ne s'y prêtent guère plus. Aucune ne considère les jours de la création comme des espaces aussi restreints. Pourquoi nous contraindre à une plus grande rigueur?. . .

Enfin, pour faire taire les scrupules, s'il en restait encore, nous avons, disent les concordistes, un témoignage hors pair, celui de la Commission Biblique Pontificale. Interrogée sur la légitimité de prendre le mot *yôm* de la Genèse, soit dans un sens propre (jour naturel), soit dans un sens impropre (période de temps indéterminée), la Commission répondait par l'affirmative (Voir note 8, rép. 8). Donc, l'Eglise permet l'interprétation du mot *jour* dans le sens d'une *époque*, de *période*. Les *jours-époques* ne sont donc pas un non-sens, un postulat gratuit d'une théorie exégétique aux abois.

Le mot *jour* pouvant et devant signifier, dans le texte qui nous concerne, *époque, période*, le concordisme élève sur ce fondement l'édifice que devront habiter pacifiquement la Bible et la science. D'un côté, le tableau de la création mosaïque; de l'autre, les découvertes de l'astronomie et de la géologie. Les époques génésiaques s'adaptent aux périodes cosmiques, ou vice versa. Moïse et Laplace s'entendent. Le législateur des Hébreux devient un génie, un dieu. Impossible de surprendre dans son récit la moindre inexactitude scientifique. « Ou Moïse », s'écrie Ampère, « avait dans la science une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, ou il était inspiré. » [20]

Nous n'avons pas pour mission de quereller le concordisme. Nous le mettons simplement en garde contre deux adversaires irréductibles: la science et le bon sens. La science, on s'en aperçoit de plus en plus, joue tout autre chose que des accords parfaits sur le clavier concordiste. Sur plus d'un point, les cosmogonies biblique et scientifique entretiennent de fortes divergences. Les textes de la Bible et les données de la science résistent aussi invinciblement que le feu et l'eau. . . D'ailleurs, quel avantage résultera-t-il d'un mariage morganatique entre la Bible

[20] Revue des Deux-Mondes, Juillet 1883, p. 99.

et la science?. . . Celui-ci tout simplement: rendre la Bible esclave de la science, lui en faire partager les déboires, les vicissitudes, et aussi les erreurs! On l'a bien vu, en confrontant les détails de l'une et l'autre cosmogonies. Il fallut ou violenter les textes inspirés, ou les corriger, ou les ignorer. Les concordistes eurent beau jeter du lest, le zeppelin ne put tenir dans l'air. Notre nouveau R-101 s'aplatit sur le sol entraînant dans sa ruine tous les imprudents passagers qui l'avaient si tapageusement vanté.

Le bon sens, pour sa part, s'inquiète un peu d'apprendre du concordisme que Moïse aurait devancé à ce point son siècle ou que le nôtre seul aurait la compétence d'interpréter son récit. Car enfin, c'est à cette double absurdité que l'on aboutit. Si la cosmogonie biblique s'accorde si merveilleusement avec la cosmogonie scientifique, elle est scientifique elle-même. Moïse devient donc un savant du vingtième siècle, et seul le vingtième siècle comprendra sa narration. . .

Enfin, on pourrait chercher noise aux concordistes de prétendre que le mot *yôm* dans le premier chapitre de la Genèse signifie *époque* et non une *durée de vingt-quatre heures*. « Voilà plus de trente siècles qu'on lit et relit le premier chapitre de la Genèse », s'écrie un anticoncordiste irréductible, « et avant les découvertes géologiques, la belle idée de voir dans ce *yôm* autre chose que le *dies naturalis* ne s'est présentée à personne. » [21] Même en admettant que dans quelques passages de la Sainte-Ecriture le mot *yôm* signifie *époque* et non *durée de vingt-quatre heures*, le contexte exige que l'on n'y songe pas pour le cas présent. Il assigne, en effet, à chaque jour un *soir* et un *matin*. Or des jours ainsi déterminés sont des jours de vingt-quatre heures. « A toutes ces hypothèses » (des jours-époques, des jours cycliques), écrit fort à propos l'abbé de Gryse, « nous opposons avec confiance la règle suivante: jamais dans la Genèse, le mot *yôm* ne signifie autre chose que le jour naturel (douze heures) ou le jour civil (vingt-quatre heures) dans une *énumération déterminée*. Or, au premier chapitre, l'énumération est absolument déterminée. » [22] Cette raison et toutes celles énumérées plus haut nous obligent à rejeter le

[21] J. Séméria, Barnabite, *La cosmogonie mosaïque*, Revue Biblique, 1893, p. 495.
[22] Cf. op. cit., p. 494-495.

concordisme. L'école est en baisse. Même les noms les plus illustres ne sauraient empêcher la faillite du système. [23]

L'*interpériodisme!* Concordisme nouveau genre, il place les périodes géologiques entre les jours de la création. Dieu a créé le monde en six jours de vingt-quatre heures, mais ces jours sont séparés par de longs intervalles, ceux précisément exigés par la science. Bible et géologie s'entendent donc à merveille! Fasse le ciel qu'il en soit ainsi! Par malheur, la Bible ignore les intervalles de l'interpériodisme. Le système se trouve alors sans base réelle. Autant dire qu'il est faux!. . .

Et voilà pour l'école réaliste qu'ont illustrée tant et de si grands noms!. . . Son prestige pâlit considérablement de nos jours et l'heure vient où ses partisans, prenant pleinement conscience de la fragilité de leur système, l'abandonneront sans retour. . .

L'école idéaliste sera-t-elle plus heureuse dans sa tentative de résoudre le problème posé par la science?. . . Les tenants de l'idéalisme, on le sait, veulent tout convertir en allégorie dans le premier chapitre de la Genèse. Dieu, disent-ils, a créé le ciel et la terre, c'est-à-dire toutes choses, simultanément. Voilà ce qui appartient à l'histoire. Pour le reste, l'oeuvre des six jours, nous sommes en pleine allégorie. En d'autres termes, après avoir affirmé le fait de la création simultanée, Moïse la reprend dans un long tableau idéal, la replace dans le cadre imaginaire de six jours de vingt-quatre heures, afin de présenter l'acte créateur comme le type de la semaine. . . Moïse ne dit pas que le monde a été créé réellement en six jours de vingt-quatre heures, mais il nous *présente* cette création en six jours de vingt-quatre heures: ce qui n'est pas du tout la même chose! Distinguons bien les réalités du cadre littéraire dans lequel on les expose. Les réalités sont vraies, le cadre, non. La création de tout s'impose au nom de l'histoire, mais le cadre des six jours relève de l'allégorie. Or l'allégorie voile toujours un enseignement supérieur. C'est le cas pour les six jours puisqu'ils signifient l'institution divine de la semaine. Donc le cadre des six jours n'est pas réel, mais arbitraire, fictif, allégorique. Il

[23] Vouloir énumérer tous les ouvrages publiés sur le concordisme par les partisans de ce système augmenterait considérablement la longueur de cet article. Nous préférons renvoyer les lecteurs au *Dictionnaire de Théologie catholique*, art. *Hexaméron*, col. 2342-2343.

suffit, du reste, de sonder le texte pour voir que l'idéalisme triomphe. Comment se fait-il que le soleil, mesure de nos jours actuels, n'apparaît que le quatrième jour dans la cosmogonie biblique? Il semble qu'il aurait dû se montrer le premier jour afin de le mesurer et de mesurer après celui-ci tous les autres. Comment expliquer que l'action créatrice, instantanée de sa nature, supérieure au temps par essence, soit dite accomplie en six jours de vingt-quatre heures?. . . On conçoit mal une interprétation comme celle qui résulterait s'il s'agissait de jours de vingt-quatre heures: Dieu dit: « Que la lumière soit! » et la lumière prit vingt-quatre heures pour arriver!. . . Les six jours de la création ne sont donc pas réels, c'est évident. Ils ne sont mis là que pour rappeler l'institution divine de la semaine. [24]

Mais si les jours de la création ne sont pas réels, si la saine exégèse demande de ne voir en eux que des symboles de la semaine, la science ne peut guère se plaindre de la Bible. La science parle selon la réalité, la Bible d'une manière populaire. La Bible ne nie pas la science. D'un autre côté, elle ne veut pas de mariage avec elle. Elle entend seulement garder sa liberté. Qui lui en voudra? Son point de vue est différent, non contradictoire. Elle cherche un accord avec la science, mais un accord négatif, non positif. « Vouloir établir un accord positif entre la science moderne et le récit mosaïque », écrit un fervent idéaliste, le Père Séméria, Barnabite, « est une tentative absolument semblable aux efforts inutiles, quoique bien intentionnés, de ceux qui s'en vont à la recherche d'une conciliation positive entre la théorie scolastique de la matière et de la forme avec la chimie. La scolastique recherche les principes essentiels : la chimie les principes physiques des corps. Laissez-les donc suivre tranquillement leur chemin, sans que l'une mette le nez dans les affaires de l'autre. De même la Bible et la géologie se proposent deux problèmes absolument divers. Celle-là recherche l'origine *philosophico-dogmatique* des choses; celle-ci le *procédé physique* de leur formation ou de leur développement. L'une *affirme* l'action créatrice de Dieu, l'autre la *suppose*. Le but de la première est le point de départ de la seconde. Aussi la géologie est une science perpétuelle. Tant que le monde durera, elle aura

[24] E. Mangenot, *Hexaméron, Dictionnaire de théologie catholique*,col. 2335.2344.

de nouvelles époques à constater, de nouvelles pages à enregistrer. La Bible, au contraire, alors comme à présent, n'aura pas une lettre à ajouter à son symbole mosaïque: *In principio creavit Deus coelum et terram,* pas une à en retrancher. En conséquence, le meilleur système de conciliation entre la Bible et la science, celui que je crois plus vrai, parce qu'il n'a rien d'arbitraire ou de contradictoire, c'est le système idéaliste. Se contenter d'un accord négatif, déclarer que la Bible ne doit pas ici être prise à la lettre, qu'elle n'a rien à voir avec la science, supprimer ainsi tout conflit en évitant la rencontre: voilà, ce me semble, une tactique aussi sûre que légitime. » [25]

L'école idéaliste, on le voit, simplifie énormément les choses. Pour elle, il n'y a pas de problème à résoudre. *Utinam!*. . . Tous, cependant, n'en sont pas convaincus. Plusieurs s'effraient d'une solution aussi radicale. Le noeud n'est pas défait, mais tranché: ce qui trahit de la faiblesse. En effet, il y a du lest dans la théorie idéaliste, beaucoup même. Comment croire à une allégorie aussi complète dans un récit, prélude de toute l'Histoire Sainte, et même de l'Histoire de l'Eglise? Que devient l'élément historique dans la narration génésiaque?. . . Qu'il y ait de l'allégorie dans le premier chapitre de la Genèse, nous le concédons, mais que le tout ou presque — et c'est le cas dans le système idéaliste — soit allégorique, fictif, arbitraire, c'est un peu fort!. . . Même dans les versets où l'on parle de l'organisation du monde, il y a des éléments historiques, des substratums réels. L'école idéaliste a tort de les négliger. Aussi, malgré toutes les facilités qu'elle prétend offrir, la théorie idéaliste n'a jamais pu rallier tous les suffrages. [26]

Entre l'école réaliste et l'école idéaliste se tient l'école modérée. Elle compte de jour en jour de nouveaux partisans. Toutefois, là comme par-

[25] *La cosmogonie mosaïque,* Revue Biblique, 1893, p. 500-501.

[26] Signalons, en passant, l'ignorance de certains hypercritiques, qui accusent les catholiques d'inventer *aujourd'hui* la théorie idéaliste pour échapper aux critiques de la science. A les en croire, tous nos interprètes, avant les découvertes modernes, ne pensaient pas à d'autres systèmes qu'au système littéral. Rien de plus faux. L'école idéaliste est née au siècle de l'école réaliste. Elle s'honore des plus grands noms, d'un Origène et d'un Saint Augustin, par exemple. Son développement suit l'évolution de sa voisine et il n'est pas certain qu'elle ait exercé sur les princes de la scolastique une influence moindre que celle de l'école littérale. Bref, de tout temps on s'est divisé sur l'interprétation du premier chapitre de la Genèse et les découvertes modernes n'ont pas créé, mais aggravé une difficulté déjà existante. . . Par où l'on voit que certains esprits n'ont pas encore découvert l'Amérique!. . .

tout ailleurs, la diversité des sentiments se fait jour. Tous évidemment veulent conserver à la Genèse son caractère historique et attribuer à l'art un certain rôle; mais lorsqu'ils cherchent à préciser ce rôle, l'entente cesse. Faut-il restreindre l'art au schème fixe (édits divins, exécution des édits, description de l'exécution des édits, approbation des oeuvres, imposition des noms, bénédictions), dans lequel les oeuvres de la création sont présentées, ou faut-il l'étendre: 1° soit à l'ordre d'apparition des oeuvres (lumière, firmament, terre et océans, plantes, poissons et oiseaux, animaux terrestres, homme); 2° non seulement à l'ordre d'apparition des oeuvres, mais encore au nombre des jours; 3° non seulement à l'ordre des oeuvres et au nombre des jours, mais même à la distinction entre la création du monde et son organisation?... Les avis sont partagés. Le R. P. Lagrange, O. P., estime d'ordre logique la distinction posée par Moïse entre matière informe et matière organisée. « La Genèse, dit-il, ne considère pas le chaos comme le terme propre de l'action créatrice; elle indique seulement un état antérieur à la distinction, qu'on peut considérer comme purement logique. Le monde est alors envisagé comme une masse aqueuse, mais ce qui prouve qu'il ne faut pas prendre le mot d'eau à la lettre, c'est que de cette eau va sortir tout le reste. Nous avons le droit de prendre ce terme dans un sens vague parce que nous ne voyons pas ici l'affirmation d'un fait concret... Pour nous tout le procédé de l'auteur est logique: c'est une forme littéraire adaptée pour nous enseigner à la fois la puissance de Dieu qui a tout créé, et sa sagesse qui a tout organisé. » [27] Quant au cadre des jours, le R. P. croit qu'il appartient à l'allégorie. « Pour ce qui regarde les six jours, on voit ici apparaître l'allégorie. Ces six jours ne sont là que pour faire du travail de Dieu le type du travail de l'homme. L'intention de l'auteur est transparente; les concordistes mitigés le concèdent. » [28]

Enfin l'ordre des oeuvres ne saurait être, selon lui, historique. Il n'est pas non plus purement arbitraire. Il est rationnel, c'est-à-dire basé sur l'observation populaire du monde actuel... « Regardant le ciel et la terre, il (Moïse) affirme qu'ils sont créés par Dieu. Distinguant dans l'univers de vastes catégories, il affirme que cette distinction vient de

[27] *Hexaméron*, Revue Biblique, 1896, p. 396.

[28] *Hexaméron*, Revue Biblique, 1896, p. 395.

Dieu. Voyant ces grands compartiments remplis d'êtres qui ont comme une individualité, il affirme que ces êtres sont créés par Dieu. Et dans l'ordre de la distinction comme dans l'ordre de l'ornement, il va du simple au composé, établissant un parallélisme exact entre les éléments du monde et leurs habitants. » [29] Et le savant exégète résume toute sa démonstration dans une couple de phrases lapidaires qu'il convient de citer: « Dans cette première page (de la Genèse), il y a un enseignement littéral, c'est la création de toutes choses; un cadre rationnel, c'est l'ordre des oeuvres; une allégorie, c'est la durée des jours. Puisque dès l'origine de l'exégèse chrétienne les uns y voient une allégorie, les autres une histoire, le mieux n'est-il pas de discerner ces divers éléments dont la présence a été reconnue par de si grands esprits? » [30]

Sans aller aussi loin sur la voie des libéralités, le R. P. Hetzenauer, O. M. C., et le R. P. Fernandez, S. J., se réservent d'appliquer les procédés artistiques à l'ordre des oeuvres de la création seulement. Pour eux l'ordre des oeuvres n'est pas chronologique, mais logique. Il appartient, non à la réalité, mais à l'art littéraire. [31]

Le R. P. Th. ab Orbiso, O. M. C., est plus sévère encore. D'après lui, l'art doit être restreint au schème fixe dans lequel les oeuvres de la création sont présentées. Et la raison qu'il en donne est celle-ci: l'art dans une narration historique doit tenir le rôle secondaire. Or s'il faut mettre sur le compte de l'art dans le récit génésiaque, non seulement le schème fixe dans lequel les oeuvres sont présentées, mais encore l'ordre d'apparition des oeuvres, le nombre des jours, la distinction entre matière organisée et matière informe, les rôles se trouvent renversés. L'art passe au premier plan, l'histoire au second. [32]

Les avis sont donc très partagés. Malgré ces divergences inévitables, tous comprendront que la vraie solution au problème posé par les décou-

[29] *Hexaméron*, Revue Biblique, 1896, p. 395-396.

[30] *Hexaméron*, Revue Biblique, 1896, p. 396.

[31] P. M. Hetzenauer, O. M. C., *Commentarium in librum Genesis*, p. 40-41; A. Fernandez, *In principio creavit Deus coelum et terram*, Verbum Domini, 1923, p. 15-20.

[32] Th. ab Orbiso, *Narratio Biblica*, Verbum Domini, 1931, p. 143-144.

vertes de la science naîtra dans cette école centriste ou modérée. Pour une fois encore l'*in medio stat virtus* trouvera sa justification. [33]

(*à suivre*)

Donat POULET, o. m. i.

---

[33] D'aucuns s'étonneront du peu d'importance accordé, au cours de cette exposition, à un système défendu pourtant par des commentateurs illustres, le *Visionisme*. La cause en est qu'il rentre assez difficilement dans les cadres conventionnels. A quelle école le rattacher? A l'école réaliste, idéaliste, ou modérée?... On ne le sait pas trop! Voici en tout cas comment il établit l'accord entre la science et la Bible. Dieu, croit-il, a révélé la création du monde en sept visions distinctes. Ces visions ne sont ni plus ni moins que les sept jours dont parle Moïse. Comme une vision dispose les choses d'une manière idéale, non toujours strictement conforme aux réalités, on comprend que le récit mosaïque use d'une certaine liberté avec les faits et ne les groupe pas toujours selon la rigueur scientifique... On s'explique par là les divergences entre la Bible et la géologie. Moïse parle en visionnaire, non en historien. Rien d'étonnant qu'il s'éloigne parfois du concret ou transfigure les objets... Nous n'avons rien contre le Visionisme. En soi, il ne répugne pas. Nous confessons simplement ne pouvoir l'admettre dans la question présente. La Genèse ignore ces catégories de visions. Nulle trace de révélations septénaires! Nul indice, soit dans le texte, soit dans le contexte, soit dans l'histoire de l'exégèse, du *visionisme* tel que prêché par le R. P. Hummelauer, S. J., dans son commentaire sur la Genèse. Aussi, malgré le prestige incontesté du savant commentateur, le *visionisme* n'a pas eu d'adeptes nombreux.

La science des missions

(*suite*)

II

Après cette promenade autour de la Missiologie, nous pouvons nous permettre de pénétrer dans le temple et d'en examiner rapidement l'intérieur. Nous avons déjà une idée de son utilité; notre conviction ne peut que gagner à pousser plus avant notre étude.

Son occupation première, son rôle est d'éduquer le monde chrétien.

Il n'est plus permis aujourd'hui de méconnaître cette vérité, affirmée solennellement par les Souverains Pontifes, à savoir que le devoir missionnaire s'impose à tous les membres de l'Eglise. « On entre dans le corps de l'Eglise, a-t-on dit, pour sauver son âme, mais on y vit pour étendre le règne du Christ. »

La Missiologie aura donc pour programme et pour conséquence de sa vitalité, de répandre les enseignements de Benoît XV et de Pie XI, destinés à instruire les fidèles de leurs obligations missionnaires.

Elle doit inculquer à la longue dans tous les esprits ces affirmations capitales:

que c'est aux fidèles et non aux missionnaires de se dévouer à l'arrière, c'est-à-dire de prêcher les indifférents, de procurer les munitions et les recrues, soit en agissant eux-mêmes, soit en favorisant et soutenant ceux qui agissent;

que les Missions ne sont pas une activité de surcroît dans l'Eglise, un luxe décoratif, une entreprise admirable et hardie pour les âmes plus généreuses, mais au contraire une oeuvre essentielle et nécessaire, s'imposant à toute l'Eglise sous peine pour elle et ses membres de manquer à la mission divine qui lui a été confiée impérativement par son Fondateur Jésus;

que, cette mission consistant à porter partout la prédication de l'Evangile pour installer sur toutes les plages l'organisme vivant et agissant qui est l'Eglise elle-même, il n'y a pas à considérer s'il reste dans les pays dits civilisés des pécheurs à ramener, des hérétiques à convertir, du moment que l'Eglise y est constituée et y fonctionne normalement.

* * *

Elle doit ensuite faire connaître l'état véritable et les besoins des Missions.

Son domaine embrasse donc la Géographie, qu'elle étudie aussi à fond que possible, et du point de vue des facilités ou difficultés qu'offrent à l'action missionnaire la configuration des lieux, la situation politique, la répartition des divisions religieuses. Elle passe en revue les questions les plus intéressantes de la vie économique, commerciale, industrielle, sociale des pays évangélisés; elle veut tout connaître d'eux: leurs moeurs, leurs coutumes, leur histoire, leur langue, leurs traditions, leur caractère, leurs croyances, mais aussi leur organisation matérielle, leurs voies de communication et de transport, leurs ressources et leur position financière.

C'est dire qu'elle ne peut se dispenser de pénétrer dans le sanctuaire de l'Ethnologie, non pour la bouleverser et lui imposer des directives, mais pour lui emprunter ses données générales et particulières, pour se rendre compte de la nature véritable des races et des peuples et savoir quelles chances de succès ou quels obstacles y rencontrera l'apostolat.

Elle fait ensuite incursion dans l'Histoire des religions, où les savants lui ont préparé tout un ensemble d'études d'un prix incalculable pour la formation des apôtres de l'Evangile.

Elle n'est pas indifférente à la Linguistique et nous connaissons des missiologues qui en ont fait l'objet préféré de leurs travaux, se donnant parfois malheureusement le tort d'y placer le point capital de la technique missionnaire.

Elle réunit et présente les données statistiques intéressant les missions, ce qui l'oblige à étudier les lois de la Statistique et de s'y rendre assez compétente pour prendre garde aux écueils où s'accrochent les

simplistes, trop vite enthousiastes d'une science dont la facilité apparente abuse et dont on a dit maintes fois les illusions et les déboires.

Mais nous n'en finirions pas s'il nous fallait parcourir tous les domaines où elle fait de temps à autre des apparitions, glaneuse infatigable, demandant à chacun ce qui s'apparente le mieux avec ses aspirations et ses désirs: le droit colonial, la pédagogie, les sciences économiques et sociales, la médecine, la presse, l'art même. . .

Elle publie enfin les rapports et récits des Evêques, Préfets et missionnaires, leurs échanges de vues, leurs discussions, afin d'en tirer des exposés du travail accompli et le bilan des nécessités de secours en hommes et en ressources.

Qui ne voit l'utilité de ce travail et l'importance de ce rôle? Si le peuple chrétien doit s'intéresser tout entier à l'oeuvre apostolique, il demande à juste titre d'être renseigné et veut savoir à quoi sont employées ses aumônes, ce que font ses fils partis en pays lointain. Il veut suivre des yeux et du coeur le labeur qui s'accomplit là-bas et qui est de plus en plus le sien. C'est à quoi s'emploie toute cette branche de la Missiologie. Et de cela, nous devons lui être reconnaissants, aussi bien les missionnaires que les fidèles.

* * *

La Missiologie est une science dans le plein sens du mot et non pas seulement un moyen de propagande et d'information. Elle doit donc contribuer à élargir le champ des connaissances humaines et apporter sa part aux provisions déjà si riches qui constituent le savoir.

Grouper et éclairer les thèses éparses dans la Théologie, extraire de l'Ecriture ce qui a trait au problème missionnaire, coordonner et organiser les données canoniques concernant les Missions, c'en serait bien assez déjà pour tenter les créateurs d'une science sinon nouvelle, du moins spéciale.

Nouvelle? Evidemment, elle ne l'est pas tout à fait, puisqu'elle emprunte ses éléments à des traités existants. Mais elle est spéciale, en ce qu'elle les envisage sous un jour particulier. Il y a en effet de quoi intéresser plus d'un Docteur en Théologie, s'il veut examiner à la lumière des principes missionnaires non seulement les questions relevant du traité

de la Révélation, comme la Divinité du Christianisme comparé avec les autres religions, l'indifférentisme, la nécessité d'embrasser la vraie Révélation soit pour l'individu soit pour la société civile, etc., mais aussi celles qui constituent l'ossature du traité de l'Eglise: l'Eglise, société hiérarchique (élection des Apôtres, collation aux Douze du pouvoir missionnaire), l'obligation d'enseigner les nations; l'Eglise, société visible, sa nécessité pour le salut, sa catholicité, etc.

Et que dire des problèmes soulevés dans le traité de la Grâce, de ceux qui touchent la Foi, le Baptême, le salut des infidèles? A quoi il faut ajouter beaucoup d'autres, éparpillés dans le Dogme et sur lesquels la Missiologie trouvera un mot utile à dire, et toutes les questions qui relèvent de la Théologie Morale et dont plusieurs ouvrages estimés, composés par des missionnaires blanchis sous le harnais, nous offrent des esquisses parfois puissantes.

* * *

Mais c'est par la porte de l'Histoire que la Missiologie est entrée, croyons-nous, dans le monde scientifique.

A part l'*Histoire générale des Missions catholiques* du Baron Henrion, compilation déjà ancienne (1846) et peu critique, il n'existait à peu près rien au début du XXe siècle pour guider le chercheur. Le R. P. Piolet, s. j., lançait alors son *Histoire des Missons catholiques françaises au XIXe siècle.* D'autres avaient étudié telle partie du champ immense de l'action missionnaire, mais c'étaient des monographies qui, jointes aux biographies de certains Evêques plus marquants et de quelques illustres missionnaires, ne présentaient que des oasis très lointaines les unes des autres dans un désert effrayant.

Frappé des richesses à peu près inexplorées en documents de toute sorte, stimulé par l'exemple des protestants allemands qui organisaient en grand l'exploitation de leurs archives et formaient bien avant nous une science méthodique d'histoire de leurs missions, le R. P. Streit, o.m.i., pensa qu'il était plus que temps pour les catholiques de retrouver et de grouper ces trésors, inédits ou publiés, quelques-uns encore manuscrits, tous instructifs et précieux à divers titres et capables de constituer la matière première d'une science de haute valeur pour l'apologétique. C'est

le point de départ de ce gigantesque catalogue qui s'appelle la *Bibliotheca Missionum* et dont l'achèvement est assuré par son confrère et collaborateur, le R. P. Jean Dindinger, o. m. i.

Il n'est pas indifférent en effet pour l'Eglise de mettre en relief l'œuvre admirable de ses missionnaires de tous les temps, et il est urgent, si l'on ne veut pas perdre à jamais certains documents du plus haut prix, de les publier et de les utiliser pour l'histoire.

Ce sera, si l'on veut, une branche de l'Histoire ecclésiastique et non l'une des moins intéressantes, puisqu'elle relatera et fera resplendir les pages les plus glorieuses de la vie de l'Eglise après celles qui racontent les Actes des Martyrs.

Les apports qui en résulteront contribueront pour une part souvent importante à perfectionner les méthodes missionnaires et à compléter la formation des apôtres modernes de la gentilité. L'Histoire n'est-elle pas indirectement, par le simple exposé des faits et gestes de nos devanciers, un ensemble de leçons et d'avertissements pour notre conduite à nous-mêmes? N'est-ce pas enrichir l'apostolat et lui assurer plus d'efficacité que de comparer les procédés modernes avec les méthodes anciennes, de mettre en lumière les efforts des premiers missionnaires et les obstacles qu'ils ont rencontrés?

Et quand les synthèses seront devenues possibles, quand les historiens de génie pourront aborder, dans leurs aperçus de grand style, le travail le plus vaste et le plus sublime qui soit, puisqu'il embrasse tous les âges et tous les peuples en vue de la plus noble des conquêtes, celle du temps et de l'éternité, quels magnifiques spectacles ne pourront-ils pas dérouler sous nos yeux! Peut-il exister au monde, dans le domaine de l'Histoire, une étude plus belle, plus féconde, plus vivante, plus universelle?

* * *

Cette curiosité si ample, cette ambition de connaître et d'enseigner les choses de l'apostolat n'est pas une innovation au plein sens du mot, ni surtout un luxe stérile.

Saint François Xavier, avant de partir pour les missions d'Orient, avait eu soin de se documenter longuement et prudemment: c'est même

à lui que nous devons les premières relations sur le Bouddhisme et le Shintoïsme qui soient parvenues en Occident.

A une époque où n'existaient ni science des religions, ni sociologie, ni ethnologie, de véritables traités de Missiologie avaient paru sous les signatures d'Acosta, de Thomas de Jésus, de Jean de Jésus-Marie; Raymond Lulle composait toute une bibliothèque d'ouvrages ayant trait aux Missions et Saint Raymond de Pennafort leur consacrait plusieurs livres précieux.

C'est donc une tradition qui est renouée. Les missiologues d'aujourd'hui retrouvent des sentiers anciens, sur lesquels avaient poussé les herbes folles de plusieurs siècles et si l'oubli était tombé sur les oeuvres des savants d'alors, il semble bien que ceux d'à-présent, plus nombreux et mieux munis, ne doivent pas craindre que leurs travaux subissent le même sort. Tout ce qui pense dans le monde chrétien a les yeux fixés sur eux et attend de leurs labeurs de grandes choses pour le développement de l'apostolat et la gloire de la Sainte Eglise.

Non, leurs efforts ne sont pas du luxe et leurs sueurs ne seront point frappées de stérilité. Nous avons comparé la Missiologie à une glaneuse: c'est en effet une glaneuse, mais qui revient les bras chargés de nombreux épis; elle en a tant que ce seront bientôt des gerbes, que les gerbes finiront par s'entasser et qu'il sera urgent de construire un grenier pour les y faire entrer.

Et elle distribue déjà autour d'elle: les fidèles en ont leur part, puisqu'elle les aide à mieux remplir leur devoir de membres du Christ Jésus dans sa divine mission de Pasteur à la recherche des brebis errantes; le savoir humain s'accroît et s'amplifie; les sciences voient s'ouvrir devant elles un horizon jusqu'alors insoupçonné; les missionnaires apprennent une multitude de choses suggestives, une technique organisée de leur apostolat, une tactique plus éclairée, des aperçus qui font penser plus profond et voir plus loin; enfin l'Eglise, notre Mère la Sainte Eglise est mieux connue, mise en lumière dans son pastorat de dévouement et de martyre, vengée dans son honneur et dans ses enfants de l'opprobre de bien des calomnies. . .

III

Nous voudrions insister ici sur une tâche qui s'impose aux missiologues et que tous n'ont pas encore comprise ou n'ont pas les moyens de réaliser.

Il s'agit d'assainissement. L'absence d'une science ou d'une théorie bien assise et dûment vulgarisée sur les Missions a facilité dans le peuple chrétien (est-ce seulement dans le peuple?) l'éclosion de préjugés et d'opinions fausses qu'il est du devoir des missiologues de faire totalement disparaître.

Que ce phénomène ait pu se produire sans attirer l'attention des docteurs, que les docteurs eux-mêmes ne se soient que rarement préoccupés de fixer sur ces points la pensée chrétienne, que nos manuels de Théologie ne contiennent presque rien qui soit de nature à offrir une base consistante de convictions sur le problème des Missions, que les ouvrages d'Acosta, de Thomas de Jésus, de Verricelli, de Mathias a Corona et de plusieurs autres soient complètement tombés dans l'oubli et passent inaperçus, il n'y a point à s'étonner, moins encore à se scandaliser.

Du temps des Pères de l'Eglise, l'Evangile avait été porté jusqu'aux limites du monde alors connu. Les Apôtres s'étaient partagé la terre et l'on peut dire très haut, sans crainte d'être taxé d'hérésie ni d'exagération, qu'ils avaient admirablement compris le devoir missionnaire de l'Eglise et consciencieusement exécuté l'ordre du Maître. Il n'y avait donc aucune nécessité pour les Pères de tracer les grandes lignes d'une tâche que l'on pouvait considérer comme accomplie et que les siècles postérieurs devaient étendre aux nations barbares, à mesure qu'elles feraient irruption dans le monde civilisé.

Lorsque plus tard la chrétienté se vit encerclée par l'Islam et à deux doigts de sa perte, tous les efforts se portèrent vers la résistance et personne, sauf peut-être Raymond Lulle, ne songea à jeter les bases d'une doctrine missionnaire en vue de l'évangélisation des mahométans.

C'est alors que les grandes découvertes ouvrirent un champ immense à l'apostolat. Les nations chrétiennes ne faillirent point à la tâche. Malheureusement, c'est juste à cette époque si troublée que surgit le protestantisme, et le Concile de Trente fut absorbé par le grand travail de défense de la foi menacée et de réforme intérieure de l'Eglse. Il était en

effet plus urgent de protéger le dogme et la morale contre les dangereuses erreurs des négateurs luthériens, calvinistes et autres, que de préciser les principes de la Mission en pays infidèle.

Les théologiens respiraient à peine, après cette formidable alerte, quand éclata la querelle janséniste. Les controverses reprirent de plus belle et, comme si elles n'eussent pas suffi à occuper les docteurs, on les vit s'épuiser autour des subtilités inquiétantes du quiétisme, et le fracas de toutes ces batailles les empêchera longtemps de composer la dogmatique missionnaire. Les Missions furent pourtant à l'ordre du jour, au moins un instant, mais cela ne fit qu'augmenter les disputes en jetant dans le chaos des controverses l'épineuse question des rites chinois. Et notre grand Bossuet, qui aurait pu mettre sur pied une admirable synthèse missionnaire, se crut obligé d'entrer dans la lice. Après avoir écrit ses redoutables et compactes *Variations des Eglises protestantes,* après avoir dressé contre Madame Guyon et Fénelon ses puissantes machines de guerre, il intervint encore dans l'imbroglio des rites en mission avec toute la force de sa pensée et la sereine implacabilité de sa logique.

Notre XIXe siècle, chargé par la Providence de réparer les désastres amoncelés par le philosophisme et la Révolution, a plutôt consacré ses forces intellectuelles à édifier contre les égarements modernes issus de l'un et de l'autre la forteresse de l'apologétique, admirable et opportun monument de science, nécessaire au plus haut point à une époque de déboussolage universel des cerveaux, mais qui ne pouvait être que d'une utilité fort indirecte dans l'oeuvre de la conversion des nations païennes. C'est lui pourtant,ce XIXe siècle si fiévreusement travailleur,si remuant, si inquiet, c'est lui qui a lancé à la conquête du monde infidèle les meilleurs de ses enfants et qui a fourni le plus bel effort évangélisateur, en consacrant à cette intention non seulement ses ressources de vies humaines, mais les oeuvres dites aujourd'hui pontificales et qui sont sorties de son coeur, et les moyens matériels de combat, qui ont permis aux Missions de vivre et de prospérer. On lui pardonnera donc de s'être laissé intellectuellement accaparer par des besoins qu'il avait des raisons pressantes d'estimer impérieux, parce qu'en fait il a beaucoup aimé puisqu'il a aimé la foi du Christ et les âmes de ses frères lointains jusqu'à immoler ses fils les plus purs et les plus vaillants et arroser de leur sang les terres du paganisme. *Majorem caritatem nemo habet.*

Et voilà pourtant comment ont pu germer et fleurir, au long des siècles de luttes et de labeurs éminemment salutaires à la vie de l'Eglise, des conceptions inexactes de l'entreprise missionnaire, conceptions plutôt incomplètes que fausses, mais dont les conséquences aboutissent plus ou moins ou à la dispense de l'effort pratique ou à la réalisation imparfaite du devoir de l'apostolat.

* * *

On a dit, par exemple, que ce dernier n'était que la forme chrétienne du prosélytisme. Quand un homme, quand une société religieuse possèdent une conviction puissante, il ou elle la fait passer instinctivement, presque fatalement, des régions de l'idée pure dans le domaine des forces agissantes. Le convaincu doit nécessairement faire partager sa conviction. Et la conséquence logique est facile à déduire: c'est aux enthousiastes à réaliser le mot d'ordre du Maître, lequel n'oblige l'Eglise que d'une manière générale. Tant qu'il y aura dans son sein (et il y en aura toujours) des hommes d'une foi ardente et invincible, capables de consacrer leur vie à la conversion des infidèles, il suffit de les laisser donner libre cours à leur zèle et les autres peuvent se tenir tranquilles: l'*Euntes docete omnes gentes* ne restera pas lettre morte.

Or il est inexact de dire que les sociétés religieuses sont atteintes de prosélytisme dans la mesure où leurs adeptes sont convaincus. Il en est qui inspirent la conviction jusqu'au fanatisme et qui n'ont cependant rien de missionnaire; d'autres font de la propagande par à-coups et sans aucune logique, sans que d'ailleurs les poussées de foi coïncident avec les entreprises de conquête spirituelle, du moins habituellement et nécessairement.

Cette conclusion nous sera livrée par un premier aperçu des travaux de la Missiologie dans ses recherches sur l'Histoire des religions. Et elle n'aura point de peine à nous en fournir le détail.

Il est très rare, par exemple, de rencontrer la tendance expansive dans les religions animistes et fétichistes, malgré la ferveur de leurs croyances. Et quand on la trouve, il n'est pas difficile de l'expliquer par des causes qui n'ont rien de commun avec la contagion instinctive des idées religieuses.

Le Japon, nous apprend l'histoire, a essayé d'introduire le Shintoïsme en Corée. Or cette religion essentiellement nationale ne renferme aucun principe missionnaire: ce qui ne l'empêche pas de former des adeptes parfaitement convaincus et résistant mieux que beaucoup d'autres païens à l'action de l'Evangile. La propagande japonaise n'avait qu'un but politique et visait à la japonisation des Coréens: on sait que ces efforts furent tout à fait stériles.

Le Védisme et l'Hindouisme n'ont jamais eu aucun goût pour le prosélytisme. A Bénarès, les professeurs de l'Université hindoue ont refusé de continuer leurs cours, parce qu'un règlement nouveau y introduisait les non-brahmes: c'était pourtant une belle occasion de multiplier les croyants. Il y a, il est vrai, des formes altérées de l'Hindouisme qui se sont étendues, mais, quand celui-ci est pur, il se refuse à toute propagande, étant une religion fermée, basée sur la naissance. Or qui n'est au courant de la ténacité redoutable de ses convictions? il suffit de jeter un coup d'oeil sur l'histoire des Missions de l'Inde pour évaluer la barrière qu'il oppose aux efforts des missionnaires depuis des siècles de patiente évangélisation.

Dans le Bouddhisme, il y a deux courants, l'un prosélyte, l'autre individualiste. L'Hînayâna ou Petit Véhicule prône l'abolition des désirs, l'indifférence à l'égard du monde entier, pour ne sauver que la préoccupation du salut personnel. Le Mahâyâna ou Grand Véhicule prêche la destruction de toute souffrance par la renonciation aux désirs, mais en incluant la destruction des désirs du prochain: d'où la propagande des doctrines de Bouddha. Or les convictions se rencontrent aussi fortes dans un Véhicule que dans l'autre et l'on dit même que le fanatisme est plus violent chez les Hinayanistes de Ceylan et du Siam.

Le préjugé est donc insuffisant pour expliquer l'apostolat, puisque les croyances religieuses ne sont pas fatalement expansives. De plus, il est dangereux, parce qu'il tend à désintéresser la collectivité de l'effort à réaliser, en le réservant uniquement aux individus qui seraient dotés d'une conviction plus intense et incapables de la garder pour eux seuls.

* * *

On a dit encore: la Mission est un acte de charité. Les âmes se per-

dent. Si l'on a un coeur vraiment chrétien, on ne peut rester insensible à cette immense détresse des pays assis à l'ombre de la mort. De là, cet exode admirable et attendrissant des fils et des filles de la vieille Europe vers toutes les plages du monde, et aujourd'hui cette levée en masse des âmes généreuses de toute langue et de toute nation pour aller « sauver » les races déshéritées.

La Mission est un acte de charité. C'est incontestable, mais ce n'est pas tout.

C'est incontestable, S. S. Pie XI, dans une Homélie du jour de la Pentecôte, aux débuts de son pontificat, s'écriait en s'adressant à tous ses fils: « Qu'une seule âme se perde par suite de nos hésitations, par notre « manque de générosité; qu'un seul missionnaire soit arrêté faute de « moyens que nous lui aurions refusés, n'est-ce point pour nous une grave « responsabilité à laquelle nous n'avons pas trop pensé au cours de notre « vie? » Et il ajoutait: « Moi, Vicaire du Christ, je vous tends la main « pour vous demander à tous aide, secours et générosités en faveur des « Missions. »

Benoît XV, dans l'Encyclique *Maximum illud,* avait déjà dit: « Tous ceux qui, par grande miséricorde du Seigneur, sont déjà en pos- « session de la vraie foi et jouissent de ses immenses bienfaits, doivent « avoir présent à l'esprit le devoir très strict qui leur incombe d'aider « l'oeuvre sainte des Missions, puisque le Seigneur commande à chacun « d'avoir le souci de son prochain (Eccl., 17, 12). Et ce devoir est d'au- « tant plus strict que plus grande est la nécessité dans laquelle se trouve « le prochain. Or, qui jamais, plus que l'infidèle, eut besoin de notre « fraternel secours, ayant le malheur de ne pas connaître Dieu, d'être livré « en proie aux passions les plus effrénées et placé sous la tyrannie du « démon? »

C'est donc un devoir de charité et les successeurs de Pierre ne négligent point de nous le rappeler, mais il est remarquable qu'ils ne le comprennent pas tout à fait comme le peuple, à la théologie sommaire et quelque peu sentimentale. Ils le considèrent en effet dans toute son ampleur et lui impriment ce caractère universel et strict, alors que le préjugé ne prétend tirer du concept de charité que de l'admiration pour le dévouement des missionnaires.

Les Papes ne voient pas seulement dans la Mission un acte de charité: nous en donnerons plus loin les raisons, qui nous aideront à comprendre pourquoi une responsabilité pèse sur nous dès lors qu'une seule âme se perd parce que nous avons esquivé un devoir que nous estimions appartenir à autrui plutôt qu'à nous-mêmes, devoir douteux ou imprécis, à cause même de sa note de charité.

* * *

Il serait difficile de retrouver l'origine de cette manière imparfaite de comprendre l'action missionnaire.

En tout cas, elle ressemble assez à la conception protestante, qu'on pourrait soupçonner d'avoir déteint sur la mentalité populaire, par une espèce d'endosmose qui lui aurait communiqué un relent plus ou moins vague de tendre sentimentalisme et qui aurait estompé les lignes si nettes du devoir catholique.

Je ne prétends pas vous apprendre que le protestantisme des débuts de la Réforme n'avait aucunement l'esprit missionnaire. Eglises nationales, brutalement séparées de Rome à l'occasion des doctrines des novateurs et principalement pour satisfaire les passions et les appétits ambitieux des principes, elles ne voyaient pas de motifs de se répandre au dehors, sinon à la suite des agrandissements territoriaux de la couronne, pour unifier religieusement les pays conquis.

Les Calvinistes, persuadés que seuls les prédestinés pouvaient être sauvés, s'inclinaient purement et simplement devant les décrets insondables et définitifs de la Providence et considéraient comme une irrévérence envers Dieu toute tentative de troubler par du prosélytisme l'ordre établi par Lui.

Mais, au XVIIIe siècle, avec le pullulement des sectes, un revirement se fit sentir dans le monde protestant. Reniant le principe des églises nationales, les dissidents firent appel à l'élément catholique d'apostolat et, par eux comme à côté d'eux, le protestantisme devint missionnaire.

Comment le devint-il? Interrogez les premiers baptistes, wesleyens, quakers et autres, et ils vous diront que les païens étaient tous des pécheurs, croupissant dans une effroyable pourriture morale, stupides et barbares, abrutis par des croyances immondes, sans espérance, sans affec-

tion, sans piété filiale, bref, des êtres voués irrémédiablement à l'enfer si la pitié des vrais croyants ne venait les arracher à un sort trop certain.

Un peu plus tard, les dogmes du péché originel, de la prédestination et de l'enfer ayant été discrédités par le rationalisme qui envahissait de plus en plus les sectes, l'inspiration changea de bord, mais sans modifier la conclusion. C'était toujours le salut que l'on apportait par charité aux races inférieures, mais pour leur communiquer les richesses spirituelles du christianisme, en les faisant entrer dans la grande famille du Père, à titre de frères cadets.

Aujourd'hui que le modernisme, chez beaucoup de nos frères séparés, a réduit les plus beaux dogmes au rang de simples expériences religieuses, c'est de plus en plus l'amour des hommes qui porte les prédicants à secourir la détresse physique et morale des « sauvages »: philanthropie toute sentimentale et humaine, d'où relèvent les efforts qui tendent, non plus à convertir, mais à instruire et civiliser.

Il reste encore, bien entendu, des missionnaires protestants sincères et pieux, qui parlent de la grâce et du surnaturel, mais on ne saurait comprendre toutes les formes de l'apostolat qu'embrasse le protestantisme actuel, si l'on n'essayait d'expliquer comme nous venons de le faire une activité qui s'étend de la fondation des écoles et des Universités à la distribution de lorgnons et de gramophones, de machines à coudre et de bicyclettes, souvent sans aucune allusion à l'action divine dans l'âme.

* * *

La Missiologie a ici un rôle très utile à remplir, qu'il y ait ou non relation entre la conception protestante et l'imperfection du sentiment populaire catholique au sujet des Missions.

Si, à la base de l'apostolat, on ne trouve que le besoin charitable de « sauver des âmes », on ne voit pas pourquoi, dira-t-elle, il serait indispensable d'aller aussi loin. Sauver des âmes? Il est plus logique et raisonnable de commencer tout près, dans nos villes et nos faubourgs, où des milliers sont en perdition. Plus accessibles que les Esquimaux et les Pahouins, plus proches de nous par la langue et les usages, elles réclament plus impérieusement notre ministère de charité que les Canaques et les Hottentots. . .

De l'absurdité de cette conclusion, la Missiologie pourra aisément conclure que l'activité missionnaire ne se justifie pas seulement par le désir ou le besoin de sauver des âmes en vertu de la charité.

Si c'était vrai, le clergé diocésain d'Ottawa serait aussi missionnaire que celui des Vicariats de Chine et du Congo; les prêtres de Rome tout autant, parce qu'il y a bien certainement, à Ottawa comme à Rome, des âmes à sauver et beaucoup plus, par exemple, qu'il n'en reste dans le Vicariat du Mackenzie.

Sauver des âmes? Alors, les professeurs de l'Université catholique de Pékin ne seront pas des missionnaires; l'héroïque Père Damien De Veuster, chapelain des lépreux de Molokai et lépreux lui-même par amour l'aurait été fort peu; l'admirable Père Boisseau, à Fort George, parce qu'il n'y a pas sauvé une seule âme, ne pourrait mériter pleinement le titre de missionnaire que pour ses travaux antérieurs d'Albany et d'Attawapiskat; en somme, les oeuvres à efficacité plus profonde mais plus lointaine seraient à condamner au profit des oeuvres à rendement immédiat et le meilleur missionnaire serait assez logiquement celui qui, dans un hôpital ou une maternité achalandée, pourrait baptiser à tour de bras et récolter sans résistances les plus belles moissons d'âmes.

Et nos missionnaires de Fort George auraient non seulement le droit mais le devoir de chercher un endroit où ils pourraient sauver des âmes, puisque, s'ils ne le font pas, ils sont hors du but de toute Mission.

* * *

Il semble à première vue plus exact de poser comme base des Missions l'acte d'obéissance au Christ disant à ses Apôtres: « Allez par toute la terre et prêchez l'Evangile à toute créature! »

En effet, qui dit « ordre » implique en regard de l'ordre une obligation. Et pourtant non, ce n'est pas encore toute la Mission. C'est une explication puissante, ce n'est pas la raison dernière de l'apostolat, à moins qu'on ne comprenne à fond la parole du Maître, telle qu'elle est éclairée par ses enseignements sur la fondation même de l'Eglise.

Borner au motif d'obéissance stricte la raison dernière de l'activité missionnaire, c'est admettre sans conteste que l'obligation n'en pèse que sur les Apôtres et leurs successeurs, c'est-à-dire sur la hiérarchie, ce qui

contredirait ouvertement les récentes Encycliques de Benoît XV et de Pie XI, ainsi que l'esprit constant de l'Eglise.

A cet égard, il est intéressant de se reporter à plus de vingt ans en arrière et de lire l'intéressante Lettre de Pie X au Cardinal Fischer, Archevêque de Cologne, en réponse à une lettre collective de l'épiscopat d'Allemagne, où il était dit que les Evêques avaient instruit les fidèles du devoir de l'obéissance au Souverain Pontife touchant la communion précoce des enfants. « Nous voudrions, dit le Pape, que les chrétiens comprissent parfaitement ceci: à savoir qu'il faut agir non pas tant pour obtempérer au commandement du Pontife Romain que pour satisfaire une obligation découlant logiquement des principes de l'Evangile. » (31 décembre 1910).

Un précepte, en effet, ne peut être le motif suprême de l'action. Il est motivé lui-même par des raisons qu'un théologien ne peut déclarer impénétrables sans se déshonorer. Si Jésus nous ordonne de porter son Evangile à toute la terre, ce n'est pas arbitrairement qu'Il le fait et nous n'avons pas tout dit quand nous avons exprimé notre acquiescement et pris la résolution d'obéir, ni même quand nous avons exécuté ses ordres.

Les Missions se signalent depuis la Pentecôte par un caractère incontestable d'enthousiasme généreux, d'offrande spontanée et de joie profonde. Il faut ordinairement plus qu'un prétexte pour produire tant de choses et si longtemps. La pénitence, l'abstinence, le jeûne tombent sous le commandement et nous obéissons avec exactitude, mais bien souvent sans élan, parce que nous voyons surtout l'ordre et que les motifs ne font naître chez nous, à part quelques belles exceptions, qu'une adhésion de raison, où le feu de l'enthousiasme a peu de part. La différence provient donc des mobiles et ne peut être attribuée au précepte pur.

Si l'ordre du Maître était la raison dernière de l'entreprise d'évangélisation, on se bornerait à prêcher, à baptiser, à convertir, en parcourant les pays infidèles. Or la pratique suivie, hautement autorisée par la Sacrée Congrégation et les Souverains Pontifes, et qui d'ailleurs est conforme à tout l'enseignement de Jésus, va bien plus loin et vise plus haut: elle tend à organiser l'Eglise dans les pays de missions comme elle est constituée chez nous, avec l'enseignement technique, les Universités, les oeuvres charitables et sociales, ce qui, on l'avouera, ne se trouve pas

exprimé explicitement dans cette parole de Notre-Seigneur. En vertu des directives de la hiérarchie et des méthodes qu'elles consacrent, les frères coadjuteurs et les soeurs sont missionnaires comme les prêtres. Autrement, ils n'auraient aucun droit à se voir conférer ce titre, ce qui, il faut bien en convenir, nous choquerait comme une injustice. Le peuple chrétien, qui a le sens instinctif de l'équité, les appelle Frères et Soeurs missionnaires, et il a raison: tant il est vrai que la Mission ne comporte pas seulement l'exécution du commandement formulé dans saint Matthieu, 28, 19, et dans saint Marc, 16, 15, et qu'elle relève d'un principe plus profond!

La Missiologie assainira peu à peu l'opinion catholique, en étudiant le problème plus près de ses bases théologiques.

Elle montrera par des preuves multiples que Jésus a institué son Eglise comme une société visible, qui doit s'implanter partout avec ses marques évidentes, afin que tous les hommes puissent la reconnaître comme la gardienne et la maîtresse de la Révélation divine, *ut tanquam custos et magistra verbi revelati ab omnibus posset agnosci* (Concil. Vatic., sess. 2, c. 3). La fonction de l'Eglise est de se dresser parmi les nations comme un signe perceptible, d'inviter à la foi ceux qui ne l'ont point encore et d'affermir ses enfants. (*ibid.*).

Visible dans son magistère officiel, visible dans son ministère extérieur, visible dans son gouvernement, visible enfin dans son corps tout entier, elle ne peut être invisible ni cachée nulle part, mais doit se placer en évidence, comme une cité élevée sur une montagne (Schéma du Concile du Vatican sur la constitution de l'Eglise, Coll. Lac.,VII, 568, 577)

C'est pourquoi, dans son Encyclique *Mortalium animos,* le glorieux Pontife que l'on a justement appelé le Pape des Missions disait: « Le Christ a institué son Eglise en société parfaite, extérieure de sa nature et perceptible aux sens; aussi l'a-t-il comparée à un royaume, à un bercail, à un troupeau. . . De droit divin, elle est visible » (Acta Ap. Sedis, 1928, p. 8; cf. 1923, p. 573).

Dès lors, l'objectif de l'Eglise doit être de s'établir partout, comme centre de ralliement, comme dépositaire de la vérité, comme puissance d'attraction pour les âmes, de manière à s'imposer à la vue et à la con-

naissance de tous les hommes de bonne volonté. Devoir impérieux, nécessité vitale. Y manquer serait, de sa part, trahir sa divine mission.

Et par conséquent, l'Eglise a l'obligation de s'établir visiblement dans tous les lieux où elle n'est pas encore: c'est toute l'activité missionnaire. Obéir au précepte du Christ est un motif excellent, mais qui n'épuise pas entièrement les raisons de son devoir. Courir par charité au secours des âmes en détresse en est un autre, mais qui n'explique pas non plus complètement le besoin de son action. Celle-ci est plus fondamentale et prend ses racines dans la vertu de religion, à exercer par l'Eglise elle-même et pour elle.

Pour qu'elle soit visible d'une manière stable, il faut qu'elle se constitue solidement et définitivement dans chaque région déterminée ou au centre de toutes les races distinctes (comme, par exemple, les Juifs dispersés ou les nègres des Etats-Unis). Un établissement provisoire ne remplirait pas ce rôle essentiel: il doit être permanent, puissamment attaché au sol et visant à une organisation complète, afin de pouvoir offrir à tous et d'une manière fixe la doctrine du salut et les moyens de le réaliser.

Après avoir prouvé ce principe foncier, la Missiologie n'aura aucune peine à en tirer les déductions logiques.

La stabilité d'une Eglise en pays de mission ne sera jamais mieux assurée que par le recrutement sur place du clergé nécessaire: le clergé venu du dehors (et rien n'est aussi démontré que par les faits) ne peut suffire longtemps à la tâche, car les développements d'une mission requièrent inévitablement un recrutement progressif. Or, l'histoire, celle d'aujourd'hui comme celle de jadis, est là pour nous dire combien de fluctuations et d'aléas comporte le recrutement du clergé que l'on a justement appelé d'importation. Nous savons aussi que la constitution d'un clergé indigène, avec sa hiérarchie, met l'Eglise à l'abri des mouvements nationalistes et xénophobes.

Et s'il en est ainsi, les prêtres chinois, hindous et nègres sont aussi missionnaires que leurs confrères européens, puisqu'ils participent au moins aussi essentiellement à l'installation de l'Eglise dans leur pays. Ils le sont au même titre et les distinctions que l'on faisait parfois n'ont

aucune raison d'être, puisqu'ils s'emploient comme les autres à construire l'Eglise visible là où elle n'est pas encore.

Lorsque prédominait dans le peuple et même dans le clergé de nos pays civilisés la conception des Missions entreprises uniquement par charité, par conséquent à base de compassion fraternelle, les nations un peu fières pouvaient se montrer revêches. Sans aller jusqu'à inscrire à la charge de cette pitié humiliante tous les échecs rencontrés au cours de l'histoire par nos apôtres (ce qui serait une exagération flagrante), il faut convenir que plusieurs mécomptes doivent lui être attribués: une race consciente de sa civilisation ou simplement orgueilleuse de ses origines n'accepte pas facilement d'être objet de pitié. Le missionnaire ne doit donc pas se présenter comme étant un bienfaiteur ému de compassion pour des malheureux, ni même paraître demander aux païens de se considérer comme ses obligés: il construit l'Eglise parmi eux, les invite à y entrer en leur disant qu'elle est à eux aussi bien qu'à lui, s'ils le veulent. Les priorités de temps n'ont aucune importance dans son sein; c'est la ferveur des âmes qui fait toute la différence, d'ailleurs souvent absolument secrète. *Non est distinctio Judaei neque Graeci. . .*

Le devoir missionnaire relève donc de la nature même de l'Eglise. Elle est, elle a toujours été catholique, mondiale, universelle, de droit, de devoir, de tendance. C'est pour elle une loi vitale que de viser au progrès en extension, et son activité de propagande ne cessera sous la forme missionnaire que lorsqu'elle sera visible et stable par toute la terre. Par suite, ce besoin, ce devoir, nécessité absolue pour elle, ne se rattache pas directement au pouvoir d'ordre ou de juridiction, mais à ce qui constitue radicalement l'Eglise, à ce qui est la source de sa vitalité et de son extension, c'est-à-dire au Baptême. Et cela revient à dire qu'en vertu de ce sacrement qui les fait entrer dans l'Eglise, tous les chrétiens baptisés doivent s'intéresser à cette fonction de progrès, à cette propagande indispensable, à l'action missionnaire.

Dans tous les pays où elle n'est pas encore installée, fixe, construite, l'Eglise n'est pas arrivée à l'âge adulte; grandir est pour elle une loi de nature et cette loi intéresse toutes les parties de son corps. Le coeur, les nerfs, les muscles, l'estomac, les os et les chairs participent et doivent participer à cette croissance générale: si un organe s'arrête de le faire, il

fait tort à l'organisme entier. De même, tous les chrétiens qui sont dans l'Eglise doivent s'efforcer, par les moyens à leur portée, de provoquer cette croissance et ne se lasser d'y contribuer que lorsque le corps sera parvenu à l'âge adulte, c'est-à-dire l'Eglise hiérarchisée partout.

* * *

Par ces courts exposés, brossés en courant et à l'occasion de cette randonnée parmi les personnes et les idées de la Missiologie, on peut se rendre compte du travail qui doit être accompli pour ébranler les masses catholiques et les amener à penser juste sur le mouvement missionnaire, puis à l'épauler efficacement.

Ce travail sera le fruit d'une doctrine qui le soutiendra et le justifiera, le nourrira et le revigorera sans cesse.

Que l'élite en profite la première, c'est normal, puisque c'est elle qui devra l'accomplir; c'est dans l'ordre, puisqu'elle est de plus en plus appelée à l'Action Catholique pour faire pénétrer partout l'esprit chrétien et porter les fidèles à la connaissance et à la compréhension de tous leurs devoirs.

La chaire de Missiologie de l'Université d'Ottawa remplira ce rôle. Puisant à sa source la plus pure ses inspirations doctrinales et pratiques, elle formera, non pas des illuminés, encore moins des critiques chagrins et acerbes, mais des croyants simples et dévoués, des serviteurs modestes de la cause missionnaire, des hommes et des jeunes gens désireux de connaître et d'apprécier l'effort des apôtres, de les aider aussi, en abordant sans dogmatisme ni prétention les problèmes de l'apostolat, avec la simple et noble ambition d'apporter, eux aussi, à l'édifice commun, leur grain de sable ou leur humble pierre et de contribuer ainsi pour leur part à la solidité de l'Eglise immortelle.

Albert PERBAL, o. m. i.

L'unité de l'homme

POLYGÉNISME OU MONOGÉNISME

La double erreur anthropologique que nous avons jusqu'ici combattue a été émise au nom de la Science, en dépit, dans le premier cas, de l'enseignement formel de la Révélation et, dans le second, on pourrait dire, malgré les suggestions du simple bon sens. Des opinions sur l'origine et l'âge de l'homme sont proposées à notre appréciation comme vérités démontrées par les pseudo-savants du jour, bien qu'elles aillent à l'encontre de la Genèse dont, pour cette raison, ils ne se lassent point de décrier les droits à notre considération.

Une troisième erreur, aujourd'hui moins générale sans être disparue des officines de la « Science » (telle que l'entendent les modernistes), où elle avait un moment régné en maîtresse, est le polygénisme, ou pluralité d'origine du genre humain. Tout étrange que cela puisse paraître, son protagoniste et beaucoup de ceux qui le suivirent, gens pour la plupart peu soucieux de la Bible, s'appuyèrent sur la Bible même pour défendre cette nouvelle hétérodoxie.

Or s'il est un point vital de nature historique, ou si l'on veut anthropologique, que nos Livres Saints enseignent sans ambages, c'est bien l'unité de la race humaine. Une seule Création d'où descendent tous les hommes, où qu'ils se trouvent et quelle que soit leur couleur, voilà qui ressort clairement de la Genèse. Même le Nouveau Testament l'établit explicitement. D'après les Actes des Apôtres, le Créateur « fit d'un seul [homme] le genre humain pour habiter sur la face de la terre entière ». [1]

Et le genre humain est si bien le produit d'une souche unique que le Christ envoya ses apôtres convertir toutes les nations de la terre, et les

[1] *Acta*, XVII, 26.

baptiser au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Les baptiser, pourquoi? Pour effacer en elles la tache du péché originel. Mais si tous les peuples ne descendent point d'Adam, ceux qui sont autochtones, c'est-à-dire le résultat d'une création à part, ne peuvent être affectés d'une souillure que ne contractèrent point leurs premiers parents. Et pourtant l'Eglise continue de nos jours à envoyer dans le même but ses zélés missionnaires dans tous les coins du globe, chez les nègres et les jaunes, parmi les Peaux-Rouges d'Amérique comme chez les pygmées d'Afrique.

Il est donc de foi qu'en dépit des divagations de gens qui se rient de l'Autorité révérée par les siècles qui les ont précédés, nous avons tous un commun père, quel que soit notre habitat et à quelque nationalité que nous puissions appartenir.

* * *

Avouons néanmoins que, si nous négligeons les prescriptions de la foi, les apparences multiples et si diverses de notre commune humanité sont de nature à excuser quelque peu les adversaires du monogénisme. Comment, en effet, le blanc de race scandinave avec son teint rose et ses cheveux blonds, ses yeux bleus et son facies orthognathe, peut-il se croire le frère du nègre aux cheveux noirs et crépus, au crâne fortement dolichocéphalique, au nez camus, aux lèvres épaisses et au facies d'un prognathisme prononcé? Et le nain des sables africains, le pygmée des forêts noires peuvent-ils se réclamer des mêmes parents que les géants patagons et autres?

Non, évidemment, répondit le premier polygéniste, le Français Isaac de La Peyrère, qui vivait il y a plus de trois siècles et demi (1592-1676). D'après lui, des hommes existaient déjà lorsqu'Adam fut créé. C'étaient les Préadamites, dont il prétendait prouver l'existence par la Bible même.

Tout d'abord, après le meurtre de son frère, Caïn ayant été condamné à errer sur la face de la terre, manifesta la crainte d'être tué pour son crime. S'il n'y avait pas alors d'autres hommes que les enfants d'Adam, d'où pouvait lui venir cette crainte, se demandaient de La Peyrère et consorts.

Deuxièmement, lorsque le meurtrier inaugura sa vie errante, il prit

avec lui sa femme, nous dit la Genèse. D'où venait cette femme, s'écrièrent-ils encore, si l'humanité se composait alors uniquement de la progéniture d'Adam et d'Eve?

En troisième lieu, peu après la naissance de son fils Hénoch, Caïn bâtit une ville. Il n'aurait pu le faire, encore moins peupler cette ville, s'il avait été le seul homme avec son père, sa mère, sa femme et Seth. Ensuite,

Quatrièmement, la Bible nous apprend qu'à côté de la race des enfants de Dieu, il y avait alors la race des enfants des hommes — évidemment les Préadamites, concluent nos consciencieux novateurs.

Autant d'objections qui n'accusent pas un grand sens critique, ni une connaissance plus que superficielle des conditions de la toute première humanité. Au point que de La Peyrère lui-même finit par le voir et reconnut son erreur. Bien plus: de sceptique il devint un bon chrétien, et finalement se fit Jésuite.

Ses doctrines n'en étaient pas moins destinées à faire leur chemin, surtout dans les rangs des soi-disant philosophes du XVIIIe siècle, toujours à l'affût de quelque occasion de trouver la Révélation en faute. Aussi, malgré leur évidente crudité, sinon naïveté, devons-nous essayer de leur donner un mot de réponse qui, nous le craignons beaucoup, nous transportera malgré nous en plein milieu de mathématiques.

D'abord, et ceci s'applique également au second point des critiques susmentionnées, Caïn ne pouvait manquer de sentir que les naissances sur lesquelles l'Ecriture garde le silence, mais qui n'en devaient pas moins commencer à se produire, allaient avec le temps avoir pour résultat une population très capable de venger la mort d'Abel. Va sans dire que le remords devait encore accentuer chez lui cette appréhension.

Et, à ce propos de population, aussi bien qu'en réponse à l'objection basée sur une prétendue impossibilité pour Caïn de bâtir une ville, on paraît s'être complètement mépris sur les conditions dans lesquelles s'opéra l'éclosion et la croissance première du genre humain. Voltaire, qui était aussi peu sensé qu'il se croyait esprit fort, écrivait à ce sujet : « Caïn bâtit une cité immédiatement après la mort de son frère. On peut se demander quels ouvriers il avait pour bâtir cette cité, quels citoyens

devaient la peupler, quels arts, quels instruments devaient les aider à construire les maisons. »[2]

Ces objections semblent très puériles à qui se met sérieusement en face de la réalité telle que la révèle un peu d'étude et de réflexion. Les apologistes se contentent de répondre: ce n'était pas une ville avec maisons en pierre, ou architecture quelconque, mais plutôt un camp retranché de pasteurs habitant sous la tente; une agglomération humaine protégée par un fossé, une haie ou un rempart formant enceinte.[3]

Possible, dirons-nous; mais sa population? Voilà le noeud de la question; il vaut bien qu'on s'y arrête un instant. C'est nous plonger dans des calculs qui pourront ne pas intéresser outre mesure ; mais qui veut la fin veut les moyens: comment disposer de pareille objection sans avoir recours aux chiffres?

Etonnerons-nous trop lorsque nous affirmerons que Caïn devenu grand — et n'était pas « grand » à cette époque qui n'avait pas quelques centaines d'années derrière lui — toute difficulté provenant du manque de population ne peut être qu'imaginaire. Surprendrons-nous à l'excès si nous confessons notre conviction que, longtemps avant la mort d'Adam, qui pouvait n'être que d'une année l'aîné de Caïn, ses descendants se comptaient par millions? Un peu de réflexion, quelques calculs honnêtes, et cette opinion devient une certitude.

* * *

Bien naïf, en effet, celui qui s'imaginerait que les patriarches antédiluviens n'eurent pendant les huit ou neuf cents ans de leur vie que les enfants mentionnés par la Bible. Un fait qui doit, au contraire, être mis en lumière et constamment tenu sous les yeux du démographe est celui-ci: Après avoir nommé les enfants mâles dont la mention est nécessaire à l'intelligence de son récit, au fil de sa généalogie ou à la révélation des origines de certains peuples, l'auteur sacré complète invariablement ce qu'il a à dire de leur père par la formule: *Et genuit filios et filias.*

[2] *La Bible enfin expliquée,* Œuvres, vol. VI, p. 339.

[3] Genesius, un rationaliste, explique ainsi ce terme: « Au chap. IV, v. 17 de la Genèse, il ne faut pas entendre une cité plutôt qu'une caverne, parce que la caverne ne se bâtit point. Les mots de ce passage signifient simplement un camp de nomades protégé par un fossé ou un retranchement contre les attaques des bêtes fauves. » (*Thesaurus Linguae Hebreae,* p. 1005).

Chacun des patriarches qu'il énumère est tour à tour salué de cette déclaration, qui équivaut à dire: sa progéniture fut si nombreuse qu'il n'est pas possible de la détailler.

Essayons maintenant de soulever un coin du voile qui recouvre cette particularité de la vie patriarcale; scrutons un peu le nombre de ces fils et de ces filles engendrés par *tous* les premiers chefs de famille au cours de nombreux siècles, et acquérons quelque idée de la progression démotique chez une race forte et robuste comme celle dont les membres étaient encore jeunes à 500 ans. Evaluons et comptons autant que nous le pouvons.

Et surtout évitons toute exagération; dans ce dessein, restreignons même en-deça de ce qui fut probablement la règle, le taux de l'augmentation dans cette population primitive. Nous avons parlé de millions : certains calculs, joints à un peu de patience, nous les feront trouver.

Adam et Eve furent naturellement créés homme fait et femme nubile, partant capables de procréer dès la première année de leur vie. Pour nous tenir en dehors de toute exagération, nous observerons maintenant les règles suivantes:

1° La femme est aujourd'hui nubile à quatorze ou quinze ans; disons cinquante pour celles de cette époque reculée, c'est-à-dire, ne les considérons comme ayant eu des enfants qu'après avoir atteint ce dernier âge.

2° On compte en moyenne un cas de jumeaux sur 80 conceptions — en Irlande sur 60 naissances. Dans le cas d'Adam et de sa progéniture immédiate, omettons toute duplication de ce genre; à plus forte raison, négligeons tous les triplets qui auraient pu venir au monde.

3° De nos jours, avec une race plus ou moins dégénérée, les naissances se produisent normalement tous les dix-huit mois ou deux ans. Par une minoration que nous croyons indue, mettons seulement tous les cinq ans pour celles dont nous nous occupons.

4° Dans la période en question, on peut dire qu'il n'y eut pas de décès dus exclusivement à la vieillesse. Aujourd'hui la mortalité provient en assez grande partie de cette cause. Dans notre computation, tout en

réduisant le taux des naissances de plus de la moitié de ce qu'il est chez nous, haussons celui des décès au niveau de celui qui est en vigueur chez des peuples dont les unités s'en vont souvent de vieillesse et de ces maladies occasionnées en grande partie par notre civilisation et des agents pathologiques autrefois inconnus.

Est-ce faire assez grande la probabilité de résultats fort au-dessous de la réalité? Voici pourtant ces résultats:

A l'âge de cinquante ans, même en tenant compte de la disparition d'Abel, Adam pouvait très bien avoir un minimum de dix enfants, [4] dont deux des plus âgés, un garçon et une fille, s'unirent alors pour devenir la souche d'une nouvelle famille, ayant leur premier-né cette même année. C'étaient dès lors onze enfants ou petits-enfants pour le père du genre humain. Cinq ans plus tard, en l'an 55, pour mettre au plus bas la progression dans la population, un autre de ses fils et une autre de ses filles se marièrent à leur tour, et devinrent eux-mêmes père et mère, pendant qu'Adam et le premier couple après lui avaient chacun un nouvel enfant. Total: onze enfants et trois petits-enfants; population humaine sur la terre: 16 personnes, Adam et Eve compris.

Et ainsi de suite, le nombre des petits-enfants augmentant proportionnément tous les cinq ans et montant à 6 [5] lors de l'union du troisième couple, à 10 lorsque se fit la quatrième, à 15 pour la cinquième, à 21 pour la sixième, à 28 pour la septième, à 36 pour la huitième, à 45 pour la neuvième, jusqu'à ce que nous atteignions l'an 100 de la Création, avec une population totale de 88 âmes, y compris Adam et Eve.

Bien modeste pour l'accroissement d'un siècle entier; nous sommes assez loin de vos millions, fera un sceptique. C'est vrai, mais patience. D'abord rappelez-vous que nous avons minoré d'une manière ridicule les éléments qui devaient assurer une augmentation raisonnable. Même avec ces éléments volontairement réduits, continuons nos calculs.

Dans l'impossibilité de suivre pas à pas cette progression démotique comme nous l'avons fait pour le premier siècle, pendant la première moitié duquel un seul couple produisait, prenons maintenant le chiffre

[4] Il n'est pas probable, en effet, qu'il soit resté longtemps au paradis terrestre.

[5] Le nouvel enfant d'Adam compris.

final de la population, 88, et multiplions-le au bout d'un autre siècle par celui qui représente l'accroissement, non pas tel qu'il dut se manifester alors qu'on ne mourait point de vieillesse, mais tel que nous le constatons aujourd'hui chez des peuples affaiblis par de nombreuses guerres et visités par de terribles épidémies, ainsi que l'extinction naturelle de vies dix fois plus courtes.

Ou plutôt, toujours pour nous tenir au-dessous de la réalité, réduisons encore ce multiplicateur. Nous avons vu [6] qu'au siècle dernier, la race anglaise avait atteint en cent ans un chiffre quatre fois et demie supérieur à ce qu'il était au commencement. Réduisons à 4 ce multiplicateur, et voyons-en les résultats.

Quatre fois 88 fait 352, et nous donne l'état minimum de la population du genre humain en l'an 200 — nous la croyons avoir été beaucoup plus du double; mais passe. En l'an 300 de la Création, même en des circonstances si minimisantes, elle devait être montée à 1,408 âmes; en 400, elle avait atteint le chiffre de 5,632; en 500, elle était devenue 22,528; en 600, 190,112; en 700, 360,448; en 800, 1,441,792; et en 900, trente ans avant la mort d'Adam, elle était montée à 5,767,168.[7]

* * *

Dans ces conditions, quelles difficultés pouvait avoir Caïn devenu grand, c'est-à-dire âgé de quatre ou cinq cents ans, à peupler ce qu'on appelait autrefois une ville, un rassemblement plus ou moins permanent, de quelques milliers de personnes, régies par une espèce de maire, ou, si l'on veut, tyranneau, qu'on appelait autrefois un roi? [8]

Et puis où Voltaire a-t-il vu que Caïn « bâtit une ville *aussitôt après* la mort de son frère »? Nous ne devons pas oublier que, pour les premiers chapitres de la Genèse, deux ou trois cents ans sont chose presque négligeable. Ensuite, le meurtrier était déjà marié, peut-être depuis

[6] V. l'essai précédent, note 41.

[7] Un premier calcul, basé sur des naissances tous les trois ans, nous avait donné une population finale de 12,189,696 âmes, chiffre que nous croyons bien plus près de la vérité que notre dernier. Et ne pas oublier que ces chiffres font automatiquement la part des décès autant que des naissances.

[8] Du latin *regere*, conduire, diriger.

longtemps. [9] Les hommes devaient donc commencer à se multiplier d'une manière assez notable.

Il devint alors un fugitif sur la face de la terre, [10] à l'est d'Eden, et eut un fils, Hénoch, qui put être le vingtième de ses enfants tout aussi bien que le dixième — l'Ecriture n'ayant aucune précision à ce sujet. S'il est le seul qu'elle mentionne, ce n'est évidemment pas parce qu'il fut son premier-né, mais parce que Moïse est amené par sa naissance et sa vie postérieure à noter le fait que son père donna son nom à l'espèce de ville où, par mesure de protection personnelle, il réunit ceux qui devaient probablement être appelés les enfants des hommes. Caïn avait peut-être alors erré des siècles et des siècles, et la ville qui lui servit de refuge ne dut être établie qu'au moment où Hénoch se fût assez distingué soit à la chasse, soit autrement, pour mériter l'honneur de voir sa mémoire et son nom perpétués de la sorte.

C'est dire qu'il devait dès lors y avoir quelque 15,000 hommes sur la terre. Il n'en fallait pas le quart pour pouvoir élever une « ville ». La Bible ne saurait donc être invoquée contre la Bible. Pourquoi les polygénistes ne songèrent-ils pas à faire les calculs auxquels nous venons de nous livrer? Ne serait-ce point parce que ces calculs auraient eu raison de leurs objections?

La plupart des polygénistes contemporains ne se préoccupent guère de nos saints Livres. Ils sont généralement polygénistes parce qu'avant tout évolutionnistes: l'homme, assurent-ils, se forma naturellement en divers lieux comme résultat final de transformations successives. Ecoutons l'un des plus osés de leurs oracles, avec lequel nous avons déjà fait connaissance. Voici ce qu'Haeckel veut bien nous apprendre:

« L'hypothèse (*sic*) de l'unité de l'espèce humaine, que les nations indo-germaniques ont empruntée au mythe (!) sémitique [11] des écrits de Moïse, est absolument insoutenable (*ipse dixit Haeckel*)... Il est impossible que les douze races humaines [12] que nous allons étudier soient

[9] A sa propre soeur, naturellement. Dieu n'a-t-il pas le pouvoir de suspendre les lois de la nature en cas de nécessité?

[10] *Gen.*, IV, 16.

[11] C'est ainsi que ses connaissances toutes transcendantes lui permettent de qualifier les premiers chapitres de la Genèse.

[12] Une de ses décisions *ex cathedra*. On peut diviser le genre humain en beaucoup plus, comme en beaucoup moins, de races. Mais 12 était son chiffre à lui, lequel, va sans dire, devait être juste!

le résultat d'une seule paire. . . D'après le récit de la Genèse. . ., ces races humaines descendraient toutes d'un couple, Adam et Eve, et seraient par conséquent autant de variétés de la même espèce. Tout observateur impartial n'en admettra pas moins que leurs points de différence sont aussi grands, et même plus grands, que les différences spécifiques sur lesquelles zoologistes et botanistes basent leurs distinctions entre espèces animales et espèces végétales. » [13]

Ce en quoi l'audacieux Haeckel est aussi peu conforme aux faits que fidèle à sa manière, c'est-à-dire d'une suffisance et d'un aplomb sans pareils — sans parler de son manque de bonne foi légendaire. En effet, pour nous borner aux canidés qu'il invoque, considéra-t-il jamais le majestueux Saint-Bernard et le minuscule roquet, le lévrier efflanqué et le bouledogue massif comme autant d'espèces ou simplement des variétés de la même espèce? Or les points physiologiques qui différencient les races d'hommes les plus diverses sont infiniment moindres que ceux qui distinguent les membres de la famille canine.

Nègre comme blanc, Chinois autant que Hottentot, Américain tout comme Lapon possèdent en commun des traits qui, même au point de vue physique, les élèvent au-dessus de la bête. Ils marchent droit sur des jambes plus longues que les bras, qui ne leur servent jamais normalement à la locomotion; ils ont un corps pourvu d'une peau ténue à peu près sans poils, excepté sur la tête et au menton; ils saisissent des mains et manipulent à volonté les objets à leur portée.

Avant tout, ils sont hommes, et comme tels doués de la raison: ils ont le sens de la pudeur, [14] qu'ils ne partagent avec aucun animal; ils rient et chantent, pensent et parlent une langue articulée, comprise dans tous ses détails par les individus du groupe auquel ils appartiennent. Ils vivent en société, sous des chefs reconnus pour d'autres qualités que la force musculaire,et savent combiner leurs efforts en vue du bien commun.

Et pourtant ces similarités, ces ressemblances si frappantes, ne sont rien en comparaison d'un point de nature à confondre les polygénistes

[13] *Gerchiste der Schöpfung*, pp. 295-296.

[14] Le célèbre navigateur anglais James Cook rapporte au premier vol. (p. 56) de ses Voyages le cas d'un acte de nature extrêmement privée accompli en public dans l'île d'Otahiti, dont il prend occasion pour se demander si ce sentiment est bien réellement inné en nous. La lascivité des insulaires de l'océan Méridional est proverbiale. Mais une exception n'infirme pas la règle; elle la prouve plutôt.

les plus endurcis, particularité que nous avons déjà signalée comme réfutant victorieusement les prétentions des évolutionnistes aux idées nébuleuses en ce qui est du véritable caractère des espèces. Nous voulons parler du fait qu'une progéniture humaine résultant de n'importe quel croisement entre différentes races est, et demeure, aussi fertile que ses parents, contrairement aux ridicules assertions de certains voyageurs aveugles, mal renseignés ou de mauvaise foi.

Et puisque dans notre premier travail [15] nous avons si instamment tenu compte de cette circonstance, il ne nous en est que plus agréable de citer maintenant une déclaration d'un Anglais qui nous avait échappé alors.

« Nous avons ici deux suppositions, toutes les deux vigoureusement rejetées par bien des ethnologues », dit cet auteur; « d'abord que les hominidés descendent d'un seul précurseur, ensuite que leurs différences sont relativement légères, ou pas assez prononcées pour être regardées comme spécifiques. Mais l'un et l'autre point peuvent être, pour ainsi dire, déterminés par une considération. C'est surtout une question de physiologie, et tous les physiologues s'accordent maintenant à accepter la fertilité comme le critère ultime de différences entre variétés et espèces. . . Quelque imperceptibles que soient les transitions, elles ne sont continues qu'aussi longtemps que persiste la fertilité; là où la fertilité s'arrête, là est la limite d'une espèce réelle. » [16]

« Appliquant aux hominidés cette épreuve, la plus sévère de toutes, on trouve qu'aucun d'eux n'engendre de « mules », [17] mais que tous ont été en permanence fertiles entre eux depuis les temps quaternaires; par conséquent qu'ils forment des variétés et non des espèces, et descendent d'un seul précurseur. » [18]

Voilà qui est clair, n'est-ce pas? Ce n'est pas moins authentique, une déduction basée sur une expérience anthropologique aussi universelle que constante. Cette expérience, dans l'intérêt de la brièveté, nous la résumons ainsi: non seulement les produits d'unions entre différentes

[15] V. *Revue*, pp. 375-376.
[16] « *Where fertility is arrested, true species is established.* »
[17] C'est-à-dire de progéniture stérile comme la mule.
[18] A.-H. Keane, *Ethnology*, pp. 142-143.

races humaines sont fertiles entre eux — les mulâtres engendrent entre eux des mulâtres, les métis des métis — mais ces sangs-mêlés de n'importe quels pays sont plus fertiles que ceux qui leur ont donné le jour. Très souvent même, ils sont physiquement supérieurs aux deux races d'où ils sont issus. Rien de plus facile à prouver, surtout pour quelqu'un qui a joui dans le passé de facilités spéciales de le constater sur place.

Nous nous refuserons cette satisfaction inutile. Au pays des métis, comme est l'ancienne Rivière-Rouge où nous écrivons, il doit suffire de rappeler leurs si nombreuses et si vigoureuses familles pour que personne n'ait le droit de se montrer sceptique à ce sujet.

* * *

Aussi peut-on compter sur les doigts d'une main les vrais savants encore polygénistes. Presque tous ceux qui se firent un nom comme naturalistes, ou anthropologistes, avant les contemporains étaient monogénistes. Aucun d'eux ne ferma pourtant les yeux sur les différences réelles qui caractérisent certaines races humaines. Mais ils se sont tous rendu compte du fait que ces différences constituent des variétés et non des espèces. Par conséquent, ces points étant dus à des causes physiques ou sociales bien connues, les races qui en résultent ne peuvent être considérées comme autochtones, ou le fruit de créations ou de transformations séparées.

L'homme étant, au dire de Bonald, « une intelligence servie par des organes », et le cerveau étant le siège principal de cette intelligence, c'est surtout la tête, et en particulier le crâne, qui se font remarquer par ces particularités distinctives. Nous ne dirons rien pour le moment de la couleur de la peau, un des critères ethnologiques les moins sûrs, mais attirerons l'attention du lecteur sur la partie essentielle du chef humain, l'ossature, qui ne varie point d'individu à individu, mais reste permanente dans les limites d'une race, ou peu s'en faut — car il y a des exceptions.

Vue d'en-haut, le regard plongeant sur sa partie supérieure, la tête peut être longue, ou plutôt étroite, dolichocéphalique,[19] ou courte (mieux

[19] Du grec *dolichos*, long, et *kêphalê*, tête.

large), brachycéphalique.[20] Voir figure 9. Dans le premier cas, elle n'atteint en largeur qu'environ les 70 centièmes de sa longueur; dans le second, au moins les 85 centièmes. Une proportion de 80 centièmes classerait l'individu dans la catégorie des mésocéphales, ou gens à crâne de moyenne largeur.

Cette classification du genre humain est fort en vogue aujourd'hui, et d'autant plus commode qu'elle peut être établie à vue d'oeil. Ces caractéristiques, nous le répétons, ne sont point rigoureusement exclusives, ou propres à une race, ou même parfois aux membres d'une même famille. Elles n'en distinguent pas moins certains groupes d'hommes, chez lesquels elles se rencontrent beaucoup plus fréquemment qu'ailleurs.

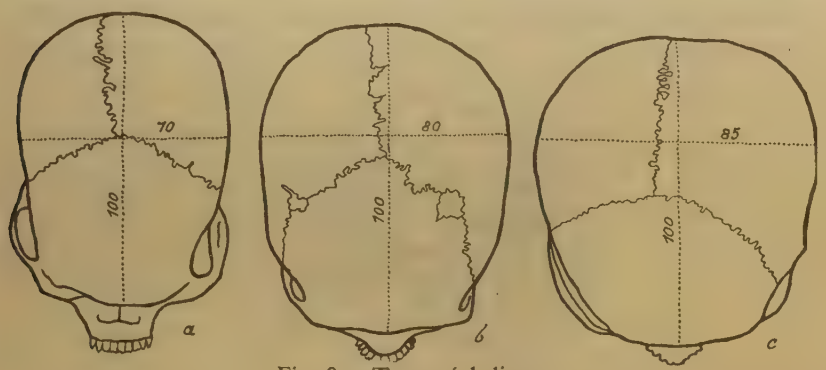

Fig. 9.—Types céphaliques.

C'est ainsi que la dolichocéphalie peut être regardée comme le propre des races celtique, germanique et indoue. Elle se rencontre communément chez les peuples nordiques, Suédois et autres Scandinaves, ainsi que parmi les riverains de la Méditerranée, comme, par exemple, les Berbères et les groupes chamiques et sémitiques—en ce qui est de la partie frontale de la tête, occipitale chez la plupart des autres; dravidiens, ou préaryens, papouins, polynésiens, aborigènes d'Australie, ainsi que parmi les Botocoudos de l'Amérique du Sud.

On ne la rencontre pas moins, de fait elle paraît même encore plus fréquente,chez les noirs d'Afrique,ainsi que chez les Bantous et les Bochimans[21] du même continent.

[20] Grec *brachus*, court, courte; *kêphalê*, tête.

[21] Les *Bushmen* des Anglais.

Moins générale est la brachycéphalie, qui n'en est pas moins répandue sur de vastes territoires, comme, par exemple, parmi la généralité des natifs d'Amérique, surtout le long de la côte du Pacifique et des Andes, où elle s'épanouit sous ses formes les plus exagérées. En Asie, elle est propre aux Mongols, aux habitants du Burma, ceux de l'immense péninsule indo-chinoise et d'autres régions.

En Europe, sont généralement brachycéphales les populations de type alpestre, comme les Basques, les Italiens du nord, les Savoyards et les Bavarois, en dépit de la diversité des groupes linguistiques auxquels ces deux derniers types appartiennent. Les autres, comme les Français, à l'exception des Normands, qui sont de descendance scandinave, et les Bretons, de purs Celtes, se tiennent en quelque sorte sous ce rapport dans un juste-milieu.

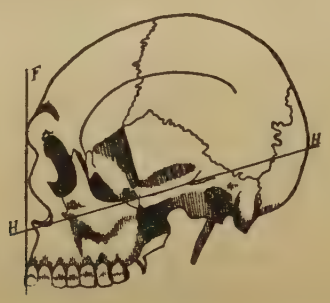

Fig. 10.—Index de Camper.

Si maintenant, au lieu de considérer les formes du chef humain dans le sens de sa largeur, nous nous attachons à son facies et tirons,pour le mesurer, une ligne imaginaire entre la mâchoire supérieure et l'arcade sourcilière, d'un côté, et une ligne transversale de la base du nez à la partie sincipitale, en passant par l'orifice auriculaire, de l'autre, nous obtiendrons un nouveau critère anthropométrique, plus difficile à préciser sans instrument, mais qui n'en est pas moins d'une très grande valeur. Ce mode de mensuration se trouve illustré par notre fig. 10.

C'est ce qu'on appelle la mesure de l'angle céphalique, ou facial, angle qui est formé par l'intersection des deux lignes, ou bien encore l'angle de Camper, d'un savant de ce nom qui florissait dès 1770. Ce critère est aujourd'hui plus ou moins désuet, après avoir passé par diver-

ses modifications, comme, par exemple, celles qui établissaient les angles de Geoffroy Saint-Hilaire et de Cuvier, de Jules Cloquet et de Jacquart, basés les uns et les autres sur des points de contact ultimes légèrement différents.

D'après le système de Camper, l'angle facial de l'orang-outang serait en moyenne de 40°, celui du nègre de 70°, et celui de l'Européen de 80°.[22] Par où l'on voit que cet index n'est pas sans importance, si l'on veut être précis dans ses descriptions physionomiques. De la plus ou moins grande étroitesse, ou acuité, de l'angle formé par ces deux lignes, c'est-à-dire de la plus ou moins forte protubérance de la mâchoire, dépend un autre type qui est à la figure humaine ce que les caractères dolichocéphalique et brachycéphalique peuvent être au crâne. Un angle assez aigu du facies a pour résultat le type appelé prognathique.[23]

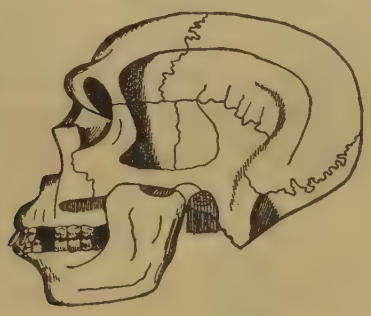

Fig. 11.—Crâne prognathe.

Notre figure 11, qui représente un crâne de nègre, est un cas extrême, bien qu'assez commun, de prognathisme qu'on retrouve, à part chez certains Européens de basse classe, qui font exception à la règle de leur race, chez les aborigènes australiens, parmi les nègres d'Afrique qu'il *typifie*, et, à un moindre degré, chez les Chinois, les Japonais, les Esquimaux et la plupart des Peaux-Rouges.

Il est difficile de dire si la dolichocéphalie trahit la moindre supériorité psychique sur la brachycéphalie. Les Anglais, qui sont surtout dolichocéphales, inclinent vers l'affirmative, que rejettent avec autant

[22] D'autres disent 160 pour les Européens et 140 pour les nègres.

[23] Du grec *pro*, en avant; *gnathos*, mâchoire.

de raison nombre de Français qui possèdent un index céphalique opposé. Quant au prognathisme, il est certain qu'il accuse une infériorité absolue ou relative. Il est en général accompagné de traits qui, lorsqu'ils sont trop accentués, donnent à l'individu ce qu'on pourrait presque appeler des points de ressemblance avec la bête: nez plat et mâchoire allongée en forme de museau manqué.

L'opposé du prognathisme est l'orthognathisme, dont le crâne gauche de la figure 12 fournit un exemple un peu exagéré. Sa partie frontale devrait être tournée un peu plus à droite. L'orthognathisme est le propre de l'Européen et, en général, des races supérieures, mieux dotées que les négroïdes au point de vue psychologique.

La partie droite de la même fig. 12 a cela de particulier qu'elle représente deux crânes superposés, à savoir celui d'un pygmée (en lignes fortement accentuées) appliqué à celui d'un des nègres dans le pays desquels il vit assez souvent sans se mêler à eux. Le lecteur pourra ainsi se faire quelque idée de la taille du premier comparée à celle du second, surtout s'il observe que la tête du pygmée est proportionnément au reste du corps plus volumineuse que celle du nègre.

* * *

Si l'on nous permettait cette inconvenance, nous dirions que le pygmée est aux hominidés ce que le Shetland est aux équidés; un homme en tout semblable aux autres, excepté en ce qui concerne la taille. Les nains ont de tous temps été connus des différents peuples. Ce sont des avortons individuels, dont la croissance a été arrêtée par diverses causes de caractère morbide, des caprices de la nature, on pourrait dire; mais ils n'ont rien à faire avec la question des races humaines. Il en va autrement des pygmées qui, eux, forment des groupes d'hommes à part, vivant généralement dans les bois et doués de certains traits précieux, comme une extrême agilité, une activité peu commune et un courage qui supplée au manque de stature corporelle.

Ils se font tous remarquer par une taille fort au-dessous de la moyenne, et en Afrique on les appelle assez souvent négrillons, ou petits nègres, sans qu'ils appartiennent pourtant à la race noire.

Leur propre race n'est pas étrangère à l'histoire naturelle, comme on appelait autrefois l'anthropologie. Les tout premiers temps historiques ont connu les pygmées. Mais, à cause des exagérations avec lesquelles les Anciens en parlèrent, on a souvent été tenté de douter de leur existence. C'est ainsi que le vieil Homère, qui « parfois sommeille », assure [24] que ces petits hommes sont de proportions si lilliputiennes, que des volées de cigognes tombant sur eux à l'improviste, leur livrent bataille et sèment le carnage dans leurs rangs — fable que mentionne même le grave Aristote, sans toutefois paraître y ajouter foi, bien qu'il ajoute que leur « existence n'est point un conte ». [25] Il place leur habitat quelque part aux sources du Nil.

Pline est un autre auteur qui contribua à rendre plus ou moins énigmatique la réalité de leur race. Il croit leur territoire tantôt en Thrace, tantôt en Asie Mineure, aux Indes et aux extrémités de l'Ethiopie, et ses

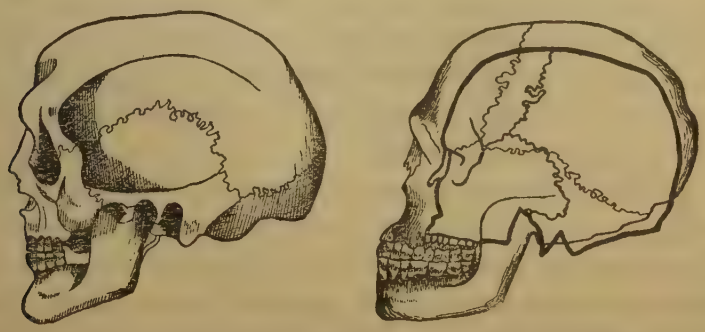

Fig. 12.—Crânes orthognathe, prognathe et mésocéphalique.

assertions, basées sur la légende, furent plus tard reprises par Buffon, qui en cela se montra plus crédule que véritable savant.

Plus digne de foi était le récit d'Hérodote, à l'effet que cinq *Nasamones*, au cours d'une exploration du désert de Lybie, atteignirent une région boisée dans laquelle ils pénétrèrent. « Ils s'étaient à peine mis à goûter [aux fruits des arbres] qu'ils furent surpris par un très grand nombre d'hommes très au-dessous de la moyenne, qui s'emparèrent d'eux

[24] Iliade, chant III.

[25] Ap. de Quatrefages, *The Pygmies*, p. 2 de l'édition anglaise, la seule que nous ayons.

et les entraînèrent avec eux. Ils parlaient une langue inconnue des Nasamones. »[26]

Or ce récit du Père de l'Histoire, ou plutôt la réalité de l'existence de pygmées là où il les place, a été de nos jours confirmé par les découvertes de deux Français dans les lointaines contrées du lac Tchad et de Tombouctou.

Dans tous les cas, la présence de groupes de pygmées, surtout (mais non exclusivement) en Afrique, ne fait plus aujourd'hui de doute pour personne. Ils ont été vus sur place, on en a étudié en captivité, et des livres entiers ont été écrits à leur sujet. On les connaît assez de nos jours pour que nous nous hasardions nous-même à en donner une esquisse sommaire.

On appelle pygmées les membres de races à taille minuscule: pas plus de quatre pieds huit pouces (1 mètre 43) de haut, pour les hommes, et quatre pieds et demi (1 m. 37) pour les femmes. Et en ce disant nous leur accordons une taille plutôt au-dessus qu'au-dessous de leur moyenne, certaines de leurs tribus étant ordinairement beaucoup plus lilliputiennes, puisque Henry-M. Stanley n'assigne que de trois pieds à quatre pieds et demi aux Akkas qu'il rencontra.[27]

Ces petits hommes à physique d'enfants ont un facies différent de celui des nègres, une tête plus ronde et un ventre de proportions exagérées. C'est dire qu'en ce qui est du chef, ils sont au moins mésocéphales. Leurs lèvres sont aussi plus minces que celles des aborigènes africains, tandis que leur teint est considérablement moins foncé.[28] Leurs membres sont allongés, les bras surtout, que terminent des mains d'une grande délicatesse. Relativement au tronc, leurs jambes sont plutôt courtes et arquées, comme le sont, du reste, leurs pieds.

Si légers et si agiles sont ces pygmées dans la vie sauvage qu'ils mènent, vie de chasseurs qui ne craignent pas de s'attaquer au colossal éléphant, qu'ils abattent avec de tout petits arcs et des flèches souvent empoisonnées, ainsi que des lances pas plus longues qu'eux-mêmes, qu'ils ne peuvent guère marcher sans sautiller comme des sauterelles sur l'herbe.

[26] *Ibid.*, p. 13.

[27] *In Darkest Africa*, vol. II, p. 92; Londres, 1890.

[28] Rappelant la couleur du café légèrement brûlé, dit Schweinfurth

On a même été jusqu'à écrire qu'une fois réduits en captivité, il leur est presque impossible de transporter un plat sans répandre une partie de son contenu. [29]

Ces spécimens d'humanité lilliputienne, ces vieux enfants joufflus et ventrus, se rencontrent au Congo et au Gabon (Akkas, etc.), dans l'Afrique centrale (Vouatouas et les très petits Batouas), ainsi qu'aux îles Andamans, baie du Bengal (Mincopies), aux îles Philippines (Aëtas), à Madagascar (Kimos), dans la Nouvelle-Guinée et en divers coins de l'Asie orientale.

Deux Akkas, spécimens d'une peuplade cantonnée trois degrés au nord de l'Equateur, appelés respectivement *Tebo* et *Chairallah*, furent même achetés par un Italien pour un chien et un veau. Leur maître étant mort, ils passèrent aux mains d'un comte de même nationalité qui les traita bien et put les étudier à son aise.

Pendant longtemps, on les prit pour des enfants, puis leur manque de croissance prouva qu'on s'était trompé. C'étaient incontestablement des sauvages, mais tout aussi sûrement des hommes comme nous sous bien des rapports. Ils apprirent la langue de leur maître, se montrèrent affectueux, et développèrent de sérieuses aptitudes pour la musique. « Deux ans après leur arrivée en Europe, ces deux Akkas savaient lire et écrire. . . La comtesse Miniscalchi donna des leçons de musique à Tebo. Giglioli l'entendit un jour jouer sur le piano avec quelque sentiment et beaucoup de correction deux passages très difficiles. » [30]

Tels sont les homoncules que des voyageurs doués de trop d'imagination et de soi-disant savants plus crédules que perspicaces avaient représentés comme des espèces de singes. [31] Aussi de Quatrefages paraît-il éprouver quelque satisfaction à en écrire: « On voit qu'en dépit de leur petite stature, leurs longs bras, leur panse proéminente et leurs courtes

[29] De Quatrefages, *op. cit.*, p. 181.

[30] *Ibid.*

[31] A.-B. Lloyd actually mistook his first pygmy for a monkey, and was about to shoot him as such when his native guide arrested his arm. The dwarf was perched high up in a lofty tree in the equatorial forest; and when he saw he was observed, he swung himself from branch to branch with the ease and swiftness of an ape. This arboreal pygmy was equipped with bow and arrows, and had been himself hunting at the time. » (Sir H. Johnston, *The Uganda Protectorate*, p. 4; Londres, 1902; *ap. Encyclopedia of Religion and Ethics*, vol. V, p. 123).

jambes, ces Akkas sont bien des hommes réels, et comment ceux qui avaient cru trouver en eux des êtres à moitié singes devraient dès lors se détromper. » [32]

Mais que sont-ils au fond, ou du moins d'où viennent-ils? Trois hypothèses ont été émises à leur sujet. Beaucoup les croient les représentants du stock originel d'où descendent toutes les races d'hommes; d'autres, au contraire, voient en eux une dégénérescence de races à taille normale, ce qui ne paraît pas plausible aujourd'hui que nous les connaissons mieux. « Loin d'être des dégénérés », écrit des pygmées du Congo un M. Breschin qui les étudia sur place, « ils sont, au contraire, supérieurs aux nègres des environs en finesse des sens, en agilité, courage, sociabilité et affection familiale. » [33]

Selon une troisième opinion, peut-être la plus probable, ces minuscules primitifs « représentent une divergence primordiale du principal type équatorial de chasseurs, qui a conservé ses caractères physiques et sa culture originale dans l'isolement de sa race. » [34]

* * *

Nous voilà attardés à l'intéressante question des pygmées. Nous n'en sommes pas moins toujours à celle de l'unité de la race humaine. Il ne nous reste plus guère que la place de terminer. Nous la consacrerons à quelques mots d'explication sur les causes qui ont pu diviser le genre humain en tant que races à physique particulier. Nous croira-t-on si nous exprimons notre étonnement qu'il n'y en ait pas davantage?

L'homme étant au point de vue matériel un pur animal, il est, comme tout animal, condamné à subir l'influence du milieu: climat, nourriture et genre de vie, sédentaire ou nomade. Les fauves des régions arctiques blanchissent parfois aux premières neiges de l'hiver. Un homme qui vivait sous le cercle polaire vit son chien s'y revêtir d'une chaude fourrure, qu'il n'avait jamais connue ailleurs. Le même animal ayant accompagné son maître dans les tropiques, perdit tout son poil et se

[32] De Quatrefages, *op. cit.*, p. 183.

[33] *La Géographie*, p. 448; Paris, 1902.

[34] *Harmsworth's Universal Encyclopedia*, p. 2743.

métamorphosa en chien turc. Il n'y a aujourd'hui pas moins de trois cents variétés de canidés. [35]

Transportés dans la vallée de la Loire, les petits taureaux étriqués de la Sologne assument une apparence toute différente. Ceux de Suisse une fois sur les plaines de la Lombardie deviennent en peu de temps des taureaux lombards. Les moutons perdent leur laine et se couvrent de poils en Guinée et aux Indes Occidentales, etc.

Lorsqu'il est question de l'homme considéré au point de vue physique, il faut ajouter aux facteurs d'évolution corporelle propre à l'individu, l'état social où il vit et ses habitudes journalières. Pour nous borner aux races blanches, prenons, par exemple, un mineur de classe inférieure qui fait fortune dans un gisement aurifère. N'ayant plus à travailler au sein des pires intempéries des saisons, il peut se revêtir d'habits élégants, qui amélioreront son apparence sans changer son physique. Par suite du soin donné à sa personne, ses mains deviendront moins calleuses et sa mine moins rébarbative; il n'en restera pas moins le chercheur d'or des jours d'antan.

Il en ira différemment de ses enfants. Elevés dans le confort d'un riche foyer, leurs traits subiront avant longtemps une transformation toute à leur avantage. Graduellement leur bouche se fera proportionnément plus petite, leurs yeux s'agrandiront, leur nez, peut-être retroussé dans le père, s'allongera et se redressera au milieu, tandis que les angles de la figure, très saillants d'abord, s'arrondiront pour s'effacer avec le temps. Les petits-enfants prendront un air encore plus distingué, et, malgré l'atavisme dont les effets ne sont jamais à négliger, leurs traits accuseront le gentilhomme, au point qu'un jour viendra où ils perdront toute ressemblance avec celui qui fut originairement l'artisan de leur excellence sociale.

N'a-t-on pas, du reste, vu les Hollandais et les Anglais qui se réfugièrent autrefois dans les déserts devenus depuis les Etats-Unis, changer leur propre type ancestral pour en former un nouveau, celui du Yankee? Leur tête s'est rapetissée, leur buste s'est efflanqué, leurs jambes se sont allongées démesurément et leur taille a proportionnément grandi.

[35] De Quatrefages, art. *Races* dans le *Dictionnaire Encyclopédique des Sciences Médicales.*

Même chez nous, le Canadien, surtout la Canadienne, se sont notablement modifiés sous l'influence du climat et d'autres causes. Même lorsqu'elle descend de la race blonde des Normands, la femme a perdu son teint clair et ses joues rosées. Sa chevelure s'est assombrie, ses yeux se sont teintés d'un noir velouté; le nez s'est régularisé et sa partie supérieure s'est surélevée, pour partir non plus d'un point entre les yeux, mais de la base du front lui-même.

Voici un autre cas non moins significatif. « Il y a deux cents ans, un grand nombre d'Irlandais furent rejetés des comtés d'Antrim et de Down sur la Côte, où ils ont depuis vécu dans la plus grande misère. La conséquence en a été qu'ils se font encore remarquer par des traits fort dégradés: une bouche béante et faisant saillie, un dentier proéminent et des gencives à nu. Leurs pommettes saillantes et leur nez camus suggèrent le barbarisme. Ils n'ont en moyenne que cinq pieds deux pouces de haut, sont pansus et montés sur des jambes arquées, avec des traits d'avortons. » [36]

Si des Irlandais nous passons aux Juifs, nous trouverons chez ces derniers une preuve non moins plausible de l'influence du climat et des conditions de la vie sur l'homme. Chacun sait qu'en Europe ils se divisent en deux types absolument distincts: les Juifs portugais et les Juifs russes, les premiers à cheveux noirs et à teint brun, les seconds blonds au point d'avoir parfois les cheveux rouges.

De plus, ceux qu'on rencontre en Afrique sont noirs — nous parlons de ceux dont les ancêtres y sont restés assez longtemps pour acquérir cette couleur — et un groupe qu'on a trouvé en Chine [37] a pris à la longue le physique propre aux Chinois, avec lesquels il a pourtant évité tout mélange de sang.

Un dernier mot qui résumera le tout. Les Abyssins appartiennent à une race blanche, celle des Sémites. Or ils sont plus noirs que blancs. Pourquoi? Par suite de leur climat et de leur genre de vie.

A.-G. MORICE, o. m. i.

[36] Fr. Thein, *Christian Anthropology*, p. 389.

[37] Cf. S.-M. Perlmann, *The History of the Jews in China;* Londres, 1913.

Le dictionnaire du Père Le Jeune

Vous chercherez en vain, dans le *Dictionnaire Général du Canada,* le nom du Père Louis Le Jeune. L'auteur n'y a admis, parmi les vivants, que les Gouverneurs Généraux, les évêques, et incidemment ceux dont le père défunt a eu quelque célébrité. Mais, il y a deux ans, à l'issue d'une conférence du bon Père sur son *Dictionnaire,* l'honorable juge Mignault fit entrer dans son allocution une biographie du conférencier, où nous trouverons quelques données précieuses qui nous feront mieux comprendre son monumental ouvrage.

Le Père Louis Le Jeune est né dans le Finistère, à Pleyber-Christ, en 1857. (Il lui fallait bien en effet la ténacité, — nous ne disons pas l'entêtement, — d'un Breton pour entreprendre et mener à bien le travail qu'il vient de nous livrer).

Il fit une partie de ses études secondaires au Petit Séminaire de Saint-Pol-de-Léon. Quiconque connaît cette antique petite ville, son ancienne cathédrale à deux clochers, et la flèche audacieuse du Kreisker, enviera le jeune étudiant d'avoir passé ses belles années d'adolescent dans un milieu aussi pittoresque. Attiré par la vie religieuse, il voulut devenir Oblat de Marie Immaculée. On l'envoya au noviciat de Nancy, à l'autre bout de la France; c'était en 1877. Puis on lui fit étudier la philosophie à Autun: il y prononça ses voeux en 1879. Pour ses années de théologie, il se rendit à Dublin, où il reçut l'ordination sacerdotale, le 24 juin 1883. Ses supérieurs le renvoyèrent alors professer les lettres au Juniorat de Sion, en Lorraine, où il demeura huit ans. Le goût qu'il manifestait pour ces matières le conduisit à Paris. De 1891 à 1893, il y fit des *Lettres,* à l'Institut Catholique et à la Sorbonne. Bachelier au bout d'un an, il aurait décroché la licence si sa santé n'avait fait défaut. Il prit le repos qui lui était nécessaire. Puis nous le retrouvons, de 1893 à 1896, pro-

fesseur de théologie à Funguemont, dans le Limbourg hollandais. C'est là que l'appel du Canada l'atteignit.

Un Père Oblat, qui avait entrepris une série de prédications en Amérique, s'étant vu forcé de les interrompre, on demande au Père Le Jeune de venir le remplacer. Il arrive à Montréal en décembre 1896, et prêche jusqu'en septembre de l'année suivante. Il devient alors professeur de rhétorique au Juniorat d'Ottawa, et dès 1898, occupe la chaire de littérature française à l'Université.

Ce professeur avait déjà publié en Europe plusieurs volumes sur les *Auteurs anglais* et sur les *Auteurs grecs* du baccalauréat; rien d'étonnant qu'il songeât bientôt à une publication canadienne, où seraient étudiées, cette fois du double point de vue théorique et pratique, la prose et la poésie françaises, peut-être même la philosophie: il fonda donc en 1900, la *Revue Littéraire de l'Université d'Ottawa.*

Mais un homme d'une telle activité intellectuelle ne pouvait rester insensible à la beauté de l'histoire de son pays d'adoption. Lorsque, en 1906, il dut suspendre la publication de sa *Revue*, sans doute pour des raisons économiques, il eut l'idée d'entreprendre un *Dictionnaire Général du Canada.* Prévoyant dès lors les années de travail qu'il lui faudrait pour terminer un pareil ouvrage, il demanda et obtint, en mars 1907, la permission de s'y consacrer. Et comme pour entrer davantage dans l'esprit de ce travail, il se fit naturaliser Canadien en 1908.

Mais qu'est-ce, au juste, qui avait poussé le P. Le Jeune à entreprendre une oeuvre si difficile? Peut-être l'organisation, à Ottawa, des *Archives nationales.* En 1904, Sir Wilfrid Laurier avait obtenu des Chambres les crédits nécessaires à l'érection d'un bâtiment spécial, destiné à recevoir les documents de toute espèce, dispersés ici et là, et qu'on avait commencé à recueillir surtout sous le gouvernement de Sir John MacDonald. Le Dr Doughty, ancien bibliothécaire adjoint de la Province de Québec, fut nommé directeur des *Archives fédérales.* Et à partir de ce moment, livres, opuscules, manuscrits, estampes, portraits, cartes ne cessèrent d'affluer à Ottawa. Pour donner une idée de ces richesses, disons que nos *Archives* possèdent déjà 170 volumes in-folio de textes, trans-

crits en Europe, de la Correspondance générale du Canada, comprenant les dépêches des administrateurs, gouverneurs et intendants, de 1665 à 1763. . .

Le P. Le Jeune, mis à même de puiser dans ces trésors, — sans parler des livres de fond déjà connus et des publications périodiques comme le *Bulletin des Recherches Historiques,* qu'il pouvait consulter à loisir, — n'eut plus de répit. En 1913, afin de se consacrer plus entièrement à ses travaux d'histoire, il obtint d'abandonner l'enseignement, et conserva un ministère, d'ailleurs très actif, à l'église du Sacré-Coeur: ce qui lui permettait de demeurer dans son cher Juniorat. En 1916, il était en mesure de publier ses *Tableaux synoptiques de l'Histoire du Canada et de l'Acadie,* qui sont comme l'ébauche de son *Dictionnaire.* Enfin, au printemps de 1930, après avoir soumis son manuscrit à plusieurs historiens du pays, qui ne lui ménagèrent pas leur admiration et leur encouragement, il partit pour l'Europe, afin de l'y faire imprimer. A la fin de 1931, le *Dictionnaire Général* arrivait au Canada.

Il se présente sous la forme de deux forts volumes grand in-octavo, de plus de 850 pages chacun, ornés de 187 photogravures dans le texte, et de 56 gravures sur papier de luxe. (Quelques-uns de ces hors-texte reproduisent la série des *coutumes canadiennes* de Massicotte, d'un trait un peu sec et d'un caractère trop primitif, selon nous).

Il est bon de connaître le titre complet de l'ouvrage: *Dictionnaire général de biographie, histoire, littérature, agriculture, commerce, industrie et des arts, sciences, moeurs, coutumes, institutions politiques et religieuses du Canada.* L'auteur, dans sa préface, indique les sources où il a puisé, et justifie l'importance qu'il a donnée à tel ou tel sujet. « De toutes les parties traitées dans le *Dictionnaire,* dit-il, la biographie est naturellement la plus développée; elle a exigé de nombreuses recherches et d'incessants remaniements. Le public remarquera sans doute une nouveauté un peu audacieuse, qui consiste à remonter, quand il a été possible, de chaque individu à son premier ancêtre, parfois par la filiation des ascendants successifs en ligne directe; simultanément à descendre de l'individu à ses enfants et à ses petits-enfants, encore vivants dans la lignée directe ou indirecte par alliance. » Heureuse audace, qui sera fort

utile aux chercheurs, et qui permet à bon nombre de contemporains de figurer dans le *Dictionnaire* grâce à leur père!

Le P. Le Jeune ajoute: « Dans ses grandes lignes, la partie historique concernant la France et l'Angleterre est assise sur les archives officielles respectives. . . Elle est condensée dans le récit biographique des administrateurs coloniaux, . . .des intendants. . . D'autre part, les articles très étendus, *France* et *Angleterre,* sont appelés à éclairer les causes initiales et motrices du développement de la Colonie. »

L'auteur explique ensuite pourquoi il a dû simplifier la partie géographique: la seule nomenclature aurait alourdi l'ouvrage hors de proportion et les cartes nombreuses eussent coûté trop cher. Il s'est donc borné « à signaler les forts les plus importants, les champs de bataille, les villes principales ».

Il dit encore quelques mots de notre littérature, du commerce, de l'industrie, des arts et des sciences, et indique au moyen de quelles subdivisions il a étudié nos institutions: les institutions politiques, par l'Acte de Québec, celui de 1791, l'Union, la Confédération; les institutions fiduciaires, par le système bancaire, les caisses d'épargne, l'échange; les institutions scolaires, relevant de l'Instruction publique ou des initiatives privées; enfin les institutions religieuses: hiérarchie, Eglises, Ordres ou congrégations.

Le P. Le Jeune termine sa préface en invitant la critique à lui venir en aide.

La critique qui attendait avec impatience son grand ouvrage, l'accueillit comme il le méritait: avec une profonde reconnaissance, et une franchise qui est à elle seule un hommage. Il n'échappe à personne que ce dictionnaire est appelé à rendre les plus grands services à tout le monde: professeurs et étudiants, historiens et journalistes. Beaucoup plus complet que le *Dictionary of Canadian Biography,* de M. Wallace, surtout pour la partie française, il épargnera à tous les curieux les longues et parfois fastidieuses recherches qu'il leur fallait jadis entreprendre, dans les nombreux volumes des rapports de nos *Archives fédérales* ou *provinciales,* et dans les imposantes collections de *Canada and its Provinces* ou des *Makers of Canada.* L'auteur avait d'abord songé à joindre

à la relation des faits leur appréciation. Il y a renoncé et il a bien fait, croyons-nous; car malgré le sacrifice qu'il a consenti, on lui a encore reproché quelques longueurs.

La critique, en effet, sachant à qui elle avait affaire, s'est montrée, avons-nous dit, sérieuse et franche, comme il convenait. Elle a loué le très grand mérite de l'oeuvre et en a indiqué les lacunes. J'ai sous les yeux les articles du *Canada* et de la *Revue Moderne*. Les auteurs de ces pages relèvent quelques erreurs de dates ou de noms, signalent des oublis inévitables dans une si formidable compilation: nous n'y reviendrons pas. Mais nous voudrions avec eux reconnaître qu'il faudra une certaine habitude, et comme une sorte d'initiation, pour tirer du *Dictionnaire* tout le profit possible. Ainsi si je veux avoir des précisions sur la *Conquête*, ce n'est ni à *conquête*, ni à *cession*, ni à *capitulation*, ni à *guerre*, ni à *Sept-Ans* que je devrai chercher, mais à *Paris* (*Traité de*). Si encore, — second exemple, — je désire savoir quel fut le sens précis du *serment du Test*, je ne trouverai rien à *serment*, à *Test*, ou à *allégeance;* mais bien dans l'*Eglise catholique, régime anglais* ou dans l'*Acte de Québec*. Peut-être l'auteur aurait-il pu inscrire tous ces titres dans son texte, quitte à renvoyer le chercheur à l'article où le sujet est traité *ex professo*.

Dirons-nous enfin que les articles sur notre littérature — si pauvre qu'elle soit! — et sur les beaux-arts: architecture, peinture, sculpture, nous paraissent un peu sacrifiés. La bibliographie — d'ailleurs trop succincte — qui les accompagne, ne saurait suppléer à leur brièveté.

Mais, ne nous frappons point: le P. Le Jeune publiera, comme les éditeurs du *Larousse illustré*, des suppléments à son *Dictionnaire*, et il fera droit à toutes les amicales réclamations qu'il aura recueillies dans la presse du pays. A ce propos, nous voudrions être plus explicite.

En publiant son *Dictionnaire généalogique*, Mgr Tanguay fit à son pays un don unique en son genre. Une fois initiés au maniement de son ouvrage, les contemporains pouvaient remonter jusqu'à leurs ancêtres venus de France. Malheureusement, Mgr Tanguay se laissa mourir sans se former de continuateur, et personne après lui, — ni l'Université Laval, ni le Gouvernement de Québec, — ne songea à constituer un comité chargé de compléter l'oeuvre, en comblant l'hiatus entre les générations actuelles et les dernières signalées par Mgr Tanguay. Le résultat, c'est

que, de nos jours, pour qu'un individu puisse utiliser le *Dictionnaire généalogique*, il lui faut préalablement connaître les noms et prénoms de ses ancêtres, vivant au début du Régime anglais. Or, le cas est rare dans nos familles, où l'on a perdu l'habitude, — si jamais on l'a eue, — du livre de raison.

Voici donc où je voudrais en venir. Le P. Le Jeune est, grâce à Dieu, bien en vie et nous ne doutons pas qu'il n'épargne rien pour mettre son oeuvre tout à fait au point. Mais pourquoi l'Université d'Ottawa, —qui a rendu possible la publication d'un ouvrage si coûteux, et qui s'est grandement honorée en le faisant, — n'adjoindrait-elle pas à l'auteur quelques jeunes religieux, à seule fin de l'aider dans son travail et de le continuer après lui? Ce livre, d'ores et déjà indispensable, devra connaître de nombreuses éditions, *revues, corrigées* et *augmentées*, — selon le cliché bien connu, — il faut dès maintenant assurer ce travail. L'Université ne saurait assumer une tâche plus utile.

Olivier MAURAULT, p. s. s.

L'enseignement français au Canada

Les revues trimestrielles ont, parfois, l'étrange fortune d'être obligées, pour rester au point, de se presser dans la critique des nouveautés dont elles aiment à saluer l'heureuse et bienfaisante apparition.

C'est le cas au sujet du livre que vient de publier, en guise d'une thèse de doctorat ès lettres, monsieur l'Abbé Lionel Groulx, écrivain déjà réputé et célèbre.

L'Enseignement français au Canada raconte les vicissitudes de notre vie intellectuelle, de 1635 à nos jours, de la première petite école de Québec à l'opulente Université de Montréal. Il ne comprend encore qu'un volume, celui qui a trait à la province-mère. De structure très nette, il présente en cinq tranches l'histoire de notre enseignement primaire, secondaire et supérieur.

La première tranche se déroule au temps de la domination française. Très brève, elle est plutôt un prélude, un état de compte à la veille de 1759, date de la funeste rupture.

Les quatre autres tranches, presque tout le livre, montrent la renaissance et le développement de notre savoir sous les maîtres saxons.

Le premier tableau — trois chapitres extrêmement poignants — s'étend de 1760 à 1824. Une vingtaine de pages étalent la grande pitié de nos écoles au lendemain de la conquête. Après les démolisseurs de la guerre viennent ceux de la politique. Car il ne saurait suffire à l'Angleterre d'avoir vaincu les corps, il lui faut aussi essayer de plier les âmes. Les lois ou projets de loi de 1764, 1789, 1801, 1818 sont autant d'efforts tentés par le Gouvernement métropolitain et colonial pour enlever au rameau détaché de la France la culture de sa race et les dogmes de sa foi.

Au deuxième tableau viennent les constructeurs. La loi de 1824

appuie l'école sur la fabrique. Sans abolir celle-ci, la loi de 1829 crée dans la dépendance de l'Etat un nouveau système scolaire. Le chapitre sixième ainsi qu'une partie du quatrième exposent les conditions de l'éducation secondaire et supérieure en ces jours lointains de notre pays. On sent que l'auteur vibre tout entier au bonheur de constater que les ancêtres ont opté pour la culture gréco-latine.

Les deux derniers tableaux, très tassés, relatent la situation de notre enseignement sous l'Union et la Confédération.

Certes le récit d'événements si tragiques et si douloureux remuera tout lecteur avide de connaître notre histoire. Mais quelque chose de plus vivant et de plus palpitant se glisse à travers ces pages: ce sont les courants d'idées d'où naissent les luttes, les lois et les institutions. Ainsi l'école anglicisante et protestantisante dont l'Institution royale représente le credo le plus complet et l'agent le plus actif. Ainsi encore l'étatisme où gallicans et *libéraux irréligieux* conjugués commencent à manifester, dès 1829, certaines tendances laïcisantes qui ne disparaîtront jamais plus complètement de notre vie publique. Ainsi enfin l'épiscopat, toujours au guet, et pas même rassuré à demeure par la loi de 1875 assez conforme cependant aux principes catholiques touchant les droits de l'Eglise, des parents et de l'Etat.

Ces aperçus sur la pensée de chez nous ouvrent des horizons que l'auteur ne pouvait pas explorer dans leur entier. Après les avoir lus, on se surprend à désirer ou que celui-ci compose maintenant un ouvrage sur ce thème ou que quelques jeunes disciples, épris de ces problèmes si émouvants, entreprennent de nous les révéler avec ampleur.

Le livre, exceptionnellement documenté, s'inspire aux sources les plus nombreuses, les plus variées, et souvent inédites.

Manifestement les appréciations veulent être justes et impartiales. Et le style, pour grave qu'il soit, ne manque pas d'échappées par où l'éloquence et la poésie projettent leur vigueur et leur éclat sur le mérite et les dons de l'historien.

A travers les révélations et l'agencement nouveau du passé, les questions du présent, de la solution desquelles dépend le sort de notre race, sont analysées vibrantes et passionnées, en fonction d'une métaphysique nationale tout à fait sûre d'elle-même.

Canadianisme et particularismes provincial ou ethnique, classicisme traditionnel, rapport de l'anglais et de la culture américaine avec notre éducation française, droits de l'Etat en matière scolaire, rien n'est omis, tout est rappelé ou scruté au fil logique des faits.

Evidemment, en temps opportun, un tel livre suscitera des réflexions, des mises au point, voire des controverses. Autrement il y aurait lieu de douter de l'intelligente curiosité de notre classe instruite.

A titre d'exemple (p. 286), nous soulignerons que de Boucherville nous semble retarder un peu sur le rôle de pure surveillance et de pure suppléance qu'il attribue à l'Etat moderne dans le domaine de l'enseignement public.

Pour ce qui est des pages relatives aux *humanités*, elles nous paraissent des meilleures et nous les signerions toutes sans commentaires si nous étions certain qu'elles précisent suffisamment le rôle des sciences dans l'éducation de la jeunesse.

Peut-être convient-il de distribuer les sciences (p. 308) d'après un dosage qui « n'altère en rien la subtile et délicate économie de l'antique culture ». Peut-être encore, pour en arriver là, serait-il sage de se borner « à un simple dégrèvement des dernières années du cours, par une répartition moins massive des études scientifiques ». [1]

Mais nous estimons qu'au collège ces matières, non moins que les lettres, doivent s'enseigner principalement en vue de la formation. Car l'observation et l'expérience conduisent par l'induction aux lois universelles. Et il importe pour que la culture de l'esprit soit vraiment générale, que celui-ci s'habitue à ce jeu et à ce mouvement sans quoi, privé d'une gymnastique *essentielle*, il demeure imparfait et boiteux.

Que pour assurer l'entière efficacité de l'éducation il faille tout à la fois des méthodes, des programmes et des maîtres excellents, rien de moins discutable.

On nous permettra d'extraire du dernier chapitre un passage digne d'une mention spéciale: « Toute génération qui entre dans la vie, y est-il

[1] Sur ce sujet on pourrait lire nos deux brochures: *Tradition et Evolution*, *Le Père Tabaret et son oeuvre d'éducation*; aussi deux articles dans la *Revue Trimestrielle canadienne*, décembre 1923, mars 1924.

écrit, porte en son âme un double dynamisme: l'impulsion du passé, la sollicitation de l'avenir; le premier, fait de doctrines, d'hérédités, de forces subconscientes: voix, gouvernement des morts qui continuent d'informer les esprits, de régler les attitudes, d'orienter l'action selon la loi de continuité; l'autre, élan vital, originalité en puissance que portent en eux les hommes de chaque époque, sollicitations de l'heure et du milieu, impatiences réactionnaires qui appellent ceux qui montent à faire du nouveau, à marquer leurs oeuvres et leur temps d'une empreinte personnelle. Pour le commun des hommes, la sagesse est de lier, d'accorder ces deux dynamismes en vue de les équilibrer et d'additionner les énergies. »

Cette dernière phrase, il me semble, définit assez bien notre auteur. Ni rétrograde, ni avancé, monsieur l'Abbé Groulx se tient au centre, non avec les conciliateurs, juste ciel! mais parmi les circonspects. Sa barque orientée vers l'avenir, il va son train. Toutefois, à voir comme il regarde souvent en arrière, l'on se rend compte du soin qu'il prend de ne jamais perdre en route la direction du point de départ.

D'instinct, par conviction ou pli psychologique, il incline vers les solutions les plus éprouvées. Ce qui donne à son oeuvre un son d'orthodoxie nationale et catholique absolument irréprochable.

Il n'est pas au volant du char canadien. Et telle page, où la pensée fait mine de se chercher alors qu'elle n'est pas égarée du tout, a un peu l'air de signifier qu'il appréhende de s'abandonner à ses chauffeurs. Aussi quels automédons sont familiers comme lui avec les courbes et les précipices des voies de notre destin?

On aurait aimé, je crois, que l'ouvrage eût davantage le rythme et l'allure d'un livre, qu'il fût plus aéré et moins compact. Mais ce sont là des vétilles auxquelles l'épargne du temps et de l'argent sert d'explications.

Quiconque s'intéresse à notre histoire, aux problèmes de l'heure, à nos ambitions d'avenir se réjouira d'une publication qui est véritablement un événement dans notre monde intellectuel. Tel quel, ce livre restera longtemps la somme la plus complète, la plus solide, la plus synthétique que les maîtres et les élèves pourront et devront fréquenter avec profit et plaisir.

Si l'étude de notre passé produit naturellement des types de cette trempe d'esprit, de cette vigueur de caractère, de cette foi et de ces espérances invincibles, jamais nous ne lirons ni ne méditerons trop *L'Enseignement français au Canada* qui place monsieur l'Abbé Groulx parmi les grands historiens, les bienfaiteurs de sa race et les prêtres les plus méritants du clergé catholique.

Georges SIMARD, o. m. i.

Avec ma vie [1]

Par un tranquille dimanche d'automne, mélancolique au revoir de l'été moribond, alors que la nature semble s'attendrir dans l'espérance d'un lointain renouveau, les vêpres sonnent!. . . Immédiatement la présence de Dieu devient sensible au coeur; elle pénètre la création d'une atmosphère surnaturelle qui idéalise et transfigure. L'oiseau se taît, le vent écoute: le ruisseau jaseur chante en sourdine: les vêpres sonnent!. . .

Telle me semble bien être, en un symbole, la poésie de Lucien Rainier. Tous ses sentiments — même ceux qui tirent leur origine de la beauté évanescente des phénomènes externes — sont imprégnés de la présence divine. Ses effusions qui se complaisent volontiers dans l'imprécis et le mystère ignorent les inquiétudes morbides de plusieurs romantiques ou l'hermétisme en vogue chez les décadents. Par delà les spectacles qui enchantent, ce chercheur de Beauté découvre l'âme, principe de mouvement et de vie; et par l'intermédiaire de l'âme, il s'oriente vers la réalité suprême, l'Etre des êtres, le Christ du tabernacle, le Dieu créateur et conservateur d'un monde éternellement jeune et pittoresque. Suivons-le dans cette ascension vers la Lumière.

* * *

Si le haut de l'échelle de Jacob touche au ciel, le pied s'appuie sur le sol. C'est pourquoi la poésie spiritualiste de Lucien Rainier éprouve fréquemment le besoin d'explorer la terre ferme pour y découvrir à la fois un point d'appui et une invitation aux envolées lyriques. Alors la beauté pittoresque du monde extérieur lui suffit. Dédaigneux de toujours viser un but utile, il croit avec le R. P. M.-A. Lamarche, O. P., cité d'ailleurs sur la page liminaire, que « la beauté saine d'une oeuvre

[1] Lucien Rainier: *Avec ma vie*. Recueil de poèmes. Aux éditions du *Devoir*, Montréal, 1931.

d'art a en soi une suffisante force de rayonnement ». Il n'y a rien d'incompatible, bien au contraire, entre l'exercice des sublimes fonctions sacerdotales et les rêveries esthétiques d'une âme éprise d'Idéal. Le respect des choses saintes n'a jamais prohibé les libres ébats d'une saine imagination. Il se permet donc d'écouter dans la plaine, entre deux oraisons, « un long frisson courir au front des orges mûres » ou de regarder avec ses yeux d'observateur et de poète « l'acier des larges faux aux clairs reflets d'émail ». Lorsque vient *Le premier jour de mai*, il dit sa joie en octosyllabes légers et ailés qui rappellent avec bonheur le *Sourire du Printemps* de Théophile Gautier. Quelques pages plus loin, il suggère par la finesse de ses touches et la rapidité de son crayon, le portrait d'un Printemps élyséen:

Il vient ! L'adolescent choyé du paradis,
le bel ambassadeur des heures plus heureuses·
il vient nous dispenser des clartés chaleureuses
et nous dire des mots que nul n'a jamais dits.

Le Printemps porte un coeur léger dans un corps frêle;
il a de pâles mains et ses cheveux sont blonds;
derrière des cils d'or, il a les yeux profonds
dont la douceur évoque un ton bleu d'aquarelle.

Constatons tout de suite que la poésie de Lucien Rainier n'a rien de tumultueux ou de désordonné. Ce n'est pas le torrent qui surgit du sol et crache entre des côtes escarpées des paquets d'écume; c'est la nappe d'eau tranquille d'un lac que n'émeut presque jamais la tempête, mais dont le miroir reflète tour à tour la féerie des aurores et l'émoi des crépuscules, la grisaille d'une nuée passagère et le clair-obscur de la forêt sur laquelle ruisselle la pluie argentée de la lune. Nourri de traditions classiques, il préfère aux convulsions d'un océan rageur, les volutes disciplinées d'un cours d'eau coulant entre des rives humanisées. Voilà pourquoi il adapte toujours son rêve aux accords d'une musique pacifiante.

Tout poétique qu'il est, le monde des apparences recouvre une réalité plus riche qu'un prêtre-poète ne manque jamais de rechercher avec avidité: l'âme des choses et l'âme des êtres, cette entité mystérieuse et suprasensible sans laquelle la création ne serait qu'un affreux mécanisme obéissant à des lois aveugles. Cette âme, il la voit partout. Il l'entend

palpiter en quelque sorte dans la farandole des feuilles d'automne virevoltant sous la lumière des jours blonds:

Elles dansaient dans la clairière.
L'Astre les baignait de lumière.
J'entendais mille frôlements:
Soupirs, babillage ou dentelles?
On aurait dit que par moments
Une âme était en elles.

Il la découvre dans les chaumes aux heures de recueillement:

Ivre, un grand papillon languissamment voltige. .
D'un angélus lointain s'éteignent les accents. .
De l'éteule vers Dieu, monte, comme l'encens,
Un fragile parfum : l'âme de chaque tige.

Le moindre objet qui s'offre à sa vue. stèle funéraire ou médaillon délicatement ouvragé. neige de décembre ou soleils de juillet, moisson d'orge ou fleur décorative raidie par l'indifférence et l'oubli, tout devient pour ce poète croyant l'occasion d'intimes colloques avec son âme ou celle de ses frères:

Cette chambre, où l'effroi d'un deuil brusque est tombé
demeura close, après la sombre Visiteuse
L'horloge y marque une heure immobile et menteuse
Seul, un cyprin survit dans le bocal bombé.

La poussière uniforme éteint, sur les surfaces,
l'image qui doublait les choses d'alentour ;
et le miroir languit de ne plus voir le jour
lui montrer des yeux clairs et de riantes faces.

Un lis reste fané dans le grès sec et penche. . .
Seigneur, voyez mon âme en pareil désarroi !
Ah ! revenez ! Ouvrez sa porte ! Et qu'elle soit
comme un matin d'été par quelque beau dimanche!

Pour celui qui partout voit Dieu, la poésie est partout. Mais elle s'épanouit notamment sur les sommets propices à la méditation et à l'extase ou encore dans les régions silencieuses d'un coeur qu'enivre une perpétuelle présence divine. Remarquons avec quel art Lucien Rainier tire de sa lyre de religieux accents et avec quelle aisance il accorde le culte de la poésie au goût de la liturgie et à son désir d'au delà.

Maintenant, le bonheur d'être un enfant qui prie
me comble, jour à jour, de la gaîté de mai :
comme la route en fleurs mon âme est refleurie
et de l'odeur des bois je me sens parfumé.

Car, mon printemps, c'est Vous, et c'est Vous ma rosée!
Vers Vous, tout mon amour, comme une floraison,
s'élève! . . . Et, telle une eau limpide et reposée,
coule en nappes de paix ma tranquille oraison.

Chantez, voix de l'oiseau nouveau ! Chantez, ramure
l'air sommeillant du soir ou l'éveil du matin !
Mais, rien n'égalera la douceur du murmure
qui monte de mon coeur vers un ciel moins lointain.

La prière à Notre-Dame des Neiges est de la même veine, de même quelques poèmes patriotiques où sont évoquées en stances limpides et d'une preste allure, les gloires religieuses et laïques du Canada français. De presque tous ces poèmes se dégage un parfum d'encens; quand on ferme le recueil, il semble que l'on sort d'une cathédrale après avoir entendu une messe.

* * *

« Notre âme contemporaine peut très bien s'exprimer au moyen des combinaisons de la métrique ancienne, dont la géométrie et les proportions semblent avoir été calculées selon des rapports éternels. » Cette pensée de Léon Thévenin, Lucien Rainier la fait sienne. De tous les poèmes à forme fixe, sa préférence va au sonnet qu'il compose tantôt avec de graves alexandrins s'adaptant on ne peut mieux aux vérités éternelles en cause, tantôt avec des octosyllabes menus qui se prêtent aux fantaisies de l'auteur, tantôt avec des vers de six syllabes, frêles et fluets, classiques sans raideur, qui coulent de source. Virtuose de la versification, il prend quelquefois plaisir à accumuler les difficultés pour le simple plaisir de les vaincre.

L'acrostiche ne l'effraie point: le livre intitulé *Stèles et Médaillons* en renferme plusieurs. En lisant dans le sens vertical la première lettre de chaque vers, on obtient le mot pris comme thème du poème: Marie des Neiges, Ave Maris Stella, Virgo purissima. Il cultive aussi ballades, rondels et rondeaux ainsi que l'entrelacs de vers de sept et de trois, ou de

huit et cinq syllabes qui sonnent haut et clair. Avouerai-je que, sauf quelques exceptions, cette partie du recueil me paraît la moins heureuse. La poésie ne consiste pas dans la difficulté vaincue ; nos ancêtres du Moyen Age l'ont appris à leurs dépens! Mais oublions ces pédantes querelles pour affirmer que les tours de passe-passe, même en littérature, ont toujours trouvé clientèle nombreuse composée d'enfants. . . et de plusieurs grandes personnes. Et nous aurions mauvaise grâce vraiment de faire grise mine à ces aimables fantaisies, quand notre littérature canadienne toujours austère en compte encore si peu.

Exception faite de cas particuliers où il recherche un effet spécial, Lucien Rainier use généralement de rythmes simples qui épousent la courbe de ses impressions et de ses sentiments. D'ordinaire ce rythme s'infléchit lentement, désireux qu'il semble être de laisser stances et strophes se baigner dans une lumière sereine qui confère à tant de visions pacifiques un aspect d'éternité. Il n'a pas la superstition de la rime. Afin de ne pas renoncer à un terme qui fait image ou à une pensée originale, il accouplera, à la fin des vers, des mots d'une provenance identique; mais, d'autre part, il a recours occasionnellement à des rimes millionnaires comme manuel et Emmanuel, descend et incandescent. En somme, s'il observe les règles essentielles de la prosodie classique, il évite le ronron des Boileau et des Malherbe et ne masque jamais par le bourdonnement de ses vers les insuffisances de son imagination ou les défaillances de sa sensibilité.

Son procédé favori qui n'est pas sans charme — quand il ne se répète pas trop souvent — consiste à terminer un poème ou une strophe par un mot isolé qui se détache du contexte comme une statue sur l'azur céleste:

Ah! bienheureux l'esprit chargé de foi plénière!
qu'une lampe d'autel inonde de clarté:
en lui règne l'espoir de l'éternel Eté,
et l'aurore des cieux y brille, printanière !. . .

. . . . . .

Ce long déclin d'automne était alanguissant :
rapides, dans le ciel frileux, couraient les nues;
le vent se plaignait comme un désir impuissant,
et la prairie et la forêt frissonnaient, nues.

. . . . . .

Feutrant tes pas d'argent de vallon en vallon,
tu caches un coeur dur sous ce dehors candide.
Et c'est pourquoi, malgré ton allure splendide,
le chevalier Printemps te chassera, félon !

.....

Mais si les oiseaux qui tiennent conseil
auprès du Bon Dieu, vont en ambassade,
vous allez briller malgré vous, Soleil !

Seuls ces extraits attestent que Lucien Rainier sait unir la plénitude du vers classique à la souplesse des vers d'écoles subséquentes. On aura remarqué que les mots qui terminent les strophes plus haut citées ouvrent l'horizon et élargissent d'infinies perspectives; quoi qu'on en dise, Heredia a laissé des disciples, tant en France qu'au Canada.

Cette facture savante du vers ne méprise point, tant s'en faut, la collaboration efficiente de la musique. La gamme de l'auteur d'*Avec ma vie* comporte des notes d'une large résonnance et, plus souvent, des sons aigus tout désignés pour peindre de fines contextures, rappeler des sentiments de crainte et d'effroi ou donner l'impression d'une peine lancinante. Avec dextérité il passe du majeur au mineur sans jamais abandonner le tour distingué qui le caractérise.

Le premier poème renferme un vers d'une grande beauté musicale:

Le chant du Vent, le noir du soir, la peur de l'heure.

Indépendamment du contexte, ces échos qui se répondent dans chacun des trimètres suggèrent une vision terrifiante; à les entendre, on redevient le petit enfant perdu dans un défilé de songe qui appelle au secours et ne reçoit pour toute réponse que les sons répercutés de sa propre voix.

Par une accumulation de syllabes voilées, de voyelles nasales et de consonnes sifflantes, il décrit musicalement l'ennui des jours d'indécision et de doute:

L'heure infiniment lasse et longue se lamente.

A la page 135, avec un art admirable, il construit tout un rondel sur les seules rimes *uit* et *ide* pour représenter en une vivante esquisse et à l'aide de sonorités feutrées et quasi imperceptibles, un frêle canot qui fuit au clair de lune.

Le canot frêle fuit. . .
Sur l'eau que rien ne ride
l'aviron prend, rapide,
un léger point d'appui.

Oblique, au ciel limpide
le clair de lune luit.
Le canot frêle fuit
sur l'eau que rien ne ride.

Il roule autour de lui,
dans le miroir liquide,
des vagues d'or fluide. . .
Et, dans la nuit, sans bruit,

le canot frêle fuit! . . .

Voilà un souffle, un rien, fait de demi-teintes et de silences qui ravissent et enchantent mieux que des couleurs criardes ou des bouffissures de style.

Ce dernier mot invite à faire une réserve sur certains poèmes de Lucien Rainier. Lorsqu'il veut bien être lui-même et jouer, sans contrainte, avec les beaux vocables de la langue française, il se révèle artiste des plus délicats; il exprime alors, en chants presque toujours nostalgiques aux cadences molles et pénétrantes, le souvenir des jours qui ne sont plus, le regret d'heures pieusement conservées dans la mémoire ou encore l'attente d'un bonheur indéfinissable et incertain. Mais lorsqu'il rédige des poèmes de commande qui seront lus à l'occasion de fêtes patriotiques, le Lucien Rainier que j'aime semble se substituer à un personnage moins sympathique. L'auteur d'*Avec ma vie* requiert un vaste champ d'action, de l'imprécis et de l'indéterminé ainsi que beaucoup d'espace pour enfler toutes les voiles de son esquif poétique. Autour des stèles et des monuments, il me paraît moins à son aise, quoiqu'il y remporte encore certains succès qui combleraient plusieurs de nos versificateurs de seconde zone. Je ne crois pas me tromper en affirmant que le Lucien Rainier qui restera, ce ne sera pas tant le chantre de Dollard des Ormeaux, de Jeanne Mance, de La Fontaine ou de Fréchette, mais plutôt l'exquis musicien toujours animé d'une foi intense qui a signé le sonnet liminaire des *Saisons mystiques* ou le poème se rapprochant du *pantoum* et intitulé tout simplement *Musique;* c'est peut-être la plus belle page du recueil.

L'un de nos grands poètes, Alfred DesRochers, l'a déjà mise en lumière, mais nous ne pouvons jamais trop la relire. On y admirera tout particulièrement le mouvement large et enveloppant maintenu tout le long de ces strophes chantantes et ensorcelantes qui nous arrachent au monde de la matière pour nous déposer, par l'intermédiaire de sonorités prestigieuses, au sein d'un paradis de rêve.

Ce soir, l'Illusion s'embarque sur la grève
en robe harmonieuse et merveilleux atours. .
L'esquif est en partance au quai flottant du Rêve
et l'heure du départ sonne au sommet des tours!. . .

Ce soir, l'Illusion s'embarque sur la grève;
elle fuit le château ténébreux de l'Ennui;
elle fuit le chagrin de la vie; elle fuit
le bruit sourd d'un passé qui remonte sans trêve.

En robe harmonieuse et merveilleux atours,
la voici: son petit page porte sa traîne. . .
La couronne du rythme est à son front de reine;
l'accord est à ses pieds comme un lé de velours.

L'esquif est en partance au quai flottant du Rêve.
Les abords sont fleuris qu'éclairent des falots.
On entend les refrains de lointains matelots,
Sur la mer, un joli clair de lune se lève. . .

Et l'heure du départ sonne au sommet des tours !
Qui sait vers quel naufrage elle vogue?. . . Qu'importe!
Là-bas, l'île argentée où la brise l'emporte
recule infiniment ses vaporeux contours. . .

Le Flot, le flot divin et sonore l'enchante!
Ah! mon âme est partie avec elle ! . . . Et, toujours,
elle accompagnera l'Illusion qui chante
en robe harmonieuse et merveilleux atours!. . .

Que Lucien Rainier s'engage résolument dans cette voie qui est la sienne, qu'il continue à rechercher les âmes et Dieu par delà les miroitements et les métamorphoses d'une création sans cesse en travail et il sera peut-être un jour l'émule d'un grand poète français dont le nom m'est venu plus d'une fois sous la plume au cours de cette étude: Louis le Cardonnel.

Séraphin MARION.

Chronique universitaire

Le banquet annuel des Anciens Elèves, du district de Montréal, a réuni plus de 150 convives, au Queen's. Par leur optimisme et leur cordialité, les discours de M. Damien Masson, président du banquet, et du R. P. Recteur reflétèrent l'enthousiasme de l'assemblée et encouragèrent la loyauté envers l'*Alma Mater*.

* * *

Le local qui, pendant vingt-cinq ans, avait servi à l'Université de chapelle *temporaire* fut mis récemment à la disposition des chômeurs. Tous les dimanches, il y a messe et sermon; même une retraite pascale y a été prêchée. Etendant ainsi sa mission intellectuelle jusqu'au sans-travail et aux miséreux: *Pauperes evangelizantur,* l'Université s'efforce de les immuniser contre le venin communiste, la violence et l'aigreur que réprouve la résignation chrétienne.

Son Excellence Mgr l'Archevêque d'Ottawa a non seulement béni cette initiative, mais, en se rendant lui-même à notre ancienne chapelle pour adresser des paroles d'espérance à ceux qui sont éprouvés, il a consacré l'oeuvre dont bénéficient déjà près de deux cents âmes.

* * *

Les sports d'hiver n'ont pas été négligés par la gent écolière. Les étudiants d'Ottawa, notamment MM. J. Landry et E. Connolly, remportèrent le championnat intercollégial au saut et à la course en skis. Dans les lignes interuniversitaire et interscolastique, nos deux équipes de gouret se sont distinguées en infligeant des défaites aux Universités Laval et de Montréal et au Collège militaire de Kingston.

* * *

Ces victoires sportives sont rejetées dans l'ombre par les succès que remportèrent nos jeunes orateurs dans les débats qui eurent lieu à Québec, Montréal et Ottawa, au mois de février.

MM. Hugues Lapointe et De Gaspé Taché triomphent à Montréal; tandis que les orateurs victorieux, MM. Rodrigue Bédard et Hector Grenon, qui représentaient l'Université de Montréal à Québec, sont deux anciens élèves d'Ottawa.

Ici, devant un auditoire considérable, honoré par la présence de Son Exc. Mgr Forbes,chancelier de l'Université, MM. Ovide Proulx et Donat Brousseau discutèrent *la Confédération canadienne* et obtinrent contre les représentants de l'Université Laval la décision des juges, à savoir l'hon. Ministre des Postes, M. Arthur Sauvé, Mgr Hilaire Chartrand, V. G. du diocèse, et l'hon. Sénateur Jacques Bureau.

Nous extrayons de la brillante allocution que prononça, en sa qualité de président d'office, M. Séraphin Marion, docteur ès lettres de la Sorbonne et président de la *Société des Conférences*, les paroles suivantes:

> C'est avec un plaisir sans cesse renouvelé que tous les amis de l'Université d'Ottawa, et notamment ses anciens, constatent que l'*Alma Mater* manifeste depuis quelques années une activité exceptionnelle et qu'elle prend son essor au moment même où le monde entier se débat dans les affres d'une crise sans précédent dans l'histoire. Sans doute un étranger chercherait longtemps avant de découvrir le secret de cette surprenante vitalité. Mais nous qui sommes les enfants de cette institution, nous n'avons pas besoin de faire une enquête pour trouver la solution du problème. Si notre Université se développe malgré les difficultés de l'heure, c'est tout d'abord parce qu'elle a placé sa confiance en Dieu et qu'elle est assise sur les fondements inébranlables du dévouement et de l'abnégation. Si, comme les matelots bretons lancés sur la haute mer, elle chante au milieu des tempêtes, c'est que la vie militante est pour elle un état naturel et permanent. Il y a, dit-on, au cap de Bonne-Espérance un oiseau gigantesque, l'albatros, qui, dès que la tourmente soulève l'Océan, s'empresse de se balancer sur la vague menaçante. S'il arrive par mégarde à la lisière des vents alizés, cet oiseau rebrousse aussitôt chemin et se replonge dans la région orageuse. Comme l'oiseau des mers australes, l'Université d'Ottawa, cette sentinelle toujours alerte de la pensée française en terre ontarienne, ne s'émeut pas au sein de la tempête; elle y découvre de nouveaux motifs d'espérance, elle y puise quelquefois même un regain d'énergie.

Il est bien encourageant de compter sur l'appui et de se reposer sur la sympathie d'un public intellectuel perspicace qui sait apprécier le rôle de l'Université de la Capitale.

Mais, revenons à nos débats. Le fait que, le même soir, six étudiants d'Ottawa aient décroché les honneurs en trois joutes oratoires, n'inspire-t-il pas une légitime fierté?

Discutant les méfaits et les avantages, s'il en est, du soviétisme, nos *debaters* de langue anglaise, MM. Emmett Baxter et Leo Byrne, ont remporté la victoire contre le collège Bishop de Lennoxville.

* * *

Vers la fin de février, les cinq universités de l'Ontario se sont unies pour célébrer les mérites incontestables de Sir Robert Falconer, qui abandonne la présidence de l'Université de Toronto, poste qu'il occupa pendant plus de 25 ans. A cette occasion, le R. P. Recteur prononce un discours au banquet donné à l'Université McMaster de Hamilton.

* * *

Lors d'une soirée de gala, organisée par *La Fédération des Femmes Canadiennes-françaises* pour les œuvres de charité, le R. P. F.-X. Marcotte, ancien recteur et secrétaire actuel de l'Université, donne une conférence pleine d'à-propos, de fine psychologie et d'esprit chrétien.

* * *

Trois personnages de premier plan ont été présentés dernièrement aux membres de la *Société des Conférences*. En des *propos économiques* d'une brûlante actualité et où il ne craint pas de s'éloigner des sentiers battus, M. Beaudry Leman, gérant général de la Banque Canadienne Nationale, nous entretient de problèmes tels que l'éducation et la survivance économique des Canadiens français, la dépression et les bons effets d'une saine immigration. « Il importe, dit-il en terminant, que sans renoncer à rien d'essentiel, nous orientions la jeunesse vers une formation qui tienne davantage compte des réalités matérielles et où la science économique occupe une plus large place. »

M. l'abbé Arthur Sideleau, professeur de rhétorique au Séminaire de Sherbrooke et licencié ès lettres de la Sorbonne, a rappelé, dans une magistrale conférence sur *les devoirs littéraires de la jeunesse canadienne*, le triple caractère humaniste, national et religieux que les jeunes qui écrivent doivent avoir à coeur de conserver aux lettres canadiennes.

Dire que M. le Sénateur Thomas Chapais, qui fut l'an passé le délégué du Canada à Genève, nous a charmés par son admirable étude sur *Madame de Sévigné*, équivaut à affirmer que la lumière éclaire et qu'un coeur demeuré vibrant et jeune communique son enthousiasme.

Dans une causerie illustrée de projections variées et typiques, M. le Comte Serge Fleury, depuis nombre d'années dans la carrière diplomatique, décrit *la vie française en Province*.

* * *

Son Excellence Mgr Gabriel Breynat, vicaire apostolique du Mackenzie, donne une conférence sur *l'Association missionnaire de Marie-Immaculée* et les progrès de l'Evangile dans les territoires du Nord-Ouest.

* * *

A l'occasion de la fête de saint Thomas d'Aquin, l'Ecole Supérieure et la *Société thomiste de l'Université d'Ottawa* n'eurent qu'à se réjouir d'avoir, comme conférencier, M. l'abbé Philippe Perrier, docteur en théologie et en droit canonique, curé pendant plusieurs années d'une très importante paroisse de Montréal et actuellement professeur de théologie morale au Scolasticat des Clercs de Saint-Viateur, à Joliette. Le distingué professeur fit un superbe commentaire de l'encyclique *Quadragesimo Anno*.

Ce fut le R. P. Recteur qui prononça le panégyrique du Docteur Angélique, pendant la messe chantée, à l'église Saint-Jean-Baptiste, par le R. P. B. Mailloux, O. P., régent des études du couvent dominicain, et à laquelle assistait dans le choeur Son Excellence Mgr Forbes, archevêque d'Ottawa.

Le même jour, M. Osias Aubin, philosophe de première année, a présenté devant ses confrères et plusieurs autres auditeurs un magnifique commentaire du Traité de Boèce sur « la Consolation de la Philosophie ».

Il y eut ensuite discussion générale à laquelle prirent part tous les assistants. MM. J. McCurdy, H. Monette, Ed. Connolly donnèrent le ton au débat.

* * *

Outre ses cours réguliers, l'Ecole Supérieure offrit, à maintes reprises, des travaux de haute importance. Dans la première d'une série de conférences qui seront un commentaire de l'encyclique de Sa Sainteté Pie XI sur l'éducation chrétienne, le R. P. Philippe Cornellier, doyen de la faculté de philosophie, aborde la délicate question des *droits de l'Etat*

en matière d'éducation. Le R. P. Joseph Rousseau, doyen de la faculté de droit canonique, complète son cours sur *la censure et l'Index.*

Avec une compétence et une sûreté de doctrine de tout repos, M. Paul Fontaine, C. R., poursuit, dans ses leçons hebdomadaires, l'étude de la question sociale, d'après l'encyclique *Rerum Novarum* et les autres documents pontificaux.

Faisant suite au cours sur la musique religieuse qu'il a donné l'automne dernier, M. Jean-Noël Charbonneau, directeur de la Schola Cantorum de Montréal, collabora de nouveau aux activités de l'Ecole de Musique sacrée par une lumineuse conférence sur *le chant grégorien.*

* * *

Il y a peu de temps fut fondée la chorale des Petits Chanteurs Céciliens, qui compte une cinquantaine de voix mixtes et que dirige avec savoir et dévouement M. Joseph Beaulieu, professeur à l'Université. Les quelques concerts déjà donnés ont attiré bien des félicitations.

* * *

Cette année, les élèves ont présenté une comédie intitulée *Les Mémoires d'un Notaire.* Grâce surtout à l'habile direction de M. Léonard Beaulne, la pièce remporte un immense succès.

* * *

Un vénérable prêtre, jadis économe et professeur à l'Université, et pendant 35 ans attaché au Juniorat du Sacré-Coeur, le R. P. Stanislas Brault, est décédé à l'âge de 76 ans. — R. I. P.

Henri SAINT-DENIS, o. m. i

PARTIE DOCUMENTAIRE

L'HISTOIRE AU CANADA DEPUIS 1900

Depuis 1900, l'histoire canadienne a connu des années particulièrement fructueuses. Elle a vu se développer les services d'archives publiques et s'ouvrir aux chercheurs plusieurs collections particulières. D'autre part, il s'est créé de nouveaux organes d'action et d'études historiques dus, les uns, à l'initiative de l'administration et les autres à celle des particuliers. De plus, le rayonnement de l'histoire canadienne s'est singulièrement accru tant en Canada qu'à l'étranger par la fondation de cours et de conférences. En même temps se sont manifestés un accroissement et un progrès notables dans les publications historiques. Aujourd'hui, mieux pourvue et mieux entraînée, l'histoire canadienne s'oriente vers une interprétation plus large et plus complète du passé national qui est son domaine.

Depuis trente ans, les principaux dépôts de documents publics ont bénéficié d'une véritable réorganisation au triple point de vue local, installation et inventaires. En 1906, les Archives nationales d'Ottawa se transportent dans un joli hôtel construit à leur intention. Elles s'y développent rapidement grâce à des versements d'archives ministérielles, à des transcriptions d'originaux en Angleterre et en France, à des copies photographiques de collections, à des achats de pièces un peu partout et à des dons de famille et de mécènes. Elles s'augmentent également d'une section cartographique et d'une section iconographique. Aussi doivent-elles dès 1925 s'agrandir d'un pavillon qui double leur étendue première. Mentionnons qu'un système de laissez-passer permet d'y travailler vingt-quatre heures par jour, si on le désire, et que leurs publications sont imprimées en anglais et en français.

En 1903, la province d'Ontario et, en 1910, la Colombie britannique fondent chacune un bureau d'archives qui s'occupe d'inventorier leurs collections et publie des pièces documentaires. En 1920, la province de Québec réorganise son ancien service d'archives et fait dès lors paraître de précieux inventaires et des rapports bourrés de documents. Cette année, elle a installé ses collections dans un bel édifice dans le cadre historique des Plaines d'Abraham. Les Archives de la Nouvelle-Ecosse viennent d'occuper l'hôtel que leur a fait construire un généreux donateur, M. Chase, à Halifax. A Montréal les Archives judiciaires, riches en documents administratifs, ont subi une mise en ordre méthodique, qui se complète par un *Répertoire* précieux. Fédérales comme provinciales, toutes ces Archives font d'habitude gratuitement le service de leurs publications.

Il convient également de mentionner l'ouverture de certaines collections particulières. La *Collection Baby*, avec ses milliers de pièces du régime français, est mise à la disposition des chercheurs par l'université de Montréal qui la dépose, en 1915, à la Bibliothèque de Saint-Sulpice, où se trouve déjà réuni un fonds de manuscrits intéressants. L'année suivante, la *Collection Gagnon* devient accessible en passant à la Bibliothèque municipale de Montréal.

En 1912, la Bibliothèque de Toronto ouvre au public la *Collection J. Ross Robertson*, plus de quatre mille gravures historiques, dont ce dernier lui a fait don. En 1920, à Montréal se fonde, grâce au donateur de ce nom, le *Musée David McCord*, où voisinent les manuscrits, les gravures et les objets d'époque.

En 1929, la *Canada Steamships Line* fait une exposition permanente au Manoir Richelieu, à Murray Bay, de sa magnifique collection de tableaux, aquarelles, dessins et gravures historiques. Signalons aussi les collections particulières de M. Robert Reford, de Montréal, et du Dr Clarence Webster, de Shédiac, la première comprenant cartes et gravures, et la seconde, gravures et manuscrits.

A côté des sources documentaires, devenues plus abondantes et plus accessibles, se développent de nouveaux organes d'initiatives historiques. En 1906, se constitue à Toronto la *Champlain Society* qui se donne la mission de publier des documents relatifs à l'histoire canadienne et qui a déjà mis à son crédit dix-huit volumes excellents. L'année 1912 voit la fondation à Ottawa de la *Canadian Landmarks Association* qui s'occupe de la commémoration des sites célèbres. En 1921, elle fait place à la Société d'histoire du Canada qui, première société nationale, vise à grouper en une association commune les nombreuses sociétés provinciales et régionales. Dans une autre sphère, mentionnons la naissance en Angleterre, en 1923, d'une première *Société d'histoire du Canada* et d'une seconde, l'année suivante, en France, qui établit, à Paris, la revue d'histoire *Nova Francia*.

Les pouvoirs publics ne restent pas inactifs, et de la *Commission des sites de Québec*, établie en 1906, le gouvernement fait sortir, en 1908, la *Commission des champs de bataille de Québec*. Création fédérale comme la précédente, apparaît, en 1919, à Ottawa, la *Commission des sites et des monuments historiques du Canada*. A sa suite, se forme, en 1922, la *Commission des monuments historiques de la Province de Québec*, qui a déjà publié plusieurs volumes: *Monuments commémoratifs* (1923), *Vieilles églises* (1925) et *Vieux Manoirs et vieilles Maisons* (1927).

D'autre part, l'histoire du Canada tend à grandir son domaine de pénétration. La création des trois nouvelles universités de l'Alberta (1906), de la Saskatchewan (1907) et de la Colombie britannique (1915), avec des chaires d'histoire, constitue un stimulant aux études historiques dans ces provinces. En 1922, l'université de Queen's, de concert avec la direction des Archives nationales, inaugure, aux Archives mêmes, un cours pratique d'histoire, qui se donne pendant les vacances d'été et dure sept semaines.

Le rôle du Canada pendant la guerre le met en vedette devant le monde. Avec 1917 commence la création de cours sur l'histoire canadienne dans un certain nombre d'universités américaines. Les universités d'Angleterre, entre autres Oxford et Londres, établissent également des cours similaires. Notons enfin que la province de Québec accorde, depuis 1926, des prix aux meilleurs ouvrages d'histoire parus dans l'année.

Dans ce champ d'action que lui fournissent les archives publiques et les collections particulières, l'histoire canadienne a travaillé diligemment ces trente dernières années. Pour s'en rendre compte, il convient maintenant de passer en revue les différentes sphères de l'activité historique. Commençons par le domaine bibliographique. Quoiqu'il n'existe encore aucune bibliographie générale, on est en voie d'en édifier des éléments nombreux. Ils sont déjà suffisants pour avoir fait l'objet d'un répertoire particulier: *Bibliography of Canadian Bibliographies*. Parmi les travaux parus depuis 1900, mentionnons les cinq *Inventaires chronologiques*, par N.-E. Dionne, des ouvrages relatifs à la Nouvelle-France et à Québec, qui vont jusqu'à l'année 1912; le répertoire de la Bibliothèque de Toronto, *Books and Pamphlets published in Canada up to the year* 1837, *copies of*

which are in the Public Reference Library; le second tome de l'*Essai de bibliographie canadienne,* de Philéas Gagnon, ainsi que le *Catalogue of Canadian Pamphlets in the Public Archives,* et le *Catalogue of Maps, Plans and Charts in the Map Room of the Dominion Archives.* A ces recueils doivent s'ajouter les excellentes listes bibliographiques qui accompagnent le grand ouvrage, *Canada and its Provinces,* et le volume *Canada and Newfoundland,* de la *Cambridge History of the British Empire.* Pour les ouvrages de chaque année, il faut consulter la *Review of Historical Publications relating to Canada* qui, annuellement, de 1898 à 1918, signale et analyse la plupart des livres et des articles parus dans l'année. En 1920, lui succède la *Canadian Historical Review* qui, dans ses livraisons trimestrielles, énumère, à côté de ses comptes rendus, tous les ouvrages et les articles qui intéressent le Canada.

Cette production canadienne s'enrichit d'une utile collaboration américaine, anglaise et française. Pour les ouvrages anciens, la *Literature of American History,* de Larned, malgré des insuffisances, rend de précieux services. La série annuelle des *Writings on American History,* qui débute en 1902 et consacre une section au Canada, vient d'atteindre, avec deux interruptions en 1904 et 1905, l'année 1928 et doit se continuer. N'oublions pas le très utile *Pacific Northwest Americana: A Checklist of Books and Pamphlets relating to the History of the Pacific Coast,* non plus que le répertoire, précieux quoique incomplet, des *Acts of French Royal Administration concerning Canada,* etc. L'Angleterre nous a donné le *Guide to the Principal Parliamentary Papers relating to the Dominions,* 1812-1911. En France, le *Journal de la Société des Américanistes* publie un bulletin critique et, depuis 1914, une bibliographie excellente en particulier pour les périodiques.

De son côté, la bibliographe des sources originales a progressé remarquablement. On en acquerra une bonne vue d'ensemble en consultant *The Manuscript Sources of Canadian History,* du volume *Canada and Newfoundland,* cité plus haut, *The Manuscript Sources. . . in the Canadian Archives,* dans le volume-index de *Canada and its Provinces.* Pour plus de détails, on utilisera *A Guide to the Documents in the Manuscript Room of the Public Archives of Canada,* de David D. Parker, qui malheureusement s'arrête au premier volume. Sur le régime français, il faut avoir en main le *Rapport sur les Archives de France relatives à l'histoire du Canada,* par J.-Edmond Roy. Pour des sujets particuliers, on peut recourir à l'*Inventory of the Military Documents in the Canadian Archives* de E. A. Cruikshank, au *Report on Manuscript Lists in the Canadian Archives relating to the United Empire Loyalists,* ainsi qu'à *Red River Settlement, Papers in the Canadian Archives relating to the Pioneers.* Enfin on trouvera, dans les *Rapports* annuels des Archives nationales, les inventaires des plus importantes collections du dépôt, trop nombreuses pour être énumérées ici, et les listes des acquisitions de l'année.

Quant aux archives provinciales, Québec offre une excellente série d'*Inventaires,* par P.-G. Roy, de ses grandes collections: *Ordonnances des Intendants; Insinuations du Conseil Souverain; Concessions en fief et seigneurie; Hommage, Aveux et Dénombrements; Procès-Verbaux des grands voyers; Pièces judiciaires; Régistres de l'état civil.* Les rapports annuels contiennent aussi des inventaires de plusieurs collections, entre autres, de la correspondance de Mgr Plessis, (Rapport de 1928-1929), et de Mgr Briand, (Rapport de 1929-1930). Pour les archives judiciaires de Montréal existe le *Répertoire des Arrêts,* etc., de M. E.-Z. Massicotte.

Ou trouvera une étude sur la composition des Archives d'Ontario dans leur rapport de 1903 de même qu'un inventaire des Archives de la Colombie britannique dans leur rapport de 1910.

D'autre part, la collaboration étrangère nous présente des répertoires précieux. L'Angleterre nous offre le *Guide to the Manuscripts preserved in the Public Record Office*, par M. S. Giueppi, les *Acts of the Privy Council* et le *Calendar of State Papers*, pendant que les Etats-Unis ont publié, grâce à la *Carnegie Institution*, une série de *Guide to the Materials* dans les archives anglaises, guides qui embrassent le Canada dans leurs recherches, une *List of Manuscripts* qui se trouvent dans les bibliothèques européennes, et un *Handbook of Manuscripts in the Library of Congress*.

Pour terminer la présente section bibliographique, mentionnons, dans le domaine iconographique, le *Guide to the J. Ross Robertson Historical Collection*, le *Catalogue of Pictures. . . in the Public Archives of Canada*, de J. F. Kenny, ainsi que le *Catalogue of the Manoir Richelieu Collection of Canadiana*.

Le domaine de l'histoire générale s'est remarquablement enrichi depuis le début du siècle. L'effort le plus considérable, dû à la collaboration, a produit *Canada and its Provinces, A History of the Canadian People and their Institutions*. Ecrit par cent auteurs, spécialistes en leurs parties, sous la direction générale d'Adam Shortt et d'Arthur G. Doughty, l'ouvrage couvre à peu près toutes les sphères du champ historique, de la politique à la littérature. Complété par un volume index, accompagné d'une bibliographie des manuscrits et des imprimés et de tables chronologiques et synchroniques, il constitue une histoire encyclopédique de haute qualité. Beaucoup plus modeste, un autre ouvrage en collaboration, *Canada and Newfoundland*, qui forme le volume IV de la *Cambridge History of the British Empire*, présente un résumé bref, mais assez complet, du passé canadien et renferme des parties excellentes parmi lesquelles il faut ranger ses listes bibliographiques.

Parmi les travaux individuels, on doit inscrire *Canada and British North America*, de W. B. Munro, excellent et intéressant, *A History of Canada*, de Carl Wittke, où le régime français est étriqué et qui se limite principalement au côté politique de l'histoire, *The Rise and Fall of New France*, de George M. Wrong, ouvrage agréable de lecture, mais qui ignore par trop la vie économique du passé, *Canada, the Great River, the Lands and the Men*, de M. I. Newbigin, interprétation suggestive de faits connus et *A History of Canada*, 1763-1812, de C. P. Lucas, résumé de cette période. Sur l'extrême nord canadien, on pourra s'en tenir au livre très complet de C. P. Markham, *Lands of Silence. A History of Arctic and Antartic Exploration*.

Quant aux ouvrages d'époque, il faut signaler *The Early Trading Companies of New France*, de H. P. Biggar, qui éclaire toute cette période obscure des débuts, le *Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France*, de Thomas Chapais, étude indispensable sur la fondation économique du pays et l'*Administration de la Nouvelle-France*, de Gustave Lanctôt, première étude, un peu schématique, des rouages politiques du régime français. Dans *Canada and the United States*, de Hugh Keenleyside, l'auteur expose bien les divers problèmes qui ont mis aux prises ces deux pays.

Parmi les publications documentaires, mentionnons, sorties des Archives du Canada, les *Precursors of Jacques Cartier*, les *Voyages of Jacques Cartier*, et *A Collection of Documents relating to Jacques Cartier and The Sieur de Roberval*, toutes les trois par H. P. Biggar, ainsi que les *Ordonnances pour la province de Québec* 1764-1791 et les *Ordonnances et Proclamations du règne militaire*, 1759-1764, dans le *Rapport* de 1918. Ajoutons, publiés par P.-G. Roy pour les Archives de Québec, *L'Etat présent du Canada*, 1754, de Boucault, dans le *Rapport* de 1920-1921, le *Journal* et les *Mémoires de Bougainville*, dans le *Rapport* de 1923-1924, la *Correspondance de Frontenac*, dans les *Rapports* de 1926-1927 et 1927-1928, les *Ordonnances, Commissions, etc., des Gouverneurs* et la *Correspondance entre la Cour et Talon*, dans le *Rapport* de 1931.

Dans le domaine sociologique, deux ouvrages dominent, *Old France in the New World: Quebec in the Seventeenth Century*, de James Douglas, et *Le Canada: les deux races*, d'André Siegfried.

Sous le titre de *Makers of Canada*, il s'est publié une série excellente de biographies des grands hommes de Champlain à Macdonald, série que complétait un volume-index, répertoire à la fois biographique et bibliographique, indiquant les sources manuscrites des biographies. Cette série vient d'être rééditée par W. L. Grant, avec, entre autres nouvelles biographies, une vie remarquable de Laurier par Sir John Willison. Un volume supplémentaire, sous le titre *Oxford Encyclopaedia of Canadian History* constitue un utile dictionnaire historique. A sa suite, mentionnons le commode *Dictionary of Canadian Biography*, de W. Stewart Wallace, et le précieux *Dictionnaire général de biographie, histoire, etc.*, du P. Le Jeune, en deux volumes, qui vient de paraître.

L'histoire constitutionnelle s'est renouvelée depuis 1900. La publication par les Archives canadiennes des *Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada*, 1763-1818, le premier volume en 1906, par A. Shortt et A. G. Doughty, et le second en 1914, par A. G. Doughty et D. McArthur, a mis à la portée de tous les pièces essentielles du sujet. La même institution vient de les compléter par la publication, cette année, par W. P. M. Kennedy et Gustave Lanctôt, des rapports jusque-là égarés de Carleton et de Hey, sous le titre de *Reports on the Laws of Quebec*. A ces documents s'ajoutent, publiés encore par les Archives nationales, les *Durham Papers*, par William Smith, dans leur *Rapport* de 1923, et *The Canadian North-West, Its early Development and Legislative Records*, par E.-H. Oliver.

Entre temps paraissaient le *Canadian Constitutional Development shown by Selected Speeches and Despatches*, par H. E. Egerton et W. L. Grant, et *Statutes, Treaties and Documents of the Canadian Constitution*, par W. P. M. Kennedy.

Les Archives de la Colombie britannique offraient au public des *Minutes of the Council* et des *Minutes of the House of Assembly* de l'île de Vancouver, 1851-1861. Celles de la Nouvelle-Ecosse faisaient éditer par A. M. MacMechan les *Original Minutes of His Majesty's Council at Annapolis Royal*, 1720-1739, pendant que les Archives d'Ontario publiaient les *Journals of the Legislative Council and Assembly of Upper Canada*, de 1792 à 1824, dans leurs *Rapports* de 1909 à 1915.

Avec cette masse documentaire sous la main, à la suite de F. Bradshaw, qui avait déjà publié *Self-Government in Canada*, les historiens réinterprétèrent sous un jour différent les questions constitutionnelles. Thomas Chapais donne son *Cours d'histoire du Canada*, 1760-1841, où un particularisme vigoureux sait accepter une discipline nationale. W. P. M. Kennedy présente plutôt le côté *légiste* dans *The Constitution of Canada: An Introduction to its Development and Law*, pendant que Arthur Berriedale Keith, envisage la question dans le plan impérialiste avec *Responsible Government in the Dominions*. Chester Martin analyse les divers points de vue dans *Empire and Commonwealth: Studies in Governance and Self-Government in Canada*. Enfin nous avons une rapide étude de la question constitutionnelle dans les différentes sphères provinciales avec *The Evolution of Government in Canada*, de William Smith.

Pour des études particulières, on peut consulter sur la première charte politique du pays, *The Quebec Act*, de R. Coupland, et sur le gouvernement responsable, *British Supremacy and Canadian Self-Government* 1839-1854, de J. L. Morrison et *Charles Buller and Responsible Government*, de E. M. Wrong, deux études qui se complètent par des biographies: *Lord Durham*, par Chester W. New, *Lord Sydenham*, par Adam Shortt, *Sir Charles Bagot in Canada*, par G. P. de T. Glazebrook, et *Lord Elgin*, par W. P. M. Kennedy.

Le sujet de la Confédération est traité par l'abbé Groulx dans *La Confédération canadienne: ses origines*, plutôt sous l'angle provincial et plus objectivement par R. G. Trotter dans *Canadian Federation, its Origins and Achievement*, pendant que James Young nous fait connaître surtout les acteurs en scène et l'état de l'opinion publique, avec *Public Men and Public Life in Canada. The Story of the Canadian Confederacy*.

Deux sujets particuliers de grand intérêt porteront à lire *Responsible Government in Nova Scotia*, de W. Ross Livingston et *American Influences in Canadian Government*, de W. B. Munro.

L'histoire militaire a continué d'attirer les historiens, en dépit des nombreux ouvrages qu'elle a déjà provoqués. Parmi les publications de documents, il faut citer pour la Guerre de Sept-Ans, *The Northcliffe Collection*, qui comprend les papiers de Monckton, pendant les expéditions de Beausejour, Louisbourg et Québec et la réédition du *Journal of the Campaigns in North America for the years 1757, 1758, 1759, 1760*, du capitaine John Knox, par A. G. Doughty. Pour la guerre de l'indépendance américaine, F. C. W. Wurtele a publié les deux volumes de *Blockade of Quebec in 1775-1776 by the American Revolutionists*. Pour la guerre de 1812, on peut consulter la *Documentary History of the Campaign on the Niagara Frontier in 1814*, par le colonel Cruikshank, les *Documents relating to the Invasion of Canada and the Surrender of Detroit, 1812*, par le même officier et mieux encore les *Select British Documents of the Canadian War of 1812*, de William Wood. De la dernière guerre, nous avons *Copies of Proclamations, Orders-in-Council and Documents relating to the European War*, ainsi que *Overseas Military Forces of Canada. Report of the Minister*. Enfin la Section historique de l'Etat-major avait entrepris le grand oeuvre d'une histoire documentaire complète des forces militaires du pays sous le titre suivant: *A History of the Organization, Development and Services of the Military and Naval Forces of Canada from the Peace of Paris in 1763 to the Present Time*. Mais trois volumes seulement ont vu le jour, qui s'arrêtent à l'année 1784, chacun contenant une introduction, suivie des documents.

Quant aux histoires militaires, la Guerre de Sept-Ans nous a valu *Le Marquis de Montcalm*, de Thomas Chapais, excellente étude de la période, le monumental *Siège of Quebec and the Battle of the Plains*, de A. G. Doughty, en collaboration avec G. M. Parmelee, six volumes, dont trois de documents, et *The Fight for Canada*, de William Wood. *James Wolfe* est une solide biographie de W. T. Waugh. Dans *The Forts of Chignecto*, Clarence Webster a décrit la lutte que se firent la France et l'Angleterre en Acadie.

La guerre de l'Indépendance américaine est traitée à fond, mais en un style regrettable, dans *Our Struggle for the Fourteenth Colony: Canada and the American Revolution*, de Justin H. Smith. Georges Tricoche a donné une bonne monographie: *Les Milices françaises et anglaises au Canada, 1627-1900*. Un groupe d'auteurs a publié un peu trop hâtivement, pour n'être pas incomplet, *Canada in the Great World War*, en six volumes.

L'économique est la moins abondante des branches de l'histoire canadienne, quoiqu'elle prenne une place de plus en plus importante. Les publications documentaires se limitent à *Documents relating to Canadian Currency, Exchange and Finance during the French Period*, édités par Adam Shortt pour les Archives canadiennes et *Lands Settlements et Crown Lands in Upper Canada*, documents relatifs à la concession des terres publiques, publiés par les Archives d'Ontario. L'initiative personnelle nous a valu les *Documents relating to the Seigniorial Tenure in Canada*, de W. B. Munro, auteur de l'excellente étude *The Seigniorial System in Canada*, comme aussi les *Select Documents in Canadian Economic History*, de H. A. Innis, qui est l'auteur de *A History of the*

Canadian Pacific Railway et de l'ouvrage plus important *The Fur Trade in Canada.* A ce dernier il faut rattacher les histoires des grandes compagnies de fourrures, *The North-West Company,* de G. C. Davidson, ouvrage solide, et *The Remarkable History of the Hudson's Bay Company,* bien documenté, de George Bryce, ainsi que *The Conquest of the Great North West being the Story of the Adventurers of England known as the Hudson's Bay Company,* de Agnes C. Laut, dont la manière gâte souvent la documentation.

Les spécialistes pourront consulter sur les questions tarifaires E. Porritt, *Sixty Years of Protection in Canada* 1846-1907, et sur le cartel des grains, Harold S. Patton, *Grain Growers' Co-operation in Western Canada.*

L'histoire religieuse a été moins active au cours des trente dernières années. Après la grande édition des *Jesuits' Relations,* par Thwaites, dont le dernier volume est de 1901, les seules publications documentaires sont les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal,* de la soeur Morin, éditées par A.-E. Fauteux, E.-Z. Massicotte et C. Bertrand, et les *Ecrits spirituels et historiques de Marie de l'Incarnation,* que publie Dom Albert Jamet.

A l'abbé Auguste Gosselin, nous devons trois excellents volumes: *François de Montmorency-Laval, l'Eglise du Canada depuis Monseigneur de Laval jusqu'à la Conquête,* et *l'Eglise du Canada après la Conquête,* 1760-1775. *L'Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien,* du P. Morice, forme une étude des plus utiles à plusieurs points de vue. Les Franciscains ont raconté leurs missions en Acadie dans *Pages glorieuses de l'épopée canadienne: une mission capucine en Acadie,* du P. Candide, et en Nouvelle-France dans *Les Franciscains et le Canada,* du P. Jouve, qui tous les deux, dépassant le cadre religieux, abordent l'histoire générale de l'époque. Pour les Jésuites, le P. de Rochemonteix nous a dotés des *Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle,* étayés sur des documents inédits.

Du côté laïque, il faut retenir surtout le *Church and State in Early Canada,* de Mack Eastman et aussi *The Rise of Ecclesiastical Control in Quebec,* de W. A. Riddell.

Quant à l'histoire régionale, elle s'est acquis non seulement les partisans les plus nombreux, mais aussi plusieurs oeuvres de mérite. L'Acadie a fait l'objet de quatre ouvrages à noter. Edouard Richard dans *Acadie* contribue des éléments intéressants à une thèse aujourd'hui périmée, et l'abbé Couillard-Després a mis du nouveau, grâce à sa critique et à des pièces inédites, dans la querelle La Tour-d'Aulnay avec son *Charles de Saint-Etienne de la Tour,* pendant que John Bartlett Brebner a su dégager une stimulante philosophie historique dans *New England's Outpost: Acadia before the Conquest of Canada.* Emile Lauvrière a relaté *La tragédie d'un Peuple: Histoire du peuple acadien,* où la documentation souffre un peu de sa méthode et de sa passion. Dans *Louisbourg from its Foundation to its Fall,* 1713, 1758, J. S. McLennan raconte l'histoire surtout militaire de cette ville disparue du Canada.

C'est le Nouveau-Brunswick avant la lettre que nous décrit W. O. Raymond dans *The River St-John,* 1604-1784, mais cette province s'est trouvé un historien recommandable dans James Hannay avec *The History of New Brunswick,* pendant que l'Ile du Prince-Edouard pouvait se targuer de deux, le premier, D. C. Harvey, dans *The French Regime in Prince Edward Island* a fait un bon ouvrage de technique moderne, pendant que A. B. Warburton dans *A History of Prince Edward Island* en manque en plus d'une occasion.

Dans Québec, nous rencontrons les deux volumes de forte documentation de l'abbé Ivanhoë Caron, *La Colonisation de la province de Québec,* à côté de trois ouvrages de

l'abbé Groulx dont le premier, *La Naissance d'une race* fleurit un peu les débuts de la Nouvelle-France, pendant que les deux autres, *Lendemains de conquête* et *Vers l'Emancipation* traitent ardemment des premiers régimes politiques de Québec. *L'Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, de J.-Edmond Roy, est une mine où tous peuvent puiser, *Le Journal de MM. Baby, Taschereau et Williams*, publié par A. Fauteux, est indispensable à l'étude de l'invasion du Canada par les Américains. A signaler encore *Montréal*, 1535-1914, par W. H. Atherton.

Ontario possède maintenant la *Correspondence of Lieut.-Governor John Graves Simcoe*, son fondateur, éditée par E. A. Cruikshank, ainsi que le *Diary of Mrs John G. Simcoe*, édité par J. Ross Robertson. Ouvrage qui leur fait une suite logique, *Early days in Upper Canada: Letters of John Langdon*, éditées par W. A. Langton, vaut pour son évocation du milieu contemporain, tandis que *The Pioneers of Old Ontario*, de W. L. Smith raconte ce que fut la vie des pionniers ontariens. Enfin E. Middleton et Fred. Landon ont mis au jour la première histoire complète de l'Ontario: *The Province of Ontario*, en quatre volumes.

Passant aux provinces de l'Ouest, elles ont bénéficié de plusieurs publications originales, d'abord, les très importants *Journals and Letters of Pierre Gaultier de Varennes de la Vérendrye and his sons*, édités par L. J. Burpee, ensuite le *Journey from Prince of Wales' Fort in Hudson's Bay to the Northern Oceans*, de Samuel Hearne, réédités par J. B. Tyrrell, *David Thompson's Narrative of his Explorations in Western America* 1784-1818, aussi édité par J. E. Tyrrell et finalement *Cheadle's Journal of Trip across Canada*, 1862-1863, édités par A. G. Daughty et Gustave Lanctôt.

En histoire proprement dite, au *Romantic Settlement of Lord Selkirk's Colonists*, de George Bryce, qui vaut mieux que son titre, est venu s'adjoindre le très complet *Lord Selkirk's Work in Canada*, de Chester Martin. Chaque province possède maintenant des histoires générales: George Bryce a publié son *History of Manitoba*, que déplace déjà *The Story of Manitoba*,de F. H. Schofield et que complète en partie l'*Histoire de l'Ouest Canadien de* 1822 *à* 1869, de l'abbé Dugas. Sur la rébellion de Riel, on peut lire, *In the days of the Red River Rebellion*, de John McDougall, et l'*Histoire véridique des faits qui ont préparé le mouvement des Métis à la Rivière Rouge en* 1869, de l'abbé G. Dugas. Enfin on ne peut ignorer la *Vie de Mgr Taché*, par Dom Benoit, non plus que, dans une autre sphère, *Women of Red River*, de W. J. Healy. La Saskatchewan compte une histoire générale, *A History of Saskatchewan, and the Old North West*, de N. F. Black, et une bonne monographie *La Saskatchewan*, de Louis Gilbert. Pour une vue d'ensemble, se recommande l'*Histoire abrégée de l'Ouest Canadien: Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Grand-Nord*, du P. Morice.

La Colombie britannique se fait connaître par l'ouvrage un peu diffus de E. O. S. Scholfield et F. W. Howay: *British Columbia: From the Earliest Times to the Present*, et l'ouvrage mieux ordonné *British Columbia: The Making of a Province*, par M. Howay seul. De belle qualité, *La Colombie Britannique, étude sur la colonisation au Canada*, d'Albert Métin, et *The History of the Northern Interior of British Columbia*, du P. Morice, complètent les ouvrages précédents. N'oublions pas *The Pioneer Women of Vancouver Island*, de N. de B. Lugrin et surtout l'excellent *Sir James Douglas and British Columbia*, de Walter N. Sage. Sur le Yukon, on peut lire *Early days on the Yukon and the story of its Gold Finds*, de William Ogilvie, à qui peut servir de préface le *Journal of Yukon* 1847-1848, de Alexander Hunter Murray, édité par L. J. Burpee.

De cette publication historique des trois dernières décades, que se dégage-t-il comme

impression et conclusion? Sans aucun doute, une recrudescence d'intérêt dans l'histoire nationale et régionale a passé sur le pays: la production historique, livres, articles et mémoires, s'est accrue de façon notable. Mais il y a mieux: cette production, non plus comme auparavant, dans des cas isolés, mais d'une façon presque générale, s'est mise au niveau de l'érudition moderne. L'historien canadien s'est débarrassé de ce que M. W. L. Grant appelait « ce je ne sais quoi de provincial » qui trop souvent déparaît son travail. De ce perfectionnement, il faut peut-être donner le crédit, en partie, à la *Review of Historical Publications*, et à son héritière et supérieure, la *Canadian Historical Review*, que dirige avec maîtrise M. George Brown. Par sa critique vigilante, cette revue a fait accepter la discipline absolue de la consultation des sources et de l'objectivité des travaux.

Non moins effective s'affirme la leçon tombée des chaires d'histoire canadienne fondées depuis 1900, que tiennent brillamment un groupe de professeurs formés à la méthode moderne. Dans la même direction s'accuse aussi l'influence de la *Canadian Historical Association*.

Quoi qu'il en soit des causes, le fait subsiste d'une élévation croissante dans l'érudition historique au Canada. Il en découle ce résultat heureux qu'on est en train de reprendre d'une façon plus scientifique l'interprétation du passé. Comme la besogne devient trop lourde pour un travailleur, de scruter tout le champ des sources originales, la tendance, comme partout, est de recourir à la collaboration de spécialistes, chacun dans sa partie. *Canada and its Provinces* en est l'exemple typique. Même dans les histoires des provinces, on recourt à ce mode de travail.

D'autre part, les historiens s'aperçoivent que pour écrire des ouvrages qui ne vieillissent pas, il reste à accomplir en maints domaines un véritable travail de pionnier. Il faut mettre à la disposition des auteurs de l'histoire générale de plus nombreuses monographies. Encore trop de points de notre passé restent obscurs ou inexploités. C'est à quoi s'emploient surtout les travailleurs du moment. De plus, ils visent à produire une oeuvre historique plus complète que celle des devanciers qui trop souvent s'est limitée à la politique et à la guerre. Ils veulent, exploitant le champ économique et sociologique, raconter l'histoire du Canada en la situant dans son milieu physique et géographique, en la faisant évoluer dans le cadre de ses institutions et de ses moeurs, sans en oublier les arts ni la littérature. C'est cette histoire agrandie et totale, basée sur le document et sur la discipline scientifique, que l'historien canadien se donne aujourd'hui la mission d'écrire, histoire à laquelle les trente dernières années ont fourni une contribution importante et méritoire.

Gustave LANCTÔT.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus bibliographiques

ARTHUR VERMEERSCH, S. J. — *Catéchisme du Mariage chrétien, d'après l'Encyclique "Casti Connubii"*. Paris, E. Dillen et Cie, 1931. In-12, IV-95 pages.

Le Catéchisme du Mariage chrétien comprend une *Introduction générale* (n. 1-29) et trois parties: *Les biens du mariage* (n. 30-79) — *La guerre faite au mariage* (n. 80-161) — *Les remèdes* (n. 162-188). Il reproduit la substance et plusieurs passages de l'Encyclique *Casti Connubii*, donne de brefs commentaires, ébauche divers problèmes connexes au document. Les numéros ayant trait à la *campagne contre l'enfant* (87-129) sont particulièrement soignés.

L'opuscule du R. P. Vermeersch est clair, précis, méthodique, pratique. La forme catéchistique permet de mettre chaque point dans un relief distinct, d'ordonner, d'une façon plus sensible, ce que les périodes du texte pontifical portent de richesses et de lumières.

Ce livre est destiné « aux prêtres et au public cultivé ». Il mérite la plus large diffusion. R. L.

* * *

J. LACAU, S. C. J. — *Précieux Trésor des Indulgences. Petit manuel, à l'usage du clergé et des fidèles.* Turin-Rome, M. E. Marietti, Editeur, 1932. In-14, XV-481 pages. L. 15.

La première édition de cet ouvrage, parue en 1924, a reçu un bon accueil. Celle d'aujourd'hui est revue et augmentée, conformément aux dernières décisions du Saint-Siège.

Doctrine théologique et canonique des indulgences — Indulgences les plus usuelles (avec formulaires) *appliquées aux objets de piété, et spéciales à certains temps et lieux — Choix de prières, oeuvres et associations sur les principales dévotions catholiques*: tel est le plan de ce livre destiné au clergé et aux fidèles. Les prêtres adonnés au saint ministère auront ainsi sous la main un *précis* substantiel et clair, en conformité avec le nouveau Droit Canonique; les fidèles y trouveront un manuel simple et pratique de doctrine et de piété.

L'exactitude, la concision, la limpidité et le sens surnaturel caractérisent cet opuscule de tout point recommandable. R. L.

* * *

M.-A. JANVIER, O. P. — *La Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la Morale chrétienne*, 1903-1912. I. Paris, P. Lethielleux, Libraire-Editeur, 1931. In-12, IX-284 pages.

Après un récit de la Passion selon les quatre évangélistes, nous trouvons dans ce livre les sermons prononcés le Vendredi-Saint, à Notre-Dame de Paris, de 1903 à 1912. Ces entretiens empruntent aux divers épisodes de la Passion une leçon morale: c'est par là qu'ils se relient les uns aux autres.

L'initiative de cette publication est fort heureuse. Elle réunit des études très substantielles sur un sujet souverainement vivant et fécond. L'éminent orateur de Notre-Dame s'y retrouve tout entier avec sa foi vive, sa charité, la parfaite orthodoxie de sa doctrine, la force entraînante de sa logique, la mâle énergie de son verbe apostolique. R. L.

* * *

Cameroun français. La Mission de Foumban. Paris, Editions Dillen, 1931. In-8 carré, 63 pages.

Un coin bien intéressant du chantier missionnaire de la sainte Eglise nous est dévoilé en ce volume. Il s'agit exactement de la Préfecture Apostolique de Foumban dans le Cameroun Français, confiée aux Prêtres du Sacré-Coeur de Saint-Quentin. L'ouvrage nous livre des détails succincts mais précis, sur le pays et les habitants; évidemment, il s'étend surtout sur les travaux des missionnaires qui remportent des succès bien mérités. Depuis la nouvelle détermination des limites de la Préfecture, le nombre des catholiques n'a fait qu'augmenter. Hélas! les ouvriers sont trop peu nombreux pour la tâche gigantesque. De la sorte, 15 missionnaires seulement, en 1930, doivent desservir 24,960 catholiques, répandus sur un territoire très étendu et subvenir, en même temps, à toutes les oeuvres d'une mission parfaitement organisée. Et il reste encore au moins 600,000 païens ou infidèles à convertir! — L'illustration de l'ouvrage est par elle-même une documentation véritable. L. D.

* * *

R. P. CHARLES KEUSCH, C. SS. R. — *Le vrai Visage de saint Alphonse de Liguori. De ses Portraits à son Portrait.* Paris, Bloud et Gay, 1931. In-8, 109 pages.

Le R. P. Keusch, continue avec un brillant succès ses études sur saint Alphonse de Liguori. Son dernier ouvrage porte sur l'iconographie du saint. Dans la merveilleuse éclosion des sciences ecclésiastiques, l'iconographie religieuse occupe une place de choix. On lui demande des lumières sur les saints, des motifs de ferveur, des formules de prières, mais aussi des renseignements d'ordre documentaire. L'auteur a su exploiter avec un rare bonheur cette science au profit du Fondateur de sa Congrégation. Voulant mettre en pleine lumière la personne, le culte et la gloire du saint Docteur, il s'est donné la noble tâche de travailler à la reconstitution du vrai portrait de son héros. Après avoir déploré la négligence ou la maladresse des contemporains du saint, il retrace, avec une érudition abondante et sûre, l'histoire des multiples portraits de saint Alphonse. Puis, fixant le but à atteindre et les principes directeurs d'une reconstitution à la fois historique et idéale, il étudie les quelques essais tentés au siècle dernier. Comme il se déclare peu satisfait des résultats déjà obtenus, il demande en un vibrant appel final, aux artistes du crayon, du pinceau ou du ciseau, de nous montrer, comme dans une synthèse suprême, le Serviteur de Dieu tel qu'il était, sous ces véritables traits, et dans un âge moyen, au milieu de sa carrière de missionnaire, d'évêque ou d'écrivain, avec son regard enflammé, ses traits émaciés et embrasés, son front noble, sa pose majestueuse, ses manières distinguées. Espérons que nombreux seront ceux qui liront le beau livre du P. Keusch et entendront son appel. Le texte du pieux et savant Rédemptoriste est richement illustré de plus de 40 gravures, dont plusieurs en couleur. La richesse du papier, l'élégance de la présentation typographique, la perfection de l'exécution font honneur aux Editeurs Bloud et Gay de Paris. A. D.

DOM G. MEUNIER, O. S. B. — *Gerbe de Merveilles*. Paris, Librairie P. Téqui, 1931. In-12, X-141 pages.

Ce livre raconte brièvement deux vies admirables: celle de sainte Marie-Madeleine Postel (1756-1846) et celle de la « Bonne Mère Placide » (1815-1877).

Julie-Françoise-Catherine Postel est fille de Normandie. C'est « l'enfant du Bon Dieu », « la sainte Demoiselle », « la Vierge-prêtre » aux jours de la Révolution, la fondatrice enfin des Soeurs des Ecoles Chrétiennes. Elle s'élève jusqu'aux plus hauts sommets de la vie intérieure. Sa sainteté rayonne, les merveilles se multiplient sur ses pas. Le 24 mai 1925, Pie XI l'inscrit solennellement au catalogue des Saints.

Soeur Placide sera la plus parfaite imitatrice de sainte Marie-Madeleine Postel, elle lui succédera dans le gouvernement de son Institut et, comme elle, atteindra une perfection éminente. Sa Cause, favorablement accueillie à Rome, y suit le cours ordinaire des procédures, et l'on peut espérer sa béatification dans un avenir relativement prochain.

La plume du R. P. Dom G. Meunier a produit un livre vivant, pieux, édifiant, auquel nous souhaitons une large diffusion. R. L.

* * *

LOUIS MADELIN. — *La Fronde*. Avec huit gravures, hors texte. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 351 pages.

C'est une série de conférences, prononcées au cours de l'hiver dernier et publiées d'abord par *La Revue hebdomadaire*, que M. Madelin a eu l'heureuse inspiration de réunir en volume.

La portée de l'ouvrage dépasse de beaucoup les cadres restreints de la période qu'il raconte avec tant d'éclat.

Non seulement voyons-nous se dérouler sous nos yeux, dans un ordre qui les éclaire, les péripéties tour à tour amusantes et poignantes de cette guerre en dentelle qu'on a justement appelée une tragi-comédie, mais encore y trouvons-nous une profonde analyse des causes de cette « révolution manquée », des raisons de son échec et des lointaines conséquences qu'elle a exercées sur l'histoire de la France des XVIIe et XVIIIe siècles.

Le récit renferme en effet toute une psychologie des procédés révolutionnaires. L'historien de la Révolution ne pouvait manquer de noter les traits communs ou dissemblants de ces troubles qui ont agité la France à diverses périodes de son histoire : guerres de religion, luttes des Parlements, guerres de la Vendée, Révolution de 1789, émeutes et séditions du XIXe siècle.

C'est dire que M. Madelin ne raconte pas pour le plaisir de raconter, de mettre en relief le trait plaisant, pittoresque, émouvant ou inédit. Certes on rencontre tout cela dans ce beau livre si plein d'intérêt. Les portraits, par exemple ceux de Retz, de Condé, des princesses frondeuses: les Longueville et les Chevreuse, sont vivement enlevés et nous livrent le secret de ces caractères hautains, bouillants et irréfléchis en même temps quils nous révèlent la physionomie de toute une génération. Comme on comprend mieux, après une telle lecture, les grands airs des héros qui traversent les tragédies de Corneille! Comme on comprend mieux aussi l'absolutisme du règne de Louis XIV!

Voilà pourquoi en racontant un épisode qui se déroule dans le court espace de quelque cinq années, M. Madelin fait encore de la grande histoire. E. T.

* * *

AUGUSTE LA PALME, prêtre. — *Dialogue des vivants et des morts*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, 383 pages.

En 1928, M. l'abbé La Palme, curé de Sainte-Clotilde de Montréal, publiait un volume intitulé: *Un pèlerinage à l'Ecole de Rang.* Le but de l'auteur était de « provoquer à l'école primaire rurale la réaction de réformes absolument nécessaires ». Il importait donc d'en signaler les *déficiences.* Aussi, les compliments y sont plutôt rares. « Ce n'est pas qu'une gerbe plus abondante eût été difficile à cueillir, à lier! Mais où il est besoin d'améliorer, les compliments ne sont pas sans quelque traîtrise. Ils peuvent faire illusion, aveugler même. »

Il en est résulté un tableau plutôt sombre de l'école de rang. Ce tableau n'a pas eu l'heur de plaire à tous. C'était prévu. « Nous ne pensons pas que nos appréciations soient à l'abri de toute discussion et nous ne demandons pas qu'elles soient agréées par tous les intéressés. » M. le Surintendant de l'Instruction publique, M. Cyrille Delâge, adressa aux principaux des écoles normales et à tous les inspecteurs d'écoles, un exemplaire du volume de M. l'abbé La Palme avec prière de lui dire « en toute sincérité et vérité, si le tableau très sombre que M. La Palme trace de l'école de rang, des commissions scolaires rurales et de la population de la campagne correspond bien à la réalité des faits ».

Les réponses parurent dans la revue de *L'Enseignement primaire,* de septembre 1929 à novembre 1930. Très généralement — pour ne pas dire plus, — M. La Palme fut taxé d'exagération. C'est pour « répondre à ces réponses » que l'auteur d'*Un Pèlerinage à l'Ecole de Rang,* fit paraître un nouveau volume: *Dialogue des Vivants et des Morts.*

Inspecteurs et principaux n'avaient pas toujours été tendres dans leur critique, M. l'abbé La Palme ne l'est guère davantage dans son *Dialogue.* C'est un volume de polémique. Le style alerte et vigoureux de l'auteur, sa verve et son ironie mordante s'adaptent merveilleusement à ce genre. Esprit cultivé et renseigné, il rallie à sa défense— peut-être vaudrait-il mieux dire à la défense de sa cause — bon nombre d'esprits sérieux à qui il prête la parole.

Je n'ai pas compétence pour juger des accusations portées contre les écoles de rang. Qu'il y ait parfois exagération, je le croirais volontiers, puisque des éducateurs comme Mgr Camille Roy l'affirment. Mais lecture faite de son premier volume, des dénégations de ses contradicteurs et de sa réplique, il me semble que l'auteur, dans ce nouveau livre, maintient, sur les points essentiels, ses positions.

Cependant, principaux et inspecteurs ont raison, je pense, quand ils affirment qu'il n'est guère possible de réaliser à l'école de rang *toutes* les réformes préconisées par M. l'abbé La Palme. L'auteur du *Pèlerinage* me paraît mieux connaître la théorie de la pédagogie que l'organisation scolaire. L'application de *toutes* les théories est encore moins possible dans l'enseignement primaire rural qu'ailleurs, car il y faut tenir compte de facteurs sans nombre et souvent indépendants et de la compétence et de la bonne volonté des institutrices. Mais, au fond, M. l'abbé La Palme n'a-t-il pas demandé le superflu pour obtenir au moins le nécessaire? Il faut le féliciter de ne pas avoir désarmé. Son esprit de combativité nous a valu un livre intéressant, documenté et qui portera fruit. Que l'apôtre de l'école de rang continue à sonner la charge. Les recrues viendront, et les réformes aussi. R. L.

* * *

MGR A. BOUCHER. — *La Vie héroïque de Charles de Foucauld.* Paris, Librairie Bloud et Gay, 1931. In-8 carré, 56 pages.

On lit avec grand intérêt cette courte biographie. Elle nous dit quelle âme brûle ce corps émacié que reproduisent de nombreuses gravures. Charles de Foucauld a de François d'Assise l'amour de la pauvreté et de Lavigerie le zèle dévorant pour la conversion

de l'Afrique. C'est un Jean de la Croix par l'oraison et la vie intérieure intenses. On le voit plongé dans des études scientifiques, linguistiques et ethnologiques qui l'amènent à prendre un contact plus sûr et plus rapide avec les peuplades du désert, auxquelles il consacre son existence pour les convertir. Dieu n'a pas permis que la communauté que ce moine extraordinaire portait dans son âme pût s'établir de son vivant. Mais il exauça le plus cher de ses désirs. « Si je pouvais être tué par les païens, quelle belle mort! » écrivait-il, un jour. Le fusil d'un Touareg mit fin, en 1916, à cette vie de vertus et de sacrifices incroyables. Fasse le Ciel que, dans un avenir rapproché, les catholiques du monde entier invoquent le moine missionnaire qui a voulu faire rayonner Jésus en terre d'Islam! L. D.

* * *

F. MARIE-ANTOINE, capucin. — *Mes Souvenirs*. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1930. Un volume format 18 x 10, 80 pages.

Mes Souvenirs est une sorte d'autobiographie. L'auteur, célèbre missionnaire du Midi de la France, raconte, en un style alerte et prime-sautier, ses travaux apostoliques. Plusieurs choses merveilleuses, accomplies par son ministère, sont rappelées avec la simplicité, croyons-nous, qui caractérise les saints. Dans cette carrière religieuse et sacerdotale, débordante d'activité apostolique et où le zèle inspire bien de saintes audaces, il y a un amour fort entre tous, celui de la très sainte Vierge: il apparaît partout, il a toujours sa récompense. R. L.

* * *

LARS ESKELAND. — *Ma Visite à Thérèse Neumann*. Traduit du norvégien, par Per Skansen. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1931. Un volume format 18 x 10, XXIV-101 pages.

Célèbre éducateur norvégien, Lars Eskeland, après une visite à Thérèse Neumann, raconte les principaux événements d'une vie pleine de merveilles. En des pages captivantes et sobres, il fait connaître l'une des existences les plus étonnantes de notre âge. R. L.

* * *

M. CONSTANTIN-WEYER. — *Champlain*. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, IX-241 pages.

En ouvrant ce volume, on s'attendait au régal d'une fort intéressante monographie. Totale déception! L'on souhaitait contempler un portrait en pied de l'homme à l'âme noble et endurante, du navigateur de génie, du géographe perspicace, de l'explorateur curieux et passionné, du colonisateur prévoyant, du patriote ardent et désintéressé, de l'ami loyal et tolérant, du citoyen fidèle aux lois, de l'historien ou chroniqueur judicieux et impartial, du chrétien zélé, parfait et *saint* (aveu passager de l'auteur).

Cette esquisse *romancée* rappelle à l'imagination une aquarelle pâle et fade, sans tons clairs ni chauds. M. Weyer semble composer à pied levé, après avoir lestement parcouru l'ouvrage de N.-E. Dionne, celui de Laverdière et quelques *Relations* du Père Le Jeune. Le personnage, qui figure au premier rang en Nouvelle-France, méritait mieux et plus d'efforts. Champlain attend encore son biographe sérieusement documenté, un Emile Salone ou un Henri Lorin.

Cette documentation, dont l'écrivain se soucia fort peu, par habitude ou par un tour d'esprit, lui eût épargné d'imprimer (Ch. IX) que, « à quarante ans, Champlain, homme chaste, se trouvait brusquement harcelé par les désirs de la chair. Il songeait à prendre femme. Singulier ménage, qui s'explique surtout par le désir de Champlain

d'avoir une postérité ». A quels dieux M. Weyer veut-il ainsi offrir un sacrifice? Il n'a pas réfléchi à ce que le sieur de Monts espérait de l'union de Champlain avec une enfant de douze ans, c'est-à-dire la dot, qui donnait au nouveau mari la faculté de se constituer son associé dans l'entreprise de Québec (1610).

A M. Weyer, à ce compte, il sera loisible d'épuiser en un tour de main vingt autres monographies canadiennes (le long de vingt-deux chapitres) avec encadrement des aquarelles: La Salle, Iberville, ses frères de Bienville et de Sérigny, Louvigny de Montigny, Morpain, etc., etc. L. L. J., o. m. i.

* * *

Un colonial au temps de Colbert. Mémoires de Robert Challes, écrivain du roi, publiés par A. Augustin-Thierry. Paris, Librairie Plon, 1931. In-8, XXII-301 pages.

Né à Paris en 1659, fils de l'un des gardes d'Anne d'Autriche, Challes entra à l'âge de neuf ans au collège de la Marche. L'écolier se lia d'amitié avec le marquis de Séverac, bientôt duc d'Arpagon, et avec le jeune Colbert, futur marquis de Seignelay et secrétaire d'Etat à la Marine. Esprit vif et curieux, il acquit une forte culture classique. Puis, vinrent les études de Droit et de diplôme d'avocat. En 1682, catastrophe: Challes tue un rival au duel et s'expatrie pour échapper à la mort. L'année suivante, son camarade de collège, M. de Seignelay, devenu ministre, le nomme *écrivain du roi,* ou officier civil chargé d'assurer l'approvisionnement des vaisseaux de l'Etat et de contrôler les comptes de l'équipage. L'espace de vingt-quatre années, il exerça cette fonction, naviguant au Canada (quatre fois), à Siam, dans l'Archipel méditerranéen. Démis soudain par le second comte de Pontchartrain, Charles se tourna vers les lettres pour vivre.

D'esprit très indépendant, joyeux compère qui aime à « se laver le gosier », emporté et cédant volontiers « aux bourrasques de son caractère », il entreprit de compiler ses *Mémoires,* restés inédits jusqu'ici, et qu'il interrompt longuement en 1701, vingt ans avant son décès. Les souvenirs sont précédés de toutes sortes d'anecdotes concernant le règne de Louis XIII, la Régence d'Anne d'Autriche, les intrigues de Cour. Sa plume ne ménage personne, Louis XIV et Colbert exceptés, le chroniqueur abhorre financiers, courtisans, parlementaires, gens d'Eglise, libraires, traitants. De ses 33 chapitres, seuls ceux qui ont trait au Canada nous intéressent.

Avec clairvoyance, sincérité, inquiétude justifiée, il pressent que « tôt ou tard l'Acadie sera anglaise », et que « Québec et le Canada seront bientôt *anglicanisés* ». Dans cinquante ans, l'événement était réalisé. Plus loin, l'auteur brosse une curieuse dissertation sur le commerce maritime et le régime des colonies françaises: le domaine du Canada, à son sentiment, est cédé à une Compagnie contre le gré de Colbert.

Traitant ensuite des conflits armés entre Iroquois et Français, il en profite pour assouvir ses rancoeurs contre les missionnaires Jésuites, en gallican convaincu, frotté de jansénisme. Calomniateur impudent, le long de plusieurs pages, il ne rougit point de les traiter, — ainsi que leur Ordre tout entier — d'ambitieux, de cupides, de dominateurs, de menteurs, de missionnaires livrés à d'inavouables turpitudes au milieu des peuplades indigènes qu'ils prétendent évangéliser. Ces ignobles peintures, mises sous les yeux de la jeunesse, seraient de nature à lui inoculer un mortel poison de scandale. Elles cadrent bien, au surplus, avec d'autres descriptions, aux tons crus, concernant la Régente, Mazarin, le Grand Dauphin, etc. Sans répit, l'anecdotier revient à ses diatribes contre les gens d'Eglise, surtout les Religieux.

Son éditeur conclut avec raison que « la Révolution gronde déjà sourdement dans ces pages empoisonnées ». Charles « affirme être croyant; c'est un *libertin* ou libre penseur ». L. L. J., o. m. i.

JÉRÔME TROUD. — *Charles Ier, empereur d'Autriche, roi de Hongrie.* Avec 8 gravures hors texte. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, VIII-244 pages.

On trouvera dans ce volume un aperçu intéressant sur certains dessous de l'histoire concernant quelques faits de la guerre de 1914-1918, entre autres, les causes, les responsabilités et les conséquences de l'attentat de Sarajevo, les menées mesquines, politiques ou maçonniques, qui amenèrent la chute de l'empereur chrétien d'Autriche-Hongrie.

On lira avec un intérêt grandissant ce livre où Jérôme Troud étudie la personnalité de Charles Ier en la replaçant dans son milieu historique ou familial, et en soulignant les qualités et les déficiences. Il présente l'empereur dans son caractère de simplicité et de bonhomie, qui réprouve ce qui sent la routine et la bureaucratie, pour s'attacher à ce qui est clair, précis et vrai; dans son rôle de pacificateur, quand il multiplie ses efforts pour procurer à l'Europe la cessation de la guerre, pour apporter à son pays des réformes avantageuses, contrariées cependant par les difficultés du moment décuplées par les négligences du passé, les menées politiques, les ingérences étrangères, la révolution et le démembrement de l'empire.

La figure de Charles Ier se détache dans toute sa grandeur quand l'auteur raconte l'exil de l'empereur et de sa famille,ses deux tentatives pour ressaisir le pouvoir qu'il avait confié en partant pour l'exil à des mains indignes de le recevoir, enfin son exil et sa mort dans l'île de Madère. Le lecteur ne pourra se défendre d'une certaine émotion en lisant cette dernière partie, et ne saura qu'admirer cette vie et cette mort, « oblation à Dieu et à ses peuples dans un total oubli de soi-même ».

Nous devons ajouter que toutes les affirmations de ce livre ne sauraient être accueillies avec une égale créance. E. R.

* * *

R. RUMILLY. — *Sir Wilfrid Laurier, Canadien.* Préface de René Doumic de l'Académie française. Paris, E. Flammarion, éditeur, 1931. In-12, 209 pages.

Ce livre est captivant, très sympathique à notre pays et au grand Canadien dont il constitue la biographie. Dans un style élégant et sobre, M. Rumilly fait ressortir les qualités naturelles éminentes d'esprit et de coeur de son héros, la distinction, la dignité et la noblesse de ses manières, le prestige fascinateur et magnétique de sa psychologie très riche, l'emprise du chef, la magie de l'orateur, le charme irrésistible du fin causeur, l'intégrité et la probité de l'homme d'Etat, la fidélité et la tendresse de l'époux, la constance de l'ami, sa charité pour les humbles, sa prédilection pour l'enfance. On ne trouvera dans ces pages qu'un exposé fort succinct des problèmes auxquels est mêlée la haute personnalité de Laurier. Certains jugements de l'auteur sont sujets à revision.

Cette *Vie* populaire inspirera de nobles élans, stimulera les énergies, inculquera l'amour du devoir, de la probité et de l'honneur.

R. L.

* * *

PIERRE LA MAZIÈRE. — *Lally-Tollendal,* Paris, Librairie Plon, In-12, 251 p.

La collection *Les grandes figures coloniales* se donne pour but de retracer la physionomie « des grands pionniers. . ., des créateurs ou animateurs » de l'empire colonial français.

On s'est demandé, avec raison ce nous semble, si un portrait de Lally-Tollendal figurait bien à sa place dans une pareille galerie de tableaux, à côté d'un Cartier, d'un Champlain, d'un Lavigerie.

Sans doute l'histoire s'est montrée injuste envers ce demi-Irlandais, farouche et tenace ennemi de l'Anglais plus encore que fidèle et vaillant soldat de la France. Toutefois, la plus impartiale des réhabilitations ne parvient pas à nous convaincre qu'il fut un grand pionnier, un grand créateur ou animateur. Lisez l'ouvrage de M. La Mazière. Vous y admirerez la fougue et le courage du soldat, la clairvoyance et la décision de l'officier capable, même au fort de la bataille, de discerner et d'imposer la manoeuvre hardie qui force la victoire, l'énergie de fer et la prodigieuse activité de ce chef toujours illuminé de grands desseins.

Mais vous ne ressentirez aucune sympathie pour ce « général malheureux, hautain, violent, brutal, déséquilibré, d'humeur quinteuse », et dont l'art le plus manifeste est celui des « mots malheureux » qui choquent, blessent, injurient.

Il n'a rien d'un meneur d'hommes, d'un diplomate ou d'un politique. Il ne possède non plus aucune de ces qualités qui font oublier ou supporter les côtés détestables d'un caractère: gaîté, spontanéité, cordialité, indulgence.

Rien de surprenant si la haine s'attache aux pas de ce furieux et si la persécution conduit ce persécuteur sur la place de Grève et le poursuit au delà de la tombe.

C'est ce qui explique, en grande partie, le lamentable résultat de son administration aux Indes. N'a-t-il pas contribué lui-même, par son caractère « franchement odieux» à la perte de la colonie qu'il défend avec un acharnement admirable? Même si l'on fait la part, et très large, des circonstances adverses et incontrôlables, on se demande si tant de désastres n'auraient pas pu s'éviter, si dans les mains d'un Duplex, les Indes ne seraient pas restées françaises.

Il reste que Lally écrivit dans cette colonie « une des pages les plus sombres de l'histoire de France ».

Existence tragique qui ne se laisse pas raconter sans intérêt si elle n'inspire guère la sympathie.

Livre bien composé, mais vraisemblablement, ce n'est pas le dernier mot de la critique historique. Bien des points attendent encore une solution définitive que l'auteur ne s'est pas soucié d'apporter. Faut-il souscrire au jugement qui classe l'oeuvre parmi celles qui tiennent plus du roman ou du reportage que de l'histoire? E. T.

* * *

RODOLPHE LEMIEUX, sénateur. — *Le Monument du Souvenir Canadien.* Montréal, L'Oeuvre des Tracts, 1931. In-12, 16 pages.

Pour commémorer le quatrième centenaire de l'érection, par Jacques Cartier, à Gaspé, de la première croix en notre pays, on élèvera une Basilique nationale du Canada au Christ-Roi, au littoral de la baie des Chaleurs. La brochure de l'honorable Rodolphe Lemieux, sénateur, expose de ce projet l'excellence et l'opportunité.

Ecrites en un style clair, sobre et châtié, ces pages, inspirées par une foi profonde et un patriotisme ardent et éclairé, évoquent les grandes leçons de notre histoire. Nous souhaitons à cet émouvant appel d'un de nos plus éminents politiques, l'accueil chaleureux de tous les fils du Canada. R. L.

* * *

J. WILBOIS. — *La Logique du Chef d'Entreprise.* Paris, Librairie Félix Alcan, 1931. In-12, XII-251 pages.

M. Wilbois n'est pas inconnu chez nous: nous n'avons pas oublié les cours et les conférences chargés d'aperçus nouveaux et personnels qu'il donna naguère, à Montréal et à Ottawa. Dans son dernier volume, on retrouve le Directeur de l'Ecole d'Administration et d'Affaires, de Paris, tel qu'on le vit alors, captivant, original et concret tou-

jours. *La Logique du Chef d'Entreprise* est à la fois le complément et la préface — l'auteur lui-même nous en avertit (Avant-propos) — d'une collection parue chez Félix Alcan, sous le titre *Les Vade-mecum du Chef d'Entreprise*. L'ouvrage énumère d'abord les principales fautes de logique (quelques-unes sont plutôt des fautes de prudence) les plus fréquentes chez les hommes d'affaires; puis, dans un seconde partie, il suggère divers moyens pour arriver à corriger ces erreurs. L'oeuvre est marquée au coin d'un réalisme juste et modéré et l'auteur exploite avec avantage la méthode inductive. C'est un livre à mettre dans les mains non seulement de nos directeurs d'entreprises financières et des élèves des Hautes Etudes Commerciales, mais aussi dans celles des élèves de philosophie et des étudiants d'Université en général.

M. Wilbois « a voulu faire besogne pratique, sans prétentions philosophiques, en évitant les langages d'écoles ». Il faut lui accorder qu'il a réussi à peu près parfaitement. Serait-il téméraire toutefois d'ajouter qu'en de très rares endroits nous avons cru découvrir une terminologie relevant d'une philosophie plutôt éloignée de la doctrine traditionnelle. A. C.

* * *

M. J. LEGOC, O. M. I. — *Simplified Astronomy*. Colombo, W. E. Bastian and Co., 1931. In-8, 22 pages. — *Astral Planisphere*.

Le très distingué recteur du Collège Saint-Joseph, à Colombo, veut, par ces quelques pages, combler une lacune dans l'enseignement. Il s'agit d'initier sommairement des milliers d'élèves à l'étude de l'astronomie. *Simplified Astronomy* servira d'introduction à cette science.

En un instant, le *Planisphère céleste* — disque mobile de huit pouces de diamètre— met sous les yeux, en tenant compte du jour et de l'heure, une image du ciel étoilé. La connaissance des astres principaux est ainsi rendue extrêmement facile. R. L.

* * *

PIERRE DAVIAULT. — *L'expression juste en traduction. Notes de traduction* Montréal, Editions Albert Lévesque, 1931. In-12, 264 pages.

L'auteur « se propose de grouper de simples notes sur des sujets qui intéressent le traducteur, professionnel ou d'occasion ». Il examine « quelques termes anglais dont la transposition en français présente des difficultés particulières ». Les dictionnaires rendent communément les locutions présentement étudiées d'une manière peu ou point satisfaisante, ils s'attachent plus au mot qu'à la chose, à l'idée ou qu'au sentiment à traduire. M. Daviault ne prétend pas proposer « *toutes* les bonnes manières de traduire », il croit même que ses traductions « ne satisferont pas tout le monde; en tout cas, elles mettront sur la voie». Nous ne pouvons que louer la modestie de l'auteur et le féliciter pour son étude fort utile non seulement à quelques spécialistes, mais à une multitude d'autres. Il y a dans ce livre un souci très marqué d'exactitude, de précision et d'équilibre, un culte pour notre langue, que nous voudrions plus universel chez nous, et qui ne peut se manifester que par l'emploi d'un verbe pur et nuancé. Cela ne va pas sans une étude constante d'un idiome souverainement riche, subtil et souple comme la pensée, et dont on ne saurait pénétrer le génie sans une extrême diligence. R. L.

* * *

G. SAGEHOMME, S. J. — *Répertoire alphabétique de plus de 7,000 auteurs avec leurs ouvrages, au nombre de 32,000 (romans et pièces de théâtre), qualifiés quant à leur valeur morale*. Tournai-Paris, Etablissements Casterman, 1931. In-8, 602 pages.

Le présent répertoire a pour but de répondre à cette question: « Puis-je lire tel roman? Puis-je le donner en lecture. . .? » Il indique la valeur morale de 32,000 romans et pièces de théâtre par le moyen d'un sigle précédant les titres. On y suit l'ordre alphabétique d'auteurs et, pour les ouvrages d'un même auteur, l'ordre alphabétique des titres. Guide clair, laconique, compétent et probe, il sera d'une très grande utilité aux lecteurs, aux confesseurs, aux directeurs d'âmes, aux éducateurs, aux bibliothécaires.

R. L.

* * *

MONTAIGNE. — *Essais*. Six volumes. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12.

La nouvelle collection des *Classiques Plon* offre au public le texte intégral de nos grands classiques. Elle comprend déjà près d'une vingtaine de volumes élégants, d'un format commode et d'une superbe typographie sur beau papier.

Le texte des *Essais* est assez difficile à établir. Un *Avis* placé en tête du premier volume nous révèle tout le soin que l'on a apporté pour reproduire le plus parfaitement possible le texte original de Montaigne. Sans se vanter d'y être parvenue, la critique peut se rendre compte que rien n'a été négligé pour y arriver et elle a le droit d'affirmer que la présente édition marque un progrès sur ce que nous possédions déjà.

Une courte mais substantielle biographie de l'auteur fournit les éléments historiques essentiels à l'intelligence des *Essais*.

Des notes peu nombreuses, sans allure savante, bien qu'au fait des dernières acquisitions de l'histoire littéraire, sont un auxiliaire précieux pour le lecteur qui n'a que faire du fatras de l'érudition.

On sait que malgré l'incomparable agrément du style, sous la bonhomie et la finesse charmante du philosophe périgourdin se glisse un naturalisme et un scepticisme décevants et destructeurs. Ce danger de perversion intellectuelle, caché sournoisement sous un sourire irrésistible, explique pourquoi l'Eglise a inscrit l'ouvrage à son catalogue de l'Index. C'est plus qu'il n'en faut pour signifier par quels lecteurs et moyennant quelles conditions ce livre peut être lu et utilisé.

Par contre on ne peut que louer l'excellent travail de l'éditeur. E. T.

* * *

PAUL BOURGET. — *La Rechute*. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 281 pages.

Autre preuve de la réversibilité des fautes des parents sur leurs enfants. Un simple hasard amène la rencontre d'un aviateur plein d'avenir, Pierre Thérade, avec la fille d'un industriel, Cécile Rémonde. Bientôt s'allume dans leur coeur un amour très pur et très ardent. Rien apparemment ne s'opposera à un mariage. Mais en réalité, il est moralement impossible. Le père du jeune homme a eu des relations coupables avec la mère de Cécile. L'affection des enfants est cause que les deux anciens amants se revoient et, sentant revivre leur passion d'autrefois, vont succomber derechef lorsque survient la jeune fille. . . Le dénouement sera tragique. Cécile Rémonde ne saurait accepter pour époux le fils de celui qui a déshonoré sa mère, tandis que Pierre Thérade, mis au courant, par un ami de son père, comprend lui aussi son devoir et renonce à ce mariage. Le sacrifice de leur légitime amour est la première expiation du crime des parents. Les pauvres enfants feront plus. L'aviateur donnera sa vie pour la France en cherchant à traverser l'Atlantique en aéroplane. La fille d'Andrée Rémonde se consumera dans un dévouement obscur au service du prochain. La leçon qui se dégage du roman est juste. M. Paul Bourget a déployé encore cette fois toute la précision de sa psychologie, toute la délicatesse de son analyse aidées par le grand charme de son style souple et fort. Ce livre toutefois ne saurait être lu que par des personnes averties et n'est pas recommandable à notre jeunesse canadienne.

L. D.

ALBERT DUFOURCQ. — *Histoire ancienne de l'Eglise*, V: *Le Christianisme et les Barbares*, 395-1049. Edition revue et complétée. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, IV-389 pages.

En trois chapitres fort denses, M. Dufourcq synthétise toute l'histoire du christianisme à l'époque des Barbares. La rencontre de l'Eglise avec les peuples germains, son organisation et ses progrès sous Charlemagne, la déchristianisation qui accompagna la dissolution de l'empire carolingien et la réaction de l'Eglise, telles sont les idées maîtresses de l'ouvrage. L'auteur met admirablement en lumière la primauté du Pape à cette période de l'ère chrétienne, l'ascendant que prend l'épiscopat, son rôle social et politique, l'oeuvre des moines et des évangélisateurs, la naissance du pouvoir temporel pontifical, la réforme chrétienne sous le grand Empereur, l'influence dominante et décisive des plus illustres saints du haut moyen âge, saint Colomban, saint Benoît, saint Boniface, saint Grégoire le Grand, saint Césaire d'Arles.

M. Dufourcq est extrêmement renseigné comme le laisse voir l'abondance des notes et des documents ajoutés à son oeuvre. Quelques-uns trouveront peut-être que le lecteur risque de perdre la suite du récit et de se noyer sous l'avalanche des références. Nous pensons que le public auquel s'adresse le livre se réjouira d'avoir à sa portée une mine si riche et si féconde.

Certains jugements pourront paraître sujets à caution sans doute, mais nul ne contestera que l'éminent professeur de Bordeaux nous ait donné un ouvrage remarquable par la puissance de la synthèse et par les lumineuses perspectives qu'il ouvre sur l'histoire de l'Eglise médiévale.

Le Christianisme et les Barbares est sûrement l'un des meilleurs livres que nous ayons lu sur *le passé chrétien*. A. C.

* * *

ALBERT DE POUVOURVILLE. — *Francis Garnier*. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 253 pages.

« La collection *Les Grandes Figures Coloniales* a pour but, lit-on dans le communiqué de l'éditeur, de donner, à l'occasion de l'Exposition coloniale, un tableau précis et vivant de la vie et de l'oeuvre de quelques-uns des grands pionniers qui ont ouvert des voies nouvelles ou qui furent les créateurs ou les animateurs de notre Empire colonial. » Francis Garnier était désigné par l'histoire pour entrer dans cette galerie des fidèles serviteurs de la France.

L'auteur insiste peu sur les premières années de son héros, mais il raconte jusque dans le menu détail les épisodes les plus mémorables de ses explorations et de ses conquêtes en Orient. Le récit, à la manière d'un journal de voyage, est sobre et précis, sans sécheresse ni longueurs superflues. Les notes du soldat ont été utilisées avec profit et suscitent un vif intérêt.

On a suggéré avec raison, pensons-nous, qu'une carte géographique de l'Orient eut admirablement complété le travail de M. de Pouvourville. A. C.

* * *

CHARLES SYLVESTRE. — *Pleine Terre*. Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 265 pages.

Cette lecture dégage un charme très fin. Elle jette aux yeux, en abondance, les merveilles intimes et cachées de la vie du paysan, de ses moeurs simples, de son âme élevée, de ses affections vives et profondes. Et, en un temps où l'humanité se sent

frappée au coeur d'une soif jouisseuse et dévorante, ce n'est pas une mince satisfaction que le spectacle calme et beau du laboureur aux vertus solides, à l'intelligence claire et à la volonté richement armée contre les séductions des villes et des métiers plus faciles.

L'auteur de *Pleine Terre,* romancier régionaliste très fécond, nous présente, en des pages serrées et remplies, une vue directe du sol limousin, de la vie agricole, si semblable à la nôtre en une foule de ses manifestations riantes, enthousiastes, tristes ou pieuses. Il décrit avec vérité et d'un trait vif. Ses portraits physiques sont admirablement fondus dans le récit et encadrent avec goût les lignes vivantes des scènes ou des figures morales.

P.-H. B.

* * *

JEAN DE LA BRÈTE. — *Un Conseil.* Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 263 pages.

Un milieu protestant froid, correct. Une jeune fille, Roberte Morley, jalouse de voir son père remarié et fier d'un nouvel enfant, tue son demi-frère. Le crime n'est pas découvert. Mais le secret pèse lourd dans l'existence de l'assassin. Incapable de résister plus longtemps, Roberte avoue son abominable forfait au ministre Norton qui la persuade, au nom de la justice sociale, de se dénoncer elle-même et de subir la peine que lui imposeront les tribunaux. Voilà le *conseil.* Le reste du roman ne nous en montre que trop les funestes conséquences. Les principes du pasteur Norton sont certainement discutables, et nous ne comprenons pas que le curé catholique — personnage de second ordre dans le récit — n'ait eu que de vagues exclamations pour les condamner. Il aurait dû être mieux armé pour affirmer la vérité. Cependant Madame Jean de la Brète, en guise de réflexion après la décision du ministre, a fait les restrictions nécessaires. Le livre est de lecture facile, mais n'accuse pas de reliefs très précis. Les situations diverses exigeraient plus d'action. Réserve faite du conseil, le roman est bon. L. D.

* * *

DONATIEN FRÉMONT. — *Sur le Ranch de Constantin-Weyer.* Winnipeg, Editions de la « Liberté », 1932. In-8, 159 pages.

M. Maurice Constantin-Weyer vint au Canada en 1904. Son séjour dans l'Ouest se prolongea jusqu'à la guerre de 1914. Depuis l'armistice, il s'est fait journaliste et romancier. Ses ouvrages s'inspirent de l'Ouest canadien.

M. Frémont reproche, plutôt vivement, à M. Constantin-Weyer des inexactitudes, des pages trop libres, des dénigrements. Et si l'on songe à la renommée littéraire de l'auteur inculpé, il y a lieu de s'inquiéter du mal qu'une telle oeuvre peut nous faire à l'étranger. Des rectifications s'imposaient. Le distingué rédacteur en chef de la *Liberté* les apporte. Par là, il manifeste à son pays d'adoption une noble sympathie dont nous lui savons bon gré. R. L.

* * *

PAULE RÉGNIER. — *Petite et Nadie.* Paris, Librairie Plon, 1931. In-12, 247 pp.

Pendant que se dénoue une jolie intrigue d'amour, nous trouvons ici décrites les moeurs d'une cité universitaire moderne. La compassion de l'auteur lui fait passer la brosse sur tous les défauts, et avec bonheur, nous montre l'honnêteté, la bonté, le dévouement cachés au fond de ces jeunes âmes. Les gens rassis, comme Petite, la mère d'un uni-

versitaire fort léger et peu travailleur, chercheront à mettre de la pondération dans quelques-unes de ces têtes étudiantes pensant plus à la vie heureuse et à l'amour qu'aux études et au sérieux de l'avenir. Mais ce sera quand même la génération nouvelle, personnifiée par Nadie, l'héroïne humble, généreuse, débrouillarde, habile de ses dix doigts, qui finira par triompher. Cela ne se fera pas sans souffrance, sans drame. Toute peine disparaîtra, fondue dans une joie sans mélange et le plus charmant des mariages. Ne demandons pas à cet ouvrage des analyses psychologiques poussées à fond, ni les grands effets du roman à thèse; certaines pages même paraissent enfantines. Il nous est impossible, cependant, de ne pas recommander un roman où la presque totalité des personnages sont si sincères, où l'on prêche avec un si bel optimisme la lutte pour la vie. L. D.

* * *

HARRY BERNARD. — *Juana, mon aimée*. Roman. Montréal, Editions Albert Lévesque, 1931. In-12, 212 pages.

Roman d'amour, le titre nous le déclare. Son héros principal est un célibataire qui cherche à rétablir sa santé chez un fermier des vastes plaines de la Saskatchewan. Il rencontre, par hasard, une jeune fille, se lie d'amitié avec elle, souffre du mystère dont elle enveloppe ses abandons et ses réticences, et aboutit à une rupture qui le plonge dans une noire tristesse. Et puis, au charme que produisent ces épisodes de psychologie amoureuse s'unit la beauté simple du tableau qu'offre la vie sur la ferme, dans l'isolement de notre grand Ouest.

M. Bernard est resté fidèle à son régionalisme. Il s'est dégagé du parler populaire, mais ses tableaux ne sont pas moins colorés de toutes les nuances de la vie du fermier de l'Ouest, vie simple, très simple, mais intense et débordante de saines énergies.

L'auteur écrit à la première personne. Sa phrase châtiée prend soudainement son vol pour aller, vive, agile et précise, droit vers son but qui est de montrer les objets sans détour, avec une justesse d'expression qui plaît, une vivacité d'imagination qui illumine, une ouverture d'âme qui charme. Les descriptions parsèment le récit. Courtes et sobres, furtives et nettes, elles sont belles en général, grâce au trait saillant qui brille soudain, dévoile un sentiment, un état d'âme. L'habileté de l'auteur est de donner l'impression continue de la réalité. Ses tableaux sont pleins de vie, « c'est vécu ». Qui n'admirera la progression constante, des scènes? Presque toutes, elles s'enchaînent avec le souci de sauvegarder discrètement l'intérêt, de le faire grandir en le nourrissant à doses mesurées, selon les capacités de l'esprit, de le raviver au besoin par un brusque changement de scène, de décor, de personnages, par l'apparition instantanée et courte de sentiments neufs et ardents.

Félicitons M. Bernard d'avoir produit une oeuvre pleine de naturel, de grâce et de poésie, où son art et son délicat talent continuent de faire honneur à la littérature canadienne. P.-H. B.

* * *

ALBERT LÉVESQUE. — *Almanach de la Langue française*, 1932. *Bottin National*. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, 336 p.

L'*Almanach* de M. Albert Lévesque est l'un des meilleurs. La variété des rubriques générales (*Vie religieuse, Vie nationale*, etc.), la richesse de leur contenu (exposé d'idées, silhouettes, activités, bottin) en font un livre très utile, unique sur plus d'un point. Une bonne illustration agrémente ses pages. Certaines opinions exigent quelque réserve. Il n'en reste pas moins que l'ouvrage est des plus méritants, qu'il révèle chez son auteur de belles qualités intellectuelles au service des meilleures causes. Dans le domaine

littéraire notamment, le directeur de la *Librairie d'Action canadienne-française* fait figure de mécène et de mentor auprès de la jeune génération. Mais, la tâche est difficile..., à une heure d'orientation littéraire, « au carrefour le plus accidenté jusqu'ici de nos lettres ». R. L.

* * *

EMMANUEL DESROSIERS. — *La fin de la terre.* Roman. Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, IV-108 pages.

Voilà un des rares essais du roman scientifique en Canada. On ne nous croirait pas si nous affirmions qu'il atteint tout de suite la perfection. Il serait bien difficile de dire si un écrivain a rendu avec vérité les émotions qui agiteront le monde avant le cataclysme final, lequel, suivant notre auteur, arrivera en l'an 2400. Les inventions dont il est question, au cours du récit, sont-elles possibles? Le désastre se produira-t-il de la manière décrite? Qui le sait et qui restera pour le raconter! On lit avec curiosité et intérêt, souriant un peu parfois aux hypothèses que notre auteur étale avec érudition. Il est peut-être un aperçu que M. Desrosiers n'aurait pas dû négliger. Alors que les Saintes Ecritures nous révèlent tant de choses — quelques-unes très difficiles à comprendre il est vrai — sur les derniers temps, pourquoi notre compatriote n'a-t-il pas cherché à adapter ses données scientifiques au récit de la Bible ? Son roman y aurait grandement gagné, il nous semble. Mais M. Desrosiers ne se pose pas en prophète, et nous sentons bien que la dernière ligne de son volume, « les hommes fuyaient vers Mars! » le laisse sceptique. Nous sommes ici d'accord avec lui. L. D.

* * *

MAXINE. — *Les Orphelins de Grand-Pré.* Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, Limitée, 1931. In-12, 144 pages.

Gentil roman pour enfants, tiré de l'histoire acadienne. L'auteur a exploité, avec profit, l'épisode tragique du « Grand Dérangement » de 1755. La trame et la composition sont toutes simples, comme il convient pour les lecteurs auxquels ce livre s'adresse. Nous souhaitons que Maxine ne s'arrête pas à cet autre essai. Elle devrait trouver des imitateurs qui sauront aussi faire valoir les pages si pleines de notre épopée nationale.

L. D.

* * *

Annuaire statistique de Québec, 1931. Québec, 1931, In-8, XXV-487 pages.

L'*Annuaire statistique* est publié par le Bureau des Statistiques de la province de Québec. Il constitue une source de renseignements officiels sur les principales activités de la population de cette province. Douze chapitres composent le volume: *Chronologie — Caractères physiques — Climatologie — Population — Instruction — Administration — Finances — Production — Communications et transports — Activité économique — Travail organisé — Prévoyance.* L'Annuaire est un livre fort utile. Il donne des exposés toujours instructifs et parfois inédits.

Nous le recommandons vivement à nos lecteurs. R. L.

Ouvrages envoyés au bureau de la Revue

DOM LUCIEN CHAMBAT. — *La Royauté du Christ, selon la doctrine catholique.* Préface de Son Excellence Mgr l'Evêque d'Autun. Paris, Téqui, 1931. In-12, XV-74 pages.

* * *

Abbé IVANHOË CARON, M. R. S. C. — *Edouard-Elisée Malhiot.* Ottawa, 1931. In-octavo, 12 pages.

* * *

LOUIS DANTIN. — *Gloses critiques.* Montréal, Librairie d'Action canadienne-française, 1931. In-12, 223 pages.

* * *

GERMAIN BEAULIEU. — *Nos immortels.* Montréal, Editions Albert Lévesque, 1931. In-12, 157 pages.

* * *

R.-J. SÉNÉCAL, O. M. I. — *Sténographie Gregg.* New-York, Toronto, The Gregg Publishing Company, 1931. In-12, XIV-139 pages.

* * *

Almanach du Pèlerin, 1932. Avec 71 gravures, 5 grandes compositions en couleurs et 7 portraits. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1931. In-4, 128 pages.

* * *

Mon Almanach, 1932. Avec 26 gravures, 17 croquis et 8 grands portraits. Paris, Maison de la Bonne Presse, 1931. In-12, 96 pages.

* * *

Statistiques municipales pour l'année civile 1930. Québec, 1931. In-8, XXXIX-744 pages.

Publié avec l'autorisation de l'Ordinaire et des Supérieurs.

La paternité de saint Joseph

(Simples réflexions théologiques)

LE PROBLÈME ET SES DONNÉES.

Que S. Joseph n'ait pas été le père, selon la chair, du Verbe Incarné, c'est une vérité formellement impliquée dans le dogme de la virginité de Marie: *Incarnatus est de Spiritu Sancto, ex Maria Virgine. . . natus ex Maria Virgine. . . Virgo Dei Genitrix. . .*

Que, néanmoins, S. Joseph puisse être appelé très justement père de l'Enfant-Jésus, c'est en toutes lettres dans le texte sacré, au chapitre second de l'évangile selon S. Luc: *et erat* PATER *ejus et mater mirantes* (v. 33). . .; *et ibant* PARENTES *ejus per omnes annos in Jerusalem* (v. 41). . .; *remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt* PARENTES *ejus* (v. 43). . .; *Fili, quid fecisti nobis sic? ecce* PATER TUUS *et ego dolentes* (v. 48). . ., etc.

A ces textes inspirés, on peut ajouter les expressions, « Salve *pater* Jesu mei ». . ., « Salve *pater* Salvatoris ». . . de l'hymnologie catholique, au moins de second ordre.

Manifestement, d'après la teneur la plus obvie de ces textes, S. Joseph est, à l'égard de Jésus, beaucoup plus qu'un simple père nourricier, qu'un père adoptif, ou qu'un père putatif (*ut putabatur filius Joseph*) ; sa paternité est beaucoup plus qu'une simple paternité d'adoption, de protection ou d'affection paternelle. Il semble bien qu'il faille reconnaître là une paternité proprement dite.

Mais comment concilier, dans l'espèce, une paternité proprement dite avec le fait que S. Joseph fut totalement étranger à la conception et à la génération de Jésus? D'autant plus qu'une paternité proprement dite signifierait, ici, *paternité divine,* puisque le terme corrélatif de cette

paternité serait précisément la *personne même* du Verbe de Dieu, et qu'il faudrait pouvoir dire de S. Joseph qu'il est en vérité le père du Verbe (*pater Verbi*) ? Ce qui paraît bien être contraire à l'esprit et même à la lettre de la Tradition: celle-ci réservant à Dieu le Père, et d'une manière exclusive, le titre de Père du Verbe (*Pater Verbi*), alors que, par ailleurs, la B. V. M. I., mère de Dieu, est appelée « *mater Verbi* ».

A moins donc d'admettre que, entre la paternité de conception, de génération, au sens réel du mot, et une simple paternité morale, d'adoption, de protection, il y a place pour une paternité proprement dite, d'un genre à part, on devra conclure que les textes scripturaires précités exigent une interprétation dans le sens d'une simple paternité morale, de protection et d'adoption.

Voilà, en effet, le sens précis du problème.

Car si, d'une part, on doit soutenir que la génération humaine du Verbe Incarné s'est faite en dehors de toute coopération maritale de la part de Joseph; d'autre part, ce serait méconnaître le sens obvie et très explicite des textes cités plus haut que d'y voir seulement une paternité d'adoption.

Il faut par conséquent avouer que la paternité selon la chair n'épuise pas la notion de *paternité proprement dite*, avec les droits et privilèges qui en sont l'apanage.

Mais où trouver la solution de ce problème?

Sans aucun doute, là seulement où, en dehors de toute coopération maritale, S. Joseph est mis en relation de paternité avec le fruit dela maternité divine, c'est-à-dire dans le mariage de Joseph et de Marie. Ceci, du reste, semble insinué très clairement dans le texte sacré:

Jacob autem genuit Joseph VIRUM MARIÆ DE QUA *natus est Jesus... Missus est angelus Gabriel ad* VIRGINEM DESPONSATAM VIRO, etc. . . *Ecce concipies in utero*, etc. . .

Exactement, il s'agit de déterminer en quel sens ou dans quelle mesure le mariage, *comme tel*, donne aux *conjoints*, par la seule raison de son existence, la formalité ou qualité de principe par rapport à l'enfant; et d'appliquer ces considérations au mariage de Joseph et de Marie par rapport à l'Enfant Jésus.

DEUX SOLUTIONS OPPOSÉES

1ère SOLUTION.

Le mariage, le lien conjugal, de lui-même, constitue l'homme et la femme en société conjugale, ou domestique, en famille, que l'on qualifie très justement de cellule sociale.

De cette société, l'homme est le chef moral et juridique, et, comme tel, dépositaire officiel de ses droits, devoirs et responsabilités. Tant que la famille ne se compose que des époux, la qualité de chef de famille coïncide avec celle de chef de la femme (*homo caput mulieris*).

Mais il y a plus.

Par le fait même que l'homme et la femme sont, en vertu du mariage, constitués en société conjugale, ils deviennent de ce seul chef, *principe* indissoluble de procréation, principe de l'enfant; en d'autres termes, ils sont déjà *père et mère de droit;* et l'enfant est déjà contenu de droit, dans le fait même de leur mariage; de sorte que la procréation elle-même n'est que la mise en oeuvre d'un droit existant par le fait du mariage.

Le droit paternel est donc compris dans le droit de chef de la société conjugale, de chef de famille; et la base première du droit paternel est précisément le droit marital sur la fécondité de son épouse.

En somme, l'action maritale dans la procréation se réduit au rôle de condition normalement requise, non pour produire la paternité avec les droits et privilèges qui lui sont inhérents, mais pour lui fournir le *sujet* sur lequel elle doit s'exercer.

Si donc la fécondité était, par exemple, l'effet (par impossible) d'une force spontanée, ou d'une action miraculeuse, le fruit qui en résulterait se trouverait, de plein droit,soumis à l'autorité paternelle de l'époux de sa mère, et l'époux serait par là même en possession de tous les droits et privilèges de la paternité proprement dite; de plein droit, l'enfant serait l'enfant de la famille, dont il deviendrait la consécration vivante et définitive.

Une femme mariée, par le fait de son mariage, a élevé les prérogatives de son sexe à une dignité qui en est inséparable tant que dure le lien conjugal, à savoir la dignité d'épouse. Infidèle, elle viole les droits maritaux et paternels de son époux, sa faute constitue le crime d'adultère.

Mais par contre, dans la fidélité, sa *maternité*, même en dehors de toute coopération maritale, est nécessairement une maternité d'épouse, laissant intacts les droits de l'époux, du chef de famille, sur sa fécondité et ses fruits; de sorte que, en raison du lien conjugal qui l'unit à son époux, celui-ci est nécessairement principe paternel là où son épouse est principe maternel.

Il n'en serait pas autrement du côté de l'époux, si celui-ci pouvait être père en dehors de toute relation conjugale.

Bref, entre époux fidèles, en vertu même du mariage, il y a nécessairement communication de paternité et de maternité; en d'autres termes l'époux est nécessairement père là où son épouse est mère.

Il ne reste plus qu'à appliquer ces principes au problème qui nous occupe, pour en voir la solution.

La conception et maternité virginale de Marie laisse intacts les droits de son époux sur sa fécondité; et, par le fait même, en vertu précisément du lien conjugal qui l'unit à lui, cette maternité transforme les droits d'époux en droits paternels, si bien que Marie devenant mère du Verbe Incarné, S. Joseph en devient le père, avec toutes les prérogatives que comporte ce titre. Et cela d'autant plus que le mariage de Joseph et de Marie, dans les desseins de la divine Providence, n'avait pas d'autre but que de constituer la *famille humaine* du Verbe Incarné.

Ainsi donc, la paternité de S. Joseph, à l'égard du Verbe Incarné, est aussi réelle que son mariage avec Marie; en d'autres termes, S. Joseph doit être dit père du Verbe Incarné, de Jésus, aussi véritablement qu'il est dit « époux de Marie », puisque la vérité de son titre de « père » est basée précisément sur son titre d'époux.

Telle semble bien être la doctrine de saint Augustin, tout particulièrement au Livre Ier sur le Mariage et la concupiscence (leçons du 2me Nocturne de l'octave de la Solennité de S. Joseph).

Cette doctrine est exposée longuement et en détail par Corneille Lapierre (Cornelius a Lapide), dans son commentaire sur le verset 16 du Chap. I de saint Mathieu; et brièvement résumée par le même auteur au verset 33 du chapitre 2 de saint Luc.

Saint Joseph appartient donc de plein droit paternel à l'ordre de l'Incarnation.

2ème SOLUTION.

Si bien fondée que puisse paraître cette doctrine; si consolante qu'elle soit pour les fervents du culte de S. Joseph, la thèse de la véritable paternité de S. Joseph ne semble pourtant pas destinée à faire sur les théologiens une impression décisive, ni à rallier leurs suffrages.

En effet:

Si, *d'une part*, l'Enfant-Jésus est né *dans* la famille de Joseph, *de* son épouse légitime et fidèle; si, en vertu de la communication ou même de la communion des prérogatives, qui existe entre époux, en raison même du lien conjugal, S. Joseph, conjoint de la mère de Dieu, participe, de ce seul chef, aux droits et prérogatives de la maternité de son épouse; ce qui implique chez lui le titre et les prérogatives de père à l'égard de Jésus ; et cela, avec d'autant plus de raison que, dans les vues de la divine Providence, le mariage de Joseph et de Marie n'avait pas d'autre but que cette paternité même; si, pour ces motifs, la paternité de S. Joseph est, dans un certain sens, beaucoup plus qu'une simple paternité d'adoption et de protection; *d'autre part*, il est peut-être encore beaucoup plus vrai que Jésus n'est pas né de (*ex*) cette famille, du (*ex*) mariage légitime de Joseph et de Marie, qu'il n'est pas le fruit de leur union.

Entre naître *dans* une famille et naître *de* cette famille, il y a manifestement une distance irréductible.

Or, au sens propre du mot, le fils d'une famille, c'est celui qui est né *de* cette famille, la paternité proprement dite implique génération ; n'est vraiment père que celui qui est principe, dont un fils procède.

Ce que, du reste montre bien la nature même du mariage. Le mariage, en effet, par essence et primordialement, consiste dans le droit mutuel et exclusif à la vie conjugale, c'est-à-dire dans le droit mutuel et exclusif de poser des actes qui, d'eux-mêmes, sont aptes à la procréation. Assurément, le but primordial, la principale raison d'être du mariage, c'est non pas précisément un milieu familial à donner à l'enfant, mais l'enfant lui-même, l'enfant à engendrer.

Oui, sans doute, par le fait même du mariage, les époux sont parents de droit, c'est-à-dire qu'ils ont le droit de devenir parents; mais, en réalité, ils ne sont parents que par la procréation elle-même.

Oui, sans doute, par le fait même de leur mariage, les époux sont

constitués en foyer conjugal, en foyer domestique, en principe familial si l'on veut; mais ce principe familial ne deviendra famille complète, famille ayant atteint son but primordial, que par le fait de la génération, en vertu de laquelle ils deviennent parents au vrai sens du mot.

Il est certain que engendrer, au sens complet du mot, ne signifie pas seulement mettre au monde, mais implique également l'éducation comme son complément et quasi-prolongement normal; et que, par suite, l'éducation à elle seule, même isolée de la procréation, peut être appelée aussi une génération. On peut dire en toute vérité « paternité du coeur, paternité de l'esprit. . ., fils de l'esprit », etc.; toutefois, il n'y a là qu'une paternité d'analogie.

Quant au problème qui nous occupe, il est hors de doute que le Verbe Incarné était la raison d'être du mariage de Joseph et de Marie. Mais ce mariage n'avait certes pas pour but de faire des deux époux le principe générateur de l'Enfant-Jésus; à cet égard, Marie fut le principe unique, exclusif, sous l'action de l'Esprit-Saint. Le but de ce mariage ne pouvait pas être non plus l'éducation de l'Enfant-Jésus; ce qui eût conféré à S. Joseph une paternité spirituelle, au sens étymologique du mot. Il serait blasphématoire de soutenir que, de ce point de vue, saint Joseph était le père de l'esprit et du coeur de l'Enfant-Jésus.

Que reste-t-il donc comme but de ce mariage?

Simplement de fonder un foyer dans lequel l'Enfant-Jésus naîtrait de l'épouse Vierge; ce qui, pour Joseph, signifiait paternité légale, officielle, avec tous ses droits et prérogatives, mais rien de plus.

Il va sans dire que cela n'affaiblit nullement l'ineffable et incomparable intimité qui unissait entre eux les membres de la Sainte-Famille, et dont le centre rayonnant était le Coeur de Jésus. S'il y a, en cela, paternité, ce n'est pas du côté de S. Joseph, mais bien plutôt du côté de Jésus.

* * *

Voilà, certes, au sujet de la paternité de S. Joseph, deux positions bien différentes.

Laquelle des deux a raison?

Probablement ni l'une ni l'autre, d'une manière absolue; et toutes les deux, selon les points de vue ramenés à une juste mesure. En défini-

tive, c'est une controverse vraisemblablement sans issue; en tous cas, sans résultat appréciable pour favoriser le culte de S. Joseph, sous le rapport d'une paternité proprement dite.

Faut-il donc se contenter de reconnaître en S. Joseph une sorte de paternité mystique, d'un caractère assez vague, du reste; et de mettre en relief: d'une part, l'incomparable sainteté qu'il a dû puiser au contact quotidien si intime, avec le Verbe Incarné et sa mère, dans l'exercice de ses fonctions de chef de famille, de protecteur, de nourricier (*Filii Dei nutritie*: litanies de S. Joseph) ; d'autre part, l'importance universelle de ces fonctions elles-mêmes de protecteur et de nourricier, qu'il devait être appelé à exercer dans l'Eglise, celle-ci n'étant en somme que le prolongement normal de la Sainte-Famille. Faut-il se contenter de cela?

Oh! non, loin de là. Car la pauvreté d'un tel résultat, au double point de vue doctrinal et pratique, provient, à n'en pouvoir douter, d'une lacune dans le point de départ.

REPRISE DE LA QUESTION

De quoi s'agit-il, en effet?

Exactement de savoir dans quelle mesure le fait d'être uni à Marie par les liens du mariage, le fait d'être son conjoint, rend S. Joseph participant de la maternité divine; en d'autres termes, le constitue *conjoint de la maternité divine comme telle.*

La solution doit donc être cherchée dans la nature du mariage de Joseph et de Marie: non en fonction de sa nature de mariage comme tel, mais en fonction de la maternité divine comme tel, ou plus exactement en fonction du fruit de cette maternité, c'est-à-dire en fonction du Verbe Incarné, précisément comme conçu et enfanté par l'épouse de ce mariage.

A la vérité, la propagation de la vie étant la raison d'être primordiale du mariage et de la famille, le mariage, à proprement parler, ne saurait être considéré tout d'abord, sinon par rapport à l'enfant.

Le mariage et la famille sont en fonction de l'enfant, au double point de vue de la causalité finale et de la causalité efficiente; en d'autres termes, l'enfant est en même temps le but et le fruit du mariage et de la famille.

La causalité finale étant la première dans l'ordre d'intention, il

s'ensuit que, sous le rapport de la finalité, c'est en fonction de l'enfant qu'il faut tout d'abord déterminer la nature du mariage, dont la famille elle-même est la fin immédiate; de sorte que, sous le rapport de cette primordialité de la fin, l'ordre logique demande qu'on énumère ainsi les éléments constitutifs de la famille, au sens complexe du mot: *enfant, famille* et *mariage,* au lieu de *mariage, famille, enfant,* que demande l'ordre chronologique et d'efficience.

Du point de vue de la causalité efficiente, la priorité appartient évidemment à la cause; l'effet dépend de la cause, et la nature de l'effet dépend de la nature de la cause et de sa causalité.

Il faut ajouter à cela que l'enfant est, à vrai dire, le prolongement des parents, qui se survivent ainsi en lui.

L'enfant complète, il est vrai, et couronne la famille et même le mariage, mais pour permettre à la famille de *se survivre,* de se perpétuer; si bien que l'enfant, tout en restant le but du mariage et de la famille, leur reste néanmoins subordonné.

Toutefois, la famille elle-même, complétée et couronnée par l'enfant n'est que le chaînon, le lien de continuité d'une immense chaîne qui se déroule dans le temps et dans l'espace, et dont chaque famille n'est qu'un anneau. Pour comprendre la famille (l'enfant inclus), il faut donc la considérer en fonction de la chaîne tout entière.

De ce point de vue, la raison d'être de la famille relève d'une institution fondamentale qui dépasse infiniment chaque famille et chaque mariage en particulier.

Sous ce rapport de la continuité et de l'institution de la famille et du mariage, il est très juste de dire que pour une famille en particulier le fait qu'un enfant est engendré d'une façon merveilleuse en dehors, ou mieux, au-dessus des lois du mariage, de toute coopération maritale, ne modifie en rien les grandes lois de l'institution ou de la raison d'être de la famille; de sorte que cet enfant demeure, en toute vérité, le fils de la famille comme telle.

Le vrai point de vue du problème.

Tout cela reste, cependant, en dehors du vrai point de vue de la question. Car ce qui constitue la maternité divine comme telle, ce n'est

pas le fait d'avoir conçu et enfanté d'une manière merveilleuse (une telle maternité pourrait se terminer à une simple créature; il est parfaitement concevable qu'une maternité virginale enfante un homme, et par suite demeure une maternité humaine). Ce qui constitue la maternité divine comme telle, c'est précisément qu'elle a pour terme, non pas un homme, une personne humaine, mais un Dieu, une personne divine.

Or, de ce point de vue, la maternité divine dépasse toute maternité humaine, même merveilleuse, de toute la transcendance que possède une personne divine par rapport à une personnalité humaine. C'est exactement là qu'il faut chercher le caractère unique de la maternité divine.

LA DOCTRINE.

Si la maternité engendre *dans* la nature, *selon* la nature, c'est formellement et précisément à la personne qu'elle se termine; c'est la personne, et non la nature, qui est engendrée.

Par sa maternité divine, la B. V. M. I. engendre donc en toute vérité la personne même du Verbe de Dieu, c'est-à-dire une personne divine, préexistant de toute éternité, infinie, immuable, une personne Acte-Pur; Elle l'engendre en toute vérité, quoiqu'elle ne l'engendre que dans la nature humaine, ou selon la nature humaine. Ainsi donc, la corrélation impliquée par la maternité entre mère et enfant, et qui met la mère et l'enfant sur un plan d'égalité, dans le même ordre, en quelque sorte au même niveau, cette corrélation est réalisée ici entre la B. V. M. I. et la personne infinie, préexistante, éternelle du Fils de Dieu, mettant ainsi la B. V. M. I. sur un même niveau, dans un ordre d'égalité avec cette personne infinie, éternelle, immuable du Fils de Dieu; non pas sans doute, en abaissant la personne préexistante du Verbe à terminer dans le temps une maternité humaine, finie, et donc à une *nouvelle* actualité de fils, finie et mesurée par le temps; mais en élevant cette maternité à l'actualité préexistante, éternelle, *de Fils de Dieu*, (*non conversione Verbi in actualitatem filiationis humanae, sed assumptione maternitatis in actualitatem aeternam Filii praeexistentis Dei*) ; de sorte que la double génération, la double filiation du Verbe Incarné (la filiation divine et la filiation humaine) se termine à une seule et même actualité de fils, à un seul et même *être* de fils (*esse Filii*), savoir, à l'actualité, à l'*être* de Fils de Dieu.

Ceci semble de toute évidence. Car une maternité divine n'est divine précisément que parce qu'elle a une personne divine pour terme.

Or en Dieu, en une personne divine, il ne peut y avoir ni changement, ni nouveauté, ni mouvement quelconque; tout ce qu'il peut y avoir de mouvement, de devenir, dans la génération humaine du Verbe doit donc se trouver exclusivement du côté de la maternité divine, de la B. V. M. I. Et, si paradoxal que cela puisse paraître, il faut nécessairement affirmer que, en vertu de la maternité divine, ce n'est pas le Verbe qui devient fils de Marie, mais c'est Marie qui devient mère du Fils de Dieu.

En vertu de quoi, ou en fonction de quoi, le mouvement, le devenir qui a pour point de départ l'action maternelle de Marie, peut-il ainsi aboutir à l'actualité éternelle de Fils de Dieu?

Evidemment, ce ne peut être qu'en vertu de la potentialité maternelle, de la mise en oeuvre de cette potentialité, ou de l'actualité même du Verbe.

I

Potentialité maternelle et génération humaine du Verbe: ou le Verbe procédant, dans le temps, de la potentialité maternelle de Marie, « *natus* EX *Virgine* »; ou la B. V. M. I., en vertu de sa maternité divine, *principe* d'où procède le Verbe, selon la chair.

UN SOPHISME.

Conformément aux lois essentielles de toute génération humaine, le Verbe ne peut être dit fils de Marie que dans la mesure où il procède d'elle par voie de génération, et donc de la potentialité, des virtualités maternelles de Marie, comme d'un principe générateur.

Mais rien ne peut procéder d'un principe, sans être précontenu dans ce principe.

Le Verbe de Dieu ne peut donc procéder des virtualités maternelles de la B. V. M. I. que dans la mesure où il est précontenu dans ces virtualités.

Or, s'il est évident que le Verbe ne peut pas être contenu, comme éternel, ni selon la potentialité naturelle, dans les virtualités maternelles de Marie, par ailleurs, il ne paraît pas moins certain que, étant fils de Marie dans le temps, procédant de Marie, de la génération maternelle, le

Verbe de Dieu doit être précontenu dans ces virtualités maternelles, non selon la potentialité naturelle, mais selon la potentialité obédientielle, c'est-à-dire, dans l'espèce, selon qu'elles sont soumises à l'action de l'Esprit-Saint.

Il semble donc bien que, en vertu de la potentialité obédientielle, en raison de laquelle les virtualités maternelles de Marie, sous l'action de l'Esprit-Saint, deviennent le principe générateur du Verbe, ce même Verbe est pour ainsi dire obédientiellement précontenu dans les virtualités maternelles de Marie.

SOLUTION.

Que faut-il penser de ce raisonnement?

D'une manière générale, il revient à dire que l'action maternelle de la B. V. M. I. est le principe, pour le Verbe, d'une nouvelle actualité de fils, actualité précontenue dans les virtualités maternelles, et passant de la puissance à l'acte, sous l'action fécondante de l'Esprit-Saint.

Or, du point de vue théologique, c'est du pur Arianisme, et du point de vue philosophique, c'est un sophisme qui, ne distinguant pas entre une actuation par actualité Acte-Pur et une actuation par actualité finie, tirée de la puissance qu'elle actue, aboutit simplement à ajouter à une personnalité infinie, une actualité personnelle tirée d'une virtualité créée.

Si une puissance, un mouvement, une activité, etc., a pour terme ou acte propre une actualité infinie, une actualité Acte-Pur, ce ne peut pas être évidemment en ce sens que l'actualité infinie reçoit de cette puissance, de ce mouvement, de cette activité, une *nouvelle* manière d'être, passant ainsi elle-même de la puissance à l'acte, en fonction de cette puissance, de ce mouvement, ou de cette activité; mais exclusivement en ce sens que cette puissance ou potentialité, ce mouvement, cette activité est élevée, en quelque sorte, tirée à l'actualité Acte-Pur.

Bref, ce n'est pas l'acte pur qui est en fonction de la puissance qu'il actue, du mouvement dont il est le terme, de l'activité dont il procède ; mais bien cette puissance, ce mouvement, cette activité qui est en fonction de l'acte-pur, de l'actualité infinie; conséquemment, cette élévation ou traction est conditionnée et mesurée par l'acte pur lui-même.

Que, dans l'espèce, la maternité divine ait lieu précisément par élévation, par traction à la personnalité infinie, acte pur, du Verbe, cela ressort de la notion même de l'union hypostatique.

Qu'est-ce, en effet, que l'union hypostatique, sinon l'*assomption* à la personnalité du Verbe, de la nature humaine individuelle qui procède de la maternité de Marie (*assumptione humanitatis* IN *Deum*). Et qu'est-ce que la maternité divine, sinon le fait d'être principe d'une nature humaine que le Verbe termine personnellement, c'est-à-dire que le Verbe assume à sa personnalité de Verbe; de sorte que le Verbe assume cette nature humaine, précisément en tant qu'elle procède de la maternité divine et que, de son côté, la maternité divine est principe de cette nature, précisément en tant qu'assumée par le Verbe.

En d'autres termes, l'union hypostatique et la maternité divine sont nécessairement en fonction l'une de l'autre; ce qui revient à dire que la maternité divine est nécessairement *en fonction du Verbe* assumant à sa personnalité la nature dont Marie est le principe maternel.

La raison d'être de ce mouvement en vertu duquel la maternité divine a pour terme propre la personnalité du Verbe, cette raison d'être se trouve donc non dans les virtualités maternelles, même fécondées par l'action de l'Esprit-Saint, mais précisément dans l'actualité personnelle du Verbe.

II

L'ACTUALITÉ PRÉEXISTANTE DU VERBE ET LA GÉNÉRATION HUMAINE DU CHRIST.

Bien que la nature humaine implique en elle-même ordre à la subsistence, puissance de subsister, ou subsistibilité (*ratio subsistendi*) ; et que, par le fait de l'union hypostatique, cette subsistibilité soit réellement et intrinsèquement actuée par l'actualité de la subsistence propre du Verbe, cependant, il y aurait contradiction à considérer cette actuation comme une sorte d'extension de la subsistence du Verbe, de telle sorte que, par le fait de l'Incarnation et de la maternité divine, la subsistence du Verbe exercerait une fonction nouvelle qu'elle n'exerçait pas auparavant, à savoir, en étendant son actualité de subsistence à une raison de subsister qui lui était étrangère.

Evidemment, une telle extension d'actualité, une nouvelle fonction de subsistence tirerait toute sa raison d'être de la subsistibilité de la nature humaine assumée et de la maternité de Marie.

Or tout cela n'est qu'un arianisme à peine déguisé, puisque c'est attribuer à l'acte pur une certaine extensibilité, et donc une certaine potentialité; ce qui répugne absolument.

En somme, l'union hypostatique, au sens précisif, revient donc à ceci: l'assomption, la traction de la nature humaine (procédant de Marie), selon toute sa subsistibilité, ou mieux selon sa subsistibilité absolue, à la subsistence acte pur du Verbe.

Comme il a été dit plus haut, en assumant ainsi la nature humaine en tant que procédant de la maternité de la B. V. M. I., le Verbe assume par le fait même à sa personnalité cette maternité comme maternité, c'est-à-dire comme principe d'où procède la nature assumée. De sorte que la maternité divine, comme maternité, est nécessairement en fonction de la personnalité préexistante du Verbe. Et ainsi, la même et unique traction (ou élévation, ou assomption), est la raison d'être de l'union hypostatique et de la maternité divine.

Bien plus, le Verbe, comme personne distincte, au sein de la Trinité, étant constitué précisément par sa relation de Fils comme tel (*Ut a Patre*) c'est-à-dire par sa relation de filiation divine, il faut nécessairement dire que la maternité divine, comme telle, consiste formellement dans la traction, l'élévation de la maternité de la B. V. M. I. à la Filiation éternelle du Verbe, ou plus théologiquement, à la relation éternelle de Fils de Dieu.

En somme, la maternité divine est constituée par la subordination (élévation, traction) de la maternité de Marie à la Filiation éternelle du Verbe. Et par le fait, cette subordination (et donc la maternité divine) est conditionnée, mesurée par l'actualité même de la relation éternelle de Fils de Dieu, ou simplement par la Filiation divine, et donc infiniment de l'infinité même de l'actualité de Fils de Dieu; en sorte que la B.V.M.I. est ainsi subordonnée à son Fils préexistant, selon la plénitude absolue de toute la potentialité et virtualité maternelle.

En d'autres termes, en raison précisément de sa préexistence infinie, c'est le Fils de Dieu lui-même qui subordonne à son actualité éternelle, infinie de Fils, (donc infiniment, universellement) la potentialité, les

virtualités maternelles de Marie. Ou encore: à l'encontre de toute autre maternité, de toute filiation créée, c'est, en toute vérité, du Fils préexistant que procède la mère, comme telle, et qu'elle procède ainsi, selon la plénitude absolue de ses virtualités maternelles.

Or les virtualités maternelles commencent avec la conception elle-même. Dès le premier instant de sa conception, Marie est donc universellement subordonnée à son Fils préexistant, et tout le processus de la maternité divine était déjà contenu dans l'Immaculée Conception, qui était ainsi, en toute vérité, la *prématernité* divine.

En raison de cette prématernité divine, impliquée dans l'Immaculée Conception, c'est donc non seulement la maternité de Marie, mais encore sa Virginité qui était ainsi subordonnée à la Filiation éternelle du Verbe.

Il y a plus.

C'est en quelque sorte au sein même de cette subordination impliquée dans l'Immaculée Conception que s'est opérée la conception du Verbe.

Ceci demande à être expliqué.

Par le fait même de concevoir Jésus en son sein, la Vierge Marie a été constituée *principe*, dans une génération dont la personne du Verbe était le terme engendré.

Evidemment, la Vierge Marie n'a pu être constituée ainsi principe du Verbe qu'à la condition d'être élevée, comme principe générateur, à la hauteur du terme engendré, c'est-à-dire à la hauteur de la personne même du Verbe; et cette élévation n'a pu se faire qu'en fonction d'un principe divin lui-même.

Or, étant donnée l'opposition personnelle impliquée entre le principe générateur et le terme engendré, cette élévation n'a pu se faire:

1° ni en fonction de la personne même du Verbe, qui est ici terme, et, comme tel, opposé au principe générateur dont il procède;

2° ni en fonction de la Trinité comme Dieu-Un, ou de Dieu comme nature ; car il ne saurait y avoir d'opposition entre la Trinité Dieu-Un et la personne distincte du Verbe.

Ce ne peut donc être qu'en fonction de la personne du Père, ou de la personne du Saint-Esprit.

Si cette élévation avait lieu en fonction de la personne du Père, dont toute la relation personnelle distincte consiste à être principe générateur du Verbe dans la nature divine, la Vierge Marie aurait été élevée, de ce chef, à être principe générateur du Verbe dans la nature divine, ce qui est contre la foi, et, d'ailleurs, absolument impossible.

Reste donc la personne du Saint-Esprit (*concepit de Spiritu Sancto*). Mais, précisément, la personne du Saint-Esprit étant constituée, comme personne distincte, par la relation de procession passive à l'égard du Père et du Fils (*ex Patre Filioque*), *son rôle personnel* ne saurait être un rôle de *principe* par rapport à la personne du Fils dont il procède.

Le rôle personnel du Saint-Esprit, dans la conception du Verbe, doit donc nécessairement être en fonction du principe (*ex Patre Filioque*) dont il procède, ou en fonction de la procession même qui le constitue personne distincte et opposée à ce principe dont il procède.

Or ceci implique, par rapport à la conception du Verbe dans le sein de Marie, priorité du rôle du Fils, et de la procession qui le constitue Fils, sur le rôle de l'Esprit Saint.

Ce qui revient à dire, pour Marie, que, de la double subordination (au Verbe et au Saint-Esprit) impliquée dans le fait de la conception du Verbe, la subordination à la personne du Verbe possède la priorité sur la subordination à la personne du Saint-Esprit ; de sorte que:

1° la Vierge Marie, l'Immaculée Conception est subordonnée au Verbe comme Fils, avant de le concevoir dans son sein; le fait de la conception n'étant ainsi que la fécondation de cette subordination même;

2° considérée du côté des personnes divines, la conception du Verbe est en fonction du Verbe lui-même subordonnant à sa personne, par l'Esprit Saint, la fécondité maternelle de *son Immaculée;* ou, plus complètement, est en fonction du Père lui-même subordonnant à la personne de son Fils, par l'Esprit Saint, la fécondité maternelle de l'Immaculée.

On ne saurait isoler une personne divine des deux autres. Partout où une personne divine joue un rôle *personnel,* les deux autres sont

nécessairement impliquées, selon le caractère propre de leur personnalité. Ainsi donc, la subordination au Verbe, impliquée dans la maternité divine selon tout son processus (immaculée Conception et génération du Verbe), exige, à son tour, subordination aux deux autres personnes de la Sainte Trinité, au Père et au Saint-Esprit, selon le caractère distinctif des relations qui les constituent; et, par le fait même de la maternité divine, la B. V. M., en étant élevée à l'ordre du Fils de Dieu, se trouve élevée à l'ordre de toutes les processions divines; appartenant ainsi au Fils, et, par le Fils ou dans le Fils, à toute la Trinité, au Père et au Saint-Esprit.

La paternité de S. Joseph.

I

Par le fait que Marie, dans son immaculée conception, dans sa virginité, ses virtualités maternelles et sa maternité, appartient ainsi au Verbe, d'une subordination ou appartenance antécédente, universelle et absolue, il s'ensuit nécessairement que son mariage avec S. Joseph ne pouvait se faire qu'en fonction de cette même personne du Verbe. Ce qui doit s'entendre:

a) Sous le rapport du mariage:

1° en ce sens, que le Verbe élève, assume, en quelque sorte, S. Joseph à être le conjoint de la B. V. M. I., à ne faire *qu'un* avec elle, en fonction de cette subordination; de telle sorte que, en vertu même de son mariage, S. Joseph est constitué *le conjoint* de la subordination de Marie à la personne du Verbe;

2° en ce sens que, par ce mariage, le Verbe admet S. Joseph à participer à ses propres droits universels, absolus, sur la B. V. M. I. et ses virtualités maternelles.

De toute évidence, il s'agit, ici, d'un mariage unique, dont le Verbe lui-même est, en quelque sorte, le principe, le lien et la mesure.

b) Sous le rapport de la filiation humaine du Verbe et, par conséquent, de la subordination impliquée dans la maternité divine, par rap-

port au Verbe; en d'autres termes, sous le rapport du Verbe, *se* constituant ou constituant son *moi personnel, terme personnel* de cette maternité, et donc de cette subordination impliquée dans la maternité.

Etant donné que,

1° d'une part, à cause de la subordination et appartenance universelle de Marie (immaculée conception, virginité, virtualités maternelles, fécondité, conception) à la personnalité du Verbe, le mariage de saint Joseph et de la Vierge Marie s'est opéré en fonction de la personnalité même du Verbe, qui est ainsi la raison d'être, la mesure et même le principe de ce mariage;

2° d'autre part, cette subordination est formellement et tout d'abord en fonction de la personnalité du Verbe, comme engendrée par Marie, c'est-à-dire, comme terme personnel de la génération maternelle, ou de la maternité divine;

il faut nécessairement conclure que le mariage de Joseph et de Marie s'est opéré en fonction de la personnalité du Verbe, fils de Marie, ou du Verbe *procédant* de la maternité divine; de sorte que toute la raison d'être, la mesure et même le principe de ce mariage, c'est précisément la raison de filiation humaine du Verbe de Dieu (*filius hominis*).

Ainsi donc, c'est le Verbe qui *se* donne à lui-même S. Joseph pour père, en le constituant par le mariage, conjoint de son Immaculée; et la mesure de cette paternité n'est autre que la personne même du Verbe, en tant que procédant de la maternité divine, ou encore, en tant que subordonnant la maternité divine, les virtualités maternelles de l'Immaculée, à sa relation de Fils de Dieu.

De toute évidence, cela constitue saint Joseph dans une paternité infiniment supérieure à toute paternité créée, et qui n'a d'égale que la maternité divine elle-même.

En devenant le conjoint de l'Immaculée, S. Joseph devient formellement le conjoint de la maternité divine comme telle; et, dans la même mesure, conjointement avec son épouse, appartient à l'ordre même de l'Incarnation.

II

La B. V. M. I. étant, par le fait de sa maternité divine, subordonnée, dans le Fils et par le Fils, aux deux autres personnes de la Sainte-Trinité, S. Joseph, en devenant le conjoint de la maternité divine, devient, de ce chef, le conjoint de cette subordination; de sorte que, par le fait de son mariage avec la B. V. M. I., S. Joseph est élevé, dans le Verbe et par le Verbe, à l'ordre même de la Sainte-Trinité.

CONCLUSION

Comme la maternité divine, dont elle n'est, en vérité, que la réplique, la paternité de S. Joseph ne peut être comprise, sous son vrai jour et selon sa vraie mesure, qu'en fonction de la personne même du Verbe Incarné.

A vrai dire, toute la théologie Mariale, la théologie de S. Joseph, et, par suite, la théologie de la Sainte-Famille sont ainsi nécessairement en fonction de la théologie du Verbe Incarné.

F. BLANCHIN, o. m. i.

Législation matrimoniale civile et canonique au Canada

ÉTUDE DE DROIT COMPARÉ

Le problème de la délimitation des juridictions ecclésiastique et civile est l'un des plus épineux que pose l'économie chrétienne. Depuis la paix constantine il est à l'origine de presque tous les conflits entre le sacerdoce et l'empire, et chaque jour il soulève des cas de conscience nouveaux. Parmi les questions autour desquelles gravite le débat, il faut mentionner, à part, celle du mariage et de ses effets intrinsèques. L'une et l'autre puissances ayant à légiférer, selon leur compétence respective, sur le contrat matrimonial, le choc des pouvoirs y est plus fréquent, partant plus aigu.

Souvent on entend louer la large mesure de liberté octroyée à l'Eglise dans l'exercice des fonctions sacrées par les statuts fondamentaux de notre droit constitutionnel, particulièrement dans la province de Québec. C'est juste, et nous ne voulons pas y contredire absolument. Nous ne saurions toutefois y souscrire sans nuance: nous croyons qu'il ne faut ni exagérer ni trop exalter cette heureuse harmonie entre nos lois civiles et les lois canoniques, car un examen quelque peu attentif et minutieux révèle des désaccords nombreux, profonds et funestes.

L'objet de la présente étude est d'établir une comparaison entre la législation de l'Eglise et celle de l'Etat, dans les diverses provinces canadiennes, touchant le mariage et les problèmes connexes, de façon à mettre en lumière les points d'accords et les dispositions divergentes ou contradictoires de l'un et l'autre droit.

I — DES RELATIONS ENTRE L'ÉGLISE ET L'ÉTAT AU CANADA

Il ne serait pas sans utilité d'esquisser d'abord, dans une enquête liminaire, la nature des relations entre l'Eglise et l'Etat au Canada, et plus spécialement dans la province de Québec. C'est une question préalable dont la solution, étroitement liée à notre sujet, suscitera des éclaircissements singulièrement lumineux en déterminant le sens et la portée de certaines de nos lois civiles, en précisant la pensée des législateurs en matière de juridiction mixte.

Nous consacrerons donc quelques pages à l'examen sommaire des diverses théories théologico-juridiques concernant les relations entre l'Eglise et l'Etat, à faire, d'une manière schématique et abrégée, l'histoire de l'union entre les deux pouvoirs et de ses vicissitudes, à exposer le système en vigueur actuellement dans notre pays.

A. — Des diverses théories concernant les relations entre les deux puissances

On peut classer en deux catégories bien marquées les diverses opinions des théologiens et des juristes relatives aux rapports entre la puissance séculière et le pouvoir ecclésiastique: d'une part, il y a les partisans de la séparation, de l'autre sont les défenseurs et les protagonistes de l'union entre les deux puissances.

De la séparation entre l'Eglise et l'Etat

Les théoriciens du premier groupe, communément appelés libéraux, dénoncent tout contact officiel et juridique entre l'autorité civile et l'autorité religieuse, au nom de la diversité des fins et des moyens qui conviennent à l'une et à l'autre. L'Etat,[1] prétendent-ils, doit ignorer l'Eglise en tant que société organique: il a le devoir de veiller à la liberté de conscience individuelle, mais doit se garder de reconnaître légalement

[1] L'Etat ou la société civile dont il est question ici peut se définir comme on sait: *Unio moralis plurium familiarum ad bonum commune, quod est felicitas naturalis imperfecta hujus vitae* (Gredt, *Elementa Phil.*, ed. 5, t. 2, p. 417). L'Eglise comme corps organique se définit: *Societas christifidelium baptizatorum, a Christo Domino instituta, ad sanctificandos homines, potestate sacra a Christo instructa.*

une confession particulière, moins encore doit-il lui accorder des privilèges en dehors de ceux qui sont concédés aux associations privées de droit commun.

Il y a lieu cependant de distinguer entre le *séparatisme laïc* et souvent athée des Etats irréligieux ou persécuteurs et le *séparatisme indifférentiste* des Etats neutres. Celui-là désavoue et rejette la religion naturelle elle-même, récusant la valeur sociale et salutaire des principes les plus fondamentaux de l'ordre divino-humain, qui régissent les rapports des créatures avec leur Créateur; celui-ci équipare tous les cultes et les réduit en quelque sorte au même niveau, n'admet aucune religion d'Etat et n'entretient pas de relations diplomatiques avec les sectes ou les Eglises répandues sur son territoire. A des degrés divers et selon des méthodes différentes, le régime de la France après la rupture du Concordat (1904-1905) et celui de la Russie soviétique à l'heure présente constituent des exemples trop déplorables hélas! de l'athéisme officiel et gouvernemental. La Constitution organique des Etats-Unis reste le type classique de l'indifférentisme politique. La république voisine n'est pas explicitement et formellement sans Dieu; au témoignage de certains théologiens, [2] elle ferait même profession de christianisme, un christianisme vague il est vrai, à sympathie protestante et assez ressemblant au déisme rousseauiste. [3] Ne récite-t-on pas des prières d'inspiration chrétienne dans les chambres législatives? ne consacre-t-on pas un jour par année à rendre grâce à Dieu pour les faveurs reçues? la sanctification du dimanche n'est-

[2] Badii, *Jus Canonicum Compartum*, p. 577; Ottaviani, *Institutiones Judis Publici Ecclesiastici*, t. 2, p. 74; Bachofen, *Summa Juris Publici Ecclesiastici*, p. 149. Il faut remarquer que l'indifférentisme relatif pratiqué par certains Etats n'entend pas rompre, briser tout rapport diplomatique avec les Eglises particulières. Il est un système moins subversif parce qu'il ne s'oppose point absolument à une union partielle et mitigée entre l'Eglise et l'Etat. La Constitution allemande du 11 août 1919 se rattache à cette doctrine: elle ne reconnaît aucune Eglise d'Etat, mais elle accorde à tous les cultes le droit d'association, le droit de posséder et d'acquérir des biens, le droit de se constituer en corporations civiles autonomes. En outre les différents Etats de la confédération germanique gardent la liberté d'établir des relations diplomatiques avec les Eglises particulières.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de noter la nuance entre l'Etat indifférent et l'Etat tolérant. Le premier met tous les cultes sur un pied d'égalité, le second protège une religion spéciale, et pour éviter de plus grands maux, des guerres civiles ou des révolutions politiques, tolère les autres confessions. L'Espagne monarchique d'Alphonse XIII fut un modèle d'Etat tolérant; depuis, la république a décrété la séparation entre les deux puissances.

[3] Pâquet, *Droit Public de l'Eglise*, Principes Généraux, p. 266.

elle pas légalement obligatoire? les armées n'ont-elles pas des aumôniers protestants et catholiques rémunérés par la nation?

Le système séparatiste est fondé sur une doctrine fausse, impie et absurde. Deux sociétés qui ont un même Dieu pour auteur et père, qui sont destinées à exercer leur juridiction sur des sujets identiques, citoyens de la même patrie terrestre, et qui travaillent à la poursuite de leurs fins respectives par des moyens souvent communs, ne sont pas appelées à vivre dans un état de divorce et d'éloignement permanent, mais doivent plutôt s'efforcer de progresser dans une harmonie sans cesse croissante et entretenir des relations officielles amicales, empreintes d'un esprit de coopération mutuelle. La volonté toujours sage de l'Ordonnateur éternel ne peut point avoir d'autres desseins. [4]

Faut-il ajouter que le libéralisme fut, à toutes les époques, le prétexte des ennemis de la foi pour opprimer l'Eglise et entraver sa liberté d'action.

Il est des circonstances, nous ne le contestons pas, où l'on peut tolérer la séparation de l'Eglise et de l'Etat afin d'éviter un plus grand mal, mais il ne faut pas confondre et dire avec les libéraux catholiques que la séparation entraîne de grands avantages et qu'elle est le régime idéal pour les temps nouveaux et difficultueux que nous traversons. En toute hypothèse, la séparation n'est acceptable qu'à titre d'exception afin d'éloigner des maux plus redoutables encore. [5]

De l'union entre l'Eglise et l'Etat

Les partisans de l'union entre l'Eglise et l'Etat ne conçoivent pas tous de manière identique les rapports nécessaires entre les deux pouvoirs. Cinq théories fort divergentes pour ne pas dire opposées se présentent à nous. [6]

[4] Ottaviani, *Inst. Juris Eccl.*, t. 2, p. 85 et suiv.; Mattheus Conte a Coronata, *Jus Publicum Ecclesiasticum*, p. 122; Cavagnis, *Institutiones Juris Publici Ecclesiastici*, t. I, n. 534, 536.

[5] Ottaviani, o. c., t. 2, p. 98; Mattheus, Conte a Coronata, o. c., p. 123; Cavagnis, o. c., t. 1, n. 537; Wernz, *Jus Decretalium*, t. I, p. 14, 15.

[6] Le Père Dudon, dans le *Dictionnaire Apologétique de la Foi Catholique* (art. *Concordats*), propose d'une façon un peu différente les divers systèmes concernant les relations entre l'Eglise et l'Etat: « On pourrait peut-être, écrit-il, caractériser par quatre formules les rapports entre l'Eglise et l'Etat: l'Eglise souveraine dans l'Etat chrétien, l'Eglise protégée dans l'Etat bienveillant, l'Eglise libre dans l'Etat neutre, l'Eglise serve dans l'Etat maître. » (col. 628).

1° THÉORIE SACERDOTALE OU PAPALE. — Il se trouva au moyen âge quelques théologiens [7] pour soutenir que l'Eglise possède, de droit divin, un pouvoir direct sur les choses temporelles elles-mêmes, mais cette doctrine ne fut jamais agréée par la majeure partie de l'Ecole, encore moins peut-on affirmer que les Souverains Pontifes aient réclamé, en aucune circonstance, des privilèges si étendus. Les textes démontrent le contraire. [8]

Il est évident que tout ce qui s'accomplit dans l'ordre temporel en vue d'un but temporel demeure en dehors de la fin que l'Eglise se propose ici-bas. Or, c'est un principe indiscutable que les sociétés n'ont aucune juridiction directe excédant le champ de leur activité propre. Voilà pourquoi, il faut admettre sans hésitation que le Vicaire du Christ n'a jamais reçu de Lui un pouvoir direct touchant les choses d'ordre purement terrestre. [9] Rien d'ailleurs dans l'Evangile et la Tradition ne justifient de telles assertions.

2° THÉORIE DU CÉSARISME RÉGALIEN. — Les Gallicans, les Joséphistes, les *Juridictionalistes*, régaliens de toute école et de toute nuance,[10] accordent à l'autorité civile une juridiction plus ou moins étendue sur les choses spirituelles. L'Etat, selon eux, conserve un droit minimum de surveillance et d'inspection dans les affaires ecclésiastiques, sous le fallacieux prétexte de protéger les citoyens et le gouvernement contre des périls imaginaires, de crainte, disent-ils, que, sous le couvert de la religion, il ne se perpètre des crimes ou ne se trame des conspirations au détriment du bien commun et de la sécurité publique.

[7] Gilles de Rome, Jacques de Viterbe, Augustin d'Ancône, Henri de Crémone, Jean de Séguse, Alexandre de Saint-Elpide, Alvarez Pélage et Jean de Salisbury. Plus tard la même doctrine eut pour défenseurs Nicolas, archevêque de Palerme, Aspilcueta (Navarrus) et quelques autres. Voir Ottaviani, *Institutiones Juris Publici Ecclesiastici*, t. 2, p. 108; Badii, *Jus Canonicum Comparatum*, p. 23; Suarez, *Defensio Fidei*, III, 6.

[8] S. Gélase écrivait à l'empereur Anastase: *Duo sunt imperator Auguste quibus principaliter mundus regitur: auctoritas sacra pontificum et regalis potestas, utraque principalis, suprema utraque, neque in officio suo alteri obnoxia est... Quantum ad ordinem pertinet publicae disciplinae, cognoscentes imperium tibi suprema dispositione collatum, legibus tuis ipsi quoque parent religionis antistites.* (Pl. 49) 42). Grégoire II disait non moins clairement: *Quemadmodum pontifex introspiciendi in palatium potestatem non habet, ac dignitates regias conferendi, sic nec imperator Ecclesias introspiciendi...* (Voir Ottaviani, *o. c.*, p. 107).

[9] Tarquini, *Juris Publici Ecclesiastici Institutiones*, p. 35; Ottaviani, *o. c.*, t. 2, p. 109.

[10] Marsile de Padoue et Jean de Jandun furent les initiateurs du césarisme. Voir Ottaviani, *o. c.*, t. 2, p. 116.

L'Eglise, société parfaite et souveraine de par la volonté du Rédempteur lui-même, est de soi indépendante du pouvoir séculier en matière spirituelle et sacrée, et c'est un acte sacrilège que d'attenter à son autonomie et à sa liberté. Cette indépendance est affirmée sans équivoque en maints endroits du Code de Droit canonique, notamment dans les canons 218, § 2 [11], 1016 [12], 1322, § 2 [13], 1495, § 1 et 1496 [14], 1553, § 1 [15], 1960 [16], 2214, § 1 [17].

3° Théorie de la coordination entre les deux pouvoirs. — Cette théorie, [18] plus récente et plus spécieuse à la fois, s'oppose à la séparation entre la société civile et la société ecclésiastique et proclame la nécessité de relations diplomatiques amicales entre les deux gouvernements, mais elle refuse de reconnaître à l'Eglise ou à l'Etat une supériorité ou une prééminence en quoi que ce soit.

Tout le système est édifié sur un faux principe: il considère l'Eglise et l'Etat comme deux sociétés de même nature qui poursuivraient un but identique, à peu près à la façon de deux nations politiquement indépendantes. Or, on le sait, il n'en est pas ainsi. Les deux puissances ne sont pas de même ordre et diffèrent du tout au tout par leurs fins, par leurs attributs et par leurs moyens propres. L'une a pour idéal de conduire les

[11] Can. 218, § 2. *Haec potestas* (Romani Pontificis) *est vere episcopalis, ordinaria et immediata tum in omnes et singulas ecclesias, tum in omnes et singulos pastores et fideles, a quavis auctoritate independens.*

[12] Can. 1016. *Baptizatorum matrimonium regitur jure non solum divino, sed etiam canonico, salva competentia civilis potestatis circa mere civiles ejusdem matrimonii effectus.*

[13] Can. 1322, § 2. *Ecclesiae, independenter a qualibet civili potestate, jus est et officium gentes omnes evangelicam doctrinam docendi: hanc vero rite ediscere veramque Dei Ecclesiam amplecti omnes divina lege tenentur.*

[14] Can. 1495, § 1. *Ecclesia catholica, et Apostolica Sedes nativum jus habent libere et independenter a civili potestate acquirendi, retinendi et administrandi bona temporalia ad fines sibi proprios prosequendos.*

Can. 1496. *Ecclesiae jus quoque est, independens a civili potestate, exigendi a fidelibus quae ad cultum divinum, ad honestam clericorum aliorumque ministrorum sustentationem et ad reliquos fines sibi proprios sint necessaria.*

[15] Can. 1553, § 1. *Ecclesia jure proprio et exclusivo cognoscit:* 1o *De causis. . .*

[16] Can. 1960. *Causae matrimoniales inter baptizatos jure proprio et exclusivo ad judicem ecclesiasticum spectant.*

[17] Can. 2214, § 1. *Nativum et proprium Ecclesiae jus est, independens a qualibet humana auctoritate, coercendi delinquentes sibi subditos poenis tum spiritualibus tum etiam temporalibus.*

[18] Les principaux défenseurs de cette doctrine furent Gorres, Schulte, Vering, Kober, Reichenspenger, avec quelques autres libéraux catholiques. Voir Ottaviani, *o. c.*, t. 2, p. 142; Wernz, *o. c.*, t. 1, p. 20, n. 36; Mattheus Conte a Coronata, *o. c.*, p. 102.

hommes vers leur félicité surnaturelle, l'autre limite ses efforts à la conquête des biens terrestres et périssables.

4° THÉORIE DU POUVOIR PUREMENT DIRECTIF DE L'EGLISE. — Les maîtres du gallicanisme ecclésiastique, voulant concilier les droits de l'Eglise avec les exigences d'un Etat en mal d'émancipation, ont inventé la thèse du pouvoir purement directif de l'Eglise pour tout ce qui touche le domaine politique et profane. Spéculativement, ils concèdent à la Religion une certaine suprématie sur les puissances séculières, mais ils opposent une fin de non-recevoir à toute prétention ultérieure et contestent toute juridiction directe ou indirecte dans les affaires d'ordre temporel. L'autorité spirituelle peut éclairer et diriger l'action des princes ou de leurs ministres par des déclarations de principes, par des conseils, par de solennels avertissements, par des remontrances même; elle ne jouit pas toutefois d'une omnipotence telle qu'elle puisse imposer ses volontés efficacement en dehors de son domaine propre.

Il est erronné de dire avec les chefs [19] de cette école que la compétence directe ne se distingue point de la compétence indirecte et que le pouvoir d'exhortation et de persuasion suffise pour ajuster les rapports de l'Eglise avec les puissances politiques et solutionner les conflits possibles. L'homme, si élevé soit-il dans l'échelle sociale, est travaillé par bien des passions et ne se plie pas toujours hélas! aux sages injonctions de la raison, du devoir et de la foi. C'est pourquoi les décisions justes et légitimes de l'autorité exigent, comme complément indispensable, le bras d'un pouvoir coercitif vigoureux et efficace. [20]

5° THÉORIE DU POUVOIR INDIRECT DE L'EGLISE. — C'est la doctrine commune de l'Eglise et de ses docteurs. Ceux-ci affirment que l'Eglise et l'Etat constituent deux sociétés juridiquement parfaites, [21]

[19] Fénelon, Bossuet, Fleury, Gosselin, Van Gils, Moechler, Beidtel, Scheer, Bachofen, *Dict. Apol. de la Foi Cath.*, Art. *Pouvoir indirect*, col. 113-114. Voir Ottaviani, o. c., t. 2, p. 141; Mattheus Conte a Coronata, o. c., p. 101; Wernz, o. c., t. 1, p. 20, note 35.

[20] Mattheus Conte a Coronata, o. c., p. 101; Ottaviani, o. c., t. 2, p. 141; Wernz, o. c., t. 1, p. 20, note 35.

[21] Une société parfaite est une société « capable de se suffire à elle-même, c'est-à-dire assez complète pour embrasser dans le cadre de son action, dans le rayon de sa finalité, tous les biens de même nature, et assez indépendante pour n'avoir pas besoin d'emprunter à des forces supérieures les moyens de poursuivre et de se procurer ces biens. » (Pâquet, *Droit Public de l'Eglise*, Principes Généraux, p. 29).

souveraines et indépendantes dans leurs domaines respectifs, qu'elles ne doivent pas marcher côte à côte en s'ignorant l'une l'autre, mais qu'elles doivent tendre à la concorde et à l'harmonie en se prêtant un appui mutuel. S'il s'élève une collision de droits, il appartient à l'Etat de céder devant les intérêts supérieurs que représente ici-bas l'autorité ecclésiastique, la fin de l'Eglise dépassant la fin de l'Etat de toute la distance qui sépare le ciel de la terre et l'infini du fini.

L'ordre temporel doit rester subordonné en quelque manière du moins à l'ordre spirituel, car les choses inférieures directement ou indirectement sont ordonnées aux choses supérieures. Les biens terrestres ne doivent point mettre obstacle à la poursuite des biens plus élevés, mais plutôt y conduire en aidant à les atteindre. Il est donc évident que l'Eglise, en vertu de la fin surnaturelle qui est sienne, garde une primauté et une juridiction au moins indirecte sur tout l'ordre temporel, en particulier sur l'Etat. [22]

B. — De l'histoire des relations entre l'Eglise et l'Etat

L'histoire des relations entre l'Eglise et l'Etat est trop longue et trop compliquée pour que nous songions ici à retracer même brièvement les événements les plus saillants et les tournants les plus graves de ce pèlerinage séculaire. L'interprétation des faits variant avec les doctrines, il arrive que nous avons autant d'histoires que de systèmes touchant les rapports possibles entre les deux puissances. Les juristes libéraux accusent le Saint-Siège d'avoir essayé, au cours des premiers siècles, d'usurper un pouvoir direct sur les affaires politiques et temporelles, tandis que les catholiques ne voient dans les incidents allégués que l'application des principe du Droit public, en vertu desquels la Cité reste subordonnée à la Religion en matière connexe avec le spirituel.

Cette histoire pourrait se diviser en six époques assez imprécises d'ailleurs: 1° l'âge des persécutions ou de l'oppression de l'Eglise par l'Etat; 2° l'âge de l'accord parfait entre le sacerdoce et l'empire, depuis l'édit de Constantin jusqu'au XIe siècle; 3° l'âge de l'amitié troublée par

[22] Ottaviani, *o. c.*, t. 2, p. 130 et suiv.; Mattheus Conte a Coronata, *o. c.*, p. 102 et suiv.; Wernz, *o. c.*, t. 1, p. 17.

les querelles entre l'Empereur et le Souverain Pontife, du XIIe au XVIe siècle; 4° l'âge du Césarisme régalien préparé par les luttes du moyen âge et propagé par la Réforme, du XVIe au XVIIIe siècle; 5° l'âge des Concordats acceptés par l'Eglise pour résoudre les difficultés inextricables suscitées par le Gallicanisme; 6° l'âge du séparatisme, depuis la Révolution française jusqu'à nos jours. [23]

Il ne faudrait pas imaginer ces diverses périodes comme fermées par des cloisons étanches de façon à rendre impossible la coexistence de deux systèmes différents à une époque donnée, dans un même pays ou surtout chez des peuples distincts. La réalité est autre et nous apprend que l'Eglise de notre siècle par exemple, est, dans un coin du monde (en Russie), sous le coup de l'oppression la plus systématique qui soit, alors qu'elle signe ailleurs (en Italie ou en Prusse) des Concordats parmi les plus avantageux de l'ère chrétienne.

A l'heure actuelle, une trentaine de nations ont conclu des Concordats avec le Saint-Siège; la séparation complète entre les deux pouvoirs existe aux Etats-Unis, en Espagne, en Belgique et ailleurs; le césarisme le plus absolu règne au Mexique et en Russie.

C. — De la situation juridique de l'Eglise au Canadà

Quelles sont les relations entre l'Eglise et l'Etat au Canada? Le problème est complexe à la vérité et ne peut pas être résolu d'un mot ou d'un trait de plume. Les conditions politiques du pays s'étant modifiées considérablement au cours des trois derniers siècles, la situation juridique du Catholicisme a changé à plusieurs reprises.

Sous la domination française, notre Eglise, comme celle de France, fut régie conformément aux dispositions du pacte concordataire conclu à Bologne, en 1515, entre Léon X et François Ier. C'était l'union entre les deux pouvoirs avec les concessions mutuelles que comporte le traité déjà mentionné. La métropole toutefois gémissait alors sous l'influence funeste du gallicanisme, et des tentatives répétées furent faites, sans suc-

[23] Ottaviani, *o. c.*, t. 2, p. 330; Badii, *Jus Canonicum Comparatum*, p. 27 et suiv.

cès il est vrai, afin d'introduire dans notre discipline ecclésiastique les principes subversifs de cette erreur hélas! trop répandue. [24]

A la suite de la Cession (1763), de nouveaux efforts furent tentés pour nous imposer la suprématie spirituelle du Roi d'Angleterre, mais les évêques de Québec opposèrent une résistance irréductible à ces prétentions schismatiques et l'Eglise, après plusieurs années de tracasseries et de luttes, réussit à se dégager de la tutelle de l'Etat et à lui arracher une liberté relative. [25]

Cherche-t-on la nature des rapports existants, à l'heure présente, entre l'Eglise et l'Etat, il faut répondre que nous vivons sous le régime de la séparation, et cela est vrai, qu'il s'agisse du gouvernement central ou des gouvernements provinciaux, même dans Québec. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ne contient aucune clause positive regardant la condition juridique de l'Eglise, qui n'a pas varié d'ailleurs depuis le temps de l'Union. Aussi doit-elle être jugée conformément au droit colonial en vigueur avant la Confédération. Cette conclusion, que nous estimons certaine, nous paraît jaillir du contexte même de la Constitution fédérative, et plus explicitement de l'article 129 qui se lit comme suit:

> « Sauf toute disposition contraire prescrite par le présent acte, — toutes les lois en force en Canada, dans la Nouvelle-Ecosse ou le Nouveau-Brunswick, lors de l'union, — tous les tribunaux de juridiction civile et criminelle, — toutes les commissions, pouvoirs et autorités ayant force légale, — et tous les officiers, judiciaires, administratifs et ministériels, en existence dans ces provinces à l'époque de l'union, continueront d'exister dans les provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick respectivement, comme si l'union n'avait pas eu lieu; mais ils pourront, néanmoins (sauf les cas prévus par des actes du parlement de la Grande-Bretagne ou du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande), être révoqués, abolis ou modifiés par le parlement du Canada, ou par la législature de la province respective, conformément à l'autorité du parlement ou de cette législature en vertu du présent acte. »

L'Acte de 1867 ratifie donc toute la législation antérieure qui ne vient pas en contradiction avec les déterminations de la nouvelle Consti-

[24] D.-A. O'Sullivan, *Essays on the Church in Canada*, D. & J. Sadlier & Co., Toronto, p. 34 et suiv.; Pagnuelo S., *Etudes Historiques et Légales sur la Liberté Religieuse en Canada*, Beauchemin, Montréal, passim; Gosselin, *Histoire de l'Eglise au Canada*, Québec, passim.

[25] D. A. O'Sullivan, *o. c.*, p. 90 et suiv.; Pagnuelo, *o. c.*, p. 23 et suiv.; Gosselin, *o. c.*, passim.

tution. Or, à cette époque, on considérait comme principe de Droit public incontestable que les Canadas-unis n'étaient liés à aucune confession religieuse et n'en reconnaissaient aucune à titre d'Eglise établie ou d'Eglise d'Etat. C'est ce que les documents feront voir plus clairement.

Dès les premiers jours de la domination anglaise, les délégués du gouvernement métropolitain, sur instructions de Londres, mirent tout en oeuvre afin d'implanter au Canada l'Eglise anglicane avec tous les droits et privilèges dont elle jouissait dans le Royaume-Uni; ils tentèrent également, par la ruse et par la force, d'imposer la suprématie royale à la hiérarchie catholique. [26] Des circonstances politiques heureuses jointes à l'énergique résistance du clergé et des fidèles déjouèrent les plans des stratèges britanniques et forcèrent le conquérant à céder, petit à petit et lambeau par lambeau, la glorieuse armure de nos libertés religieuses. De la sorte on vit se constituer progressivement une jurisprudence coloniale contraire aux privilèges de l'Eglise d'Angleterre et s'affirmer [27] la thèse de la séparation entre la société ecclésiastique et la société civile.

Déjà avant l'Union des deux provinces, en 1831, un rapport soumis à la législature du Haut-Canada posait le principe du séparatisme à peu près dans les termes qui suivent:

> « Your committee do not admit that the Church of England is the established Church of this Province, and are therefore of the opinion that the Executive, if possessed of the right, might appoint a member of *any* sect of Christians to officiate as chaplain of this House, constituted as the House of Assembly now is, and must always continue to be, of persons of various religious denominations. The appointment of any chaplain will in all probability be unsatisfactory to a majority of the House. » [28]

L'Acte Constitutionnel de 1791 [29] concédait de vastes étendues des terres dites de la Couronne pour l'entretien du clergé protestant. Ces terres étaient dénommées Réserves du Clergé, en anglais *Clergy Reserves*. En 1840, on faisait un pas nouveau dans le sens de la séparation et on

[26] O'Sullivan, *o. c.*, p. 75 et suiv.; *ibid.*, Appendix C; Pagnuelo, *o. c.* p. 86.

[27] On sait que le droit britannique privé ou public n'est pas un droit écrit et codifié, mais qu'il est un droit coutumier fondé tout entier sur la loi des précédents. « It is the glory of English law, that its roots are much deep into the soil of national history », écrivait naguère l'historien anglais Jenks (*A Short History of English Law*, London, 1912).

[28] O'Sullivan, *o. c.*, p. 130, note.

[29] Sect., 36-42.

supprimait toutes les Réserves du Clergé avant d'abolir, un peu plus tard, toutes autres subventions accordées aux diverses confessions religieuses à même le trésor public. [30]

Le divorce entre les deux puissances désormais accompli fut confirmé officiellement par deux décrets successifs du Parlement des deux Canadas. Le premier, de 1851, regardait la nomination aux cures dans l'Eglise anglicane, le second, de 1854, décrétait le mode de liquidation des Terres du Clergé. Il faut en citer quelques extraits, car ils sont d'importance capitale. L'acte de 1851 s'exprimait ainsi:

> « Attendu que l'admission de l'égalité, aux yeux de la loi, de toutes les dénominations religieuses est un principe reconnu de la législation coloniale; et attendu que dans l'état et la condition de cette province, à laquelle il est particulièrement applicable, il est à désirer que ce principe reçoive la sanction directe de l'assemblée législative, qui reconnaît et déclare qu'il est le principe fondamental de notre politique civile: à ces causes, qu'il soit déclaré et statué par la Très Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement du Conseil législatif et de l'assemblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, et intitulé: *Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada,* et il est par le présent déclaré et statué par l'autorité susdite, que le libre exercice et la jouissance de la profession et du culte religieux, sans distinction ni préférence, mais de manière à ne pas servir d'excuse à des actes d'une licence outrée, ni de justification à des pratiques incompatibles avec la paix et la sûreté de la province sont permis par la constitution et les lois de cette province à tous les sujets de Sa Majesté en icelle. » [31]

L'acte subséquent déclarait:

> « Attendu qu'il est désirable de faire disparaître toute apparence d'union entre l'Eglise et l'Etat, et de disposer entièrement et finalement en ces matières, réclamations et intérêts provenant des réserves du clergé, par une distribution aussi prompte que possible. . . il est par le présent déclaré. . . » [32]

Le juge Pagnuelo ajoute par mode de commentaire: « L'union de

[30] D. A. O'Sullivan, *Government in Canada,* Toronto, 1887, p. 281; Pagnuelo, *o. c.,* p. 219, note 1. Il importe de noter ici que non seulement l'Eglise anglicane, mais aussi les autres confessions religieuses, le culte catholique non exclus, participèrent aux subventions gouvernementales pendant un certain temps, dans la province du Haut-Canada.

[31] 14 et 15 Vict., ch. 1175 : « Réservé pour la signification du plaisir de Sa Majesté, le 30 août 1851. L'agrément royal donné par Sa Majesté en conseil, le 15 mai 1852, et proclamé par Son Excellence James, Comte d'Eglin et Kincardine, dans la Gazette du Canada, le 1er juin 1852. » Voir Pagnuelo, *o. c.,* p. 227, 228.

[32] 18 Vict., ch. 2, sect. III. Voir Pagnuelo, *o. c.,* p. 230.

l'Eglise et de l'Etat, dont parle ici la législature n'est pas la protection que l'autorité civile accorde pleinement dans ce pays à toutes les dénominations religieuses (religions chrétiennes), mais la *connexion*, comme s'exprime le texte anglais, entre l'Eglise anglicane et l'Etat, laquelle faisait celle-ci la créature de la Couronne. C'est cet état de chose contraire à notre droit colonial, que la législature fait disparaître afin de mieux établir l'égalité de tous les cultes chrétiens aux yeux de la loi. » [33]

Les Actes du Parlement canadien d'alors allaient bientôt recevoir une solennelle ratification devant la plus haute cour de l'Empire, le Comité judiciaire du Conseil Privé de la Reine d'Angleterre. Dans la cause du Révérend M. Long contre l'évêque anglican de Capetown, les membres du Comité stipulaient que:

> « L'Eglise d'Angleterre, dans les pays où il n'y a pas d'Eglise (d'Etat) établie par la loi, est dans la même position que tout autre corps religieux, c'est-à-dire ni meilleure ni pire. » [34]

Le même suprême tribunal impérial, dans une décision postérieure du 20 mars 1865, déclarait de nouveau que:

> « l'Eglise-Unie d'Angleterre et d'Irlande ne forme partie de la constitution dans aucun établissement colonial. » [35]

M. O'Sullivan, dans son ouvrage intitulé *Government in Canada*, conclut avec raison: « There is no church established by law in Canada or in any of the Provinces of Canada, and there is no connection between the church and the state here as there is in England. The Church of England in the colonies is simply a voluntary association, and on the same footing with other religious bodies. » [36]

Les documents historiques et juridiques démontrent avec évidence que la séparation de l'Eglise et de l'Etat est un des postulats fondamentaux de notre droit constitutionnel. Elle s'appuie sur une longue théorie de précédents et s'enracine dans le droit coutumier britannique colonial tout entier. Le principe est absolu et s'applique à tous les Dominions et

[33] Pagnuelo, o. c., p. 230.

[34] Moore, *Privy Counsel Cases* (N. S.), t. 1, p. 411.

[35] Moore, o. c., t. 3, p. 115.

[36] O'Sullivan, *Government in Canada*, p. 243.

autres possessions anglaises dispersés à travers le monde; il s'impose en particulier chez nous soit à l'égard du pouvoir central, soit à l'égard des gouvernements provinciaux, surtout ceux d'Ontario et de Québec qui furent naguère parties constituantes des Canadas-unis.

Qu'on n'objecte point la protection et la bienveillance du pouvoir civil dans la vieille province de Québec pour inférer de là l'union entre l'Eglise et l'Etat. Nous répondons que cela ne suffit pas, car si appréciables et si impérieuses soient-elles, les excellentes dispositions de nos législateurs ne changent rien à la face du problème. Théologiquement parlant, l'union entre l'Eglise et l'Etat impliquent l'existence de relations juridiques officielles entre l'un et l'autre gouvernements et ces rapports restent encore à établir. M. Pagnuelo écrivait avec justesse, il y a quelques décades à peine: « L'union entre l'Eglise et l'Etat, dont parle ici (projet de loi de 1854) la législature n'est pas la protection que l'autorité civile accorde pleinement dans ce pays à toutes les religions chrétiennes, mais la *connexion*, comme s'exprime le texte anglais. » [37]

La bienveillance sympathique de l'autorité civile, même dans l'hypothèse de la séparation, n'est pas un fait unique ni exclusif à la province de Québec. On en trouve des exemples ailleurs, en Belgique notamment. Le séparatisme est à la base du droit public belge, proclamé par le gouvernement provisoire dans le décret du 16 octobre 1830 et sanctionné dans la Constitution du 7 février 1831. Celle-ci, cependant, tout en confirmant l'indépendance respective des deux pouvoirs, assure à l'Eglise un droit de protection de la part de l'Etat. [38]

Le régime en vigueur au Canada est donc le système séparatiste. L'Etat toutefois n'est pas proprement laïc et athée, il est plutôt indifférent avec des prévenances spéciales à l'égard des confessions chrétiennes.

[37] Pagnuelo, *o. c.*, p. 230.

[38] Badii, *o. c.*, p. 366-367. L'auteur énumère les autres privilèges de l'Eglise catholique en Belgique. Ottaviani (*o. c.*, t. 2, p. 342) n'admet qu'une séparation mitigée entre l'Eglise et l'Etat en ce pays. *In Belgio*, écrit-il, *viget partialis separatio inter Ecclesiam et Statum; cum S. Sede foventur relationes diplomaticae.* Art. 14 *Constitutionis anno* 1831 *latae edicit libertatem cultuum et exercitii eorumdem publici, necnon libertatem mentem suam manifestandi circa omnes res, esse sub tutela legis. Eadem Constitutio spondet libertatem consociationis ac protectionem religionis, dum Ecclesia et Status ab invicem omnino independentes proclamantur.* Il faut remarquer cependant que l'Etat dans la province de Québec, tout en protégeant l'Eglise, n'entretient aucuns rapports diplomatiques avec le Saint-Siège. C'est pourquoi, chez nous, il y a séparation complète entre les deux sociétés.

Il ne serait peut-être pas absolument inexact d'ajouter qu'il fait même profession extérieure de christianisme, d'un christianisme imprécis et assez fade sans doute, mais d'un christianisme officiel et légal quand même. L'Etat accorde une certaine protection aux Eglises chrétiennes, reconnaît les écoles confessionnelles, nomme des aumôners militaires rétribués à même les fonds publics et inaugure les séances des chambres législatives par une prière d'essence chrétienne.

Dans la province de Québec, l'Eglise catholique, de fait sinon de droit, jouit de l'appui bienveillant des gouvernants et conserve une influence d'un grand prix, même si la loi ne lui garantit point l'inviolabilité et la prééminence qu'elle a reçues du Christ en partage.

Le gouvernement fédéral ou l'un des gouvernements provinciaux pourrait-il, par un Concordat ou autrement et sans s'éloigner de la stricte légalité, engager des relations officielles avec l'Eglise catholique ou avec l'une quelconque des autres sectes existantes au pays? Dans les conditions constitutionnelles présentes, nous ne le pensons pas, car le droit public britannique en dehors de l'Angleterre, est contraire à l'union de l'Eglise et de l'Etat, surtout au Canada comme il appert d'après les déclarations explicites du Parlement canadien citées plus haut. [39] Toutefois, si quelque Dominion autonome, l'Irlande par exemple, décidait d'apporter une modification au Droit public et d'instaurer le régime de l'union de l'Eglise et de l'Etat, personne, à notre sens du moins, n'aurait autorité pour l'en empêcher et annuler les décrets de sa législature. L'histoire des provinces maritimes nous apprend que l'un des premiers actes du gouvernement néo-écossais fut une loi déclarant l'Eglise anglicane Eglise établie sur toute l'étendue du territoire. [40]

(à suivre)

Arthur CARON, o. m. i.

---

[39] Les décrets de 1851 et 1854. Voir Pagnuelo, *o. c.*, p. 227 et 230.

[40] O'Sullivan, *Essays on the Church in Canada*, p. 88.

De vi aestimativa et de instinctu animalium

Sancti Alberti Magni, doctoris universalis necnon et S. Thomæ Aquinatis vestigia prementes auctores thomistici omni tempore quæstiones etiam de naturali philosophia pertractaverunt. Inter quas una sæpius mentes philosophorum naturalium exagitavit,quæstio scilicet de instinctu animalium.

Et re quidem vera inspicientibus nobis diligenter naturam viventem admirabilis apparet et ferme incomprehensibilis multiformitas, varietas et abundantia activitatum et operationum viventium. Quo diutius tamen observamus, quo plura facta colligimus, eaque, comparatione instituta, ad classes aliquas redigere conamur, eo magis convincimur, quod tota ista « immensa licentia rerum » nonnisi apparens est et fallax, quodque omni activitati viventium — si hominem excipias — ferrea quædam et rigida necessitas et determinatio simul cum mira ordinatione in finem competit. Faciliter etiam multitudo superabundans operationum ad perpaucas fundamentales reducitur, quæ in hoc tendunt, ut ipsum individuum operans per sufficientem nutritionem atque contra adversa omnia protectionem sartum tectumque conservetur et ut species naturalis per prolis generationem aptamque educationem vitam nanciscatur quodammodo perpetuam.

Quibus operationibus experientia testante *tria* omnino *communia* sunt:

1. Dispositiones et proclivitas quædam ad huiusmodi operationes animalibus brutis sunt innatæ, ita ut bruta statim ab initio summa cum certitudine et firmitate istas exerceant.

2. Omnia individua eiusdem speciei omnia opera eodem, ad essentiam quod attinet, modo eademque ratione prosequuntur, secundum illud Philosophi: « omnis hirundo similiter nidificat ».

3. Demum teleologia sive relatio aptitudinis et ordinis operationum ad finem obtinendum animalia omnino latet, ita ut ab istis non desistunt etiamsi in casu operatio sit plane inutilis vel etiam damnosa. Res exemplis illustretur. Quam ingeniose apes construunt series cellularum omnes norunt; nec minus mirabile est quomodo nutrimento prolem fovent diverso quidem, pro diversitate sexus, status evolutionis et finalis fovendorum; quæ diversitas primo secundum materias quibus componitur cibus attenditur, sed magis adhuc secundum proportiones quibus singulæ materiæ invicem miscentur et temperantur. — Calicurgus foetui suo cibum vivum carpit tarentolam vel araneam diadematam multo fortiorem; ad hoc centra quædam nervosa aculeo suo percellit et sic prædam immobilem reddit; quod si vel in minimo deficit aut prædam suam occidit aut ab ea interficitur. — Castor fiber arcem sibi construit, fluminis aquas per aggeres temperat, at etiam in captivitate positus pergit indefesso labore ea omnia quæ facere consuevit, quamvis iam plane inutilia facta sunt, moliri.

Iure quæritur, quænam possit esse causa intima et adæquata talis activitatis, quæ ordinarie summam sapientiam prodit et tamen omni quandoque rationabilitate destituitur. Hanc quæstionem in sequentibus ad mentem Divi Thomæ Aquinatis solvere intendimus. Qua in re ut rite via atque ratione procedatur, in primis opiniones, quæ in temporis decursu ortæ sunt breviter equidem et succincte enumerabimus, ipsam solutionem dein in altera parte expositurí.

I — HISTORIA QUÆSTIONIS TEXITUR

Antiquissimi philosophi parum de quæstione nostra curabant. Ipse *Aristoteles* contentus est principium generale statuere, quod obiectum est primum movens immobile, quod mediante prævia perceptione appetitum excitat (*III De anima*, cap. 1, n. 433, a, b). Ultimum tamen determinativum appetitus esse dispositionem nativam appetentis eiusque naturales instinctus Philosophus passim affirmat.

Essentiam huiusmodi instinctus *Cicero* in suo libro *De finibus bonorum et malorum* (5, 9, 24) exposuit. Sequens doctrinam peripateticam asserit, quod omne animal seipsum amat et consequenter in hoc tendit, ut seipsum conservet, quia primus ad vitam suam tuendam appe-

titus sit ei inditum a natura ad hoc ut in esse persistat et ita sit affectum quomodo optimum ei sit. Hanc institutionem naturalem dicit in animalibus initio adhuc confusam esse atque incertam eamque nonnisi decursu temporis experientia adveniente fieri magis determinatam et consciam.

Avicenna in commentario ad libros Aristotelis *De Anima,* inter sensus interiores etiam vim specialem æstimativam enumerat tamquam fontem proprium omnium operationum, quibus animalia in finem tendunt. Quæ doctrina per *S. Albertum Magnum* ad *S. Thomam* pervenit, qui sæpius, in suis commentariis ad libros Aristotelis *De Anima* vel *De memoria et reminiscentia* et in *Libros Sententiarum Petri Lombardi* sicut et in propriis scriptis prædictam vim æstimativam, sive iudicatorium naturale animalium, sensum intimum esse affirmat, quo animalia percipiant *intentiones insensatas,* i. e. utilitatem vel nocivitatem obiectorum, sive sibi sive toti speciei, quas quidem habitudines et relationes neque sensus externi neque phantasia percipere possint (S. Thomas, *Summa,* I, qu. 78, a. 4; qu. 81, a. 3; II C. *Gent.*, c. 60; *Qu. Disp. de Veritate,* qu. 25, a. 2; *Qu. Disp. unica de Anima,* a. 13 ; etc.). Sententiam S. Thomæ thomistæ fere omnes amplectuntur. (Cf. Hugon, *Phil. Nat.*, 2a p.; Remer-Gény, *Psychologia;* Gredt, *Elementa, Phil. Nat.*).

Sententiæ S. Thomæ sub finem sæculi XVIi, alia theoria similis quidem sed omnino distincta æmula exorta est: theoria imaginum, quam primo apud *Conimbricenses* invenimus (*Commentarii Coll. Conimbricenses, S. J., in 8 libros Physicor. Aristotelis,* 1592). Animalibus secundum hanc theoriam insunt imagines repræsentantes operationes et motus efficiendos inde a nativitate, sed per excitationes sive ab extrinseco (obiecta visa) sive ab intrinseco (immutationes organorum) ad vivum exprimuntur.

Animalia huiusmodi imaginibus ratione naturalis ordinationis et determinationis irresistibiliter in suis operationibus diriguntur. Theoria imaginum postea etiam nonnullis scientiarum naturalium cultoribus placuit (Fr. Cuvier, *Règne animal,* Introduction; H. Joly, *L'instinct, Ses rapports avec la vie et avec l'intelligence;* idem, *L'homme et l'animal, Psychologie comparée*).

Quando sæculo XVIIo ineunte Philosophia naturalis, novis scientiarum incrementis freta, coepit magis magisque a traditionibus Scholas-

ticis resilire atque propriis viis incedere, *Descartes* proposuit theoriam mechanicam animalium, secundum quam bruta sunt *machinæ*, quæ ad actiones et excitationes reagunt sicut elementum chimicum in ampulla retorta vel sicut plantæ, quæ ad influxum caloris ponderis per tropismos quosdam respondent. In hac ergo theoria omne vel tenuissimum elementum psychicum animalibus denegatur. Vix necesse est dicere, quod mechanismus multos nactus est fautores, qui omnes theoriam sensus æstimativæ et imaginum quantum poterant impugnabant.

Cui theoriæ mox novi succreverunt adversarii, defensores scilicet intelligentiæ animalium. Ita *Büchner* in libro suo famoso *Kraft und Stoff* (p. 366) hæc scribit: « Etiam regnum animale aperta nobis suppeditat argumenta contra theoriam imaginum innatarum, quamvis quidam ex instinctu animalium præcipuum pro ea fundamentum depromere volunt. In capite aliquo posteriore conabimur ostendere, quod instinctus in sensu ordinarie accepto alicuius impulsionis naturalis inconsciæ, immutabilis et irresistibilis,ad fines quosdam obtinendos directæ, omnino non datur, quod e contra animalia bruta, non secus ac ipsi homines, cogitant, discunt, experiuntur et reflectunt, quamquam modo vel gradu minus perfecto. » Similiter *E. Haeckel* (*Welträtselc.* 6, 7). Alii vero hanc theoriam, quæ ex systemate evolutionistico Darwinii profluit, cum opinione Cartesii conciliare et in unum fundere studebant. Ita *A. Bethe*. Per alios auctores, poetas magis quam philosophos, demum ad simplicem anthropomorphismum perventum est, in quo omnia et singula, quæ in homine accidunt, absque discrimine et iudicio ullo brutis etiam animalibus adscribuntur. (Cf. Brehm, *Tierleben*. In prioribus saltem editionibus).

Interim *G. H. Schneider* (*Der tierische Wille*, 1880) novam proposuit problematis difficilis solutionem. Recogitans enim quod e. g. in cibo sumendo habetur delectatio quædam, si cibus est accomodatus, minime vero si est disconveniens, ipse generaliter tamquam causam operationum instinctivarum assignat affectiones innatas conversionis vel aversionis, associatas obiectis convenientibus vel disconvenientibus. Hæc theoria, quæ etiam affectionum innatarum nuncupatur, mox supplementi instar theoriæ imaginum addita est, quae, sic ad perfectum deducta, plu-

res atque præclaros nacta est fautores (Palmieri, Gutberlet, Mercier, Uraburru, T. Pesch, etc.).

Eodem ferme tempore, sub finem scilicet sæculi ultimi, alii philosophi naturales ut *P. Wasmann, W. Wundt, O. Flügel* totis viribus contra theoriam mechanicam et intellectualisticam instinctus invecti sunt. Supremum eis hoc principium erat: « Debemus phænomena quam simplicissime explicare nec proinde adscribere brutis animalibus facultates psychicas altiores quam ad facta observata explicanda necessario requiruntur. » (Wasmann, *Instinkt und Intelligenz im Tierreich*, 3, p. 6). Ad doctrinam vero positivam istorum auctorum quod attinet mirus est consensus in admittendis principiis ordinis potius cognoscitivi. Ita Wundt (*Grundriss der Psychologie*, 8, p. 344) dicit: « Instinctus in genere haberi possunt tamquam impulsus, ex determinatis sensationibus et affectionibus orti. » « In omni instinctu impulsus individuales per sensationes exteriores vel interiores excitantur. » P. Wasmann aperte doctrinam Aquinatis de vi æstimativa profitetur et species obiective innatas ut improbabiles reiicit. Suam mentem (*op. cit.*, p. 30) ita breviter exponit: Activitates instinctivæ ex una parte ab intellectivis eo essentialiter differunt, quod non dependent a reflexione et finis intentione ipsius subiecti operantis; ex altera vero parte etiam a motibus pure reflexis sunt specifice distinctæ, quia a cognitione sensili animalis determinantur et diriguntur. Consequenter causa activitatum instinctivarum est sensatio et appetitus sensitivus bruti hæreditaria utique dispositione determinata. Sensatio autem requiritur non tantum externa sed et interna ac potissimum illa quæ a vi æstimativa elicitur. P. Wasmann in fine animadvertit, quod hoc mirum esse debet recentibus scientiarum cultoribus, quod iam S. Thomas brutis vim æstimativam adscripsit eodem quo ipse hoc fecit modo.

Totum istum conspectum historicum in unum colligit P. Fröbes[1]: « Sunt aliqui, ait, qui de solutione per facultatem sensitivam desperant ideoque aut bruta nimis deprimunt faciendo illa machinas in his operibus, omnia scilicet mechanice explicando per motus reflexos; aut nimis hanc facultatem exaggerant æquiparando illam cum vera intelligentia

[1] *Psychologia rationalis*, Tom. I, p. 30.

humana.» In medio autem inter has extremas scientias « maxime tres sententiæ defensores invenerunt; eæ autem ponunt aut facultatem novam, vim scilicet æstimativam, aut appetitum innatum, aut cognitionem innatam ». Apud recentissimos auctores sententia interim innatarum affectionum et imaginum sive specierum obiectivarum multum invaluit. [2]

II — SENTENTIÆ SINGULÆ DIJUDICANTUR

Commune omnibus Scholasticis est effatum illud, quod bonum et verum sunt ex integra causa, malum vero et falsum ex quocumque defectu. Huius autem adagii veritas ex discussione variarum quæstionis de natura instinctus solutionum luculentissime illustratur.

1. Theoria mechanica instinctus

Et in primis quidem sententia mechanistica Cartesii aliquid sane veritatis continet. Accuratum enim nervorum studium histologicum et physiologicum ostendit, quod non solum in cerebro sed etiam in medulla oblongata et spinali varia habentur centra, sibi invicem subalternata, in quibus nervi receptores determinatæ corporis partis conveniunt et a quibus nervi motores ad eandem corporis regionem pertinentes exeunt. Porro experientia constat, quod sæpe irritatio recepta statim in aliquo centro subordinato reactionem aliquam provocat, imo quod continuo associationes inter impressiones receptas et reactiones ponendas instituuntur non tantum in centris subalternatis, sed et in superioribus. Inde est, quod in brutis præter motus spontaneos, qui a potentia appetitiva eliciuntur, multi admittendi sunt motus reflexi, qui absque interventu ullo talis potentiæ contingunt.

At systema mechanisticum in illis motibus, quos specialissime instinctivos vocare consuevimus omnino deficit. Isti enim motus evidenter procedunt ex vera sensatione sive subjectivæ dispositionis sive alicujus objecti externi, et a potentia appetitiva modo conscio eliciuntur. Unde hoc systema causam veram et sufficientem actionum instinctivarum minime assignat.

[2] Cf. P. Frôbes, *op. cit.*, p. 26 et seq.

2. Theoria intelligentiæ brutorum

Alia sententia, priori e regione opposita, animalibus brutis tribuit intelligentiam. Et sane, quomodo miræ operationes, quibus ingeniosissime et sibi et speciei consulunt, absque intelligentia explicari possunt? Ipse homo, vel optime excultus, neque post diligentissimas inquisitiones et collationes sapientius, et modo ad finem obtinendum accommodatiore operari posset, si in iisdem circumstantiis poneretur. Quid aliud possumus concludere,si admirabilia, quæ de apibus (cf. K. Kajô, *Unsere Honigbiene*), de formicis (cf. E. Wasmann, *Die Gastpflege der Ameisen, ihre biologischen und philosophischen Probleme*) certissime constant, mente revolvimus? Omni necessitate intelligentia dirigens admittenda est; neque proinde hoc theoriæ intelligentiæ animalium vitio vertendum est, quod causam explicativam instinctivarum intelligentiam statuerit, sed unice quod de hanc intelligentiam ipsis brutis animalibus adjudicaverit. Apposite enim Aquinas (*S. Th.*, I, qu. 103, a. 1, ad 1) dicit, « quod aliquid movetur vel operatur propter finem dupliciter: uno modo sicut agens seipsum in finem, ut homo et aliæ creaturæ rationales, et talium est cognoscere rationem finis, et eorum quæ sunt ad finem; alio modo aliquid dicitur operari vel moveri propter finem, quasi ab aliquo actum vel directum in finem, sicut sagitta movetur directa ad signum a sagittante, qui cognoscit finem, non autem sagitta. Unde sicut motus sagittæ ad determinatum finem demonstrat aperte, quod sagitta dirigitur ab aliquo cognoscente; ita certus cursus naturalium rerum cognitione carentium manifeste declarat mundum ratione aliqua gubernari ». Quod quidem ultimum aliter valet de mineralibus et plantis, quæ omni cognitione carent, et aliter de brutis, quæ finem materialiter tantum cognoscunt, non vero formaliter, sicut ex multis, quæ irrationabiliter a brutis fiunt, omnino demonstratur. Ex dictis defectus theoriæ intelligentiæ brutorum sufficienter apparet. Superest ut triplicem sententiam, in medio inter extremas has positam, ad trutinam revocemus.

3. Theoria affectionum innatarum

Et quidem, ut ab illa incipiamus, quæ magis obvia et sensui communi consentanea esse videtur, examinemus primo theoriam affectionum innatarum, secundum quam sensationibus associatæ sunt quædam affec-

tiones et impulsus cæci, quibus animal unice in suis actibus dirigitur. In hac theoria aliquid veri contineri nemo est qui dubitat. Cibi enim sumptio et foetus procreatio manifestam secumferunt delectationem dum e contra inimicus jam aggrediens et nocens aversionem vel iram causat. Attamen experientia teste sæpe id quod sensibus placet a brutis repudiatur et quod maxime ingratum est avide quæritur, instinctu ad hoc impellente. Cogita de ave, quæ etiam frigidissimo hiemis tempore morulas solani nigri vel atropæ belladonnæ negligit et impigre materias ad nidum construendum colligit, quæ famem patitur ne foetui desit cibus conveniens. Ceterum patet, hanc theoriam esse insufficientem, quando ad ea applicatur, quæ nullas secumferunt delectationes vel alias affectiones, sed ideam dumtaxat exemplarem in animali præsupponunt. Numquid aves delectationibus compulsæ cellulas suas secundum talem præ aliis figuram et mensuram conficiunt? Quamvis igitur concedimus, quod ordinarie omnes operationes instinctivæ in bonum individui vel speciei vergunt, et quod sæpius eas delectatio illa concomitatur, quæ non deest ulli operationi, quæ secundum naturam et debitas conditiones fit, tamen in hac delectatione, et generatim in affectionibus, sensuum perceptionibus associatis, motivum determinativum, sufficienter explicans vel ipsas operationes quas concomitantur videre minime possumus. Inde mirum non est, quod hæc theoria fere semper cum alia apparet conjuncta, quæ ab imaginibus sive speciebus objective innatis nomen habet, ad quam nunc transitum facimus.

4. Theoria specierum innatarum

Prædictæ species objectivæ dicuntur innatae, non quod cunctis individuis inde ab initio a natura inditæ fuerint, — hoc de quibusdam tantum valet, — sed quia decursu generationum per multiplicem experientiam collectæ, per modum dispositionis hæreditariæ ad posteros transmissae sunt. Eas accuratius describit P. Fröbes (*Psychologia speculativa*, Tom. I, p. 35) :

« 1) Patet non ipsas imagines ab initio vitæ adesse sed solum habitum (associationes) plane ut hoc valet in memoria ordinaria.

« 2) Neque putandum est, brutum statim ab initio operis cogni-

tionem totius operis complicati paulatim efficiendi jam habere, nam hoc necessarium non est, et experientia sæpe clare contrarium probat. . .

« 3) Hæ cognitiones exortæ non constant ex sola imagine visuali operis perfecti, sed agitur maxime de imagine motuum efficiendorum, quales e. g. habet qui simile opus exsequi didicit et nunc ad exsecutionem incitatur.

« 4) Ut jam dictum est, præter repræsentationem operis exsequendi generatim aderit delectatio in hac operatione vel alius affectus accomodatus, qui appetitum ad agendum excitat; plane ut in bruto quod ex spe præmii opus quod didicit nunc repetit. »

Primo aspectu hæc expositio conceptionem illam modernam in mente evocat, secundum quam sensationes, per sensoria externa perceptæ, per nervos receptores ad determinatas corticis cerebri partes deducuntur ibique singulæ in singulis neuronibus collocantur et localizantur, ac demum ad invicem consociantur et concatenantur, ita ut secundum certas leges iterum excitari et quodammodo vivificari possint. Sed hæc tota conceptio quam ante annos plus quam 30 P. Wasmann (*Instinkt*. . . 3, p. 11) ex considerationibus psychologicis et magis adhuc ex somatologicis respuit, nimium negligit animam ejusque potentias.

Oportet præprimis assignare verum subjectum specierum innatarum. Determinata pars cerebri, centrum quoddam associationis, potest admitti tamquam fundamentum materiale, imo ut organum potentiæ sensitivæ, quæ cum eo unum constituit per se, naturale. At semper potentia ipsa est primarium.

Hoc a fautoribus quoque hujus sententiæ admittitur. « Animalia bruta, ait P. Frôbes (cf. *op. cit.*, p. 21), saltem perfectiora sensibus internis scilicet sensu communi, phantasia, vi æstimativa et memoria, prædita sunt. » Species innatæ insunt in aliqua potentia sensitiva, nempe in vi æstimativa sicut in subjecto, et sicut in principio elicitivo consequenter actuum, qui per istas species excitantur. Quod igitur species reviviscunt datis conditionibus, ita intelligendum est, quod potentia sensitiva, determinata per species cognoscitivas prorumpit in suum actum, elicit suum actum; quo novam producit speciem expressam sive phan-

tasma, quod habitualiter remanet in potentia tamquam dispositio ad eundem actum iterum ponendum.

Porro hæc potentia sensitiva, quæ per actus suos dirigit brutum animal in suis operationibus, proponendo objecta appetenda vel fugienda et impellendo ad operationem accomodatam, jure merito vis æstimativa ab ipsis quoque, qui hanc sententiam sequuntur, nuncupatur. Dicitur æstimativa, quia suo modo æstimat, judicat secundum dispositiones, quas sive ab Auctore naturæ inditas, sive a parentibus hæreditate transmissas accepit et suis propriis experientiis magis particulariter determinavit. Vis dicitur, quia non est potentia sensitiva speculativa sed omnino practica et ita se habet ad appetitum sensitivum sicut se habet ratio practica ad voluntatem in homine. (Cf. *S. Th.*, I, qu. 79, a. 11.) Hæc est ratio cur vis æstimativa suo modo imperat et potentias appetitivas incitat et impellit. Et quoniam unum quid determinatum appetendum proponit — secus ac ratio humana, — appetitus sensitivus prompte et naturali ductus necessitate exsequitur ordinationes facultatis æstimativæ.

Processus igitur psychologicus, ni fallimur, iste est: Brutum percipit dispositiones internas subjectivas e. g. famem, vel objecta externa e. g. cibum. Phantasia sensationis objectum percipit et vivide proponit; ac statim exsurgunt ea, quæ a modernis affectus ab antiquis passiones dicuntur. Vis autem æstimativa de objecto, per phantasma præsentato, judicat ex instinctu sive impulsu naturali et quid faciendum sit imperat. Nunc animal incunctanter incipit operari cum plena certitudine et plurimum etiam cum delectatione, quando scilicet coincidit id quod a phantasia commendatur cum eo quod ab æstimativa præcipitur.

Hæc ultima, quamvis ex principiis legitime fluere videntur, a fautoribus specierum innatarum minime admittuntur propter difficultates quas postea videbimus, admittuntur tamen in systemate S. Thomæ, quod nunc ultimo loco fusius explicare convenit.

5. Theoria potentiæ æstimativæ

Sententiam suam ita pandit Angelicus (*S. Th.*, I, qu. 78, a. 4): « Considerandum est quod si animal moveretur solum propter delectabile et contristabile secundum sensum, non esset necessarium ponere in animali nisi apprehensionem formarum, quas percipit sensus, in quibus

delectatur aut horret. Sed necessarium est animali ut quærat aliqua, vel fugiat non solum quia sunt convenientia vel non convenientia ad sentiendum, sed etiam propter aliquas alias commoditates et utilitates, sive nocumenta; sicut ovis videns lupum venientem fugit, non propter indecentiam coloris vel figuræ, sed quasi inimicum naturæ; et similiter avis colligit paleam, non quia delectet sensum, sed quia est utilis ad nidificandum. Necessarium est ergo animali, quod percipiat hujusmodi intentiones, quas non percipit sensus exterior; et hujus perceptionis oportet esse aliquod aliud principium; cum perceptio formarum sensibilium sit ex immutatione sensibili, non autem perceptio intentionum prædictarum. . . Ad apprehendendum autem intentiones quæ per sensum non accipiuntur ordinatur vis æstimativa. Ad conservandum autem eas vis memorativa, quæ est thesaurus quidam hujusmodi intentionum, cujus signum est, quod principium memorandi fit in animalibus ex aliqua hujusmodi intentione; puto quod est nocivum, vel conveniens. »

Natura harum virium intimius declaratur ex comparatione cum facultatibus analogis, quales in homine inveniuntur. « Considerandum est autem, quod quantum ad formas sensibiles non est differentia inter hominem et alia animalia, similiter enim immutantur a sensibilibus exterioribus; sed quantum ad intentiones prædictas differentia est. Nam alia animalia percipiunt hujusmodi intentiones solum naturali quodam instinctu, homo autem per quandam collationem. Et ideo quæ in aliis animalibus dicitur æstimativa naturalis, in homine dicitur cogitativa. . . Ex parte autem memorativæ (homo) non solum habet memoriam sicut cætera animalia, in subita recordatione præteritorum, sed etiam reminiscentiam, quasi syllogistice inquirendo præteritorum memoriam secundum individuales intentiones. »

Ex limpida hac expositione facile est, puncta principalia systematis S. Thomæ colligere:

1. Brutum dirigitur in suis operationibus instinctivis per vim æstimativam.

2. Aestimativa judicat, instincta et impulsa impetu naturali.

3. Cognitio quæ occasione sensationis sensuum externorum vel

phantasiæ exsurgit virtualiter duplex est: hoc est bonum, ergo fac hoc!... Non igitur immediate æstimativa urget: fac! carpe! fuge! sed hoc imperium in aliquo judicio naturali de objecto fundatur.

4. Cognitio et imperium prædictum non est mera conditio sed causa proportionata actionis ponendæ.

5. Toto processu peracto species expressa manet habitualiter in vi æstimativa et in memorativa sicut et memoria eventus, qua judicia futura æstimativæ accidentaliter modificantur et determinantur.

III — DUBIA DISSIPANTUR

Fatendum est, hanc theoriam, quantumvis pulchram, gravissimas tamen excitare difficultates, quas non licet reticere. Et prius quidem quæritur: a quonam venit instinctus iste naturalis, quo pulsa æstimativa in sua judicia prorumpit? Numquid ipse auctor naturæ singulis vicibus in æstimativam bruti hanc impulsionem imprimit? — « Dicendum, ait Angelicus, quod necessitas naturalis inhærens rebus quæ determinantur ad unum, est impressio quædam Dei dirigentis ad finem; sicut necessitas, qua sagitta agitur, ut ad certum signum tendat, est impressio sagittantis, et non sagittæ. Sed in hoc differt, quia id quod creaturæ a Deo recipiunt, est earum natura; quod autem ab homine rebus naturalibus imprimitur, præter earum naturam, ad violentiam pertinet » (*S. Th.*, I, qu. 103, a. 1, ad 3). Non igitur necesse est, ut Deus ipse continuo bruta instiget, sed æstimativa judicat secundum impulsum i. e. determinationem naturalem, primitus acceptam a Deo. Natura cujusque rei est « principium et causa motus et quietis in eo in quo est primo et per se et non secundum accidens » (Arist., *II Phys.*, cap. 1). Ex natura sponte oritur appetitus naturalis seu tendentia et ordo ad res sibi convenientes. Quæ quidem nihil sunt aliud ac relatio quædam transcendentalis, qua totum individuum ad ea refertur, quæ sibi sunt convenientia, singulæ vero partes, organa, potentiæ ad objectum proportionatum proprium (*S. Th.*, I-II, qu. 26, a. 1, ad 3). Cum igitur vis æstimativa sit sensus naturaliter ordinatus ad bonum et malum individui vel speciei percipiendum — sicut intellectus est ordinatus ad verum in genere, — ex ipso appetitu naturali jam inclinatur ad hujusmodi judicia proferenda. Posset autem

quæri, utrum in vi æstimativa ponendus sit præterea habitus aliquis naturalis, analogus synderesi, quæ naturalem indolem facultatis ultimatim perficiat et ad sua judicia practica determinet. Ad hoc « dicendum quod vires sensitivæ dupliciter possunt considerari: uno modo secundum quod operantur ex instinctu naturæ; alio modo secundum quod operantur ex imperio rationis. — Secundum igitur quod operantur ex instinctu naturæ, sic ordinantur ad unum sicut et natura; et ideo sicut in potentiis naturalibus non sunt aliqui habitus ita nec in potentiis sensitivis, secundum quod ex instinctu naturæ operantur. — Secundum vero quod operantur ex imperio rationis, sic ad diversa ordinari possunt; et sic possunt in eis esse aliqui habitus, quibus bene aut male ad aliquid disponuntur » (*S. Th.*, I-II, qu. 50, a. 3). Hoc ultimum in homine dumtaxat et in animalibus aliqualiter, prout homini subduntur, habet locum. Unde simpliciter concludendum, quod in bruto « est appetitus consequens apprehensionem ipsius appetentis sed ex necessitate, non ex judicio libero» (*S. Th.*, I-II, qu. 26, a. 1).

Huic tamen solutioni obstat, quod vis æstimativa ab appetitu sensitivo movetur. Aestimativa enim manifeste secundum S. Thomam est sensus practicus et analogum rationis practicæ (*S. Th.*, I, qu. 79, a. 11, ad 3). Jamvero ratio practica cognoscit et præcipit mota ad hoc per voluntatem, cum « imperare sit actus rationis, præsupposito actu voluntatis, in cujus virtute ratio movet per imperium ad exercitium actus » (*S. Th.*, I-II, qu. 17, a. 1). Videretur igitur quod et æstimativa sua judicia ferat impulsa ab appetitu sensitivo; ex quo plura sequerentur valde inconvenientia, ut puta libertas quædam et alia similia quæ intolerabilem redolent anthropomorphismum. Sed nihil horum verificatur, siquidem « aliquid dicitur movere dupliciter. Uno modo per modum finis; et hoc modo intellectus movet voluntatem, quia bonum intellectum est objectum voluntatis. . . Alio modo dicitur aliquid movere per modum agentis; et hoc modo voluntas movet intellectum et omnes alias animæ vires » (*S. Th.*, I, qu. 82, a. 4). Et similiter vis æstimativa movet appetitum sensitivum præstituendo ei objectum, et ab eo movetur tamquam a motore efficiente. In hoc autem est maxima differentia, quod ratio plura voluntati proponit media ad libitum eligenda vel etiam repudianda, æstimativa autem unicum tantum objectum proponit idque ut

necessario appetendum. Igitur vis æstimativa movetur sane, at solummodo ad exercitium sui actus, non vero ad eius specificationem, ut aiunt; hæc enim ab ipsa natura prædeterminata est sicut supra diximus.

Hæc omnia, aiunt alii, generaliter admitti possunt. « Si autem sententia nimis intenditur et in oppositione ad phantasmata et affectus postulatur aliud judicium virtuale convenientiæ, impossibilia statuere videtur; nam in ordine sensitivo nihil cogitari potest adesse nisi combinatio repræsentationum cognoscitivarum et appetitionum » (Frôbes, *op. cit.*, pag. 33). Hæc difficultas non latuit S. Doctorem. « Intellectus, ait, minus dependet a sensu quam quæcumque potentia sensitivæ partis. Sed intellectus nihil cognoscit nisi accipiendo a sensu. . . Ergo multo minus debet poni una potentia sensitivæ partis ad percipiendas intentiones, quas non percipit sensus, quam vocant æstimativam. » Et quomodo respondet? « Dicendum quod licet intellectus operatio oriatur a sensu, tamen in re apprehensa per sensum, intellectus multa cognoscit quæ sensus percipere non potest; et similiter æstimativa licet inferiori modo » (*S. Th.*, I, qu. 78, a. 4, ad 4). Quanta in paucis verbis instructio latet! Si intellectus a phantasmate, quod accidentia extrinseca complectitur, intimam rei essentiam et naturam abstrahere valet, cur sensus omnium potissimus ex apparentiis externis aliqualiter habitudinem objecti ad se percipere non poterit?

Sed saltem tam alta cognitio ad explicanda facta instinctus minime est necessaria; nam « ut objectum perceptum moveat ad actionem, nihil præterea requiritur, quam ut illa perceptio objecti et certæ actionis circa illud ponendæ delectationem et impulsum ad actionem eliciat; hæc autem delectatio est actus appetitus, non cognitio, et immediate ex determinatione naturæ perceptionem objecti sequi potest » (Frôbes, *ibid.*). — Videtur de facto actio instinctiva sufficienter explicari, si præter phantasiam, vim æstimativam et memorativam admittuntur perceptio objecti appetendi et certæ actionis circa illud ponendæ, et demum delectatio vel alius affectus accomodatus. Et etiam in sententia thomistica vix alia elementa explicativa postulantur. Differentia potius est in modo, quo ipsa eorumque ad invicem nexus concipiuntur. Etenim oblocutores requirunt « ut illa perceptio delectationem et impulsum ad actionem eliciat ». Et ad hoc perceptioni de se indifferenti objecti affectus quos-

dam et quandoque etiam cognitiones associant. Nonne multo facilius affectus explicantur si talis admittitur cognitio objecti, ut ex ea dicti affectus connaturaliter fluant? Si non in appetitu sensitivo nativa dispositio admittitur sed in vi æstimativa? Nonne sic natura æstimativæ, specierum objectivarum, appetitus sensitivi, affectuum melius servaretur?

Vis æstimativa est sua natura potentia sensitiva, cognoscitiva, practica, ergo directiva universæ activitatis bruti animalis proponendo objecta ut bona vel mala et actiones circa objecta ut ponendas, eo modo quo competit appetitui sensitivo; sicut ratio practica proponit voluntati objecta et gerenda, ita ut nemo possit aliter hominem constringere, ut modo humano aliquid operetur nisi hoc agat, ut homo per rationem ipse sibi imperet.

Species dein objectivæ aut concipiuntur ut imagines jam actu in facultate sensitiva sistentes — et tunc manifeste sunt ipsi actus cognoscitivi a potentia sensitiva eliciti, objective considerati ; aut concipiuntur tamquam determinationes sive dispositiones potentiæ sensitivæ — et tunc coincidunt cum his, quæ e Scholasticis communiter species intentionales impressæ vel expressæ dici consueverunt, quibus facultas cognoscitiva ad actum determinatur vel post actum ad ejus repetitionem habitualiter manet disposita. Sive autem sumatur pro actu sive pro specie intentionali semper natura ejus intimam postulat unionem et adaptationem ad ipsam facultatem cognoscitivam, cui proinde non ab extrinseco intrudi potest.

Appetitus vero eo dicitur sensitivus, quod ex sensatione tamquam ex sua causa naturali et proportionata elicitur. Satis est ut æstimativa proponat objectum ut bonum, operationem ut modo exsequendam, ut appetitus statim et absque alia dispositione speciali sequatur.

Delectatio demum vel alius affectus accomodatus qui appetitum ad agendum excitat, coincidit, sicut jam dictum est, cum passionibus, qui recte dicuntur motus appetitus sensitivi ex imaginatione quadam boni vel mali. Unde ex perceptione objecti qualiscumque naturaliter quædam passiones in appetitu resultant. Aut igitur admittitur talis cognitio objecti vel operationis perficiendæ, ut passiones convenientes exoriantur, aut naturalibus passionibus prætermissis aliæ quasi ab extrinseco per-

ceptionibus de se indifferentibus associantur. Candide fatemur nobis priorem solutionem magis arridere.

Quocumque igitur vertimur, sententia S. Thomæ nobis longe præferabilior esse videtur. Et tamen omnibus persuasionibus durior una subsistit objectio, quæ vel sola totam superbam theoriam ad nihilum reducere minatur: sensus scilicet communis omnium hominum, totius generis humani consensus, nonne unanimiter proclamat, bruta animalia cæco compelli instinctu, veluti cæca passionibus et instinctibus suis duci? Verum est, nec diffiteri possumus, rem ita se habere; imo hoc ipsum et nos asseveramus, quod scilicet animalia instinctu cæco moventur, non obstantibus æstimativæ judiciis et imperiis. Res exemplo et comparatione illustretur. Si homini alicui videnti nescio quod objectum subito hoc judicium emicaret: bonum! carpe! et ille absque deliberatione ulla, quamvis pro hoc suo judicio nullam rationem indicare possit, statim in objectum irrueret, nonne jure cæco impulsu ductus egisse diceretur? Jam age! bruta animalia semper hoc modo agunt. Vident objectum. Vocem naturæ audiunt: bonum! sume! vel: malum! cave!. . . et horum omnium nec minimam rationem cognoscunt. Tendunt in finem, sed non cognoscunt finem. Numquid non vere cæca sunt? Nihil igitur evincitur contra sententiam S. Thomæ ex cæcitate instinctus animalium. At contra! Omnes etiam homines conveniunt in admittendo in quibusdam saltem animalibus sagacitatem quandam in quærendo, in experimentis faciendis, in discendo. . . Neque sententia intelligentiæ animalium tantum colligere potuisset applausum, si brutis non saltem analogum quid rationis humanæ competeret. Hoc autem analogum est vis æstimativa eo sensu quo a S. Thoma explicatur.

* * *

Ex hac, quam modo terminamus disquisitione, iterum ni fallimur apparet victrix doctrinæ Aquinatis et antiquorum superioritas, quæ cuncta problemata non quasi seorsim et monographice, sed ex conspectu totius systematis solvit et sic feliciter methodum sytheticam cum analytica conjungit. Mediam autem viam tenens æque distat ab exagerationibus extremarum opinionum ac simul, sicuti ex universali experientia et observatione fundamenta et materiam suæ inquisitionis speculativæ desu-

mit, ita factis quoque hæc doctrina apprime respondet sensuique omnium hominum congruit.

Præterea ex dictis periculum quoddam satis clare elucet, cui scholastica quoque Philosophia hisce præsertim temporibus ac terris obnoxia est, siquidem plures extra castra christiana dimicantes ei resistere non valebant. Non loquimur de illo quod *Behaviorismus* dicitur systemate, quod intimas phænomenorum cusas percontari ne quidem conatur, contentum exacta phænomenorum descriptione; sed loquimur de studiis eorum, qui hujusmodi problemata unice ex psychologia experimentali solvere nituntur. De quibus rectissime recens quis dixit: « Psychologia per decennia arbitrata est sese methodo experimentali mysteria quoque rerum psychicarum detegere posse. Multa sane scitu utilia prodita sunt at si totum inspicitur, oportet concedere quod ingentia in his studia vix fructus reddiderunt. Ad ipsissimum problema per hujusmodi studia de associationibus, de impedimentis, de reflexibus deque aliis similibus pressius non accessimus et tandem Psychologiæ proprium suum objectum, anima scilicet, remotum atque ablatum est. » (B. Bavink, *Ergebnisse und Probleme der Naturwissenschaften*, 1930, p. 475. « Die Psychologie hat jahrzehntelang geglaubt, mit der experimentellen Methode hinter die Geheimnisse auch des Seelischen kommen zu können. Es ist vielerlei Interessantes dabei herausgekommen. Aber im ganzen genommen muss man leider sagen, dass die unendlichen darauf verwandten Mühen sich kaum gelohnt haben. Dem eigentlichen Problem sind wir durch all diese Forschungen über Assoziationen, Hemmungen, Reflexe u. s. w. nicht nâher gerückt und zuletzt war der Psychologie auf diese Weise ihr eigentliches Objekt, die Seele selbst, ganz abhanden gekommen »).

Rodolphe HAIN, o. m. i.

BIBLIOGRAPHIE

Comptes rendus bibliographiques

P. HINDEBRANDO HÔPFL, O. S. B. — *Introductionis in Sacros utriusque Testamenti Libros.* Vol. II. *Introductio specialis in Libros V. T.* Vol. III. *Introductio specialis in Libros N. T.* Roma, Scuola Tipografica Pio X, 1931. In-8, 364 et 482 pages.

Le R. P. Hôpfl, consulteur de la Commission Biblique et professeur d'Ecriture Sainte au collège Saint-Anselme de Rome nous présente, en deux volumes, la troisième édition de son *Introductionis in sacros utriusque Testamenti libros compendium.* La haute valeur de cet ouvrage mérite qu'on la signale à l'attention des étudiants en sciences bibliques.

L'auteur, dans le premier volume, examine tous les livres de l'Ancien Testament. Le Pentateuque, parmi les hagiographes, reçoit, à cause de son importance dogmatique et les controverses qu'il a suscitées, des égards tout particuliers. Après en avoir esquissé le but, l'objet et les divisions fondamentales, le R. P. démontre, dans une forte thèse d'une cinquantaine de pages, l'origine mosaïque de ce livre inspiré et réfute victorieusement les objections de la critique moderne. Les autres écrits historiques sont, à leur tour, passés en revue. Voici la méthode ordinairement suivie: nom du livre sacré, sa fin, sa matière et ses principales parties, son origine et son autorité, soit divine, soit historique, soit canonique. Après les hagiographes, l'auteur étudie les ouvrages didactiques et les prophètes. Il fait précéder les premiers d'une dissertation sur la poésie sacrée des Hébreux, les autres d'un traité sur la prophétie en général.

Dans le second volume, tous les livres du Nouveau Testament sont également l'objet d'un examen détaillé, critique. Les problèmes d'introduction, qui peuvent et doivent intéresser l'élève, sont abordés loyalement. Pour plus de clarté dans l'exposition, l'auteur divise les écrits de la Nouvelle Loi en quatre catégories: Evangile et Actes des Apôtres, Epîtres de saint Paul, Epîtres catholiques, Apocalypse. Quelques notions sur la vie de l'Apôtre des Gentils et la nature de ses oeuvres facilitent singulièrement la compréhension de la doctrine paulinienne.

Voilà le travail que nous avons à apprécier. Notons tout d'abord qu'une troisième édition d'un livre de ce genre en indique l'intrinsèque bonté et la faveur dont il jouit dans les milieux bibliques. Il convenait d'attirer l'attention sur ce point avant de mettre en relief toutes les qualités qui recommandent l'ouvrage.

Il nous plaît de noter la profonde érudition de l'auteur. On trouvera rarement dans un *Compendium* un savoir aussi étendu, une bibliographie aussi abondante. Le R. P. semble avoir tout lu sur les questions traitées. Aucun ouvrage ne lui est inconnu, aucun article ne lui a échappé. Cette érudition lui a permis de présenter un manuel *scientifique, moderne,* en soustrayant de ce dernier mot tout ce qu'il pourrait y avoir de péjoratif.

Bien que révélant une forte documentation, les traités ne dépassent pas cependant les limites imposées par un *Compendium*. L'ouvrage en dépit de l'abondance des matières demeure relativement *bref*. Tous apprécieront cette modération.

Dans l'ensemble l'argumentation est *solide, claire*. Les données traditionnelles, historiques, scientifiques et critiques sont bien résumées; les opinions diverses fidèlement rapportées. L'auteur pratique, dans les jugements controversés, un choix judicieux qui lui fait éviter les positions extrêmes, toujours contraires au bon sens et aux exigences scientifiques.

Le point faible de l'ouvrage — qu'on nous permette cette remarque, inspirée par le désir de rendre meilleur un travail déjà si précieux — se fait sentir dans la disposition typographique et les méthodes d'exposition. L'auteur néglige les divisions en chapitres, articles, paragraphes et numéros. Il donne trop peu de titres et de sous-titres, et il y en a qui s'imposent. Dans le premier volume, par exemple, on est surpris de trouver au commencement de chaque livre, des matières importantes — nom, objet et contenu de l'ouvrage, but que l'auteur s'est proposé en l'écrivant — groupées sans ordre apparent, sans inscription spécifique. Par ailleurs les modes d'exposition changent bien souvent. Ainsi les divisions d'un livre feront parfois l'objet d'un paragraphe spécial; ailleurs, ils seront mêlées aux questions d'origine ou d'authenticité, ou reléguées dans le groupe des matières non ordonnées dont nous signalions plus haut la présence. Ces variations, non toujours objectivement fondées, rendent plus difficile l'étude d'un sujet qui ne l'est déjà que trop en lui-même par sa sécheresse et sa monotonie.

Mais ces imperfections n'enlèvent guère à la valeur du travail du R. P. Höpfl. Il compte parmi les meilleurs. Nous le recommandons vivement aux professeurs d'Ecriture Sainte et aux étudiants des séminaires et des scolasticats. D. P.

* * *

Chanoine HENRI MORICE. — *La Vie mystique de saint Paul. Le Contemplatif, le Docteur, l'Amant du Christ*. Paris, Libraire P. Téqui, 1932, In-12, XIV-250 pages.

Deux sujets semblent aujourd'hui retenir l'attention des savants: la personne et la doctrine de saint Paul et les phénomènes mystiques. Cependant personne n'avait encore tenté de traiter à la fois les deux questions en considérant la vie mystique de l'Apôtre. M. le chanoine Morice s'est proposé cette fin. Il veut considérer les états mystiques du saint soit en eux-mêmes, soit dans leur retentissement sur sa doctrine, sa piété, son ascèse, son activité extérieure, sa personne entière. Le présent volume étudie le *Contemplatif*, le *Docteur*, l'*Amant du Christ*. Un autre, intitulé: L'*Ame de saint Paul*, appréciera l'*Ascète*, l'*Apôtre*, l'*Homme*.

La tâche entreprise était, certes, ardue. L'Apôtre se montre très sobre, pour ne pas dire avare, de confidences sur sa vie intérieure. Le talent souple et tenace de M. le chanoine a surmonté avec assez de bonheur la difficulté et nous a présenté un portrait vivant de saint Paul mystique. L'auteur a réussi à dégager de la vie de l'Apôtre certains phénomènes mystiques et de sa doctrine des reflets lumineux que seule, pense-t-il, l'expérience mystique peut expliquer. Cependant, faute de distinguer assez nettement entre l'inspiration divine et l'intuition mystique, et dans la vie mystique, entre les éléments essentiels et les phénomènes accidentels, il aboutit à des conclusions qui perdent notablement de fermeté et de consistance. L'exposition est claire, rapide, effleurant peut-être trop légèrement certains points d'exégèse et de doctrine. Le style est à la hauteur des autres ouvrages de M. Morice: alerte, facile, imagé, éblouissant même, au point de fatiguer parfois l'esprit du lecteur. L'ouvrage contribuera largement à faire connaître et aimer l'attachante figure du grand Apôtre. A. D.

ETIENNE GILSON. — *Saint Thomas d'Aquin.* Cinquième édition revue et corrigée. Paris, Librairie Lecoffre, J. Gabalda et Fils, éditeurs, 1930. In-12, 380 pages.

Un second tirage du *Saint Thomas d'Aquin*, de M. Gilson, vient de paraître, avec quelques retouches, chez Gabalda. Certains *lapsus doctrinaux*, échappés au savant professeur dans les éditions antérieures, ont été corrigés. Cet ouvrage, déjà remarqué, sur la philosophie morale du Docteur Angélique, doit être signalé à l'attention des élèves en philosophie, à cause de sa précision synthétique, de sa clarté d'exposition et de sa limpidité de style, autant évidemment que le comportent les doctrines abstruses de la métaphysique. L'auteur note fort opportunément dans son introduction: « il y a des livres qui sont clairs à première lecture, mais qui deviennent de plus en plus obscurs à mesure que l'on y réfléchit davantage; il y en a d'autres qui sont obscurs à première lecture et qui deviennent de plus en plus clairs à mesure que l'on y réfléchit davantage. » Celui de M. Gilson doit être placé parmi les derniers; c'est là, pensons-nous, une recommandation appréciable. A. C.

* * *

Ch. VAN SULL, S. J.—*Léonard Lessius de la Compagnie de Jésus* (1554-1623). Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-8, X-366 pages.

Ce livre du P. Van Sull est un ouvrage édifiant et instructif à la fois. Il n'est pas uniquement un éloge du grand serviteur de Dieu que fut Lessius, mais c'est une vie documentée et très complète, pleine de détails historiques intéressants et pittoresques touchant la manière de vivre des étudiants au XVIe siècle, la naissance du jansénisme louvaniste, les débuts et le rôle de la Société de Jésus en Belgique. L'auteur s'attarde longuement à défendre les diverses positions théologiques tenues par le jésuite belge, en particulier son opinion sur la prédestination postérieure à la prévision des mérites par Dieu. Il comprendra que tous ne partagent pas son avis à ce sujet.

Le style est sobre et clair, comme il convient dans un livre du genre.

Le second appendice (contenant la liste bibliographique des nombreux manuscrits de Lessius et des diverses éditions et traductions de ses ouvrages) sera particulièrement apprécié par les chercheurs et les historiens.

Nos professeurs et nos étudiants en théologie liront avec un vif intérêt la vie de ce maître de renom qu'ils rencontrent fréquemment dans leurs manuels, quelquefois cependant pour le réfuter. Les derniers apprendront de lui ce que peut produire l'amour de la science servi par un labeur opiniâtre et persévérant. A. C.

* * *

AEGIDII ROMANI *Theoremata de Esse et Essentia.* Texte précédé d'une introduction historique et critique, par Edgar Hocedez, S. J. Louvain, Editions du Museum Lessianum, 1930. In-8, XIV-(127)-188 pages.

La publication, par le P. Hocedez, des *Theoremata de Esse et Essentia* de Gilles de Rome, constitue une contribution remarquable au travail qui se poursuit depuis quelques années autour de l'histoire des doctrines médiévales.

L'auteur, parfaitement familier avec les divers courants philosophiques de la fin du XIIIe siècle, discute avec une incontestable maîtrise, dans une introduction historique et critique, la date de composition (entre 1278 et 1286) des *Theoremata*, les tendances doctrinales de Gilles, l'authenticité et la pureté de son thomisme, les influences néo-pla-

toniciennes exercées sur sa pensée par Proclus, son autorité et son influence sur la scolastique postérieure. Le P. Hocedez estime que saint Thomas et Gilles sont deux tenants déterminés de la distinction réelle entre l'essence et l'existence; mais il déclare que leurs terminologies sont si divergentes qu'elles paraissent irréductibles, manifestant chez le maître et le disciple une conception assez différente touchant cette thèse fondamentale de la philosophie thomiste. Il accuse même le docteur augustinien de n'être point étranger aux confusions scotiste et suarézienne, relativement au problème de la distinction réelle.

On trouve dans ce livre des éclaircissements intéressants sur l'axiome si connu : *forma dat esse*, et répété par tous les professeurs de philosophie, souvent dans des sens assez disparates.

Le texte latin de l'ouvrage égidien est présenté d'une façon claire et ordonnée, avec, en note, toutes les variantes qu'on trouve dans les différents manuscrits.

Pour nous, qui ne pouvons nous procurer qu'à grands frais copie des manuscrits des maîtres du moyen âge, nous ferions preuve de sagesse et de prévoyance en achetant à mesure qu'elles paraissent les éditions critiques de leurs ouvrages. Les *Theoremata* de Gilles de Rome est un livre qui s'impose dans les Bibliothèques de nos séminaires et de nos collèges. A. C.

Recension des revues

Angelicum.

Janvier-février-mars 1932. — MEERSSEMAN G.: *De S. Alberti Magni Postilla super Jeremiam inedita*, p. 3-20. — GARRIGOU-LAGRANGE R.: *Causae ad invicem sunt causae*, p. 21-42. — SIMONIN H.-D.: *La connaissance de l'Ange par lui-même*, p. 43-62. — MEERSSEMAN G.: *Le droit naturel chez S. Thomas et ses prédécesseurs*, p. 63-76. — VOSTÉ J.: *Epistula Aristeae*, p. 77-84. — BALZARETTI P.: *Risposta al Prof. B. Varisco*, p. 85-90.

Antonianum.

Janvier 1932. — P. Fidelis SCHWENDINGER, O. F. M.: *Duns Scoti doctrina de substantiali supernaturalitate fidei infusae*, p. 3-38.—P. Jacobus HEERINCKX, O.F.M.: *S. Antonius Patavinus auctor mysticus* (Continuabitur), p. 39-76. — P. Willibrordus LAMPEN, O. F. M.: *De causalitate Sacramentorum juxta S. Bonaventuram*, p. 77-86. — P. Ludgerus MEIER, O. F. M.: *Philosophia perennis*, p. 87-98.

Apollinaris.

Juillet-septembre 1931. — MAROTO: *Const. Ap. « Deus scientiarum Dominus »: Pont. Institutum utriusque juris*, p. 386-396. — D'AMBROSIO: *Sorores externae monasteriorum monialium juxta novissima statuta data a S. C. de Religiosis*, p. 397-408.— DE CLERCQ: *Notae historicae circa fontes juris particularis Orientalium Catholicorum*, p. 409-427.

Archivum Franciscanum Historicum.

Octobre 1931. — P. André CALLEBAUT, O. F. M.: *Saint Antoine de Padoue. Recherches sur ses trente premières années. Notes, discussions et documents*, p. 449-494. — P. Leo AMORÔS, O. F. M.: *Series condemnationum et processum contra doctrinam et sequaces Petri Ioannis Olivi (e cod. Vat. Ottob. Lat. 1816)*, p. 495-512.—R. M.-J. MAURIAC: *Une enquête en vue de la béatification de Fr. Thomas Illyricus, O. F. M., en 1612 (aux archives du Palais de Monaco D*[1], *551)*, p. 513-522. — P. Hugolinus LIPPENS, O. F. M.: *Descriptio codicum Belgo-franciscalium diversis in locis asservatorum* (Finis), p. 523-534.

Biblica.

Novembre 1931. — A. BEA: *Constitutionis Apostolicae « Deus scient. Dominus» momentum pro studiis biblicis*, p. 385-394. — H. HÄNSLER: *Der hist. Hintergrund von Richt. 3, 8-10 (V)*, p. 395-410. — E. POWER: *St. Peter in Gallicantu*, p. 411-446. — A. ALLGEIER: *Die erste Psalmenübersetzung des h. Hieronymus und das Psalterium Romanum*, p. 447-482. — A. VACCARI: *Codicis Evang, Purpurei N folium repertum*, p. 483-484.

Commentarium pro Religiosis.

Fascicule V 1931. — S. C. DE RELIGIOSIS: *Statuta pro Sororibus externis (Studium Exc. Vincentii la Puma)*, p. 409-430. — S. C. CONCILII: *Decretum de habitu ecclesiastico (Annotationes P. Larraona)*, p. 431-434. — A. LARRAONA: *Commentarium Codicis*: can. 533, § 1, p. 435-442. — S. GOYENECHE: *Consultationes*, p. 443-449. — A. LARRAONA: *Quaestiones canonicae de paupertate simplici*, p. 450-454.— A. TABERA: *Excursus historicus de dissolutione votorum in Religiosis dimissis*, p. 455-458.

Divus Thomas (Plaisance).

Septembre-décembre 1931. — I. ROSSI, C. M.: *Sancti Thomae Aquinatis Expositio Salutationis Angelicae*, p. 445-479. — M. A. NAUWELAERTS: *De Maria Nova Heva doctrina patrum antenicaenorum*, p. 480-491. — R. BERNARD, O. P.: *La Compassion de la très Sainte Vierge, expliquée par la Passion du Sauveur*, p. 492-515. — Al. JANSSENS: *La mort de la Sainte Vierge*, p. 516-523. — E. NEVEUT, C. M.: *Formules Augustiniennes: La maternité divine*, p. 524-530. — E. NEVEUT, C. M.: *La condamnation des Pélagiens au concile d'Ephèse*, p. 531-540.—P. CASTAGNOLI, C.M.: *Gli scritti tomistici della Biblioteca Classense di Ravenna*, p. 541-543. — H. LANGE, S. I.: « *Une question de Méthode* », p. 544-551.

Ephemerides Theologicæ Lovanienses.

Janvier 1932. — P. DUMONT, S. I.: *L'appétit inné de la béatitude surnaturelle chez les auteurs scolastiques*, p. 5-27. — G. AREND: *De genuina ratione impedimenti impotentiae*, p. 28-69.

Gregorianum.

Octobre-novembre-décembre 1931. — H. VAN LAAK: *S. Robertus Cardinalis Bellarminus S. I. Ecclesiae Universalis Doctor*, p. 515-546. — C. SILVA-TAROUCA : *Nuovi studi sulle antiche lettere dei Papi (ultima pars)*, p. 547-598.

Harvard Theological Review (The).

Octobre 1931. — Shalom SPIEGEL: *Ezekiel or Pseudo-Ezekiel?* p. 245-321.— Edward Kennard RAND: *A Preliminary Study of Alcuin's Bible*, p. 323-396.

Jus Pontificium.

Fascicule IV 1931. — SPECTATOR: *De hispanica rerum subversione*, p. 193-195. — J. A. COULY: *De conditione juridica Ecclesiae catholicae in Gallia*, p. 196-200. — BIBLIOPHILUS: *Navarrus, cum tabula*, p. 201-207. — F. GILLMANN: *De divisione et systemate « Decreti » Gratiani, juxta antiquos glossatores usque ad Joannem Teutonicum*, p. 208-212. — * * * *De actibus personae collegialis, qui singulos tangunt*, p. 213-215. — J. NOVAL, O. P.: *De Vicario Generali: num, sine speciali mandato, sit auctoritas competens et veniat nomine Ordinarii in remotione parochorum ceterisque processibus*, p. 216-220. — J. STOCCHIERO: *De jurisdictione vicariorum paroecialium*, p. 221-231.

New Scholasticism (The).

Janvier 1932. — Gerardo BRUNI: *The « De Differentia Rhetoricae, Ethicae et Politicae » of Aegidius Romanus*, p. 1-18. — John A. MOURANT: *Plato's Doctrine of Temperance*, p. 19-31. — P. J. MCANDREW: *The Theory of Divine Illumination in St. Bonaventura*, p. 32-50.

Nouvelle Revue Théologique.

Janvier 1932. — *Saint Robert Bellarmin, Docteur de l'Eglise. Lettre apostolique de S. S. Pie XI*, p. 5-12. — F. TAYMANS, S. I.: *L' « option » principe de connaissance chez M. Blondel*, p. 13-33. — E. JOMBART, S. I.: *Le « volontarisme » de la loi d'après Suarez*, p. 34-44. — M. LEDRUS, S. I.: *Le problème des lois purement pénales*, p. 45-56. — G. VROMANT, C. I. C. M.: *Délégués apostoliques et Ordinaires de missions*, p. 57-65.

Février 1932. — Emile MERSCH, S. I.: *La pauvreté chrétienne*, p. 9-116. — P. GOREUX, S.I.: *L'aumône et le régime des biens. I. La doctrine de saint Thomas d'Aquin*, p. 117-131. — J. CREUSEN, S. I.: *L'onanisme conjugal. I. L'enseignement du magistère ordinaire*, p. 132-142. — Pierre CROULT: *Un Jongleur du Bon Dieu*, p. 143-158. — Edouard DHANIS, S. I.: *La conscience religieuse et la révélation d'après un livre récent*, p. 159-163.

Recherches de Science Religieuse.

Février 1932. — Adhémar D'ALÈS: *La Lettre d'Ibas à Marès le Persan*, p. 5-25. — André BREMOND: *La Religion de Platon d'après le Xe Livre des Lois*, p. 26-53. — Jean CALÈS: *La Grande Septante de Cambridge et la Septante de Goettingue*, p. 54-61. — Adhémar D'ALÈS: *Saint Cyrille d'Alexandrie et les Sept à Sainte-Marie d'Ephèse*, p. 62-70. — Guillaume de JERPHANION: *Encore les Inscriptions cappadociennes et la vie de saint Siméon Stylite*, p. 71-72.

Revue Apologétique.

Janvier 1932. — P. CRUVEILHIER: *Pour une connaissance plus parfaite du livre de Job* (fin), p. 5-27. — M. HUMBERT: *Un ennemi de St Augustin, Jehan Le Clerc*, p. 28-62. — A. BROS: *Origine et évolution de la religion*, p. 63-71. — Pr. TESTAS: *Ni grec ni juif*, p. 72-73. — R. PLUS: *La légende dorée au voisinage des cimes d'argent*, p. 74-86.

Février 1932. — E. DUMOUTET: *Les Docteurs aux pieds de la Croix*, p. 129-148. — R. CREPY: *Les défaillances d'un théologien*, p. 149-163. — A. LUGAN: *Un américain à la recherche d'une morale humaniste*, p. 164-183. — J. RIVIÈRE: *Une revue satirique des dogmes*, p. 184-188. — L. AUGROS: *Sur la « philosophie chrétienne »*, p. 189-195.

Revue Biblique

Janvier 1932. — R. P. M.-J. LAGRANGE: *Saint Paul ou Marcion?*, p. 5-30. — R. P. D. BUZY: *Y a-t-il fusion de paraboles évangéliques?* p. 31-49. — R. P. A. BARROIS: *La Métrologie dans la Bible* (fin), p. 50-76. — R. P. F.-M. ABEL: *Exploration du Sud-Est de la Vallée du Jourdain* (suite), p. 77-88. — G. RYCKMANS: *Où en est la publication de l'épigraphie sud-sémitique?* p. 89-95.

Revue d'Ascétique et de Mystique.

Janvier 1932. — J. de GUIBERT: *Pour la Gloire de Dieu*, p. 3-16. — Paul DUDON: *Les Idées du P. Antonio Cordeses sur l'Oraison*, II, p. 17-33. — Marcel VILLER: *Autour de « L'Abrégé de la Perfection ». L'Influence*, p. 34-59. — Pierre DEFFRENNES: *La Vocation de saint Vincent de Paul. Etude de Psychologie surnaturelle*, p.60-86.

Revue de Philosophie.

Janvier-février 1932. — A. METZ: *L'Ame et le Corps d'après Bergson*, p. 7-36. — F. BLANCHE: *Une théorie de l'Analogie*, p. 37-78. — P. VIGNON: *La Génétique. — La Vie. — L'Evolution*, p. 79-91.

Revue des Sciences Philosophiques et Théologiques.

Novembre 1931. — M.-D. ROLAND-GOSSELIN: *Projet d'introduction à une étude critique de la connaissance*, p. 673-698. — Th. DEMAN: *Un jugement théologique sur la prétendue insoumission de Jeanne d'Arc à l'Eglise*, p. 699-710.

Revue Néo-scolastique de Philosophie.

Novembre 1931. — L. NOËL: *La méthode du réalisme*, p. 433-447. — C. RANWEZ: *La théorie du symbolisme moral de la beauté, d'après la « Critique du jugement »*, p. 448-468. — A. de IVANKA: *La connaissance intuitive chez Kant et chez Aristote* (suite et fin), p. 469-486. — A. DE POORTER: *Un recueil peu connu de questions sur les Sentences*, p. 487-490. — L. NOËL: *La Constitution de S. S. Pie XI sur la réforme des études ecclésiastiques*, p. 491-493.

Revue Thomiste.

Janvier-février 1932. — R. P. F. CLAVERIE, O. P.: *La notion de synthèse*, p. 3-51. — R. JOLIVET: *L'intuition intellectuelle*, p. 52-70. — R. P. B. LAVAUD, O. P.: *Précurseur de Calvin ou témoin de l'augustinisme? Le cas de Gotescalc*, p. 71-101. — R. P. G. RABEAU: *Le « Nouveau traité de psychologie »*, p. 102-111. — R. P. P. AUNE, O. P.: *La semaine albertinienne*, p. 112-117. — M. de BOÜARD: *Une encyclique médiévale jusqu'à présent inconnue: le « Compendium Philosophiae »*, p. 118-143.

Vie Intellectuelle (La).

Janvier 1932. — Georges RENARD: *L'Eglise et la Souveraineté*, p. 8-30. — A.-D. SERTILLANGES, O. P.: *L'ordre du monde et les causes finales*, p. 48-66. — Auguste VIATTE: *Le problème Mandchou*, p. 88-105. — FOU NOU-EN: *La Chine au carrefour*, p. 106-126. — André GEORGE: *La musique et le mécanisme*, p. 148-160.

Février 1932. — A. VINCENT: *Les tendances du Judaïsme moderne*, p. 180-196. — Robert LAMBRY: *Réflexions sur l'enseignement du dessin*, p. 208-218. — Jean JAOUEN: *L'école active. Un suggestif exemple de pédagogie nouvelle*, p. 219-227. — * * * *Des deux façons d'aimer la paix*, p. 246-274. — Jeanne ANCELET-HUSTACHE: *Saints Innocents*, p. 290-296. — A. VINCENT: *Alexandre le Grand et le syncrétisme religieux à l'époque hellénistique*, p. 322-330.

Vie Spirituelle (La).

Janvier 1932. — J. PÉRINELLE et D. FORESTIER: *L'âme du prêtre est marquée à l'effigie du Christ*, p. 5-22. — J. LE TILLY: *L'inquiétude humaine et l'espérance divine*, p. 23-35. — A. LEMONNYER: *La vie intérieure dans la vie active*, p. 36-50.— M.-J. CONGAR: *Sainte Elisabeth*, p. 51-73. — M. de VILLAROËL: *Règles importantes pour faire l'oraison*, p. 74-85. — Et. HUGUENY: *Le fond de l'âme, le « mens », et l'image de la sainte Trinité*, p. (1)-(25). — J. MENNESSIER: *La religion dans notre organisme spirituel*, p. (26)-(42). — MARIA A SANTA TERESIA: *L'action intime du Saint-Esprit*, p. (43)-(51).

Février 1932. — R. GARRIGOU-LAGRANGE: *La grâce du moment présent et la fidélité dans les petites choses*, p. 113-122. — J. LE TILLY: *L'espérance dans la vie chrétienne*, p. 123-135.— H.-D. NOBLE: *La spiritualité de saint Thomas*, p. 136-141. — H. FAURE: *Le Bienheureux Jean Bosco*, p. 142-158. — A. SAUDREAU: *Les enseignements des deux saintes Thérèse*, p. 159-171. — CHARDON: *La grâce de Jésus fait la subsistance de son Corps mystique*, p. 172-181. — E.-B. ALLO: *Le sang de la Croix chez les ésotéristes*, p. (65)-(99). — J. MENNESSIER: *Religion et vie spirituelle*, p. (100)-(111).

Vigile.

Troisième Cahier 1931. — SAINT AMBROISE: *La Mort est un Bien*, p. 7-72.— Rég. GARRIGOU-LAGRANGE: *La Providence et la Prière*, p. 73-86. — Pierre CRAS : *Images de Jean Bosco*, p. 87-164. — Maurice BRILLANT: *Quia charitas ex Deo*, p. 165-236.

Ouvrages envoyés au bureau de la Revue

Card. LÉPICIER, O. S. M. — *Institutiones theologicae speculativae ad textum S. Thomae concinnatae. Cursus brevior.* Vol. II. Taurini-Romae, Ex Officina Libraria Marietti, 1932. In-8, LVI-421 pages. L. 25.

* * *

P. JACOBUS HEERINCKX, O. F. M. — *Introductio in Theologiam Spiritualem Asceticam et Mysticam.* Taurini-Romae, Ex Officina Libraria Marietti, 1931. In-8, XVI-355 pages.

* * *

P. EMMANUELE SUAREZ, O. P. — *De Remotione Parochorum aliisque Processibus tertiae partis Lib. IV Cod. Jur. Can.* Roma, Libreria Fratelli Lestini, 1931. In-8, 359 pages.

* * *

MARIUS PISTOCCHI. — *De Bonis Ecclesiae Temporalibus.* (Cod. I. C. Lib. III. — P. VI). Taurini, Ex. Off. Libraria Marietti, 1932. In-12, VIII-489 pages. L. 15.

* * *

P. JOSEPH PALOMBO, C. SS. R. — *De Dimissione Religiosorum. Commentarium theoretico-practicum ad tit. XVI libri II Codicis Juris Canonici.* Taurini-Romae, Ex Officina Libraria Marietti, 1931. In-8, XVI-296 pages.

* * *

FELIX M. CAPPELLO, S. J. — *Tractatus Canonico-Moralis de Sacramentis.* Vol. I. Pars II. — *De Extrema Unctione.* Accedit Appendix *De jure Orientalium.* Taurini-Romae, Ex Officina Libraria Marietti, 1932. In-8, XV-311 pages.

* * *

Concilium Tridentinum diariorum, actorum, epistularum, tractuum nova collectio edidit Societas Goerresiana. Tomus III, Diariorum pars tertia, Volumen prius. Friburgi Brisgoviae, Herder et Cie, 1931. In-quarto, VIII-762 pages.

Tél.: R. 1624

Bureau: O. KEMP,
Tél.: R. 4272

▼

H. DAGENAIS

Limitée

ENTREPRENEUR - GÉNÉRAL

▼

Résidence:
158, rue ST-PATRICE

Bureau:
225, rue ST-PATRICE

OTTAWA

Les meilleurs ouvrages canadiens sont édités par

LES ÉDITIONS ALBERT LÉVESQUE

QUELQUES NOUVEAUTÉS DE 1931

A l'Ombre de l'Orford, Alf. DesRochers	$1.00
Carquois, Albert Pelletier	1.00
On vend le bonheur, Jovette-A. Bernier	.75
Moment de vertige, Maxine	1.00
En feuilletant nos écrivains, S. Marion	1.00
Littérature française moderne, Robert Rumilly	1.00
Pour une doctrine, Edouard Montpetit	1.00
Paragraphes, Alfred DesRochers	1.00
Nos Ancêtres à l'oeuvre, Mme E. Croff	1.00
Gloses critiques, Louis Dantin	1.00
Juana, mon aimée, Harry Bernard	1.00
L'Enseignement français au Canada, L. Groulx	1.50
Notes de traduction, Pierre Daviault	1.00
Dilettante, Claude Robillard	.75
Nos Immortels, Germain Beaulieu	1.00

DEMANDEZ NOTRE CATALOGUE.

Librairie d'Action Canadienne-Française Ltée,

1735, rue Saint-Denis, Montréal.

Nos spécialités: SOUTANES et SURPLIS

pour prêtres ou enfants de Choeur. Modèles variés pour toutes les cérémonies.

MANTEAUX ROMAINS pour prédication

Ornements sacerdotaux, bannières, drapeaux, dais, ombrellinos.
Confection dans nos Propres Ateliers par des experts.

EXCERPTA E RITUALI ROMANO

AD USUM PAROCHORUM

EDITIO NOVA

Ad normam codicis juris canonici, pontificalis romani, missalis romani atque Ritualis romani accommodata.

Dupuis Frères LIMITÉE

Rues Ste-Catherine, St-André, Demontigny et St-Christophe

Comment nous vous sommes utiles

Nous administrons des comptes courants et des comptes d'épargne. Nous faisons de l'escompte, des prêts à court terme et des avances sur titres. Nous effectuons au meilleur compte des encaissements et des remises au Canada et à l'étranger. Nous émettons des lettres de crédit circulaires ou commerciales payables dans toutes les parties du monde. Nous finançons les importations et les exportations.

Nous achetons et vendons des valeurs de placement de toute catégorie. Nous louons des coffrets de sûreté.

Nos ressources et notre expérience sont à votre disposition. Notre personnel est à vos ordres dans nos 590 succursales et agences.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Siège social: MONTRÉAL

590 bureaux au Canada.

Chas Desjardins & Cie

LIMITÉE

IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS

de

FOURRURES ET CHAPEAUX

GROS et DÉTAIL

1170, RUE SAINT-DENIS, - MONTRÉAL

CHANDELLES LITURGIQUES

Toutes nos chandelles et cierges liturgiques sont gravés du pourcentage de PURE CIRE D'ABEILLES qu'ils contiennent. Nous nous tenons moralement responsables de cette garantie et nous défions toute analyse chimique.

Au service du Clergé canadien depuis trente-quatre années.

F. BAILLARGEON, Limitée

SAINT-CONSTANT,
Cté Laprairie, Qué.

MONTRÉAL
32 est, rue Notre-Dame
Tél.: LAncaster 7336

Adressez toutes commandes à SAINT-CONSTANT, P. Q.

LE PREMIER PAS

C'est celui qui coûte le plus, mais il est décisif.

Pour atteindre au succès financier, il faut:

Ce n'est pas ce qu'on gagne qui compte, c'est ce qu'on épargne.

1o fixer le montant à épargner périodiquement;

2o établir son budget constamment et y faire entrer la somme prévue au chapitre épargne et la déposer régulièrement;

3o absorber les dépenses fixes et les dépenses courantes avec la balance du revenu.

Achetez vos chèques de voyageurs à la

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Sir H. Laporte, C.P., K.B.,
Président.

Chas-A. Roy,
Directeur et Gérant-Général.

Tél.: LAncaster 8289

ST. JOHNS TEXTILE MILLS LTD.

Fabricants des Serges Richelieu
à teintures solides

Bureau:
EVANS & EVANS
Chambre 812,
Edifice Sommer,
Rue Mayor,
MONTREAL

Usine à
SAINT-JEAN, P. Q.

Fabricants de tissus spéciaux pour Institutions Religieuses.

LORSQU'IL S'AGIT DE

QUINCAILLERIE du BÂTIMENT,
d'APPAREILS et d'ACCESSOIRES
de PLOMBERIE et de CHAUFFAGE,

ou encore

d'ARTICLES de SPORT,

CONSULTEZ

Omer DeSerres
LIMITÉE MONTREAL

UNE FIRME AYANT FAIT SES PREUVES.

Dans **LA PLUS BELLE BÂTISSE** rien n'est
à un plus haut degré

À L'ÉPREUVE DE L'EAU,

INUSABLE,

ÉCONOMIQUE,

INALTÉRABLE,

HYGIÉNIQUE,

IMPERMÉABLE,

NON GLISSANT,

DÉCORATIF,

SOMPTUEUX,

ARTISTIQUE,

que **LES PLANCHERS CÉRAMIQUES**

exécutés par

L. JOLY, C.G.C.B. & CIE, Ltée

27 - 37, Jean-Talon ouest, Montréal

Télégr.:
Jolymont - Montréal

Téléphone:
CRescent 6330

La coopération dans l'épargne
et le prêt sans intérêt

décentralise la puissance du capital, au bénéfice et pour le bien-être du plus grand nombre.

C'EST L'OBJECTIF DE

La Cie Mutuelle d'Immeubles, Ltée

Caisse d'Epargne pour Prêts Mutuels.

1306 est, rue STE-CATHERINE, - MONTRÉAL

Dr J.-Edm. BASTIEN,
Président.

J.-E. JEANNOTTE, N. P.,
Vice-Prés. et Trés.

ACCORDEZ VOTRE CONFIANCE

à la Maison

J.=A. DESY

IMPORTATEURS DIRECTS DE

THÉ et CAFÉ

ET MANUFACTURIERS DE

CONFITURES

Vous avez la qualité, la quantité
et les prix modérés.

1459, Avenue DELORIMIER, - MONTRÉAL

FRontenac 2147 - 2148

Tél. : Rideau 4360-4361

Gérant :
A. D'ORSONNENS

T. McAVITY & SONS Ontario
LIMITED

363, rue SAINT-PATRICE, - - OTTAWA

ARTICLES DE PLOMBERIE
ET CHAUFFAGE

TORONTO — OTTAWA

SPÉCIALITÉS
POUR CLERGÉ ET COMMUNAUTÉS

HABITS — PALETOTS — PANTALONS — GILETS
DRAP NOIR ET SERGE de haute qualité.
Confection garantie.

Prix spécial pour quantité.

T. BEAUREGARD & CIE

7905, rue SAINT-DENIS, - MONTRÉAL
Coin Gounod Tél.: CAlumet 7488

Tél.: LAncaster 5726

N. BRAULT & CO.

IMPORTATEURS DIRECTS DE

THÉ - CAFÉ - ÉPICES - CACAO - Etc.

Manufacturiers de Poudre à pâte "Regal", Gelée à dessert "Regal", Blanc-manger "Regal", Essences, Poudre à laver, Beurre de Pistaches, Beurre d'érable et autres Spécialités.

---

709 ouest, rue SAINT-PAUL, - MONTRÉAL

Tél.: Rideau 1766

P. D'AOUST & CIE

NÉGOCIANTS EN GROS

ÉPICERIES ET PROVISIONS

Thés, Cafés, Etc.

11, RUE YORK, - - - OTTAWA

A.-D. GASCON L. PARANT

Tél. : HArbour 3377

GASCON & PARANT

ARCHITECTES

MAISONS D'ÉDUCATION — ÉDIFICES RELIGIEUX

934 est, rue SAINTE-CATHERINE, MONTRÉAL

ÉDIFICE BANQUE D'ÉPARGNE

Nous fabriquons les machines frigorifiques et équipement pour produire la glace, de toutes les capacités, d'une tonne et plus.

Tous les appareils LINDE sont fabriqués au Canada.

Linde Canadian Refrigeration Co. Ltd.

MONTRÉAL

TORONTO WINNIPEG VANCOUVER

LA MAISON

J.-A. SIMARD & Cie

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS

THÉS, CAFÉS, CACAO, POUDRE À PÂTE,
GELÉES, ESSENCES, ÉPICES de toutes sortes.

Spécialité: **Rôtisseurs de Café depuis 50 ans.**

Essayez nos Marques de Commerce enregistrées au Ministère de l'Agriculture, à Ottawa:

DESERTO, VERDICT, FAMILY,
DES MONTAGNES BLEUES,
SANTA CLARA, Etc.

Satisfaction Garantie.

Le transport de nos marchandises est payé par nous jusqu'à votre domicile.

DEMANDEZ NOS LISTES DE PRIX.

Echantillons adressés sur demande.

Les commandes par la poste reçoivent une attention spéciale.

1-3-5-7 est, rue SAINT-PAUL, - MONTRÉAL
Angle Boulevard Saint-Laurent.

Tél.: LAncaster 1950

J.-Dalbé VIAU — Alphonse VENNE

VIAU & VENNE

ARCHITECTES

Messieurs Viau et Venne sont les architectes de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et des agrandissements de l'Université d'Ottawa.

59 ouest, rue Saint-Jacques,
Tél.: HArbour 5457
MONTRÉAL

18, rue Rideau
Tél.: Queen 1186
OTTAWA

Maison fondée en 1898

Téléphone:
*MArquette 6201

Ed. Archambault ENRG.

FOURNISSEURS
du Conservatoire National de Musique
et de la Schola Cantorum de Montréal

AGENCES

Pianos
Archambault, Enrg.
London - Pleyel
Radios
Stromberg - Carlson
De Forest-Crosley
Philco - Brunswick
Northern Electric
Instruments à Cordes
Caressa - Bernard
Delivet - Darche
Gibson
Instruments à Vent
Besson - Mahillon
Thibouville - Lamy
Holton - Selmer
Instruments à Percussion
Slingerland - Premier
Besson - Deagan
Leedy

500 est, rue Sainte-Catherine, - Montréal
(angle Berri)

Tél. : LAncaster 3113

P.-P. MARTIN & CIE,

Limitée

LINOLÉUM POUR ÉGLISES,
COUVENTS, Etc.

TAPIS ROUGE ET VERT
(pour sanctuaires)

27, 36, 54 pouces

---

50 ouest, rue SAINT-PAUL, - MONTRÉAL

Peck Clothing Co., Ltd.

FABRICANTS

de VÊTEMENTS et de CASQUETTES

IMPORTATEURS

de TISSUS, de LAINAGES, Etc.

MONTRÉAL

OBJETS RELIGIEUX

Genin, Trudeau & Cie, Ltée

38 ouest, rue NOTRE-DAME, - MONTRÉAL

FABRICANTS DE

Chapelets, Médailles, Colliers, Crucifix, Etc., Etc.

IMPORTATEURS DE

Livres de prières, Fournitures pour chapelets,
Objets religieux divers.

VENTE EN GROS ET MANUFACTURE:

38 ouest, rue NOTRE-DAME, - MONTRÉAL

Seuls dépositaires au Canada du Tabac à priser de la Régie française.

ARBOUR & DUPONT, limitée

IMPRIMEURS - EDITEURS - RELIEURS

IMPRESSIONS GÉNÉRALES — DEMANDEZ NOS PRIX

Nouveau Local:

429 est, rue Lagauchetière, - - Montréal

Téls: HArbour 6888-4921

Tél.: Queen 1813 - 701

HUGH CARSON CIE, Limitée

MALLES, MALLETTES, SACS de VOYAGE, Etc.

72, rue Albert OTTAWA 191½, rue Sparks

Tél.: Sher. 4090

JOS. PILON, Limitée

MANUFACTURIERS ET
MARCHANDS DE BOIS

79, Boulevard du SACRÉ-CŒUR, HULL

Les Appareils Economiques, Limitée

SYSTÈME

BUCK = O = COAL

Système automatique au petit charbon

151 ouest, rue LAGAUCHETIÈRE, MONTRÉAL

Tél.: LAncaster 7569

Tél.: Rideau 4000

The Ottawa Fruit Supply Co.

MARCHANDS EN GROS

Nous avons un stock de fruits et légumes frais de Californie,
le plus assorti et le plus considérable d'Ottawa,

AUX PLUS BAS PRIX.

Une attention spéciale est donnée aux communautés religieuses

28, RUE NICOLAS, - - - OTTAWA

Tél.: DOllard 4450

Economic Products Limited

FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES,
SAVONS, HUILES, Etc.

6508, RUE DUROCHER, - MONTRÉAL

CAISSES ENREGISTREUSES

ACHETÉES, VENDUES, ÉCHANGÉES ET RÉPARÉES

LANDRY CASH REGISTER CO.

A.-E. LANDRY, Gérant.

504, boulevard Saint-Laurent, - Montréal

Tél.: Rideau 885

J.-NAP. GRATTON

AGENT MANUFACTURIER

Représentant de J.-A. AZIZ

193, rue Sparks, chambre 106, - - Ottawa

DESMARAIS & ROBITAILLE, Limitée

ORNEMENTS D'ÉGLISE — ARTICLES RELIGIEUX

121, rue Rideau, - - - Ottawa

MONTRÉAL — TORONTO

Fabrique de chandelles à LACHINE, Qué.

Aimé BOILEAU, Vice-Prés.

Damien BOILEAU, Prés. et Gérant
Rés.: 243, McDougall
OUTREMONT
Tél.: ATlantic 4279

J.-E. REMILLARD, Sec.-Trés.
Rés.: 241, McDougall,
OUTREMONT
Tél.: ATlantic 3308

DAMIEN BOILEAU Limitée

ENTREPRENEURS-GÉNÉRAUX

Spécialité: ÉDIFICES RELIGIEUX

EDIFICE "TRUST & LOAN"

10 est, rue Saint-Jacques, - - Montréal

Téléphone: HArbour 4858

Tél.: Rideau 4012

THE GRAY-HARVEY CO. Ltd.

TOUS LES ARTICLES DE QUINCAILLERIE
EN GROS

67-69, RUE WILLIAM, - - OTTAWA

Atelier: Tél.: R. 1676 **Résidence: Tél.: R. 3599-J.**

ORFÈVRERIE D'ÉGLISE

R.-J. BASTIEN

BIJOUTIER

ARTICLES DE CULTE EN OR, ARGENT OU CUIVRE
exécutés sur commande.

OUVRAGE FAIT A LA MAIN.
Spécialité: CALICES, CIBOIRES

154, RUE RIDEAU, - - - OTTAWA

Heures de bureau:
9 à 6 heures

Aimé COUTURE
Léon LETELLIER

Docteurs COUTURE et LETELLIER

DENTISTES

154, rue Rideau, Ottawa Tél.: Rid. 4635

Tél.: Rideau 4606

A.-M. BÉLANGER, D. O.

OPTOMÉTRISTE

SPÉCIALISTE POUR LA VUE

45, rue Rideau, suite 302 **Ottawa**

H.-N. ANSTISS

FRUITS, HUÎTRES, POISSONS, LÉGUMES, Etc.,

EN GROS

305-307, rue Sparks, - - - Ottawa

Résidence: R. 3341 Bureau: R. 2410

J.-F. DESLOGES

COURTIER EN ASSURANCES

Spécialité:

ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

127, rue Rideau, - - - - Ottawa

Tél.: R. 1092

PHARMACIE DE CONFIANCE

J.-L. ROUSSEL

Les ordonnances des médecins sont exécutées avec perfection.

Coin des rues York et Dalhousie - - Ottawa

Léo MOTARD, Sec.-Trés.

The Independent Coal Co., Ltd

CHARBON ET BOIS DE CONSTRUCTION
HUILE COMBUSTIBLE

88, RUE BANK, - - - OTTAWA

Tél.: Q. 6193 Heures: 2-4, 7-8

J.-L. COUPAL, M. D., L. C. M. C.

YEUX, OREILLES, GORGE ET NEZ

" Medical Arts Building "

Angle des rues METCALFE et NEPEAN

MARCHAND ELECTRICAL CO.

INGÉNIEURS - ÉLECTRICIENS

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES EN GROS

18, rue Rideau - - - Ottawa, Ont.

Tél.: R. 4545 - 4546

SOUBLIÈRE & CHARETTE, LIMITÉE

MARCHANDS EN GROS

Articles de fantaisie — Articles de sports — Articles de classes
Papeteries, etc., etc.

511, rue Sussex, - - - Ottawa, Ont.

Tél.: Rideau 804 SERVICE D'AMBULANCE

LA CIE E. GAUTHIER, LIMITÉE

Entrepreneurs de Pompes funèbres et Embaumeurs

259, rue Saint-Patrice, Ottawa

Boulangerie VICTORIA

72, RUE MONTCALM, 56, RUE ST-BERNARD

HULL, Qué.

Tél.: Carling 5500

McAuliffe-Grimes Lumber Co.

Limited

161, ECHO DRIVE, - - OTTAWA, Ont.

Tél.: Sherwood 4219-J

JOS. BLONDEAU

ATELIER DE FOURRURES

79 - 81, rue Champlain, - - - HULL

Tél.: Sh. 1029 — R. 6140

B. J. Déry

PHOTOGRAPHE

89, rue Principale,
HULL, P. Q.

78½, rue Rideau
OTTAWA, Ont.

JOHN M. GARLAND FILS & CIE, Limitée

MARCHANDISES SÈCHES
EN GROS

45-51, rue O'CONNOR,
146-152, rue QUEEN,

OTTAWA, Ont.

DOMINION BLANK BOOK CO. Limited

La manufacture la plus importante et la plus moderne au Canada pour la fabrication des livres de comptabilité reliés, livres à feuilles mobiles, enveloppes commerciales.

DEMANDEZ NOS CATALOGUES
contenant livres à feuilles mobiles pour étudiants.

SAINT-JEAN — QUÉBEC

Geo. BOURNE

ARTICLES DE SPORTS —
BICYCLES " **C. C. M.** " —
PATINS.

ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES ET LAMPES

" The Home of Spalding Sporting Goods "

151, RUE RIDEAU, - - - OTTAWA

S.-J. MAJOR, Ltée

(NATIONAL GROCERS Co., Ltd.)

ÉPICIERS EN GROS

Les institutions religieuses et les membres du clergé sont invités à nous passer leurs commandes.

Nous avons le stock d'épiceries le plus considérable et le mieux assorti d'Ottawa

---

126 à 136, RUE YORK, - - - OTTAWA

GRAHAM BROS. LIMITED.

GRAINES, ARBUSTES

Instruments aratoires pour jardin — Cages

302, rue Sparks, Ottawa 301, rue Queen

Tél.: Queen 2380

McFARLANE - DOUGLAS CO., LIMITED

MANUFACTURIERS DE

Bardeaux en métal "Crown", revêtements (sidings).
Tôle ondulée et matériel pour plafond.

250 - 260, rue Slater, - - - Ottawa

SHERWIN-WILLIAMS
PAINTS VARNISHES & LACQUERS

Fabricants de peinture, de vernis et de teintures, huile de lin et blanc de plomb.

132, rue Bank
Tél.: Queen 123
OTTAWA

2875, rue Centre
Tél.: WIlbank 7121
MONTREAL

RENAUD & CIE INC.

IMPORTATEURS EN GROS

Vaisselle vitrifiée, Porcelaine, Verrerie, Argenterie, Email, Aluminium, Coutellerie inoxydale, Articles de cuisine en général. — Nous vous recommandons les marmites en acier SILIT indestructible.

Cotations sur demande — Prix spéciaux pour les communautés.

Satisfaction garantie.

72 - 74, rue Saint-Paul, - - - Québec

Tél.: Rideau 3210

Elie Renaud et Fils

BOULANGERS

(CAPITAL BREAD)

325, rue CLARENCE, - - - OTTAWA

LA POISSONNERIE

LAPOINTE, Limitée

Vend en gros et en détail, toutes sortes de

POISSONS, VOLAILLES, LÉGUMES, ETC.

MARCHÉ BY, - - - OTTAWA

Tél.: Queen 969-192

UNITED TYPEWRITER CO. LTD.

Typewriters " Underwood " — Machines à calculer "Marchant"
Machines à additionner "Sunstrand" — Accessoires de Typewriters

248, rue Albert, - - - - Ottawa

SPÉCIALITÉS EN APPAREILS ÉLECTRIQUES
DE TOUS GENRES

ECLIPSE PLATING AND SALES CO., LTD.

188, rue Slater, - - - - Ottawa

P. M. GRIMES, Président.

AVEC LES HOMMAGES

DE LA MAISON

J.-B. LEFEBVRE

Prop. des MONTREAL SHOE STORES

270, RUE DALHOUSIE, - - OTTAWA

Tél.: Rideau 729

La Laiterie Rideau Limitée

Essayez nos Produits

J.-A. SHANE, président; Fred. LEMAY, vice-président;
C.-M. MARION, directeur; Wilfrid GRATTON, directeur,
J.-E. TREMBLAY, secrétaire-trésorier.

20, Chemin de Montréal, - - EASTVIEW

Provost & Allard, Ltée

ÉPICIERS EN GROS

Agents distributeurs pour le

THÉ "SALADA" — SEL "CRYSTAL DIAMOND" —
NOURRITURE (pour volailles) "FULL-O-PEP"

Eau de Vichy "AGRÉABLE" —
Huile d'Olive "PAX"

41-47, rue CLARENCE, - - OTTAWA

HOMMAGES

de

WILL and BAUMER CANDLE Co., Limited

Dr Adolphe DROUIN

(Des Hôpitaux de Londres, Paris et Lyon)

SPÉCIALISTE

Attaché à l'Hôpital Général

197, RUE RIDEAU, - - - OTTAWA

Maladies des Yeux, Oreilles, Nez et Gorge.

Consultations: 10 h. à midi — 2 h. à 5 h. p. m. — 7 h. à 8 h. p. m.

Tél.: Rideau 4789

Tél.: Rideau 937

Geo. MOYNEUR, Ltée

MARCHANDS EN GROS

DE GRAINS ET LÉGUMES

Spécialité: "GRAINS PURINA".

18, rue REDPATH, - - - OTTAWA

Capital Trust Corporation

Limitée

NOUS AGISSONS COMME EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES, ADMINISTRATEURS DE SUCCESSIONS *AB INTESTAT*, REGISTRATEURS ET AGENTS DE TRANSFERT POUR COMPAGNIES PAR ACTIONS, ET NOUS ADMINISTRONS TOUTES AFFAIRES GÉNÉRALES DE FIDUCIE.

Bureau-Chef : OTTAWA

Succursales:

MONTRÉAL **TORONTO**